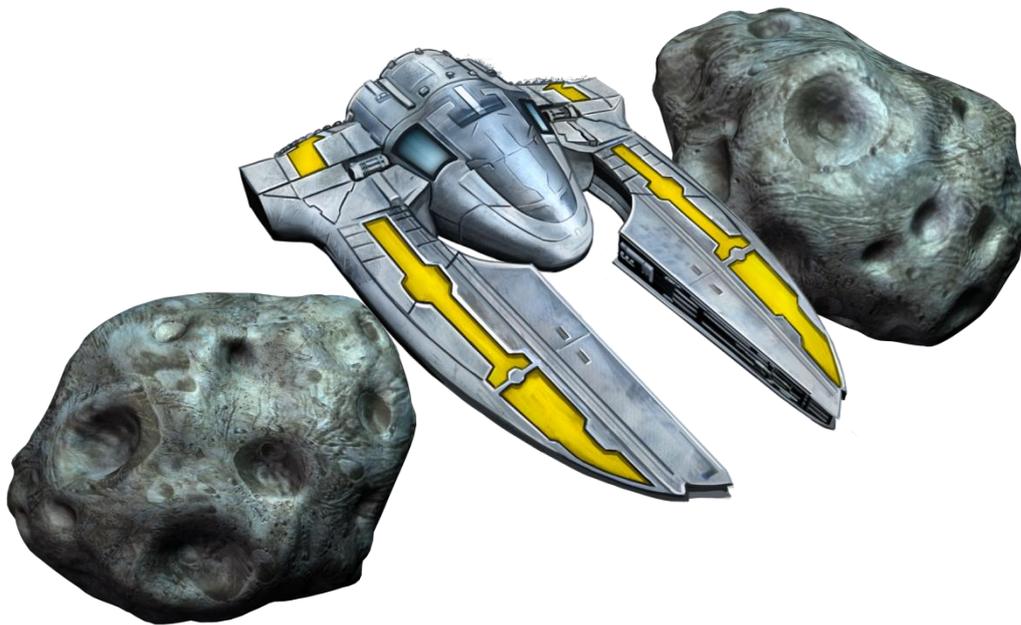


**RAPPORT FINANCIER ANNUEL /
DOCUMENT DE REFERENCE
EXERCICE 2011/2012**



VÉRITABLE INNOVATEUR DU JEU VIDÉO



Société anonyme au capital de 14 741 702 euros
Siège social : 78 rue Taitbout 75009 PARIS – France
341 699 106 RCS Paris

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
DOCUMENT DE REFERENCE**



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 juillet 2012, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement de la Commission Européenne (CE) n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent pour l'exercice clos le 31 mars 2011, tels que présentés dans le Document de référence déposé le 31 juillet 2009 sous le numéro D 11-0755, en pages 44 à 117.
- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent pour l'exercice clos le 31 mars 2009, tels que présentés dans le Document de référence déposé le 31 juillet 2009 sous le numéro D 10-0660, en pages 54 à 136.

**COMPTES CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012**

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL	2
DOCUMENT DE REFERENCE	2
PRESENTATION GENERALE	4
PROFIL	4
STRATEGIE	5
HISTORIQUE	6
LE MARCHE DES LOGICIELS DE LOISIRS INTERACTIFS	6
ACTIVITE	7
FRANCHISES/LICENCES	8
CONTRATS MAJEURS DU GROUPE	8
POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	9
PERSPECTIVES D'AVENIR	10
FACTEURS DE RISQUES	10
MOYENS MIS EN OEUVRE POUR SECURISER L'ACTIVITE	10
FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	11
RESSOURCES HUMAINES ET EFFECTIFS	11
LOCAUX DU GROUPE	12
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 31 MARS 2012	12
INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION ET AUX COMPTES	12
1. ENVIRONNEMENT ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	12
2. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES	13
3. RESULTATS COMMERCIAUX ET FINANCIERS DE LA SOCIETE MERE (ATARI SA)	20
4. ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES	20
5. ACTIONNARIAT	20
6. AFFECTATION DU RESULTAT	21
7. MANDATAIRES SOCIAUX	21
8. RISQUES LIES A L'ACTIVITE	32
9. INFORMATIONS SOCIALES	40
10. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	41
11. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	41
12. PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE	41
13. RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE ATARI SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	42
14. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE ET UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS PENDANT L'EXERCICE 2010/2011 (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)	43
COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2012	45
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AUX ACTIONNAIRES	91
INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE MERE	92
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	109
RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE	110
RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL	113
MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	118
DIVIDENDES	121
GOVERNANCE D'ENTREPRISE	121
ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE	121
L'EQUIPE DE DIRECTION	124
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	125
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTERESSEMENT DU PERSONNEL	125
CONVENTIONS REGLEMENTEES	125
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES – EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012	125
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PREVU A L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	128
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ATARI	133
EVOLUTION RECENTE	134
RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DES ATTESTATIONS	135
PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE	135
POLITIQUE D'INFORMATION	136
DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	137
TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE N° 809/2004	138
TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL	139

PRESENTATION GENERALE

PROFIL

Atari (la « Société » ou le « Groupe ») est cotée sur le marché Euronext Paris, compartiment C (code ISIN : FR0010478248, mnémonique : ATA).

Atari (www.atari.com) est une société globale de divertissement interactif et de licences multi-plateforme. Innovateur à l'origine des jeux vidéo fondé en 1972, Atari possède et/ou gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command®, Pong®, Test Drive®, Backyard Sports® et Rollercoaster Tycoon®. Atari tire de ces propriétés intellectuelles populaires des jeux attractifs, disponibles en ligne (via un navigateur web, sur Facebook® et en téléchargement), sur les « smartphones », les tablettes et les autres terminaux connectés. La Société développe et distribue également des divertissements interactifs pour les consoles de jeux de Microsoft, Nintendo et Sony. Enfin, Atari met à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence dans d'autres médias, ainsi que via des produits dérivés et de l'édition.

CHIFFRES CLES

Pour l'exercice clos le 31 mars 2012, le chiffre d'affaires de la Société s'est établi à 39,6 millions d'euros. Le tableau suivant présente les chiffres clés du Groupe après application de la norme IFRS 5, le cas échéant :

(en millions d'euros)	31 mars 2012 ⁽¹⁾	31 mars 2011 ⁽¹⁾	31 mars 2010
Chiffre d'affaires	39,6	60,1	111,2
Résultat opérationnel courant	2,1	2,3	-6,2
Résultat opérationnel	1,7	1,4	-8,9
Résultat net des activités poursuivies	0,8	0,2	-14,2
Résultat net des activités non poursuivies	-4,5	-6,4	-9,1
Perte nette	-3,7	-6,2	-19,4
Total de l'actif	37,6	97,6	91,7
Capitaux propres (part du Groupe)	-7,6	-3,9	1,8
Trésorerie nette / endettement net	-20,8	-36,1	-9,2
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5,4	16,4	10,3
Effectifs	51 ⁽²⁾	147	154

(1) Le résultat net d'Eden, activité en cours de cession au 31 mars 2012, est comptabilisé comme « activité non poursuivie » à compter du 1^{er} avril 2010. Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant des exercices 2010/2011 et 2011/2012 du Groupe excluent les activités d'Eden.

(2) Personnel d'Eden non compris. En comptant Eden, le nombre total de collaborateurs pour l'exercice 2011/2012 aurait été de 71.

CONTRIBUTIONS PAR SEGMENTS

La contribution de chacun des segments au compte de résultat consolidé figure dans le tableau ci-dessous :

31 mars 2012 (en millions d'euros)	Numérique	Licences	Distribution physique	« Corporate » et autres	Total
Chiffre d'affaires	20,8	6,8	12,0	-	39,6
Marge brute	15,5	6,8	7,9	-	30,2
Résultat opérationnel courant	6,8	5,7	-2,6	-7,8	2,1
31 mars 2011 (en millions d'euros)	Numérique	Licences	Distribution physique	« Corporate » et autres	Total
Chiffre d'affaires	14,9	1,1	44,1	-	60,1
Marge brute	10,7	1,1	22,7	-	34,5
Résultat opérationnel courant	1,2	1,0	6,5	-6,4	2,3

Note : Le résultat net d'Eden, activité en cours de cession au 31 mars 2012, est comptabilisé comme « activité non poursuivie » à compter du 1^{er} avril 2010. Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant des exercices 2010/2011 et 2011/2012 du Groupe excluent Eden. En outre, pour faciliter la présentation, la Société a présenté le chiffre d'affaires de la distribution numérique de l'exercice 2010/2011 sur une base brute.

La norme IFRS 8 définit un secteur opérationnel comme un composant d'une entité :

- qui a des activités commerciales dont il peut tirer des revenus et pour lesquelles il peut engager des dépenses (en ce compris des revenus et des dépenses liés à des opérations avec d'autres composants de la même entité),
- dont les résultats opérationnels sont examinés régulièrement par le principal décideur opérationnel de l'entité, afin de prendre des décisions d'affectation des ressources au secteur et d'évaluer sa performance, et
- pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

Le Groupe a adopté les dispositions IFRS 8 et présentera l'information sectorielle, conformément à l'examen des opérations financières par le décideur opérationnel. Pour ses opérations futures, le Groupe a mis l'accent sur le

renforcement et la monétisation de jeux mobiles et en ligne ainsi que le développement des activités de licences, tout en restant opportuniste sur les activités de détail. En conséquence, la direction a décidé de présenter les secteurs suivants : « Activités numériques », « Licences » et « Distribution physique ».

En outre, la direction de la Société a décidé, en liaison avec l'évaluation de ses secteurs opérationnels, que la part des activités mobiles et des jeux sociaux du secteur opérationnel « Activités numériques » devrait donner lieu à un changement de présentation et être présentée sur une base brute, avec les coûts correspondants reflétés dans le coût des ventes. Par souci de cohérence dans la présentation, la Société a tenu compte des chiffres d'affaires respectifs de distribution numérique de la même manière et retraité en conséquence les comptes de l'exercice 2010/2011, sans aucun impact sur la marge brute ou le reste du compte de résultat.

STRATEGIE

L'exercice 2011/2012 a été marqué par une accélération du renforcement et de la monétisation du portefeuille de propriétés intellectuelles et de marques d'Atari sur les segments des jeux mobiles et en ligne.

La stratégie du Groupe est guidée par 4 priorités :

1. Renforcer et monétiser les jeux numériques d'Atari
2. Tirer parti de la marque Atari et du portefeuille de propriétés intellectuelles d'Atari grâce au « licensing » et à des partenariats stratégiques
3. Rester opportuniste sur le marché du détail afin de promouvoir les propriétés intellectuelles d'Atari
4. Améliorer la rentabilité

1. RENFORCER ET MONETISER LES JEUX NUMERIQUES D'ATARI

La stratégie d'Atari se concentre sur le segment numérique, qui bénéficie de la croissance la plus forte de l'industrie des jeux vidéo, et en particulier sur un cœur de métier, les jeux mobiles, tout en réaffirmant une attention soutenue aux jeux en ligne dans le cadre de programmes multi-plateforme. Cette stratégie est déployée sur toutes les plateformes mobiles pertinentes, dont les « smartphones », les tablettes et les autres terminaux connectés, mais aussi via les navigateurs, Facebook, les réseaux en ligne et les téléchargements numériques.

A ce stade, les jeux d'Atari sont développés par des studios de développement externes, contribuant ainsi à la mise en place d'une organisation plus souple et à coûts fixes réduits. Pendant l'exercice 2011/2012, Atari a lancé et/ou commercialisé :

- *Breakout Boost* et *Breakout Boost+* pour iOS, qui ont généré plus de 3 millions de téléchargements depuis leur lancement en décembre 2011.
- *Atari's Greatest Hits* pour iOS et Android, qui a généré plus de 6 millions de téléchargements et de transactions au 31 mars 2012.
- *Asteroid Gunner* et *Asteroid Gunner +* pour iOS, qui ont généré plus de 1 million de téléchargements et de transactions depuis leur lancement en novembre 2011.

Atari a pour objectif de développer des flux de revenus à marge plus élevée sur les segments des jeux mobiles et en ligne via :

- le chiffre d'affaires des activités de jeux mobiles généré à partir d'un mix de fonctionnalités de monétisation *freemium*, d'offres *premium* et de chiffre d'affaires issu de la publicité. Les jeux *freemium* sont fournis gratuitement, et les consommateurs utilisent les micro-paiements pour accéder à des caractéristiques et des fonctionnalités avancées, des jeux et niveaux supplémentaires et des produits associés ;
- le chiffre d'affaires des activités de distribution numérique, généré par les jeux Atari ou les jeux de tiers disponibles dans la boutique numérique Atari.com ainsi que sur d'autres plateformes de distribution numérique de tiers ; et
- le chiffre d'affaires des activités de jeux en ligne et sociaux généré par la publicité et/ou les micro-transactions.

Enfin, la stratégie numérique d'Atari profite de la forte notoriété de sa marque et est consolidée par un portail web (www.atari.com) permettant d'attirer, de fidéliser et de monétiser le trafic. Ce portail est un élément clé pour les ventes directes et la gestion de la communauté. De nouveaux jeux ainsi que des classiques d'Atari couvrant toute l'histoire de l'industrie des jeux vidéo (Pong, Missile Command, Asteroids, etc.) sont progressivement publiés sur Atari.com.

2. TIRER PARTI DE LA MARQUE ATARI ET DU PORTEFEUILLE DE PROPRIETES INTELLECTUELLES D'ATARI GRACE AU « LICENSING » ET A DES PARTENARIATS STRATEGIQUES

Atari possède et/ou gère une marque mondialement connue et un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont Asteroids®, Centipede®, Missile Command®, Pong®, Test Drive®, Backyard Sports® et Rollercoaster Tycoon®. Ce portefeuille unique de propriétés intellectuelles et de marques peut également contribuer au chiffre d'affaires grâce à tous types d'accords de licence, en particulier grâce à des licences de jeux, des produits dérivés et d'autres médias.

Pendant l'exercice 2011/2012, des produits spécifiques ont permis de promouvoir les classiques d'Atari, notamment la manette de jeu Atari Arcade pour iPad qu'Atari a lancé avec son partenaire Discovery Bay Games. Ce partenariat a permis à Atari de capitaliser sur la notoriété de sa marque et d'améliorer l'expérience de jeu sur l'iPad d'Apple.

3. RESTER OPPORTUNISTE SUR LE MARCHE DU DETAIL AFIN DE PROMOUVOIR LES PROPRIETES INTELLECTUELLES D'ATARI

Le marché du détail souffre actuellement d'un environnement économique très difficile. Même si Atari se concentre

désormais sur les segments à forte croissance des jeux mobiles et en ligne, le groupe a néanmoins adopté une stratégie opportuniste sur le marché du détail et développe ce segment d'activité au travers de transactions profitables ou de partenariats qui lui permettent de rentabiliser au mieux son large portefeuille de propriétés intellectuelles.

4. AMELIORER LA RENTABILITE

Afin de tirer le meilleur parti des ressources disponibles et de compenser une faiblesse potentiellement prolongée de la demande des consommateurs, Atari met en œuvre une stricte discipline de contrôle des coûts et des investissements, qui comprend :

- la poursuite des efforts de réduction des frais généraux, déjà fortement réduits grâce à un ajustement des effectifs et à la renégociation d'accords avec les distributeurs ;
- la réallocation des dépenses en recherche et développement sur les jeux mobiles et en ligne, y compris une restructuration des studios de développement internes ; et
- la rationalisation des bureaux du Groupe dans le monde.

HISTORIQUE

Atari Inc., société créée en 1972, a été le pionnier du secteur des jeux vidéo. Infogrames, société française de développement de jeux vidéo créée en 1983, est entrée à la Bourse de Paris en 1993. En 1999, Infogrames a acquis une participation majoritaire dans Atari Inc., puis le reste des actions en 2008, faisant ainsi d'Atari sa filiale à 100%. Toujours en 2008, Infogrames a initié un important plan de restructuration après des années d'acquisition d'actifs et de licences.

A partir de 2009, le groupe a initié une évolution vers les jeux en ligne, tout en conservant une place importante au développement de jeux vendus en magasin. En janvier, le Groupe a procédé à l'émission d'obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes assorties de bons de souscription d'actions (ORANE-BSA) pour financer l'acquisition de Cryptic Studios Inc. La Société a continué à évoluer vers un « *business model* » lié aux contenus avec la cession par Atari Europe de sa participation restante dans la société de distribution Namco Bandai Partners à son partenaire de longue date Namco Bandai Games Europe. Cette décision stratégique fut suivie, en mai de la même année, par le changement de nom de la Société d'Infogrames en Atari, en parallèle d'une dépréciation importante de ses activités traditionnelles restantes.

En 2010, le Groupe a réalisé avec succès une émission de droits et a levé 43 millions d'euros. Jim Wilson, Directeur général de la filiale américaine Atari Inc., a été nommé au Conseil d'administration d'Atari S.A., la société holding du Groupe, en octobre avant d'être promu Directeur général en décembre. Le siège social du Groupe a été déplacé de Lyon à Paris.

A partir de fin 2010, Atari a accéléré sa transition vers une société de jeux en ligne, les jeux mobiles devant le cœur de métier. Sous la direction de Jim Wilson, une nouvelle équipe a été nommée pour mettre en place une structure de développement de jeux plus flexible en collaboration avec des studios externes et apporter une attention accrue à l'activité de « *licencing* » pour les marques du Groupe. En avril, Eden Studios, société basée à Lyon, a été restructurée. En août, Atari annonçait la cession effective de Cryptic Studios à Perfect World pour environ 35 millions d'euros.

La Société met actuellement sur le marché la première vague de produits développés dans le cadre de sa nouvelle stratégie mobile et en ligne, et compte déjà notamment les lancements réussis de *Atari's Greatest Hits*, *Breakout Boost* et *Asteroids Gunner*.

LE MARCHE DES LOGICIELS DE LOISIRS INTERACTIFS

Le secteur des logiciels de loisirs interactifs comprend principalement des logiciels destinés aux consoles ou plateformes de jeux (telles que la PlayStation 3, la Xbox 360 et la Wii), aux consoles de jeux portables (telles que la Game Boy Advance, la Nintendo DS et DSi et la Sony PSP) et aux ordinateurs personnels. Les segments de jeux mobiles et en ligne, dédiés aux plateformes mobiles, notamment les « *smartphones* », les tablettes et les autres terminaux connectés, mais aussi via les navigateurs, Facebook et les téléchargements numériques, constituent le segment de marché du jeu vidéo qui connaît actuellement la plus forte croissance.

Le marché du jeu vidéo traditionnel a été largement affecté par la conjoncture économique difficile, et en particulier par la baisse de la consommation qui a débuté fin 2008. D'après *International Development Group* (IDG), société indépendante spécialisée dans l'analyse de données statistiques dans les domaines de la technologie et des médias, les recettes générées par le marché des logiciels en Europe, au Japon et aux Etats-Unis (comprenant les ventes pour PC, et pour consoles de salon et portables) ont été estimées à environ 22,8 milliards USD au cours de l'année 2011, soit une baisse de 5,7 % par rapport à 2010. En 2011, cette diminution par rapport à 2010 sur les ventes de logiciels pourrait atteindre 9,7 % en Amérique du Nord et 4,6 % en Europe.

A l'inverse, le marché des jeux numériques (y compris les jeux mobiles et en ligne) a connu une forte croissance ces dernières années. Selon une analyse d'IDG datée du mois d'août 2011, le marché mondial des jeux non-traditionnels (comprenant les jeux mobiles et sur tablettes, les téléchargements de jeux sur PC, les jeux sociaux, les jeux MMO, les jeux « *casual* » et les jeux en ligne sur console) aurait été de 26,3 milliards USD en 2011, soit une hausse de 24,6 % par rapport à 2010.

Le segment des jeux mobiles atteindrait 5,0 milliards de dollars US, soit une hausse de 22,1 % par rapport à 2010. Les jeux sociaux atteindraient 2,0 milliards de dollars US, soit une hausse annuelle de 43,5 % par rapport à 2010 ; les jeux « *casual* », quant à eux, atteindraient 2,3 milliards de dollars US, soit une hausse de 15 % par rapport à 2010.

Recettes mondiales des jeux numériques en milliards de USD selon IDG (octobre 2011)

en milliards de USD	2010	2011E	2015E	Croissance 2010/2011	Taux de croissance annuel moyen 2010/2015
Mobile*	4,12	5,03	9,32	22,1%	17,7%
Tablette**	0,07	0,34	2,44	385,7%	103,5%
Total Mobile + tablette	4,19	5,37	11,76	28,2%	22,9%
Online***	16,57	20,04	30,54	20,9%	13,0%
TOTAL JEUX NUMERIQUES	20,76	25,41	42,3	22,4%	15,3%

* Y compris mobiles Apple, mobiles sous Android, « smartphone » et autres téléphones numériques.

** Y compris iPad d'Apple et autres tablettes.

*** Y compris les téléchargements de jeux sur PC, les jeux à la demande (« cloud gaming »), les jeux massivement multi-joueurs, les jeux sociaux, les jeux « casual » et les jeux en ligne sur console de salon / consoles portables, les locations.

MARCHE DES JEUX MOBILES, SUR TABLETTES ET SUR « SMARTPHONES »

Les jeux mobiles sont des jeux vidéo joués sur des téléphones portables, des « smartphones », des tablettes, des appareils multimédia portables et excluent tout jeu uniquement joué sur des consoles portables dédiées.

Selon une analyse d'IDG du mois d'octobre 2011, les principales sources de chiffre d'affaires pour les jeux sur mobiles et sur tablettes sont issues d'applications payantes, de biens virtuels, des publicités et, dans une moindre mesure, des abonnements.

Le marché du mobile bénéficie du taux de pénétration rapide des « smartphones » (principalement des appareils fonctionnant sous iOS et Android), dont le nombre en circulation a atteint environ 485 millions fin 2011, alors qu'en 2007 ce type de terminaux venait à peine de faire son apparition. Le marché des tablettes bénéficie également d'un taux de pénétration rapide et élevé. L'iPad d'Apple a été lancé en avril 2010. Le 25 juin 2011, le parc installé de tablettes iPad dans le monde s'élevait à 28,7 millions d'unités.

L'expansion rapide de la dernière génération d'appareils mobiles (« smartphones » et tablettes) s'est accompagnée du succès des « apps », de petits programmes spécialisés à télécharger sur les appareils mobiles. Pour l'instant, les jeux Atari sont surtout distribués par l'App Store d'Apple et l'Android Market, les deux principaux portails pour les « apps ».

LES JEUX EN LIGNE

Le segment des jeux en ligne (« online ») se compose de plusieurs types de jeux, des jeux « casual » aux jeux pour joueurs experts, et utilise tous les types de plateformes, des ordinateurs personnels (PC) aux consoles (XBLA et PSN).

Les principales catégories de jeux en ligne sont :

- les téléchargements de jeux pour PC ;
- les jeux « casual » / sociaux, sur toutes les plateformes qui sont des jeux faciles, auxquels il est possible d'accéder rapidement et gratuitement via un navigateur Internet ;
- les jeux massivement multi-joueurs (MMO) ;
- les jeux « cloud » (principalement via OnLive et Gaikai) ;
- et les jeux en ligne sur console (via Microsoft Xbox Live, Sony PlayStation Network, Nintendo WiiWare, DSiWare).

En plus des jeux en ligne sur PC, de plus en plus de clients se connectent à Internet via les consoles de jeux (XBLA et PSN). Internet est un bon moyen d'offrir aux clients des services et un contenu immédiats.

Le chiffre d'affaires des jeux « online » est généré par une ou plusieurs des sources suivantes :

- les téléchargements de jeux ;
- les micro-transactions, qui consistent à proposer du contenu additionnel ou des biens virtuels aux joueurs disposant déjà d'un jeu gratuit ou payant (le plus souvent, de nouvelles fonctionnalités ou l'accès à des zones ou des niveaux supplémentaires) ;
- la publicité en ligne ;
- les abonnements, en général mensuels ou trimestriels ;
- la facturation à la minute ;
- les offres d'essai.

Ainsi, progressivement, le jeu vidéo devient un service auquel les joueurs accèdent quand bon leur semble et dans lequel les contenus peuvent être fournis au consommateur à la façon d'un service en ligne. Selon IDG (analyse d'octobre 2011), le marché des jeux sociaux et « casual » atteindrait 4,52 milliards USD en 2011, soit une hausse d'environ 25 % par rapport à 2010, et devrait connaître une croissance approchant 12 % par an entre 2010 et 2015.

ACTIVITE

Atari (www.atari.com) est une société globale de divertissement interactif et de licences multiplateforme.

EDITION, PRODUCTION, DEVELOPPEMENT ET MONETISATION DES LICENSES

L'édition consiste à analyser et segmenter le marché, déterminer les attentes du consommateur, construire une offre de

produits cohérente avec la demande puis en assurer la commercialisation grâce à une politique « marketing » adaptée.

Les activités de production et de développement d'Atari sont concentrées sur les jeux mobiles et en ligne. En outre, la stratégie d'Atari est de maximiser le chiffre d'affaires généré par les propriétés intellectuelles « non online » au travers de la monétisation des licences et de l'édition opportuniste de certains jeux vendus en magasin qui soutiennent ses propres franchises.

Au 31 mars 2012, les ressources de production du Groupe sont majoritairement constituées de studios externes partenaires qui développent les jeux en ligne et mobiles. Le seul studio en interne, Eden Games basé à Lyon en France et composé d'une vingtaine de salariés, travaille sur le projet Garden et les mises à jour de *Test Drive Unlimited 2*. Au 31 mars 2012, la Société a initié formellement un processus de cession, dans le cadre du plan stratégique dont la mise en application a débuté en 2011 avec la cession de Cryptic Studios et la réorganisation d'Eden. Eden développe des jeux sur consoles/PC mais pas de jeux mobiles/en ligne, qui constituent désormais le cœur de métier d'Atari.

LA DISTRIBUTION PHYSIQUE ET NUMERIQUE

La distribution physique consiste, au travers de sociétés de commercialisation établies dans chaque pays et disposant d'une force de vente dédiée et d'un support logistique performant, à assurer la vente, la livraison et l'après-vente des produits issus de la branche édition du Groupe ou d'éditeurs tiers. Atari est distributeur de jeux vidéo aux Etats-Unis via sa filiale américaine Atari Inc. En raison de son changement de politique commerciale, le Groupe a fortement réduit ses opérations de distribution physique. Le réseau local de distribution physique du Groupe permet d'approvisionner directement (ou par l'intermédiaire d'agents) la quasi-totalité des revendeurs nord-américains.

Pour la distribution numérique, Atari utilise son portail web www.atari.com et des vendeurs en ligne tiers comme Steam et IGN.

En Europe et pour certaines parties de l'Asie, Atari a distribué ses produits par l'intermédiaire de Namco Bandai Partners.

FRANCHISES/LICENCES

Les activités du Groupe lui ont permis d'acquérir ou de gérer un important portefeuille de marques exclusives et de propriétés intellectuelles à succès telles que les classiques d'Atari (notamment Asteroids, Pong, Missile Commends et Centipede), Roller Coaster Tycoon, Test Drive, Backyard Sports et plus de 200 franchises et licences.

La rémunération du concédant de licence peut être constituée par une redevance fixe ou par une redevance proportionnelle basée sur un pourcentage des ventes réalisées, pour les licences détenues par des tiers. La plupart du temps, le concédant requiert des avances sur redevances de licence payables par tranches réparties sur toute la durée du contrat et assorties de minimums garantis. Les avances s'imputent généralement sur le montant total de la rémunération due, de telle sorte que le licencié puisse être en mesure de récupérer l'équivalent des avances versées avant d'être requis de verser une rémunération supplémentaire.

Afin de pouvoir développer, le cas échéant, des jeux compatibles avec les consoles de Sony, Nintendo ou Microsoft, le Groupe a conclu des accords avec ces fabricants. Ces accords sont conclus sous la forme d'accord-cadre, pour une génération de plateformes donnée, pour une période généralement de 3 à 5 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Les licences de contenu comme les licences de support imposent le respect d'un certain nombre de contraintes éthiques, graphiques et techniques. L'édition et la sortie commerciale du produit sont en effet soumises à la validation préalable de l'ayant-droit ou du fabricant de support.

CONTRATS MAJEURS DU GROUPE

Les contrats importants conclus par le Groupe les deux dernières années concernent l'exploitation de droits de propriété intellectuelle, de matériel (consoles) et de plateformes en ligne et peuvent être synthétisés de la façon suivante :

CONTRATS DE DISTRIBUTION

Un contrat établit les modalités de distribution par l'intermédiaire des filiales du Groupe des produits édités par le Groupe et/ou par des éditeurs tiers. Atari, Inc. et Atari Europe SAS sont notamment convenues d'une exclusivité réciproque de distribution, sur leurs territoires respectifs, des jeux édités par l'autre.

Atari Europe et Namco Bandai Games Europe SAS (Namco Bandai) ont signé un partenariat stratégique de distribution, qui fait suite à la cession à Namco Bandai Games Europe SAS des activités de distribution d'Atari en Europe et Asie, finalisée en deux phases, en février 2009 et en juillet 2009.

A compter de la date de finalisation de l'opération et pour une période de cinq ans, Namco Bandai Partners bénéficie des droits de distribution exclusifs pour les jeux vidéo physiques produits par Atari en Europe, Asie (hors Japon), Afrique, Moyen-Orient, Amérique centrale et du sud, Australie et Nouvelle-Zélande.

CONTRAT DE LICENCE AVEC HASBRO

Au fil des années, la Société avait conclu divers contrats avec Hasbro. En 2005, Atari SA et Hasbro ont conclu un accord de licence exclusive pour Dungeons & Dragons. Le 15 août 2011, Wizards of the Coast LLC, Hasbro, Inc. et Atari S.A.

ont annoncé le règlement et la résolution de la plainte à l'encontre d'Atari S.A. et de la demande reconventionnelle déposée par Atari S.A. contre Hasbro, Inc. concernant la marque Dungeons & Dragons. Certains droits pour Dungeons & Dragons ont été restitués à Hasbro. Atari continuera à développer et commercialiser plusieurs jeux sous licence d'Hasbro et de Wizards of the Coast, notamment *Dungeons & Dragons: Daggerdale*, un succès sur Xbox LIVE®, et *Heroes of Neverwinter* pour Facebook, jusqu'à décembre 2013.

CONTRATS AVEC LES FABRICANTS DE CONSOLES

Des contrats entre la Société et/ou ses filiales et les fabricants de consoles (Nintendo, Sony Computer Entertainment et Microsoft) régissent le fonctionnement de la relation privilégiée entre les parties. Ces contrats autorisent la Société à utiliser la technologie de ces fabricants de consoles aux fins d'éditer des produits compatibles avec leurs consoles respectives. Ces contrats abordent notamment, de façon détaillée, l'utilisation des kits de développement, le processus d'autorisation d'éditer, les redevances de l'éditeur au fabricant, la durée de la relation, les territoires concernés, les coûts de fabrication ainsi que la logistique afférente, les conditions de paiement et les obligations de confidentialité auxquelles sont tenues les parties.

ACCORDS AVEC DES PLATEFORMES EN LIGNE

Le Groupe va avoir recours à des plateformes mobiles et en ligne comme iOS Appstore d'Apple, Android de Google et la plateforme Facebook pour accéder aux utilisateurs. Nous devons nous conformer à leurs conditions générales pour les développeurs d'application qui définissent la promotion, la distribution et le fonctionnement de leur plateforme respective, c'est-à-dire Apple App Store, Google Play Store et Facebook. Ils peuvent modifier ces conditions à leur entière discrétion. En outre, nous sommes dépendants de la disponibilité (fonctionnalité) des plateformes.

CONTRATS AVEC LES PRINCIPALES ENSEIGNES DE REVENEURS

Le Groupe distribue ses produits par l'intermédiaire d'un réseau de distribution centralisé constitué d'un portefeuille de clients « grands comptes ». Au 31 mars 2012, aucun client ne représentait plus de 9 % du solde des créances clients (à l'exception d'un contrat de licence conclu quelques jours après la conclusion de l'exercice). Le risque lié à la dépendance à l'égard des clients est détaillé dans la partie du présent Document de référence relative aux risques liés à l'activité (voir « Risques contractuels »).

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Groupe investit principalement dans les développements de franchises (création d'univers attractifs pour les jeux vidéo) et sélectionne les avancées pour les licences de tiers (droits d'exploitation d'univers ou de marques sur les formats disponibles sur le marché des loisirs interactifs). Les principaux projets d'investissement de la Société au cours de la période ont concerné le développement des jeux mobiles suivants : *Breakout Boost* et *Breakout Boost+*, *Asteroids Gunner* et *Gunner+*, *Atari Greatest hits* sur les plateformes App Store et Android, *Freddi Fish and the stolen shell* et *Putt-Putt saves the Zoo* sur App Store et les jeux en ligne disponibles sur Atari.com, notamment *Centipede*, *Yars' Revenge*, *Tempest*, *Millipede*, *Missile Command*, *Adventure*, *Asteroids*, *Haunted House*, *Lunar Lander*, *Crystal Castles* et *Battlezone*. Ces jeux ont demandé des investissements moins importants que les jeux traditionnels vendus en magasin. Ces investissements ont été financés au moyen de la trésorerie disponible.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société capitalise au bilan les dépenses de développement interne de jeux à compter de la date de fin de la phase de pré-production. Ces coûts font généralement l'objet d'un amortissement dégressif sur 3 trimestres à compter de la date de commercialisation desdits jeux.

Les montants dépensés au cours des trois derniers exercices s'analysent comme suit :

	31 mars 2012		31 mars 2011		31 mars 2010	
(en millions d'euros)		% du chiffre d'affaires		% du chiffre d'affaires		% du chiffre d'affaires
R&D interne activée	-	-	4,6	8,1%	6,7	6,0%
R&D externe activée	4,2	10,6%	7,3	12,9%	4,5	4,0%
Autres dépenses de R&D au P&L*	3,9	9,8%	5,4	9,5%	16,3	14,7%
Total dépenses	8,1	20,5%	17,3	30,5%	27,5	24,7%

(*) Ce poste intègre principalement le coût opérationnel des studios, la pré-production sur les développements initiés, les coûts d'organisation du département édition ainsi que le coût de tout projet dont la faisabilité technique n'a pu être démontrée.

Note : Les chiffres relatifs à Eden, activité en cours de cession au 31 mars 2012, sont comptabilisés en « activité non poursuivie » à compter du 1^{er} avril 2010. Les dépenses de R&D (« Recherche et Développement ») des exercices 2010/2011 et 2011/2012 du Groupe excluent les activités d'Eden.

Politique du Groupe en matière de recherche et développement : le Groupe a élaboré une stratégie d'investissement visant à offrir un catalogue de produits disponibles sur toutes les plateformes. Les décisions d'investissement sur le plan éditorial seront analysées selon un processus rigoureux, projet par projet, qui comprend notamment : la compatibilité entre le concept du jeu, la compétence technologique du studio de développement, la taille et les perspectives du parc installé des plateformes concernées, le segment de clientèle visé et un compte d'exploitation prévisionnel.

Le Groupe confie ses capacités de production à des studios externes choisis pour leurs compétences technologiques, éditoriales et artistiques, ainsi qu'à Eden Studio. Le Groupe répartit ses risques en pondérant ses investissements sur plusieurs plateformes pour jeux mobiles et en ligne, les projets ayant des délais de développement plus courts, avec des investissements moins importants dont les obligations contractuelles sont basées sur des étapes à franchir. Pour les jeux vendus en magasin, la Société restera opportuniste dans ses rapports avec les développeurs.

Principaux investissements réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 : le Groupe a continué son effort d'investissement dans les titres majeurs qui sont sortis au cours de l'exercice ou qui sortiront sur l'exercice suivant, dont notamment *Centipede Infestation*, *Breakout Boost*, *Asteroids Gunner*, *Atari Greatest hits* sur la plateforme Android, *Freddi Fish and the stolen shell* et *Putt-Putt saves the Zoo*, *Heroes of NeverWinter*. Ces investissements ont été financés au moyen de la trésorerie disponible de la Société et/ou par l'utilisation de lignes de crédit. Au cours de l'exercice 2011/2012, les frais de recherche et développement du Groupe (au compte de résultat) se sont élevés à 10,8 millions d'euros.

La Société a également réalisé des investissements pour de futurs produits tels que *Dungeons and Dragons Daggerdale*, *Circus Atari*, *Super Bunny Breakout* et divers investissements dans des classiques d'Atari qui seront lancés au cours de l'exercice 2012/2013 et qui n'ont pas encore été annoncés. La Société a également réalisé des investissements pour de futurs jeux mobiles et en ligne basés sur ses marques de renommée internationale et très populaires. Les titres de ces jeux seront annoncés à leur sortie. Toutefois, à la date du présent document, certains engagements ont déjà été pris pour des jeux qui seront lancés au cours de la première moitié de l'exercice suivant. Les jeux mobiles et en ligne demandent un faible niveau d'investissement, entre 75 000 et 750 000 euros généralement. Ces jeux seront financés au moyen de la trésorerie disponible de la Société et/ou par l'utilisation de lignes de crédit.

Les frais de recherche et développement du Groupe pour l'exercice clos sont exposés en détail dans le « Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe », à la section 2.1.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Ces informations sont fournies dans la partie « Informations relatives à la gestion et aux comptes », sous-partie n°12 « Perspectives d'avenir de la Société ».

FACTEURS DE RISQUES

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe est confronté à des risques dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats. Les principaux risques identifiés par la Société sont décrits en section 8 du « Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe », sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive car d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par Atari à la date de dépôt du présent Rapport Annuel, sont susceptibles d'avoir également un effet défavorable significatif. Les investisseurs sont invités à prendre en considération ces risques avant de décider, le cas échéant, de souscrire ou d'acquérir des titres de la Société.

AUTRES RISQUES PARTICULIERS

A l'exception des risques mentionnés en section 8 du « Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe », la Société n'a pas connaissance de risques particuliers susceptibles d'avoir une incidence significative sur son activité.

MOYENS MIS EN OEUVRE POUR SECURISER L'ACTIVITE

PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Afin de réduire les risques exposés ci-dessus et d'entretenir une relation de confiance avec ses partenaires, le Groupe a recours à des procédures de formalisation et de validation juridique et technique de toutes les étapes de production et d'exploitation d'un produit. Une équipe internationale de juristes spécialisés répartis en Europe et aux Etats-Unis assure la gestion, la surveillance et l'acquisition des droits de propriété intellectuelle pour le Groupe. Le Groupe travaille également avec des cabinets d'avocats réputés pour leur savoir-faire dans ce domaine et utilise des services de surveillance des propriétés intellectuelles. Lorsque cela est opportun le Groupe procède à l'enregistrement des marques et copyrights de ses produits dans le plus grand nombre de pays, outre l'Europe et les Etats-Unis. De plus, chaque fabricant de consoles incorpore à ses plateformes des dispositifs de sécurité destinés à empêcher toute utilisation hors licence.

La lutte contre le piratage fait l'objet d'une approche pragmatique en fonction des risques identifiés et des territoires concernés. En France et en Europe, le Groupe collabore étroitement avec la cellule anti-piratage mise en place notamment par le SELL (Syndicat français des éditeurs de logiciels de loisirs), l'ELSPA (Entertainment Leisure Software Publishing Association) et le service des douanes. En outre, la Société travaille de pair avec une société de surveillance en ligne pour lutter contre le piratage et la contrefaçon de ses produits.

Le Groupe travaille également en collaboration avec les douanes américaines dans le cadre de la lutte contre le piratage. Par ailleurs, le Groupe a recours à des sociétés spécialisées afin de lutter contre le téléchargement illégal de ses produits et associe à ses produits des logiciels ayant vocation à empêcher la réalisation de copies illégales.

Le Groupe ne dépose pas de brevets pour ses jeux et n'est pas dépendant d'un brevet particulier.

CARENCE DU FOURNISSEUR

Le Groupe cherche à réduire le risque d'approvisionnement en diversifiant ses sources de fabrication. En ce qui concerne les produits édités pour PC, ce risque est réduit en raison du grand nombre de sociétés de duplication disponible dans le monde et de la réactivité de celles-ci. Le Groupe ne maîtrise pas le risque de fabrication de produits édités sur les supports propriétaires car les fabricants de consoles en gardent le contrôle. Au cours des exercices écoulés, les fabricants de consoles ont connu des difficultés croissantes pour satisfaire la demande mondiale. Toutefois, la capacité de fabrication s'est accrue et le risque de production a été minimisé. En outre, la stratégie future du Groupe, consistant à étendre ses opérations en ligne, réduira encore les risques potentiels.

ASSURANCES

Le Groupe bénéficie d'une couverture mondiale s'agissant notamment des risques de dommages aux biens, de perte d'exploitation et de responsabilité civile exploitation, professionnelle et propriété intellectuelle. Le Groupe assure également la responsabilité civile de ses mandataires sociaux et dirigeants. D'une façon générale, l'activité du Groupe ne présente pas de risques propres de nature extraordinaire, à l'exception de la carence éventuelle d'un fournisseur ou des conséquences du retrait massif d'un jeu. Les polices souscrites au niveau local (et notamment en Amérique du Nord) afin de tenir compte des spécificités des marchés nationaux, sont complétées par un programme mondial. Le tableau ci-dessous résume les niveaux de protection mis en place s'agissant des principales polices.

Police	(\$)
Responsabilité civile professionnelle / Dommages aux biens / Perte d'exploitation	Limite par sinistre : 1 million USD Limite de garantie annuelle : 2 million USD Assurance globale de Première ligne avec une limite de 5 millions USD et Assurance globale Complémentaire avec une limite de 10 millions USD.
Perte d'exploitation	11,5 millions USD
Erreurs & Omissions / Média / Sécurité et Protection de la vie privée	Plafond de 3 millions USD pour la Première ligne et 2 millions USD pour la Complémentaire.
Responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux	Plafond de 15 millions USD

Le montant total des primes d'assurance payées par Atari pour son compte et pour le compte de ses filiales au titre des polices ci-dessus sur l'exercice clos le 31 mars 2012 s'élève à 571 689 USD.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives et fiscales. Le règlement de ces litiges ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les comptes de la Société.

Les risques juridiques significatifs du Groupe sont présentés dans le présent Document de référence, dans la rubrique « Risques juridiques » des « Informations relatives à la gestion et aux comptes ».

RESSOURCES HUMAINES ET EFFECTIFS

Pour l'exercice 2011/2012 l'effectif moyen était de 134 personnes (94 sans le personnel d'Eden), contre 152 en 2010/2011 et 270 en 2009/2010. Au 31 mars 2012, l'effectif du Groupe s'élevait à 51 (71 avec le personnel d'Eden), contre 147 au 31 mars 2011 (61 sans le personnel d'Eden) et 154 pour l'exercice 2009/2010.

ACCORD RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL

Pour les effectifs français, un « accord 35 heures » a été signé en juillet 2000 et ratifié par les salariés en septembre 2000, le rendant effectif en octobre 2000. Cet accord prévoit l'octroi de 12 jours de RTT avec mise en place d'un horaire variable pour les salariés non cadres et cadres intégrés, et d'une convention annuelle de forfait pour les cadres autonomes.

De plus, l'accord prévoit la récupération des heures supplémentaires sous forme de repos compensateurs de remplacement.

Les autres informations sociales relatives aux sociétés françaises du Groupe figurent au Chapitre 9 « Informations sociales » du « Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe ».

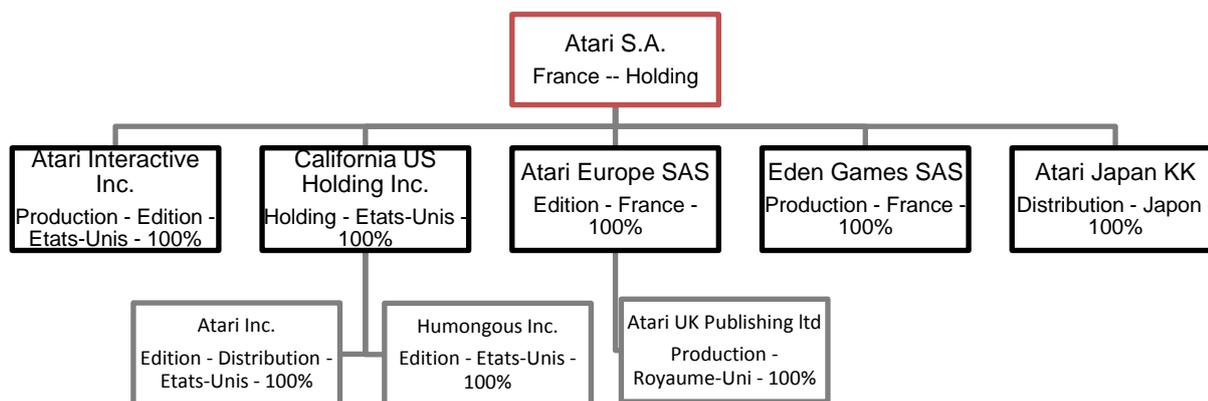
LOCAUX DU GROUPE

Le siège social de la Société est situé au 78 rue Taitbout, 75009 Paris - France, conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2010.

Le Groupe Atari dispose également de bureaux à Lyon, Los Angeles et New York.

Pour l'exercice 2011/2012, les dépenses locatives du Groupe s'élevaient à environ 1,0 million d'euros. En mars et en avril 2012, la Société a déménagé ses bureaux de Lyon et New York dans des locaux plus petits et à moindre coût.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 31 MARS 2012



INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION ET AUX COMPTES

Exercice clos le 31 mars 2012

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GESTION DU GROUPE

1. ENVIRONNEMENT ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Atari (la « Société » ou le « Groupe ») est un développeur et éditeur de logiciels de jeux interactifs de renommée mondiale. Les tendances du marché mondial sont décrites ci-dessous, sur la base du rapport d'IDG d'octobre 2011.

Dans une analyse en date du mois d'août 2011, IDG estime que le marché mondial des jeux non-traditionnels (qui comprend les jeux sur mobile et sur tablettes, les téléchargements de jeux sur PC, les jeux sociaux, les jeux massivement multi-joueurs, les jeux « casual » et les jeux en ligne sur console) devaient augmenter de 26,3 milliards de dollars US en 2011, soit une hausse de 24,6 % par rapport à 2010.

Le segment des jeux sur mobile devait atteindre 5 milliards de dollars US, soit une hausse de 22,1 % par rapport à 2010. Les jeux sociaux devaient atteindre 2 milliards de dollars US, soit une hausse annuelle de 43,5 % par rapport à 2010 ; les jeux « casual » devaient progresser de 15 % par rapport à 2010 pour atteindre 2,3 milliards de dollars US.

Recettes mondiales des jeux numériques en milliards d'USD selon IDG (octobre 2011)

en milliards de USD	2010	2011E	2015E	Croissance 2010/2011	Taux de croissance annuel moyen 2010/2015
Mobile*	4,12	5,03	9,32	22,1%	17,7%
Tablette**	0,07	0,34	2,44	385,7%	103,5%
Total Mobile + tablette	4,19	5,37	11,76	28,2%	22,9%
Online***	16,57	20,04	30,54	20,9%	13,0%
TOTAL JEUX NUMERIQUES	20,76	25,41	42,3	22,4%	15,3%

* Y compris mobiles Apple, mobiles sous Android, « smartphone » et autres téléphones numériques.

** Y compris iPad d'Apple et autres tablettes.

*** Y compris les téléchargements de jeux sur PC, les jeux à la demande (« cloud gaming »), les jeux massivement multi-joueurs, les jeux sociaux, les jeux « casual » et les jeux en ligne sur console de salon / consoles portables, les locations.

Pour de plus amples informations, se reporter à la partie « Présentation générale – Marché des logiciels de loisirs interactifs » pages 6 et 7 du présent document.

1.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les points forts de l'année comprennent l'extension de la maturité de la ligne de crédit de BlueBay, le changement relatif à la participation directe de BlueBay dans Atari sur une base non diluée, la réduction du capital d'Atari S.A., la restructuration d'Eden et la décision de céder cette dernière, la cession de Cryptic Studios, la résolution du litige concernant les droits de Dungeons & Dragons et l'évolution de la gouvernance de la Société. Tous ces événements sont décrits en détail page 51 du présent document, dans la Note 1 de l'annexe aux Comptes consolidés.

1.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Les événements postérieurs à la clôture comprennent la cession de la participation d'Atari dans GameOne ainsi que l'extension de la maturité de la ligne de crédit. Tous ces événements sont décrits en détail page 90 du présent document, dans la Note 27 de l'annexe aux Comptes consolidés.

2. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE REEL RESUME

(€ million)	31-Mar-12		31-Mar-11		Ecart	
Chiffre d'affaires	39,6		60,1		(20,5)	-34,1%
Coût des ventes	(9,4)	-23,8%	(25,6)	-42,6%	16,2	-63,2%
Marge brute	30,2	76,2%	34,5	57,4%	(4,3)	-12,5%
Frais de recherche et développement	(10,8)	-27,3%	(12,3)	-20,5%	1,5	-12,2%
Frais marketing et commerciaux	(6,3)	-15,9%	(9,8)	-16,3%	3,5	-35,7%
Frais généraux et administratifs	(9,4)	-23,7%	(10,0)	-16,6%	0,6	-6,0%
Paievements non cash en actions (*)	(1,7)	-4,2%	(0,1)	-0,2%	(1,6)	-
Résultat opérationnel courant	2,1	5,3%	2,3	3,8%	(0,2)	-8,7%
Coûts de restructuration	(0,4)		(0,4)		(0,0)	-
Résultat de cession d'actifs	-		(0,5)		0,5	-100,0%
Dépréciation des goodwill	-		-		-	-
Autres produits et charges	-		-		-	-
RESULTAT OPERATIONNEL	1,7	4,3%	1,4	2,3%	0,3	21,4%

Note : Le résultat net d'Eden, activité en cours de cession au 31 mars 2012, est comptabilisé comme « activité non poursuivie » à compter du 1^{er} avril 2010. Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant des exercices 2010/2011 et 2011/2012 du Groupe excluent Eden. La quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence est classée selon la norme IFRS 5 à hauteur de 1,9 million d'euros et concerne GameOne.

Chiffre d'affaires

La norme IFRS 8 définit un secteur opérationnel comme un composant d'une entité :

- qui a des activités commerciales dont il peut tirer des revenus et pour lesquelles il peut engager des dépenses (en ce compris des revenus et des dépenses liés à des opérations avec d'autres composants de la même entité),
- dont les résultats opérationnels sont examinés régulièrement par le principal décideur opérationnel de l'entité, afin de prendre des décisions d'affectation des ressources au secteur et d'évaluer sa performance,
- et pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

Le Groupe a adopté les dispositions IFRS 8 et présentera l'information sectorielle, conformément à l'examen des opérations financières par le décideur opérationnel. Pour ses opérations futures, le Groupe a mis l'accent sur le renforcement et la monétisation de jeux mobiles et en ligne ainsi que le développement des activités de licences, tout en restant opportuniste sur les activités de détail. En conséquence, la direction a décidé de présenter les secteurs suivants : « Activités numériques », « Licences » et « Distribution physique ».

En outre, la direction de la Société a décidé, en liaison avec l'évaluation de ses secteurs opérationnels, que la part des activités mobiles et de jeux sociaux du secteur opérationnel « Activités numériques » devrait donner lieu à un changement de présentation et être présentée sur une base brute, avec les coûts correspondants reflétés dans le coût des ventes. Par souci de cohérence dans la présentation, la Société a tenu compte des chiffres d'affaires respectifs de distribution numérique de la même manière et retraité en conséquence les comptes de l'exercice 2010/2011, sans aucun impact sur la marge brute ou le reste du compte de résultat.

Au titre de l'exercice 2011/2012, Atari a publié un chiffre d'affaires consolidé réel de 39,6 millions d'euros, contre 60,1 millions au titre de l'exercice précédent. Cette baisse du chiffre d'affaires (-34,1 %) provient principalement de la réduction du nombre de titres vendus en magasin qui correspond à la réorientation de la Société vers le renforcement et la monétisation de jeux mobiles et en ligne d'Atari ainsi que le développement de ses activités de licence. Cette stratégie a produit des résultats encourageants depuis qu'elle a été entreprise, comme l'attestent les succès de *Breakout: Boost*, *Atari's Greatest Hits* et *Asteroids Gunner* qui ont généré ensemble plus de 10 millions de téléchargements et de transactions. L'impact de la différence de change a été négligeable.

Le chiffre d'affaires des activités numériques (y compris les activités mobiles et en ligne) a représenté 20,8 millions d'euros, soit 52,5 % du chiffre d'affaires total (contre 24,8 % pour l'exercice 2010/2011), et a augmenté de 39,6 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires des activités de licences a représenté 17,2 % du chiffre d'affaires total et a augmenté de 5,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les chiffres d'affaires par segment sont évalués comme suit :

(€ million)	31-Mar-12		31-Mar-11	
Activités numériques	20,8	52,5%	14,9	24,8%
Licenses	6,8	17,2%	1,1	1,8%
Distribution physique	12,0	30,3%	44,1	73,4%
Total	39,6	100,0%	60,1	100,0%

Le chiffre d'affaires des activités numérique s'est élevé à 20,8 millions d'euros, soit une augmentation de 5,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement due à la poursuite de la croissance du chiffre d'affaires de la distribution numérique et des jeux en ligne sur console. Le chiffre d'affaires généré par les activités numériques représente 52,5 % du chiffre d'affaires net total, contre 24,8 pour l'exercice précédent et 7,2 % pour l'exercice 2009/2010.

Le chiffre d'affaires généré par les activités de distribution physique a diminué de 32,1 millions d'euros pour atteindre 12,0 millions d'euros, étant donné qu'Atari continue à mettre l'accent sur des jeux moins nombreux mais plus rentables et a mis un terme à la majorité de ses activités de distribution de produits d'éditeurs tiers, dont les niveaux de marges sont inférieurs. Le chiffre d'affaires généré par les ventes en magasin a représenté 30,3 % du chiffre d'affaires net total, contre 73,4 % pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires des activités de licences est passé de 1,1 million d'euros pour l'exercice précédent à 6,8 millions d'euros pour l'exercice 2011/2012. Cette augmentation montre le succès de la stratégie du Groupe dans la promotion de sa marque et de ses propriétés intellectuelles.

Marge brute

Au 31 mars 2012, le taux de marge brute (en % du chiffre d'affaires) s'est élevé à 76,3 % contre un taux de 57,4 % sur l'exercice précédent. Cette hausse est due à de plus fortes marges en raison de sorties plus performantes et de la baisse, dans le mix produit, des activités de distribution de produits d'éditeurs tiers, dont les niveaux de marges sont inférieurs.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement (R&D) ont baissé de 1,5 million d'euros, passant ainsi à 10,8 millions d'euros, contre 12,3 millions d'euros pour la période précédente. Cette baisse est principalement due à la baisse des amortissements liés aux jeux lancés et des besoins d'investissements inférieurs de la gamme de produits actuelle tandis que la Société continue sa réorientation depuis les jeux vendus en magasin vers les jeux mobiles et en ligne.

Frais marketing et commerciaux

Les frais marketing et commerciaux s'élèvent à 6,3 millions d'euros contre 9,8 millions d'euros pour la période précédente. Cette diminution s'explique principalement par les dépenses de l'exercice précédent consacrées à soutenir des jeux majeurs vendus en magasin tels que *Test Drive Unlimited 2* et d'autres. En pourcentage du chiffre d'affaires net, les frais marketing et commerciaux externes sont quasi fixes, tandis que des économies significatives ont été réalisées sur les frais généraux marketing et commerciaux liés à la distribution physique.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont diminué d'environ 7 %, passant de 10 millions d'euros pour la période précédente à 9,4 millions d'euros. Ces économies sont essentiellement imputables à la poursuite des programmes de maîtrise des coûts mis en œuvre dans toute la Société et aux résultats de la restructuration des activités européennes au cours de l'exercice précédent.

Paiements non cash en actions (« incentive »)

Les paiements non cash en actions s'élèvent à 1,7 million d'euros, contre 0,1 million d'euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 1,6 million d'euros. Cette hausse des dépenses est principalement due aux dépenses supplémentaires associées à l'attribution de droits à des actions de performance dans le cadre d'une politique de rétention du personnel clé et d'embauche de nouveaux salariés, alors que la période précédente présentait des reprises dues à la non-acquisition de certaines actions.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant réel de l'exercice 2011/2012 ressort à 2,1 millions d'euros, en légère baisse en valeur absolue par rapport au 2,3 millions d'euros de l'exercice précédent. Cependant, la marge opérationnelle courante réelle, à 5,3 % du chiffre d'affaires, augmente de 1,5 point. Cette amélioration a été principalement permise par :

- l'amélioration de la marge brute du Groupe liée à la focalisation sur des jeux plus rentables, ainsi qu'à une reprise de provisions liée à la cession de certaines licences qui avaient précédemment été dépréciées,
- la réduction des frais généraux et administratifs et des frais de marketing,
- principalement compensées par l'augmentation des frais de R&D en pourcentage du chiffre d'affaires (essentiellement attribuable au calendrier d'amortissements des jeux lancés et à l'augmentation des coûts de développement, conformément au plan de l'édition) et à l'accroissement des paiements non-cash en actions résultant de la mise en œuvre des plans d'actions de performance.

Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration pour l'exercice clos le 31 mars 2012 sont restés stables à 0,4 million d'euros, contre 0,4 million d'euros pour la période précédente. Les dépenses de la période en cours sont principalement associées à l'impact restant de la location de locaux.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel consolidé représente un bénéfice de 1,7 million d'euros, contre 1,4 million d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 0,3 million d'euros. Cette amélioration est principalement due aux moins-values de cession des éléments d'actif d'un montant de 0,5 million d'euros enregistrées l'an dernier.

AUTRES ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

(€ million)	31-Mar-12		31-Mar-11		Variation	
RESULTAT OPERATIONNEL	1,7	4,3%	1,4	2,3%	0,3	21,4%
Coût de l'endettement financier	(2,7)	-6,8%	(1,9)	-3,2%	(0,8)	42,1%
Autres produits et charges financiers	(0,1)	-0,3%	0,7	1,2%	(0,8)	-114,3%
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-	na
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	1,9	4,8%	-	-	-	na
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	0,8	2,0%	0,2	0,3%	0,6	-
Résultat net des activités non poursuivies	(4,5)	-11,4%	(6,4)	-10,7%	1,9	-30,2%
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(3,7)	-9,3%	(6,2)	-10,4%	2,5	-40,8%
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-
RESULTAT NET (Part du Groupe)	(3,7)	-9,3%	(6,2)	-10,4%	2,5	-40,8%

Note : Le résultat net d'Eden, activité en cours de cession du 31 mars 2012, est comptabilisé comme « activité non poursuivie » à compter du 1er avril 2010. Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant des exercices 2010/2011 et 2011/2012 du Groupe excluent Eden.

La quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence est classée selon la norme IFRS 5 à hauteur de 1,9 million d'euros et concerne GameOne

Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement s'est élevé à 2,7 millions d'euros, en hausse de 0,8 million d'euros par rapport à l'exercice précédent (soit 43,3 %). Cette hausse s'explique par des encours moyens d'endettement global au cours de l'exercice plus élevés que pour l'exercice précédent. Atari a utilisé le produit de la cession de Cryptic Studios en août 2011 pour rembourser la ligne de crédit BlueBay à hauteur de 21,6 millions d'euros, et réduire ainsi son niveau d'endettement. La Société n'a pas eu besoin d'emprunter au cours du second semestre de l'exercice.

Pour plus de détails, se référer à la note 13 des comptes consolidés.

Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers ont diminué de 0,8 million d'euros, essentiellement du fait des fluctuations des taux de change au cours de l'exercice précédent.

Impôt sur les bénéfices

Aucun impôt sur les résultats n'a été enregistré au cours de l'exercice, tout comme pour l'exercice précédent.

Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence enregistrée par Atari pour un montant de 1,9 million d'euros au titre de l'exercice 2011/2012 correspond à sa quote-part de résultat dans la société GameOne, dans laquelle Atari détenait 38.6% au 31 mars 2012. Atari a cédé sa participation dans GameOne en avril 2012.

Activités non poursuivies

Au 31 mars 2012, la Société a comptabilisé Eden Games comme « activité non poursuivie » dans le compte de résultat à compter du 1^{er} avril 2011 dans la mesure où elle a décidé de céder Eden Games.

Sur une base individuelle et après éliminations intragroupe, le chiffre d'affaires généré par Eden Games est nul sur l'exercice 2011/2012, tout comme sur l'exercice précédent. Le résultat net d'Eden est une perte d'environ -6,2 millions d'euros sur l'exercice 2011/2012 (contre environ -1,1 million d'euros sur l'exercice précédent). La ligne activités non poursuivies comprend également l'impact de la cession de Cryptic Studio à Perfect World par la Société (à hauteur de 1,3 millions d'euros) ainsi que d'autres éléments non significatifs (perte de 0,3 millions d'euros enregistrée par Atari Inc ; au titre de la liquidation par cette dernière de Reflection Ltd.).

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires n'ont eu aucun impact sur la période en cours.

Résultat net

Le résultat net consolidé représente une perte de 3,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012, contre une perte de 6,2 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

2.2. CONTRIBUTIONS PAR SEGMENT

La norme IFRS 8 définit un secteur opérationnel comme un composant d'une entité :

- qui a des activités commerciales dont il peut tirer des revenus et pour lesquelles il peut engager des dépenses (en ce compris des revenus et des dépenses liés à des opérations avec d'autres composants de la même entité),
- dont les résultats opérationnels sont examinés régulièrement par le principal décideur opérationnel de l'entité, afin de prendre des décisions d'affectation des ressources au secteur et d'évaluer sa performance,
- et pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

Le Groupe a adopté les dispositions IFRS 8 et présentera l'information sectorielle, conformément à l'examen des opérations financières par le décideur opérationnel. Pour ses opérations futures, le Groupe a mis l'accent sur le renforcement et la monétisation de jeux mobiles et en ligne ainsi que le développement des activités de licences, et présente donc ses activités sectorielles comme « Activités numériques », « Licences », « Distribution physique » et « Autres ».

De plus, la direction estime que l'analyse de son chiffre d'affaires par zone géographique ou par plateforme n'est pas pertinente ou révélatrice de son activité opérationnelle. De même, l'information sectorielle pour les actifs et les passifs du Groupe n'est plus utilisée par la direction comme outil d'analyse, et en conséquence, la présentation de cette information antérieurement divulguée ne se justifie plus.

La contribution de chacun des segments au compte de résultat consolidé figure ci-après (1) (2).

31 mars 2012 (en millions d'euros)	Activités Numériques	Licences	Distribution physique	« Corporate » et autres	Total
Chiffre d'affaires	20.8	6.8	12.0	-	39.6
Marge brute	15.5	6.8	7.9	-	30.2
Résultat opérationnel courant	6.8	5.7	-2.6	-7.8	2.1
31 mars 2011 (en millions d'euros)	Activités Numériques	Licences	Distribution physique	« Corporate » et autres	Total
Chiffre d'affaires	14.9	1.1	44.1	-	60.1
Marge brute	10.7	1.1	22.7	-	34.5
Résultat opérationnel courant	1.2	1.0	6.5	-6.4	2.3

(1) Note : Le résultat net d'Eden, activité en cours de cession du 31 mars 2012, est comptabilisé comme « activité non poursuivie » à compter du 1^{er} avril 2010. Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant des exercices 2010/2011 et 2011/2012 du Groupe excluent les activités d'Eden.

(2) Le Groupe a réaligné ses informations sectorielles faisant apparaître ses activités de licence dans un segment séparé. Par conséquent, il a retraité ses informations sectorielles de l'exercice précédent à des fins de comparaison.

Activités numériques : Le segment activités numériques est principalement composé du chiffre d'affaires et des coûts associés aux activités de distribution numérique et aux plateformes de jeux mobiles et de jeux « casual »/sociaux.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités numériques s'est élevé à 20,8 millions d'euros, soit une augmentation de 5,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due à la poursuite des bonnes performances des activités de distribution numérique et des jeux en ligne sur console, ainsi qu'à la monétisation des récentes activités de jeux mobiles. Le chiffre d'affaires des activités numériques représente 52,5 % du chiffre d'affaires net total, contre 24,8 % pour l'exercice précédent.

Marge brute

Les coûts des ventes associés au segment activités numériques comprennent principalement les frais liés aux plateformes, les royalties et autres coûts minimes de traitement numérique.

La marge brute s'est élevée à 15,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2011/2012, en amélioration de 4,8 millions d'euros par rapport aux 10,7 millions d'euros de l'exercice précédent. La marge brute est restée relativement stable sur l'exercice 2011/2012, à 75 % contre 72 % pour l'exercice précédent.

Résultat opérationnel courant

Les coûts opérationnels des activités numériques incluent les coûts engagés afin de développer les jeux ainsi que les dépenses de marketing, de commercialisation et les frais généraux alloués. Le montant des coûts opérationnels pour l'exercice 2011/2012 s'élève à 8,7 millions d'euros contre 9,5 millions d'euros lors de l'exercice précédent. Le résultat opérationnel courant pour l'exercice 2011/2012 s'est établi à 6,8 million d'euros, en hausse de 5,6 millions d'euros par rapport aux 1,2 million d'euros de l'exercice précédent.

Distribution physique : Le segment de distribution physique (« retail ») se compose du chiffre d'affaires et des coûts associés à l'édition et à la distribution physique de jeux.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par les ventes au détail a diminué de 32,1 millions d'euros pour s'établir à 12,0 millions d'euros, étant donné qu'Atari continue à mettre l'accent sur des jeux moins nombreux mais plus rentables et a mis un terme à la majorité de ses activités de distribution de produits d'éditeurs tiers, dont les niveaux de marges sont inférieurs. Le chiffre d'affaires généré par les activités de distribution physique a représenté 30,3 % du chiffre d'affaires net total, contre 73,4 % pour l'exercice précédent.

Marge brute

Les coûts des ventes associés aux activités de distribution physique se composent essentiellement des coûts de production et des redevances de licences.

La marge brute, qui s'élevait à 22,7 millions d'euros au cours de l'exercice précédent, a diminué de 14,8 millions d'euros pour s'établir à 7,9 millions d'euros, du fait des baisses stratégiques des volumes des ventes. La marge brute s'est établie à 66 % sur l'exercice 2011/2012 contre 52 % pour l'exercice précédent, principalement grâce à la réduction des activités de distribution de produits d'éditeurs tiers, dont les niveaux de marges sont inférieurs.

Résultat opérationnel courant

Les coûts opérationnels des activités de distribution physique incluent les coûts de R&D des produits destinés à la distribution physique, les coûts engagés de marketing et de commercialisation ainsi que les frais généraux alloués. Le total des coûts opérationnels pour l'exercice 2011/2012 s'est élevé à 10,5 millions d'euros contre 16,2 millions d'euros lors de l'exercice précédent, une amélioration de 5,7 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant pour l'exercice 2011/2012 s'est établi à -2,6 millions d'euros, en baisse de 9,1 millions d'euros par rapport aux 6,5 millions d'euros de l'exercice précédent.

Licences : Le segment licences se compose principalement du chiffre d'affaires et des coûts associés aux licences issus des actifs créés et fondés par les concessionnaires de licence (exemple : Atari Flashback, « merchandising » comme Atari Arcade ou des propriétés intellectuelles sous licence que les éditeurs de jeux développent).

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités de licence s'est établi à 6,8 millions d'euros, en hausse de 5,7 millions d'euros par rapport au 1,1 million d'euros de l'exercice précédent. Cette augmentation correspond à la stratégie de la Société qui vise à monétiser et à tirer profit du portefeuille de marques et de propriété intellectuelle d'Atari.

Marge brute

La marge brute des activités de licence s'est élevée à 6,8 millions d'euros au cours de l'exercice 2011/2012, en amélioration de 5,7 millions d'euros contre le 1,1 million d'euros de l'année précédente. Les coûts des ventes associés aux activités de licence sont marginaux.

Résultat opérationnel courant

Les coûts d'exploitation du segment des activités de licence incluent principalement les dépenses de marketing et de frais généraux (support). Le montant des coûts opérationnels pour l'exercice 2011/2012 s'élève à 1,1 million d'euros contre 0,1 million d'euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant pour l'exercice 2011/2012 s'est établi à 5,7 millions d'euros, en hausse de 4,7 millions d'euros par rapport au 1 million d'euros de l'exercice précédent.

« Corporate ».

Résultat opérationnel courant

Les coûts opérationnels du segment « corporate » incluent principalement les frais généraux non-alloués, la finance, les systèmes d'information, le juridique et les stock-options.

Le total des coûts opérationnels pour l'exercice 2011/2012 s'est élevé à 7,8 millions d'euros contre 6,4 millions d'euros lors de l'exercice précédent, en hausse de 1,4 million d'euros. Cette hausse est principalement due à la hausse des dépenses d'options de souscription d'actions qui s'élèvent à 1,6 million d'euros pour la période en cours.

2.3. BILAN CONSOLIDE

BILAN CONSOLIDE SIMPLIFIE AU 31 MARS 2012 ET AU 31 MARS 2011

(en millions d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
Goodwill	5,8	5,4
Immobilisations incorporelles	9,2	12,7
Immobilisations corporelles	0,2	2,7
Autres actifs non courants	0,4	2,1
Actifs non courants	15,6	22,9
Actifs courants	13,4	16,0
Actifs courants détenus en vue de la vente	3,2	42,3
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5,4	16,4
Actifs courants	22,0	74,7
Total de l'actif	37,6	97,6
Capitaux propres, part groupe	(7,6)	(3,9)
Intérêts minoritaires	0,1	0,1
Total capitaux propres	(7,5)	(3,8)
Dettes financières non courantes	2,0	3,4
Autres passifs non courants	0,1	4,8
Passifs non courants	2,1	8,2
Dettes financières courantes	24,2	49,0
Passifs courants	17,8	32,8
Passifs détenus en vue de la vente	1,1	11,4
Passifs courants	43,1	93,2
Total passif	37,6	97,6

Note : Les actifs et passifs d'Eden, activité en cours de cession au 31 mars 2012, sont enregistrés sur les lignes « actifs / passifs détenus en vue de la vente ». En cours de cession à la fin du mois d'avril 2012, est aussi comptabilisé comme « activité non poursuivie » la quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence en rapport avec GameOne.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à -7,5 millions d'euros au 31 mars 2012, en baisse de 3,7 millions d'euros par rapport aux 3,8 millions d'euros au 31 mars 2011. Le tableau ci-dessous montre les variations des capitaux propres au cours de l'exercice :

Total des capitaux propres au 31 mars 2011	-3,8
Perte nette	-3,7
Cession de Cryptic Studios (complément de prix & autres)	-3,1
Autres	3,1
Total des capitaux propres au 31 mars 2012	-7,5

Trésorerie nette

Au 31 mars 2012, le Groupe enregistre une dette nette de 20,8 millions d'euros, contre une dette nette de 36,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent. La dette nette se décompose comme suit :

(en m €)	31 mars 2012	31 mars 2011
OCEANEs 2011 et 2020	-0,6	-5,9
ORANEs	-1,4	-2,6
Ligne de crédit BlueBay	-24,2	-42,4
Autres	-	-1,5
Endettement financier	- 26,2	-52,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,4	16,4
Endettement financier net	-20,8	-36,0

La trésorerie nette (endettement net) est définie comme la trésorerie et équivalents de trésorerie diminués des dettes financières courantes et de l'endettement financier à long terme.

L'endettement net du Groupe a diminué principalement en raison du remboursement partiel de la ligne de crédit de BlueBay et du remboursement des OCEANE 2011 en juillet 2011.

Le tableau ci-après présente la maturité et les intérêts afférents à la dette :

en millions d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013		31 mars 2014		31 mars 2015		31 mars 2016		31 mars 2017 et au-delà		Total	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts obligataires	2,0		0,7		0,6		0,1			0,6	-	0,6	1,4
Emprunts bancaires	24,2	24,2										24,2	-
Autres emprunts et dettes financières divers	-											-	-
Total passifs financiers	26,2	24,2	0,7	-	0,6	-	0,1	-	-	0,6	-	24,8	1,4

Les 26,2 millions d'euros de dettes arrivant à échéance avant le 31 mars 2013 sont principalement composés des éléments suivants :

- 24,2 millions d'euros liés à la ligne de crédit BlueBay
- 0,7 million d'euros liés au paiement des intérêts

<i>en millions d'euros</i>	31 mars 2012	31 mars 2011
Trésorerie nette (endettement net)	-20,8	-36,0
Capitaux propres part du Groupe (CPG)	-7,6	-3,9
Capitaux propres (CP)	-7,5	-3,8
Ratio de trésorerie nette / (endettement net) sur CPG	-273,7%	-923,1%
Ratio trésorerie nette / (endettement net) sur CP	-277,3%	-947,4%

Autres éléments du bilan

Le goodwill s'élève à 5,8 millions d'euros au 31 mars 2012, contre 5,4 millions d'euros au 31 mars 2011. Les fluctuations des différences de change sont la cause de la hausse de 0,4 million d'euros.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 9,2 millions d'euros au 31 mars 2012, contre 12,7 millions d'euros au 31 mars 2011. Cette baisse est principalement due à l'amortissement des dépenses de développement capitalisées compensé par les dépenses de développement externe. Au 31 mars 2012, les immobilisations incorporelles comprenaient principalement 3,6 millions d'euros au titre de jeux devant être commercialisés, 2,4 millions d'euros au titre de jeux déjà commercialisés et à amortir au cours du reste du cycle de vie des produits et 3,2 millions d'euros au titre de marques, notamment la licence Hasbro. Au 31 mars 2011, les immobilisations incorporelles comprenaient principalement 4,5 millions d'euros au titre de jeux devant être commercialisés, 4,1 millions d'euros au titre de jeux déjà commercialisés et à amortir au cours du reste du cycle de vie des produits et 4,1 millions d'euros au titre de marques, notamment la licence Hasbro.

Les autres actifs non courants comprennent principalement des dépôts et cautionnement, et s'élèvent à 0,3 million d'euros au 31 mars 2012, contre 2,1 millions d'euros au 31 mars 2011. Cette baisse est due à la réduction des dépôts et cautionnement et au remboursement d'un prêt à long terme.

Le fonds de roulement (qui correspond aux actifs courants diminués des passifs courants, hors passifs porteurs d'intérêts à court terme et actifs et passifs détenus en vue de la vente) était déficitaire de 21,0 millions d'euros au 31 mars 2012, contre un déficit de 48,5 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette amélioration s'explique essentiellement par la réduction des encours fournisseurs résultant d'une réduction des frais d'exploitation et du règlement des passifs porteurs d'intérêts par le produit de la cession de Cryptic Studios.

Les autres passifs non courants (y compris les provisions non courantes) s'établissaient à 0,1 million d'euros au 31 mars 2012, contre 4,8 millions d'euros au 31 mars 2011. La baisse au cours de l'exercice est due à la renégociation du contrat Hasbro en juillet 2011, diminuant les passifs de 4,7 millions d'euros anciennement dus au titre des minimums garantis pour cette licence.

2.4. FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 5,4 millions d'euros au 31 mars 2012, contre 16,4 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent. Le poste « Actifs détenus en vue de la vente » du bilan comprend de la trésorerie pour un montant d'environ 0,1 million d'euros au 31 mars 2012 et 0,7 million d'euros au 31 mars 2011 ; après prise en compte de ce montant, le total de la trésorerie se serait élevé à environ 5,5 millions d'euros et 17,1 millions d'euros, respectivement.

Au cours de l'exercice, les principales ressources financières du Groupe ont été constituées de :

- 35 millions d'euros, produit de la cession de Cryptic Studios ;
- 3,5 millions d'euros tirés sur la ligne de crédit de la Société ; et
- 8,8 millions d'euros de capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts.

Les principaux emplois de l'exercice sont détaillés ci-après :

- Remboursement de 32,4 millions d'euros de dettes financières, y compris remboursements d'intérêts ;
- 4,5 millions d'euros de frais de recherche et développement (internes et externes) et licences ;
- 8,4 millions d'euros de décaissements nets générés par des variations du fonds de roulement, nets des autres investissements et autres, notamment l'impact des écarts de conversion ; et
- 0,3 million d'euros de décaissements au titre des activités non poursuivies.

3. RESULTATS COMMERCIAUX ET FINANCIERS DE LA SOCIETE MERE (ATARI SA)

La Société est la société de tête, animatrice du Groupe Atari. Elle tire l'essentiel de son chiffre d'affaires (hors produits financiers) des services rendus et facturés à ses filiales (direction générale, gestion financière et juridique, gestion de trésorerie, systèmes d'information, moyens généraux, etc.). Son niveau d'activité n'est donc aucunement représentatif de l'activité du Groupe.

4. ACTIVITES ET RESULTATS DES FILIALES

La Société estime que la présentation de ces informations ne se justifie plus en raison de la manière dont la direction analyse l'activité.

5. ACTIONNARIAT

5.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 mars 2012, le nombre de droits de vote attachés aux actions de la Société était de 29 496 407. Les données ci-dessous sont établies sur la base des informations obtenues par la Société auprès de l'établissement teneur de titres.

A la connaissance de la Société, cette répartition s'établissait de la façon suivante au 31 mars 2012 :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	(%)	Nombre de droits de vote	(%)
BlueBay ⁽¹⁾	8 616 298	29,2%	8 616 298	29,2%
Public et autres ^{(2) (3)}	20 867 106	70,8%	20 880 109	70,8%
Total	29 483 404	100,00%	29 496 407	100,00%

(1) *via les fonds BlueBay. Au 31 mars 2012, sur une base entièrement diluée, BlueBay détient 64 % du capital et des droits de vote de la Société.*

(2) *dont GLG qui a déclaré à la Société détenir, au 31 janvier 2012, 1 255 996 actions de la Société (soit 4,26 % des actions en circulation à cette date) et 1 255 996 droits de vote (soit 4,26 % des droits de vote de la Société à cette date) et 5 210 bons de souscription pouvant être exercés jusqu'en décembre 2012.*

(3) *dont 2 469 actions propres.*

Les principaux actionnaires de la Société ne disposent pas de droits de vote différents des autres actionnaires. La Société est contrôlée tel que décrit ci-dessus. Pour de plus amples informations sur un conflit d'intérêts potentiel, se référer à la section 8, « Risques liés à l'activité / Risques financiers / Risque lié aux conflits d'intérêts potentiels », page 33.

A la connaissance de la Société il n'existe pas, au 31 mars 2012, d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

5.2. MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA DÉTENTION DU CAPITAL

En application des dispositions de ses statuts prévoyant la déclaration de toute détention de plus de 2 % du capital ou des droits de vote, la Société a été informée, au cours de l'exercice, des franchissements de seuils suivants :

- Par courrier en date du 15 novembre 2011, BlueBay (comprenant The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited et The BlueBay Multi-Strategy (Master) Fund Limited) a déclaré avoir franchi, suite à la conversion de certaines de ses ORANes, les seuils de 20% et 25%. Ainsi, en date du 15 novembre 2011, BlueBay détenait 29,23 % des actions en circulation et 29,21 % des droits de vote. A cette même date, The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited détenait 24,99% du nombre d'actions en circulation et 24,98 % des droits de vote et The BlueBay Multi-Strategy (Master) Fund Limited détenait 4,23% du nombre d'actions en circulation et des droits de vote. BlueBay a également déclaré détenir 152,636 ORANes 2010, pouvant être converties en 4,028,064 actions Atari, 1,086,623 ORANes 2009 pouvant être converties en 20,602,372 actions Atari, 342,095 ORANes 2009 pouvant être converties en 10,019,963 actions Atari et 1,663,292 BSA pouvant être exercés en 1,862,887 actions Atari. Comme précisé dans le communiqué de presse du 8 novembre 2011, BlueBay a indiqué à Atari que le seul but de la conversion d'ORANes à laquelle il est fait référence ci-dessus est de simplifier la structure de détention de la participation de BlueBay dans Atari, et qu'il n'a pas l'intention d'accroître, directement ou indirectement, sa participation dans Atari. Pour plus d'information, se référer à la section 8, « Risques / Risques Financiers / Risques aux conflits d'intérêts potentiels » page 33 du présent Rapport Annuel.
- Par courrier en date du 31 janvier 2012, GLG Partners LP a déclaré à la Société avoir franchi le seuil de 5 %, le 26 janvier 2012. En conséquence, au 31 janvier 2012, GLG Partners LP détenait 1 255 996 actions représentant 4,26 % du capital et des droits de vote à cette date.

5.3. OPÉRATIONS PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES

Actions propres

Au 31 mars 2012, la Société détenait un total de 2 469 actions propres.

Contrat de liquidité

Le 8 mars 2011, Atari a mis fin au contrat de liquidité conclu avec CA Cheuvreux.

5.4. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée générale du 30 septembre 2011 a autorisé, pour une durée de dix-huit mois, l'achat d'un nombre d'actions de la Société par le Conseil dans la limite de 10 % du montant total des actions composant le capital de la Société. Le Conseil n'a pas fait usage de cette délégation. La durée de ce programme s'étend jusqu'au 30 mars 2013.

5.5. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Au 31 mars 2012, les salariés détenaient moins de 0,005 % du capital de la Société par l'intermédiaire du Plan d'Epargne Entreprise.

6. AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé à la prochaine Assemblée générale d'affecter la perte d'Atari SA de l'exercice écoulé, d'un montant de 46,8 millions d'euros, en report à nouveau.

6.1. DIVIDENDES ET AVOIRS FISCAUX AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des 3 derniers exercices et il n'est pas envisagé de proposer le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2011/2012.

6.2. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du CGI, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

7. MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations liées à la liste des mandats et à la composition de la Direction Générale sont fournies dans la partie « Gouvernement d'entreprise » du présent Document de référence.

REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

(Information en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce)

Les mandataires sociaux d'Atari sont ses administrateurs, parmi lesquels seul le Directeur Général occupe une fonction dirigeante.

La rémunération du Président du Conseil d'administration

Frank E. Dangeard

REMUNERATION FIXE

Les 15 et 22 mars 2009, le Conseil d'administration a établi la rémunération fixe annuelle brute du Président à 100 000 euros, ce montant n'incluant pas les jetons de présence.

En février 2012, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a revu les missions spéciales du Président, le rôle des comités ad hoc, et a modifié la rémunération du Président. Puisque la restructuration d'Atari est achevée, que la stratégie relative aux jeux en ligne et mobiles est en bonne voie et qu'une équipe de direction sous la houlette de Jim Wilson a été mise en place et fonctionne correctement, le Conseil a convenu que le Comité ad hoc Stratégie n'était plus nécessaire et que seul le Comité ad hoc Finances et Ressources devait rester en place, sous la présidence de M. Dangeard. Ce Comité ad hoc restant est chargé d'aider la direction à rembourser les dettes et à stabiliser l'actionnariat d'Atari. Comme par le passé, les membres de ce Comité ad hoc se réunissent par téléconférence ou physiquement avec la direction ou des tiers, aussi souvent que nécessaire mais au moins une fois par semaine, et en pratique plusieurs fois par semaine. Par conséquent, à partir de janvier 2012, au titre de ses fonctions de Président du Comité Finance et Ressources, M. Dangeard reçoit une rémunération mensuelle brute de 15 000 euros. Avant janvier 2012, M. Dangeard recevait une rémunération mensuelle brute de 30 000 euros au titre de ses fonctions de Président du Comité ad hoc Finance et Ressources et de Président du Comité ad hoc Stratégie. Enfin, M. Dangeard a droit au remboursement de toute dépense raisonnable qu'il aurait à assumer dans le cadre de ses fonctions.

ACTIONS DE PERFORMANCE

Le 30 septembre 2011, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a mis en place un plan d'attribution d'actions de performance et a décidé que M. Dangeard pourrait recevoir un nombre maximal de 400 000 actions de performance soumises à des critères de performance et de présence et sur une période d'acquisition de 2 ans. Au 31 mars 2012 et à la date du présent document, aucune action de performance n'avait été attribuée. Le Conseil a fait usage de l'autorité que lui a attribuée la résolution 19 adoptée lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2009.

Les attributions d'actions de performance (soumises à des critères de performance et de présence) seront effectuées, chaque année, à concurrence de la moitié des droits à des actions de performance initialement attribués. La période d'acquisition applicable aux actions prendra fin deux ans après la date d'attribution initiale des droits à des actions de performance ou le 30 septembre 2013. Le bénéficiaire devra être en exercice au sein du Groupe à la date d'attribution

gratuite définitive et à la date d'acquisition des actions. La période de conservation aura une durée de deux ans à compter de la date d'acquisition. Le Conseil a décidé que le Président devrait conserver, pendant toute la durée de son mandat, au moins 15 % des actions résultant de l'acquisition de ces actions de performance.

Les critères de performance et le pourcentage de réalisation applicables aux attributions d'actions de performance sont les critères quantitatifs applicables au Directeur Général chaque année et sont approuvés chaque année par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations. En raison du changement de modèle de gestion de la Société, de sa taille et de la conjoncture actuelle, des critères triennaux et indexés à un groupe de pairs ne sont pas pertinents. Pour cette raison, le Conseil d'administration réexamine les critères de performance chaque année de la période d'attribution définitive, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations. Lors de sa réunion du 29 mai 2012, le Conseil d'administration a approuvé le principe de critères quantitatifs pour l'exercice 2012/2013, qui seront applicables à l'attribution définitive d'actions de performance à M. Dangeard, relatifs au « *cash-flow* » opérationnel, au résultat opérationnel courant et au chiffre d'affaires.

Au 31 mars 2012 et au 30 juillet 2012, M. Dangeard ne détenait aucune action de performance.

INDEMNITE EN CAS DE REVOCATION

En cas de révocation avant la fin de son mandat de Président pour tout motif autre qu'une faute lourde, M. Dangeard pourra recevoir une indemnité de départ correspondant à sa rémunération fixe annuelle brute. Le versement de cette indemnité sera soumis à la réalisation de critères qualitatifs et quantitatifs définis par le Conseil d'administration. Ces critères de performance comprennent la qualité de la gouvernance, de l'orientation de la stratégie, et de la préparation des travaux du Conseil, déterminée par le Conseil d'administration pendant la durée du mandat du Président, ainsi que l'évolution de la position relative de la Société par rapport à son secteur d'activité en termes de part de marché, de performance financière et de valorisation boursière. Précision faite que ces éléments seront tous affectés de la même importance.

La rémunération du Directeur Général

Jim Wilson (Directeur Général depuis le 23 décembre 2010)

Jim Wilson a été nommé Directeur Général le 23 décembre 2010. En sa qualité de Directeur Général, M. Wilson perçoit la même rémunération que lorsqu'il était Directeur Général Délégué.

REMUNERATION FIXE ET VARIABLE

La rémunération de M. Wilson a été définie par le Conseil d'administration lors de ses réunions du 13 et du 23 mai 2011 et confirmée par le Conseil lors de sa réunion du 29 mai 2012, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, établissant ainsi une rémunération fixe annuelle brute de 466 000 dollars US et une rémunération variable annuelle brute pouvant atteindre 100 % de sa rémunération fixe annuelle brute, sous réserve de la réalisation de critères de performance. Au titre de l'exercice 2011/2012, Jim Wilson a perçu une rémunération fixe brute de 341 201 euros, et a perçu, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, une rémunération variable brute de 523 108 dollars US (soit 372 200 euros environ), comprenant 315 495 dollars US au titre de ses fonctions de Directeur Général d'Atari Inc. et de Directeur Général Délégué, une rémunération variable exceptionnelle de 93 200 dollars US au titre du travail réalisé par M. Wilson au cours de la période de transition avant qu'il ne devienne Directeur Général et 114 413 dollars US au titre de ses fonctions de Directeur Général d'Atari SA.

La rémunération variable brute liée aux performances de M. Wilson sur l'exercice 2011/2012 a été approuvée par le Conseil d'administration lors de ses réunions du 29 mai 2012. Elle reposait sur la réalisation de critères de performance définis lors des réunions du Conseil du 13 et du 23 mai 2011, comprenant des critères quantitatifs (relatifs au « *cash-flow* » opérationnel, au résultat opérationnel courant et au chiffre d'affaires) pondérés à 60% et des critères qualitatifs pondérés à 40% (prenant en compte la restructuration, le plan d'édition, la stratégie de « *licensing* », la poursuite de la réorientation de l'organisation vers l'octroi de licences, les jeux « *casual* » et sur mobile, et l'obtention d'accords de coédition). Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 29 mai 2012, que ces critères quantitatifs et qualitatifs avaient été réalisés à 56,5%. Par conséquent, au cours de l'exercice 2012/2013, M. Wilson percevra une rémunération variable brute de 263 290 dollars US (soit environ 211 000 euros selon un taux de change EUR/USD de 1,25) liée à ses performances au cours de l'exercice 2011/2012.

Lors de la réunion du Conseil du 29 mai 2012, les critères quantitatifs et qualitatifs applicables à M. Jim Wilson en sa qualité de Directeur Général pour l'exercice 2012/2013 ont été approuvés, avec les critères quantitatifs (relatifs au « *cash-flow* » opérationnel, résultat opérationnel courant et chiffre d'affaires) pondérés à 60 %, et les critères qualitatifs à 40 %. Les critères qualitatifs prennent en compte le plan d'édition, la réussite de la monétisation des jeux mobiles, la stratégie de « *licensing* », la réduction de l'endettement et des plateformes de distribution et/ou la stabilisation de l'actionnariat.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Le 25 mai 2009, le Conseil d'administration a attribué à M. Wilson 300 000 options de souscription d'actions (nombre ajusté à 326 174 suite à l'opération financière initiée en décembre 2009) avec un prix d'exercice de 5,17 euros par option (ajusté à 4,76 euros suite à l'opération financière de décembre 2009), sous réserve de la réalisation de critères de performance. La période d'acquisition de 3 ans a pris fin le 25 mai 2012 et, à cette date, M. Wilson détenait un total de 278 336 options de souscription d'actions.

Les critères de performance applicables aux options de souscription d'actions ont été définis par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations. En raison de la rotation du personnel de la Société, de son changement de modèle de gestion, de sa taille et de la conjoncture actuelle, des critères

triennaux n'étaient pas pertinents. Pour cette raison, le Conseil d'administration a réexaminé les critères de performance chaque année de la période d'acquisition, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

L'acquisition du dernier tiers des options de souscription d'actions a été approuvée par le Conseil d'administration lors de ses réunions du 29 mai 2012. Elle reposait sur la réalisation de critères de performance définis lors des réunions du Conseil du 13 et du 23 mai 2011, comprenant des critères quantitatifs (relatifs au « *cash-flow* » opérationnel, au résultat opérationnel courant et au chiffre d'affaires) pondérés à 60% et des critères qualitatifs pondérés à 40% (prenant en compte la restructuration, le plan d'édition, la stratégie de « *licensing* », la poursuite de la réorientation de l'organisation vers l'octroi de licences, les jeux « *casual* » et sur mobile, et l'obtention d'accords de coédition). Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, Conseil a décidé, lors de sa réunion du 29 mai 2012, que ces critères quantitatifs et qualitatifs avaient été réalisés à 56,5%. Par conséquent, sur le dernier tiers des options de souscription d'actions attribuées à M. Wilson, 61 430 ont été acquises et 47 295 ont été annulées.

Le Conseil a décidé que le Directeur général devrait conserver, pendant toute la durée de son mandat, au moins 15 % des actions acquises suite à l'exercice de ces options de souscription d'actions.

ACTIONS DE PERFORMANCE

Le 23 mai 2011, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a mis en place un plan d'actions de performance et a décidé que M. Wilson pourrait recevoir un nombre maximal de 500 000 actions de performance soumises à des critères de performance et de présence et sur une période d'acquisition de 2 ans. Le Conseil a fait usage de l'autorité que lui a attribuée la résolution 19 adoptée lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2009.

Les attributions d'actions de performance (soumises à des critères de performance et de présence) seront effectuées, chaque année, à concurrence de la moitié des droits à des actions de performance initialement attribués. La période d'acquisition applicable aux actions prendra fin deux ans après la date d'attribution initiale des droits à des actions de performance ou le 23 mai 2013. Le bénéficiaire devra être en exercice au sein du Groupe à la date d'attribution définitive et à la date d'acquisition des actions. La période de conservation aura une durée de deux ans à compter de la date d'acquisition. Le Conseil a décidé que le Directeur Général devrait conserver, pendant toute la durée de son mandat, au moins 15 % des actions résultant de l'acquisition de ces actions de performance.

Les critères de performance et le pourcentage de réalisation applicables aux attributions d'actions de performance sont les critères quantitatifs applicables au Directeur Général chaque année et sont approuvés chaque année par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations. En raison du changement de modèle de gestion de la Société, de sa taille et de la conjoncture actuelle, des critères triennaux et indexés à un groupe de pairs ne sont pas pertinents. Pour cette raison, le Conseil d'administration réexamine les critères de performance chaque année de la période d'acquisition, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Lors de ses réunions du 13 et du 23 mai 2011, le Conseil d'administration a approuvé le principe de critères quantitatifs applicables à l'attribution gratuite définitive de la première moitié des droits à des actions de performance pour l'exercice 2011/2012 et relatifs au « *cash-flow* » opérationnel, résultat opérationnel courant et chiffre d'affaires. Le 29 mai 2012, le Conseil a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations et au vu de la réalisation des critères quantitatifs pour l'exercice 2011/2012 détaillés ci-dessus, d'attribuer à M. Wilson 94 750 actions de performance (qui seront acquises le 29 mai 2013 et sont soumises à des critères de présence à la date d'acquisition, à savoir le 23 mai 2013). 155 250 droits à des actions de performance ont été annulés.

Lors de sa réunion du 29 mai 2012, le Conseil a approuvé le principe de critères quantitatifs pour l'exercice 2011/2012 qui seront applicables à l'attribution gratuite définitive d'actions de performance et relatifs au « *cash-flow* » opérationnel, au résultat opérationnel courant et au chiffre d'affaires.

La situation du plan d'actions de performance de M. Wilson à la date du présent document peut être récapitulée de la manière suivante :

Nombre de droits à des actions de performance attribués, soumises à des critères de performance et de présence	Date d'attribution initiale des droits à des actions de performance par le Conseil d'administration	Date d'attribution gratuite définitive, soumise à des critères de présence à la date d'acquisition	Nombre d'actions de performance définitivement attribuées à la date du présent document	Période d'acquisition	Date d'acquisition (1)	Période de conservation
250 000	23 mai 2011	23 mai 2012	94 750	Du 23 mai 2011 au 23 mai 2013	23 mai 2013	Du 23 mai 2013 au 23 mai 2015
250 000	23 mai 2011	23 mai 2013	-	Du 23 mai 2011 au 23 mai 2013	23 mai 2013	Du 23 mai 2013 au 23 mai 2015

(1) Sous réserve que le bénéficiaire soit encore en exercice dans la Société à la date d'acquisition.

INDEMNITE EN CAS DE REVOCATION

Dans l'éventualité où M. Wilson serait révoqué avant la fin de son mandat, le Conseil a également convenu, le 23 décembre 2010, une indemnité de départ fixe égale à un an de sa rémunération fixe annuelle brute, majorée des primes et avantages applicables calculés par le Conseil, tous étant soumis aux critères de performance détaillés ci-dessus.

Récapitulatif des rémunérations des dirigeants

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jim Wilson Directeur Général Date de début : 23 décembre 2010 Date de fin :		x		x	x			x
Frank E. Dangeard Président du Conseil d'administration Date de début : 15 mars 2009 Date de fin :		x		x	x			x

JETONS DE PRESENCE VERSES AUX ADMINISTRATEURS

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération autre que des jetons de présence, à l'exception du Président. Le Directeur Général et le Secrétaire général, qui occupent le poste d'administrateurs, ne perçoivent pas de rémunération sous forme de jetons de présence.

L'Assemblée générale du 30 septembre 2011 a décidé de réduire à 200 000 euros le montant total des jetons de présence à verser aux administrateurs. Avant cette date, ce montant était plafonné à 500 000 euros.

Les règles de répartition des jetons de présence sont décidées par le Conseil sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations. La répartition des jetons de présence entre les administrateurs est déterminée librement par le Conseil d'administration. Des rémunérations exceptionnelles peuvent être allouées par le Conseil d'administration à ses membres chargés de missions ou de mandats spéciaux. Les rémunérations exceptionnelles sont soumises aux dispositions des articles L. 225-28 à L. 225-42 du Code de commerce.

Chaque année, le Conseil d'administration approuve la méthode de calcul des jetons de présence. A compter de l'exercice 2011/2012, les jetons de présence sont calculés en fonction de la présence aux réunions du Conseil et des Comités uniquement, et sont plafonnés à 75 000 euros par an et par administrateur, sauf pour l'exercice 2010/2011 pour le Président du Comité d'audit, pour lequel ils sont plafonnés à 80 000 euros.

Au cours de l'exercice 2011/2012, la Société a versé 466 833 euros à ses administrateurs au titre de l'exercice 2010/2011 (contre 327 333 euros versés au cours de l'exercice 2010/2011 au titre de l'exercice 2009/2010). Au cours de l'exercice 2012/2013, le montant des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2011/2012 s'élève à 199 999 euros.

Tableau sur les jetons de présence perçus par les mandataires sociaux (en milliers d'€) :

Mandataires sociaux	Montants versés au cours de l'exercice 2010/2011*	Montants versés au cours de l'exercice 2011/2012*	Montants à verser au cours de l'exercice 2012/2013***
Frank Dangeard, Président**	74,0	75,0	69,4
Tom Virden Administrateur depuis le 16 avril 2010	-	75,0	61,6
BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, représenté par Eugene Davis depuis le 10/12/09 (précédemment Administrateur du 23/01/09 au 15/03/09)	11,0	73,0	55,1
Jim Wilson Administrateur depuis le 25 octobre 2010, Directeur Général depuis le 23 décembre 2010**	-	-	-
Alexandra Fichelson Administratrice depuis juillet 2012**	-	-	-
Dominique D'Hinnin, Administrateur indépendant jusqu'en mars 2011	75,0	80,0	-
Didier Lamouche, Administrateur indépendant jusqu'en juin 2011	57,0	75,0	13,9
Pascal Cagni, Administrateur indépendant jusqu'en Octobre 2010	44,0	29,5	-
BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) SARL , représenté par Nolan Bushnell, du 16 avril 2010 au 8 avril 2011	-	59,3	-

Mandataires sociaux	Montants versés au cours de l'exercice 2010/2011*	Montants versés au cours de l'exercice 2011/2012*	Montants à verser au cours de l'exercice 2012/2013***
BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, représenté par Jeff Lapin jusqu'au 10/12/10 (administrateur jusqu'au 25/05/09, DGD du 25/05/09 au 10/12/09 et DG du 10/12/09 au 23/12/10)	9,3	-	-
Phil Harrison (DGD du 02/03/08 au 25/05/09, Administrateur seulement du 25/05/09 au 16/04/09)	36,0	-	-
David Gardner (DG et Administrateur du 30/01/08 au 10/12/09, Administrateur seulement du 10/10/09 au 16/04/10)	8,0	-	-
Michel Combes (démission le 01/10/09)	13,0	-	-
TOTAL	327,3	466,8	200,0

* Jetons de présence 2009/2010 payés aux administrateurs au cours de l'exercice 2010/2011, les jetons de présence 2010/2011 ont été payés en 2011/2012 – Les chiffres indiqués sont des montants bruts.

** D'autres rémunérations ont été versées au titre des fonctions de direction occupées et sont communiquées dans les tableaux 1 et 2 des recommandations de rémunération de l'AMF figurant ci-après

*** Pour l'exercice clos le 31 mars 2012, le montant total des jetons de présence à verser au cours de l'exercice 2012/2013 s'élevait à 199 999 euros, ces jetons de présence ayant été approuvés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 mai 2012, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

MONTANT DES REMUNERATIONS EFFECTIVEMENT VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE 2010/2011

(Information en application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Le montant global des rémunérations versées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 par l'ensemble des sociétés du Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux du Groupe s'est élevé à 2,6 millions d'euros (montant brut, comprenant la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance), soit 0,8 million d'euros au titre de la partie fixe, 0,4 million d'euros au titre de la partie variable et 0,5 million d'euros au titre des jetons de présence, les droits à des actions de performance attribués sur cette période sont évalués à 1,0 million d'euros à la date d'attribution initiale (l'attribution gratuite définitive étant soumise à des critères de performance et de présence ; au 31 mars 2013, aucune action de performance n'a été définitivement attribuée), contre 2,3 millions d'euros pour l'exercice 2010/2011, répartis comme suit : 1,1 million d'euros au titre de la partie fixe, 0,3 million d'euros au titre de la partie variable, 0,6 million d'euros au titre de la rémunération exceptionnelle, 0,3 million d'euros au titre des jetons de présence et aucune option de souscription d'actions attribuée au cours de la période.

Les tableaux ci-dessous présentent, conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, les montants bruts avant impôt effectivement versés aux mandataires sociaux au cours des exercices 2011/2012 et 2010/2011.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et droits à des actions de performance attribués à chaque dirigeant mandataire social

(milliers €)	Exercice 2010/2011	Exercice 2011/2012
Jim Wilson, Directeur Général depuis le 23 décembre 2010, Directeur Général Délégué du 25 octobre 2010 au 23 décembre 2010 - précédemment Directeur Général d'Atari Inc.		
Rémunération brute due au titre de l'exercice (1)	839,6	552,2
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des droits à des actions de performance attribués au cours de l'exercice	-	384,0
Jeff Lapin, Directeur Général du 10 décembre 2009 au 23 décembre 2010		
Rémunération brute due au titre de l'exercice (1)	749,4	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des droits à des actions de performance attribués au cours de l'exercice	-	-

(1) La rémunération variable due au titre de l'exercice 2011/2012 a été versée au cours de l'exercice 2012/2013. La répartition des éléments composant la rémunération est détaillée dans le tableau ci-dessous.

(2) Le salaire de base de M. Wilson est en dollars américains. Le taux de change EUR/USD utilisé pour ce tableau est celui utilisé pour la clôture de l'exercice 2010/2011 et 2011/2012.

Tableau récapitulatif des montants bruts dus et versés à chaque mandataire social

(en milliers d'euros) - montant brut	Exercice 2010/2011		Exercice 2011/2012 (1)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jim Wilson, DG depuis le 23 décembre 2010, DGD du 25 octobre 2010 au 23 décembre 2010, précédemment DG d'Atari Inc. (2)				
Rémunération fixe	335,5	335,5	341,2	341,2
Rémunération variable (1) / (4)	372,2	195,5	211,0	372,2
Rémunération exceptionnelle (3)	131,9	131,9	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	839,6	662,9	552,2	713,4
Jeff Lapin, DG du 10 décembre 2009 au 23 décembre 2010, DGD du 25 mai 2009 au 10 décembre 2009				
Rémunération fixe	291,7	291,7	na	na
Rémunération variable	-	140,0	na	na
Rémunération exceptionnelle	457,7	457,7	na	na
Jetons de présence	-	-	na	na
Avantages en nature	-	-	na	na
Total	749,4	889,4	na	na

(1) Non approuvé au 31 mars 2012. Le 29 mai 2012, le Conseil d'administration d'Atari a approuvé une rémunération variable d'environ 263 290 USD (estimés à environ 211 000 euros au taux de change EUR/USD de 1,25 du 31 mars 2012) pour M. Wilson, calculée en fonction de critères de performance spécifiques.

(2) Le salaire de base de M. Wilson est en dollars américains.

(3) La rémunération exceptionnelle de M. Wilson versée durant l'exercice 2010/2011 est relative au remboursement à M. Wilson des frais de réaffectation en raison de sa réaffectation temporaire à Los Angeles dans le cadre du revirement stratégique.

(4) Au titre de l'exercice 2010/2011, M. Wilson a perçu, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, une rémunération variable brute de 523 108 dollars US (environ 372 200 euros), comprenant 315 495 dollars US au titre de ses fonctions de Directeur Général d'Atari Inc. et de Directeur Général Délégué, une rémunération variable exceptionnelle de 93 200 dollars US au titre du travail réalisé par M. Wilson au cours de la période de transition avant qu'il ne devienne Directeur Général et 114 413 dollars US au titre de ses fonctions de Directeur Général d'Atari SA.

Nota Bene : l'ensemble des rémunérations mentionnées dans ce tableau ont été versées soit directement par la Société soit indirectement par ses filiales Atari Europe ou Atari Inc.

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS :

Pour chacun des plans, le prix d'exercice, fixé par le Conseil d'administration le jour où les options sont attribuées, ne comporte aucune décote. Il correspond à la moyenne des cours de Bourse sur les vingt jours ayant précédé la date de la réunion du Conseil d'administration. Les options expirent après un délai de huit ans à compter de leur date d'attribution gratuite définitive. En France, les bénéficiaires d'options de souscriptions d'actions doivent en outre conserver les actions obtenues par l'exercice de ces options jusqu'à l'expiration d'une période de quatre ans à compter de la date d'attribution gratuite définitive.

OBLIGATIONS DE CONSERVATION APPLICABLES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En application de la réglementation en vigueur, le Conseil d'administration a arrêté des règles de conservation applicables au Directeur Général et au Président depuis l'exercice 2007/2008.

Le 25 mai 2009, le Conseil d'administration a attribué à M. Wilson 300 000 options de souscription d'actions avec un prix d'exercice de 5,17 euros par action. Suite à l'opération financière en janvier 2010, le nombre et le prix d'exercice ont été respectivement ajustés à 326 174 et 4,76 euros. Ces options sont soumises à des critères de performance. La période d'acquisition de 3 ans a pris fin le 25 mai 2012 et, à cette date, M. Wilson détenait un total de 278 336 options de souscription d'actions.

Le 13 mai 2011, le Conseil d'administration a décidé que le Directeur Général pourrait recevoir un nombre maximal de 500 000 droits à des actions de performance soumises à des critères de performance et de présence. A la date du présent document, 94 750 actions de performance ont été attribuées au Directeur Général et 155 250 droits à des actions de performance ont été annulés. Le 30 septembre 2011, le Conseil d'administration a décidé que le Président pourrait recevoir un nombre maximal de 400 000 droits à des actions de performance soumises à des critères de performance et de présence. A la date du présent document, aucune action de performance n'a été attribuée au Président.

Le Conseil a décidé que le Directeur Général et le Président devraient conserver, pendant toute la durée de leur mandat, au moins 15 % des actions acquises suite à l'exercice de ces options de souscription d'actions et à l'attribution gratuite définitive des actions de performance.

RESUME DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS D'OPTIONS CONSENTIS

Au 31 mars 2012, le nombre total d'actions pour lesquelles des options existantes pouvaient être exercées représentait 5,0 % du capital de la Société à cette date. Le plan d'options de souscription d'actions partiellement soumis à conditions mis en place au cours de l'exercice, portait sur un nombre maximal de 40 000 actions à émettre (hors ajustements ultérieurs éventuels) correspondant à environ 0,1 % du capital de la Société au 31 mars 2012.

Les principales caractéristiques de toutes les options de souscription d'actions attribuées par Atari et encore en circulation sont récapitulées dans le tableau ci-dessous. Aucune autre option de souscription d'actions d'Atari n'a été attribuée par d'autres sociétés du Groupe.

Plans d'options en cours :

	Plan N°11	Plan N°12	Plan N°13	Plan N°14	Plan N°15	
Date de l'AG	29 mai 2002	29 mai 2002	29 mai 2002	19 janv 2005	27 sept 2007	
Date du Conseil d'Administration	16 sept 2003	3 mars 2004	27 juil 2004	7 sept 2005	30 janv 2008	
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées (1) <i>Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'administration (2)</i>	3 037 439 -	422 480 -	1 549 093 -	5 936 813 -	155 270 440 -	
Point de départ d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	16 sept 2003	3 mars 2004	27 juil 2004	7 sept 2005	30 janv 2008	
Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions	16 sept 2011	3 mars 2012	27 juil 2012	7 sept 2013	30 janv 2008	
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) (1)	165,62	125,36	68,62	30,33	10,48	
Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	25%/an	25%/an	25%/an	25%/an	1/3 / an*	
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2011	2 579 954	422 480	1 193 507	3 078 004	44 771 716	
Options de souscription ou d'achat d'actions levées entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012	-	-	-	-	-	
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012	-2 579 954	-422 480	-	-	-	
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2012 <i>Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'administration (2)</i>	- -	- -	1 193 507 -	3 078 004 -	44 771 716 -	
	Plan N°16	Plan N°17	Plan N°18	Plan N°19	Plan N°20	Plan N°21
Date de l'AG	27 sept 2007	27 sept 2007	27 sept 2007	27 sept 2007	27 sept 2007	30 sept 2010
Date du Conseil d'Administration	2 mars 2008	9 sept 2008	25 mai 2009	12 févr 2010	22 juil 2010	11 avr 2011
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées (1) <i>Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'administration (2)</i>	130 476 742 -	344 390 -	1 304 696 1 304 696	355 000 120 000	330 000 -	95 000 -
Point de départ d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	2 mars 2008	9 sept 2008	25 mai 2009	12 févr 2010	22 juil 2010	11 avr 2011
Date d'expiration des options de souscription ou d'achat d'actions	2 mars 2016	9 sept 2016	25 mai 2017	12 févr 2018	22 juil 2018	11 avr 2019
Prix des options de souscription ou d'achat d'actions (en euros) (1)	13,18	12,07	4,75	4,28	4	2,96
Modalités d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions	1/3 / an	1/3 / an	1/3 / an	1/3 / an (3)	1/3 / an	1/3 / an
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2011	-	110 000	669 274	245 000	290 000	-
Options de souscription ou d'achat d'actions levées entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012	-	-	-	-	-	-
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012	-	-	544	50 000	265 000	55 000
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2012 <i>Dont aux membres du comité exécutif et du conseil d'administration (2)</i>	- -	110 000 -	668 730 325 630	195 000 -	25 000 -	40 000 -

(1) Tous les chiffres ont été ajustés pour refléter les ajustements requis par la loi en conséquence des événements suivants : (i) les divisions d'actions approuvées par les Assemblées générales du 15 décembre 1997 et du 16 décembre 1999, (ii) l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour 20 actions détenues au 15 janvier 2002, (iii) l'émission de Bons de Souscription d'Actions (BSA) en date du 4 janvier 2005, (iv) l'attribution gratuite définitive le 22 décembre 2006 de Bons de Souscription d'Actions au profit des actionnaires de la Société, (v) l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'attribution de bons de souscription en date du 24 janvier 2007, (vi) le regroupement d'actions du 4 mars 2008 approuvé par l'Assemblée générale du 15 novembre 2006, (vii) l'émission de droits préférentiels de souscription dans le cadre de l'émission des ORANE-BSA en décembre 2008, et (viii) l'émission de BSA gratuits convertibles en actions ou en ORANE en décembre 2009.

(2) Dans sa composition au cours de l'exercice 2011/2012

(3) Pour certains des salariés auxquels des options de souscription d'actions ont été attribuées, la période d'acquisition est de 2,5 ans au lieu de 3 ans.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX D'ATARI AU COURS DE L'EXERCICE 2011/2012 ET OPTIONS EXERCEES PAR CES DERNIERS

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur ou par toute autre société du Groupe :

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés à partir de la date d'attribution (en milliers d'euros)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Exercice 2010/2011						
Aucun						
Exercice 2011/2012						
Aucun						

Options de souscription ou d'achat d'actions exercées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social :

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options exercées durant l'exercice	Prix d'exercice
Exercice 2010/2011			
AUCUN			
Exercice 2011/2012			
AUCUN			

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX D'ATARI AU COURS DE L'EXERCICE 2011/2012 ET AYANT ETE ACQUISES AU COURS DE L'EXERCICE

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Droits à des actions de performance attribués par le Conseil durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur ou par toute autre société du Groupe	N° et date du plan	Nombre de droits à des actions de performance attribués durant l'exercice	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valeur estimée des droits à des actions de performance selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Fin de la période de conservation
Exercice 2010/2011						
Aucun						
Exercice 2011/2012						
Jim Wilson	23 mai 2011	500 000	-	384 000 €	23 mai 2013	23 mai 2015

Aucune action de performance n'a été acquise ou n'est devenue disponible à la fin de la période de conservation pour un mandataire social au cours de l'exercice 2011/2012.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES PAR LA SOCIETE ET SES FILIALES AUX SALARIES

Au cours de l'exercice 2011/2012, la Société a attribué 95 000 options de souscription d'actions aux salariés de la Société non mandataires sociaux. Depuis leur attribution, 55 000 ont été annulées. Par conséquent, au 31 mars 2012, 40 000 options de souscription d'actions étaient encore en circulation.

1) Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux 10 salariés non mandataires sociaux ayant reçu le plus d'options et 2) options exercées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan N°
Options attribuées, durant l'exercice, par l'émetteur, ou toute autre société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur, ou de toute autre société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options attribuées est le plus élevé	95 000	Souscription	21
Options détenues sur des actions de l'émetteur ou des sociétés visées précédemment, exercées durant l'exercice par les dix salariés visés précédemment	-	-	-

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 MARS 2012
 (Établi conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce)

Chers Actionnaires,

Dans le cadre de notre Assemblée générale, et conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous informons, par le présent rapport, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscription ou d'achat d'actions.

Nous vous informons que, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, la Société a attribué un total de 95 000 options de souscription d'actions, donnant droit à 95 000 actions, réparties comme suit :

	Nombre d'options	Nombre d'actions auxquelles donnent droit les options	Prix d'exercice unitaire (en €)	Date d'échéance des options
Plan du 11 avril 2011	95 000	95 000	2,96	11 avril 2019

(*) Au 31 mars 2012, 55 000 options de souscription d'actions ont été annulées.

Aux termes de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous détaillons également dans le présent rapport spécial des informations nominatives sur les attributions gratuites définitives et les exercices d'options par les mandataires sociaux et les personnes ayant bénéficié des plus importantes attributions gratuites définitives.

1. Options de souscription d'actions attribuées par la Société à chacun de ses mandataires sociaux

Aucun mandataire social ne s'est vu attribuer des options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2011/2012.

2. Options de souscription d'actions attribuées par les filiales de la Société à ses mandataires sociaux

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée à des mandataires sociaux ou administrateurs de la Société par l'une de ses filiales au cours de l'exercice 2011/2012.

3. Actions souscrites ou achetées par des mandataires sociaux par exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par la Société ou ses filiales

Aucune option n'a été exercée par des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2011/2012.

4. Options de souscription d'actions attribuées par la Société et ses filiales aux salariés

Au cours de l'exercice 2011/2012, la Société a attribué 95 000 options de souscription d'actions aux salariés de la Société non mandataires sociaux (se reporter au Tableau « Plans d'options en cours », en page 27 du présent Document de référence).

5. Actions souscrites par des salariés de la Société par exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par la Société ou ses filiales au profit des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé

Au cours de l'exercice 2011/2012, aucune action n'a été souscrite par des salariés de la Société par exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par la Société ou ses filiales.

Paris, le 29 mai 2012

Le Conseil d'administration

RESUME DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Au 31 mars 2012, il y avait 1 787 200 droits à des actions de performance attribués, soit 6,1 % du capital de la Société à la même date.

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions de performance d'Atari encore en vigueur sont récapitulées dans le tableau ci-dessous. Aucune autre entité du Groupe n'a de plan d'attribution d'actions de performance.

Plan d'attribution d'actions de performance	2011 - Plan de mai	
	2011 A (1)	2011 B
Date de l'assemblée générale d'autorisation	30/09/2009	30/09/2009
Date de la réunion du Conseil d'administration / date d'attribution initiale	23/05/2011	23/05/2011
Date d'attribution	23/05/2012	23/05/2013
Nombre total de droits à des actions de performance initialement attribués	481 145	481 145
<i>Dont aux membres de la Direction et du Conseil d'administration</i>	285 000	285 000
Cours de l'action (en euros) à la date d'attribution initiale	2,88	2,88
Coefficient de réalisation des critères de performance et de présence	na	na
Juste valeur des droits à des actions de performance à la date d'attribution (en euros)	2,88	2,88
Période de conservation	2 ans après la période d'acquisition	2 ans après la période d'acquisition
Actions de performance attribuées entre le 01/04/2011 et le 31/03/2012	0	0
Actions de performance annulées entre le 01/04/2011 et le 31/03/2012	45	45
Nombre de droits à des actions de performance en circulation au 31/03/2012	481 100	481 100
<i>Dont aux membres de la Direction et du Conseil d'administration</i>	285 000	285 000
Nombre de bénéficiaires au 31/03/2012	27	27

(1) A la date du présent document, suite à sa réunion du 29/05/2012, le Conseil a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, que, au vu de la réalisation des critères quantitatifs applicables, 182 147 actions de performance seraient attribuées (soumises à critères de présence à la date d'acquisition) et 298 453 droits à des actions de performance ont été annulés.

Plan d'attribution d'actions de performance	2011 - Plan de septembre	
	2011 A	2011 B
Date de l'assemblée générale d'autorisation	30/09/2009	30/09/2009
Date de la réunion du Conseil d'administration / date d'attribution initiale	30/09/2011	30/09/2011
Date d'attribution	30/09/2012	30/09/2013
Nombre total de droits à des actions de performance initialement attribués	362 500	362 500
<i>Dont aux membres de la Direction et du Conseil d'administration</i>	200 000	200 000
Cours de l'action (en euros) à la date d'attribution initiale	1,52	1,52
Coefficient de réalisation des critères de performance et de présence	na	na
Juste valeur des droits à des actions de performance à la date d'attribution (en euros)	1,52	1,52
Période de conservation	2 ans après la période d'acquisition	2 ans après la période d'acquisition
Actions de performance attribuées entre le 01/04/2011 et le 31/03/2012	0	0
Actions de performance annulées entre le 01/04/2011 et le 31/03/2012	75 000	75 000
Nombre de droits à des actions de performance en circulation au 31/03/2012	287 500	287 500
<i>Dont aux membres de la Direction et du Conseil d'administration</i>	200 000	200 000
Nombre de bénéficiaires au 31/03/2012	5	5

Plan d'attribution d'actions de performance	2011 - Plan de novembre	
	2011 A	2011 B
Date de l'assemblée générale d'autorisation	30/09/2011	30/09/2011
Date de la réunion du Conseil d'administration / date d'attribution initiale	04/11/2011	04/11/2011
Date d'attribution	04/11/2012	04/11/2013
Nombre total de droits à des actions de performance initialement attribués	125 000	125 000
<i>Dont aux membres de la Direction et du Conseil d'administration</i>	0	0
Cours de l'action (en euros) à la date d'attribution initiale	1,32	1,32
Coefficient de réalisation des critères de performance et de présence	na	na
Juste valeur des droits à des actions de performance à la date d'attribution (en euros)	1,32	1,52
Période de conservation	2 ans après la période d'acquisition	2 ans après la période d'acquisition
Actions de performance attribuées entre le 01/04/2011 et le 31/03/2012	0	0
Actions de performance annulées entre le 01/04/2011 et le 31/03/2012	0	0
Nombre de droits à des actions de performance en circulation au 31/03/2012	125 000	125 000
<i>Dont aux membres de la Direction et du Conseil d'administration</i>	0	0
Nombre de bénéficiaires au 31/03/2012	2	2

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 MARS 2012

(Établi conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce)

Chers Actionnaires,

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous informons, par le présent rapport, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce.

I- DESCRIPTION DES PLANS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Le Conseil d'administration d'Atari s'est réuni le 23 mai 2011, le 30 septembre 2011 et le 4 novembre 2011, et a décidé – conformément à la résolution 19 adoptée lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2009 (pour les attributions de mai et de septembre), à la résolution 14 adoptée lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011 (pour l'attribution de novembre) et aux Articles L. 225-197-1 et suivants du Code du commerce – d'attribuer des droits à des actions de performance à certains des employés et des mandataires sociaux (ci-après les « Bénéficiaires ») d'Atari S.A., d'Atari Inc. et de certaines filiales d'Atari établies en France conformément aux dispositions des Articles L.225-197-2 du Code du commerce.

Atari entend ainsi associer les salariés et les mandataires sociaux au développement du Groupe, à la mise en œuvre de sa stratégie et aux performances futures du Groupe, mais également de retenir les éléments jugés clef par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations et conformément aux recommandations réglementaires en vigueur. Ainsi l'attribution définitive et l'acquisition de ces actions gratuites sont conditionnées à la réalisation de critères de performance et de présence.

Date d'acquisition, période de conservation et critères d'attribution définitive: La période d'acquisition applicable aux actions attribuées au Bénéficiaire s'achèvera à l'issue d'une période de deux (2) ans à compter de la date d'attribution initiale des droits à des actions de performance. L'attribution définitive des actions de performance (sous réserve des critères de performance) s'appliquera, chaque année, à la moitié des droits à des actions de performance. A l'issue de la période de deux ans, l'acquisition des actions de performance est soumise à des critères de présence à la date d'acquisition. La période de conservation est fixée à deux (2) ans à compter de la date d'acquisition.

Le bénéficiaire devra être en exercice au sein du Groupe à la date d'attribution gratuite définitive et à la date d'acquisition des actions.

En raison du changement de modèle de gestion de la Société, de sa taille et de la conjoncture actuelle, des critères triennaux et indexés à un groupe de pairs ne sont pas pertinents. Pour cette raison, le Conseil d'administration réexamine les critères de performance chaque année de la période d'acquisition, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations. Les critères de performance sont ceux qui sont définis annuellement par le Conseil d'administration pour les éléments quantitatifs des critères de performance du Directeur Général. Ils sont généralement établis sur la base de la réalisation des objectifs de « cash-flow » opérationnel, de résultat opérationnel courant et de chiffre d'affaires. Le Conseil d'administration, après examen des comptes pour l'exercice de l'année considérée, déterminera le pourcentage de réalisation de ces critères annuels.

Droits attachés aux actions de performance : Les actions de performance reçues à la fin de la période d'acquisition sont soumises aux termes de l'acte constitutif et des statuts de la Société, et à toute disposition applicable aux actions ordinaires émises par la Société. Elles ouvriront droit au même dividende que les autres actions ordinaires de même valeur nominale. A la fin de la période d'acquisition, conformément aux conditions du plan, les actions acquises seront enregistrées dans un compte au nom de leur détenteur.

S'ils veulent disposer de leurs actions de performance, les Bénéficiaires se conformeront aux restrictions de l'article L. 225-197-1 du Code du commerce et aux règles déontologiques du Groupe.

Bénéficiaires et nombre de droits à des actions de performance attribués par le Conseil d'administration : Pour les trois plans, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer un nombre maximal total de 1 937 290 droits à des actions de performance de la Société. Pour les trois plans, l'attribution définitive des actions est soumise à des critères de performance et de présence et l'acquisition est soumise des critères de présence.

Le Conseil d'administration d'Atari a décidé que, sous réserve de critères de performance et de présence et sur une période d'acquisition de 2 ans à partir de l'exercice 2013, M. Wilson pourrait recevoir un nombre maximal de 500 000 droits à des actions de performance, M. Dangeard pourrait recevoir un nombre maximal de 400 000 droits à des actions de performance et Madame Alexandra Fichelson pourrait recevoir un nombre maximal de 70 000 droits à des actions de performance. Si tous les droits à ces actions sont définitivement attribués et transformés en actions de performance, le montant estimé à la date d'attribution des droits par le Conseil s'élevait respectivement à 1,4, 0,6 et 0,2 million d'euros. Le nombre d'actions attribuées est le suivant :

Bénéficiaires	Attribution définitive au 31 mars 2012	Attribution définitive au 23 mai 2012 (1)	Titre	Date d'attribution définitive (1)
Jim Wilson	-	94 750	Directeur Général, Administrateur	23 mai 2013
Frank Dangeard	-	-	Président du Conseil d'administration	30 septembre 2013
Alexandra Fichelson	-	13 265	Secrétaire général, Administrateur	23 mai 2013

(1) Sous réserve de critères de présence à la date d'acquisition

Les actions acquises pourront être des actions nouvelles ou existantes détenues par la Société, à sa discrétion. En cas d'émission de nouvelles actions, une demande d'inscription sera effectuée.

II- RESUME DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Pour les trois plans, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer un total de 1 937 290 droits à des actions de performance de la Société. Pour les trois plans, l'attribution définitive des actions est soumise à des critères de

performance et de présence et l'acquisition est soumise à des critères de présence.

Au 31 mars 2012, le nombre total de droits à des actions de performance attribués en circulation au titre des plans existants s'élève à 1 787 200 actions et représente 6,1 % du capital de la Société à la même date.

Plan	Effectifs	Nombre de droits à des actions de performance ⁽¹⁾	Attribués au 31/03/12	Attribués au 23/05/2012, soumises à des critères de présence à la date d'acquisition	Valeur des actions	Date d'acquisition	Actions de performance annulées pendant l'exercice 2011/2012
23 mai 2011	36	962 290	-	182 147	2,77 m€	23 mai 2013	90
<i>Dont :</i>							
- Mandataires sociaux	1	500 000	-	94 750	1,4 m€		
- Membres de l'équipe de direction	2	420 000	-	79 590	1,2 m€		
- Cadres	33	42 290	-	7 807	0,1 m€		
- Salariés	-	-	-	-	-		
<i>Dont :</i>							
- 10 premiers salariés non mandataires sociaux		962 030	-	182 116	2,7 m€		
30 septembre 2011	5	725 000	-	-	1,1 m€	30 sept 2013	150 000
<i>Dont :</i>							
- Mandataires sociaux	1	400 000	-	-	0,6 m€		
- Membres de l'équipe de direction	1	100 000	-	-	0,2 m€		
- Cadres	3	225 000	-	-	0,3 m€		
- Salariés	-	-	-	-	-		
<i>Dont :</i>							
- 10 premiers salariés non mandataires sociaux		325 000	-	-	0,5 m€		
4 novembre 2011	2	250 000	-	-	0,3 m€	4 nov. 2013	-
<i>Dont :</i>							
- Mandataires sociaux	-	-	-	-	-		
- Membres de l'équipe de direction	2	250 000	-	-	0,3 m€		
- Cadres	-	-	-	-	-		
- Salariés	-	-	-	-	-		
<i>Dont :</i>							
- 10 premiers salariés non mandataires sociaux		250 000	-	-	0,3 m€		

(1) Attribution définitive et acquisition soumises à des critères de performance et de présence, tels que décrits dans la section « Description des plans d'actions de performance » du présent document et sur une période d'acquisition de 2 ans.

Paris, le 29 mai 2012 - Le Conseil d'administration

8. RISQUES LIES A L'ACTIVITE

RISQUES FINANCIERS

Pour plus d'informations sur les risques financiers, se référer à la Note 24 aux Comptes consolidés « Gestion des risques de marché ».

Risques liés à la liquidité, à la continuité de l'exploitation et aux pertes opérationnelles

Les informations sur la continuité de l'exploitation et l'endettement sont présentées en Note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés inclus dans le présent Document de référence.

Les tableaux de flux trésorerie établis par la Société au cours des 3 derniers exercices font apparaître les tendances suivantes :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011	Exercice clos le 31 mars 2010
Flux nets de trésorerie (utilisés)/générés par l'activité	(12,9)	(8,5)	(2,3)
dont activités poursuivies	0,3	(11,5)	18,7
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	29,7	(16,9)	(0,1)
dont activités poursuivies	(2,0)	(12,4)	(11,2)
dont acquisitions d'actifs incorporels et d'immobilisations	(4,5)	(12,7)	(12,7)
Trésorerie nette dégagée par / (utilisée pour) le financement	(28,9)	32,4	(9,2)
dont activités poursuivies	(28,9)	32,4	(3,9)
dont intérêts nets versés	(4,3)	(3,6)	(4,4)
Autres flux *	0,3	0,2	0,8
Variation de la trésorerie nette	(11,7)	6,8	(10,8)
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité après prise en compte des acquisitions d'actifs incorporels et d'immobilisations	(17,4)	(21,2)	(15,0)

* Principalement l'incidence des variations du cours des devises.

Il ressort qu'au cours des trois dernières années, la Société a utilisé 53,6 millions d'euros au titre du financement de ses opérations et de ses acquisitions d'actifs incorporels et d'immobilisations.

Au cours de l'exercice 2009/2010 et des exercices précédents, le Groupe a réalisé des pertes importantes qui ont dégradé ses capitaux propres et sa situation de trésorerie. Pour l'exercice 2010/2011, le Groupe a enregistré une perte de 6,2 millions d'euros réduite à 3,7 millions d'euros pour l'exercice 2011/2012. Au 31 mars 2012, les capitaux propres (part du Groupe) s'élèvent à -7,5 millions d'euros. A cette même date, l'endettement net s'élève à 20,8 millions d'euros et le Groupe ne possède pas de capacité de tirage sur sa ligne de crédit.

Afin de disposer des financements nécessaires à son exploitation au cours de l'exercice 2012/2013 (et au-delà) et de renforcer ses capitaux propres, la stratégie du Groupe se concentre sur quatre priorités :

- renforcer et monétiser les jeux numériques d'Atari : la stratégie d'Atari se concentre sur le segment numérique, dont la croissance est la plus forte du secteur des jeux vidéo, en particulier sur les jeux mobiles en tant que cœur de métier, tout en se concentrant également sur les jeux en ligne dans le cadre d'initiatives multiplateformes,
- promouvoir le portefeuille de marques et de propriétés intellectuelles d'Atari par l'octroi de licences et des partenariats stratégiques,
- rester opportuniste sur le marché de la distribution physique pour promouvoir les propriétés intellectuelles d'Atari,
- se concentrer sur la rentabilité.

Par conséquent, le Groupe a préparé ses comptes en appliquant le principe de continuité d'exploitation en se basant principalement sur les hypothèses suivantes :

- Extension de la maturité de la ligne de crédit accordée par BlueBay au-delà du 31 décembre 2012 à hauteur du montant de la ligne à la date de l'extension, et
- Les flux de trésorerie de l'exercice 2012/2013 générés par les activités en ligne avec le business plan pour l'exercice à venir.

La Direction Générale de la société considère que les hypothèses retenues sont raisonnables. Néanmoins, du fait des incertitudes inhérentes aux processus de négociation financière et de recentrage stratégique dans un contexte de difficultés économiques, les résultats sont susceptibles de ne pas être conformes aux prévisions. De telles circonstances pourraient avoir pour effet de limiter la capacité de la Société à financer ses opérations en cours, et se traduire par un ajustement de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

Sur la base des mesures et hypothèses énoncées ci-dessus ainsi que du budget des douze prochains mois, la Direction Générale estime que les ressources financières de la Société - y compris l'extension de la ligne de crédit, mentionnée plus haut, seront suffisantes pour couvrir ses dépenses opérationnelles et ses investissements au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013. Dans l'hypothèse où les ressources financières de la Société seraient insuffisantes, la Direction Générale estime que la ligne de crédit BlueBay sera renouvelée au-delà du 31 décembre 2012.

Le tableau ci-après présente la répartition de l'endettement financier en distinguant nominal et intérêts :

en millions d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013		31 mars 2014		31 mars 2015		31 mars 2016		31 mars 2017 et au-delà		Total	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts obligataires	2,0		0,7		0,6		0,1			0,6	-	0,6	1,4
Emprunts bancaires	24,2	24,2										24,2	-
Autres emprunts et dettes financières divers	-											-	-
Total passifs financiers	26,2	24,2	0,7	-	0,6	-	0,1	-	-	0,6	-	24,8	1,4

Risques liés à la réalisation des garanties octroyées par le Groupe

Le 10 décembre 2009, la Société a signé un contrat de cession avec le Prêteur Initial (Banc of America) et The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited pour le transfert de l'ensemble des engagements, droits, obligations et garanties du prêteur initial en vertu de la Convention de crédit conclue le 21 avril 2006 à The BlueBay Recovery (Master) Fund Limited. Cette cession de contrat n'a aucun impact sur la responsabilité de la Société en cas de rupture de contrat.

Risques liés aux conflits d'intérêts potentiels

Aux termes de l'avenant 13 à la Convention de crédit signée en décembre 2011, la date de maturité de la ligne de crédit a été prorogée jusqu'au 30 juin 2012. En août 2011, l'encours de la ligne de crédit a été réduit à 24,2 millions d'euros et reste identique au 31 mars 2012.

BlueBay Asset Management détenait, pour le compte des fonds The BlueBay Value Recovery (Master) Fund et The BlueBay Multi-Strategy (Master) Fund Limited, dont elle assure la gestion, 29,2 % du capital et 29,2 % des droits de vote de la Société au 31 mars 2012. A cette date, BlueBay Asset Management détenait également 1 663 292 BSA 2009 (donnant potentiellement accès à 1 862 887 actions), 1 086 623 ORANE 2009 échangées dans le cadre de l'OPE en janvier 2009 (donnant potentiellement accès à 20 602 372 actions), 342 095 ORANE 2009 acquises dans le cadre de l'émission d'ORANE-BSA en janvier 2009 (donnant potentiellement accès à 10 019 963 actions) et 152 636 ORANE 2010 acquises dans le cadre de l'opération financière de janvier 2010 (donnant potentiellement accès à 4 028 064 actions).

Au cours de l'exercice 2011/2012, The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, représenté par Gene Davis, était membre du Conseil d'administration de la Société.

Le cumul par des sociétés appartenant au même groupe des qualités d'actionnaire principal, d'administrateur et de

créancier de la Société pour des montants significatifs peut créer des conflits d'intérêts.

Risques liés à la réalisation des garanties octroyées par le Groupe

Se référer à la Note 13.4 aux Comptes consolidés.

Au titre des financements mis à la disposition de la Société dans le cadre du refinancement de sa dette bancaire, le Groupe a été amené en avril 2006 à renouveler et à concéder à BlueBay des cautionnements et des nantissements de premier rang portant sur des actifs essentiels du Groupe (comptes-titres, actions, droits de propriété industrielle, créances intragroupe). En cas de défaillance du Groupe, BlueBay pourrait réaliser les sûretés consenties, ce qui aurait pour effet de réduire de manière extrêmement significative les actifs du Groupe, et mettrait en péril sa continuité d'exploitation.

Aux termes de l'avenant 13 de décembre 2011, la Société et BlueBay ont convenu d'étendre au 30 juin 2012 la maturité de la ligne de crédit de 24,2 millions d'euros. Les autres conditions générales restent inchangées.

Cette extension des garanties accroît significativement le risque de réduction des actifs du Groupe évoqué ci-dessus.

Risques liés à la capacité distributive du Groupe

La Société n'a pas distribué de dividendes au titre de l'exercice 2010/2011 et n'envisage pas d'en distribuer dans un avenir proche. Sa capacité en la matière dépend des bénéfices distribuables générés (qui dépendent eux-mêmes de son résultat d'exploitation, du niveau de ses liquidités et de sa situation financière). En outre, certains contrats de financement auxquels la Société est partie limitent ou interdisent le paiement de dividendes dans certaines circonstances.

RISQUES LIES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Gestion des risques

La gestion des risques est assurée par la société mère selon le contexte des marchés financiers et en fonction des procédures établies par la direction. Les opérations de change sont effectuées, en fonction des lois locales et des possibilités d'accès aux marchés financiers. Les filiales peuvent contracter directement avec des banques locales sous la surveillance de la société Holding et en accord avec les procédures et la politique du Groupe.

S'agissant des risques de change liés au financement des filiales, ils sont centralisés au niveau de la maison mère et, le cas échéant, des couvertures spécifiques sont mises en place en fonction des stratégies de financement envisagées. Le Groupe n'a pas, au 31 mars 2012, mis en place une politique de couverture de change sur l'ensemble de ces montants, s'agissant de financements à long terme des activités américaines du Groupe.

Chacune des principales zones de devises (€, USD) est globalement équilibrée entre ses encaissements et ses décaissements. Pour cette raison, le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture de change sur ses opérations commerciales.

Toutefois, les comptes consolidés du Groupe étant présentés en euros, les actifs, passifs, produits et charges sont enregistrés dans des devises autres que l'euro, ils doivent donc être convertis en euros au taux de change applicable pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. En cas d'appréciation de l'euro par rapport à toute autre devise, la valeur en euros des actifs, passifs, produits et charges du Groupe initialement libellés dans une tierce devise diminuera et inversement en cas de dépréciation de l'euro. En conséquence, les variations de change de l'euro peuvent avoir un effet sur la valeur en euros des actifs, passifs produits et charges hors de la zone euro du Groupe, même si leur valeur est restée inchangée dans leur devise d'origine. Le risque de conversion le plus critique concerne le chiffre d'affaires et le résultat des filiales qui enregistrent leurs transactions en USD ainsi que les actifs incorporels et écarts d'acquisition du Groupe en USD.

Une variation défavorable de la parité euro/dollar n'aurait pas de conséquence significative sur la position globale en devise. A titre indicatif, une variation de 1 % défavorable de l'USD par rapport à l'euro entraînerait, sur la base des comptes clos au 31 mars 2012, une variation de -0,4 million d'euros du chiffre d'affaires consolidé, de +0,1 million d'euros du résultat consolidé du Groupe et de +7 millions d'euros des capitaux propres consolidés.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de la société au dollar US :

(en millions de dollars US)	31 mars 2012
Total des actifs	39,8
Total des passifs	14,4
Net	25,4
Position hors bilan	3,5
Position nette après gestion	25,4

Risques de taux

Le Groupe n'a pas de politique de gestion dynamique de son risque de taux. Au 31 mars 2012, la position emprunteuse à taux variable s'élève à 24,2 millions d'euros.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts, la charge complémentaire d'intérêts serait d'environ 0,3 million d'euros, soit environ 11,3% du coût de l'endettement net consolidé au 31 mars 2012.

Compte tenu de l'analyse de la sensibilité au risque de taux, le Groupe estime qu'une variation de taux n'aurait pas de conséquence significative sur sa situation financière.

La répartition par taux des emprunts du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
Taux variables	24,2	42,8
Taux fixes	2,0	9,6
Total	26,2	52,4

Au 31 mars 2012, la dette à taux fixe est principalement constituée des OCEANE 2020 et des ORANE.

L'exposition nette de la Société au risque de taux, avant et après opérations de couverture, figure dans le tableau ci-après.

31 mars 2012	Emprunts obligataires		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		Emprunts et dettes financières divers		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an				24,2				24,2
De 1 an à 2 ans	0,7						0,7	
De 2 ans à 3 ans	0,6						0,6	
De 3 ans à 4 ans	0,1						0,1	
De 4 ans à 5 ans							0	
Plus de 5 ans	0,6						0,6	
Total	2,0			24,2			2,0	24,2

Risques de crédit

La répartition mondiale de la clientèle du Groupe et les procédures de gestion des risques commerciaux ont pour conséquence l'absence d'une concentration excessive du risque de crédit.

RISQUES LIES A LA DILUTION POTENTIELLE

La Société a émis une quantité substantielle d'instruments dilutifs, comme décrit dans la section intitulée « Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la Société » du présent document. La dilution pouvant résulter de l'exercice de l'ensemble de ces instruments dilutifs est de 140 %, au 31 mars 2012. Ainsi, un actionnaire qui détiendrait, au 31 mars 2012, 1% du capital de la Société, verrait potentiellement sa participation réduite à 0,4 % en cas d'exercice de l'ensemble de ces instruments dilutifs, et pourrait ne pas être en mesure de maintenir son niveau de participation au capital.

A titre indicatif, au 31 mars 2012, BlueBay détenait 29,2 % du capital de la Société sur une base non diluée, et jusqu'à 64,4 % du capital et 64,3 % des droits de vote sur une base entièrement diluée.

RISQUES LIES AUX LICENCES

Même si les licences appartenant à des tiers ne sont pas essentielles pour le Groupe, dans certains cas, celles-ci dépendent de contrats de licence d'univers (personnages, histoires, marques, etc.) pour lesquels le groupe doit se conformer aux accords en vigueur. En conséquence, la pérennité et le renouvellement des contrats de licence d'univers concédés au Groupe par des tiers, au-delà des exigences financières, sont également soumis au respect des conditions de reproduction et d'exploitation des éléments des univers concernés.

Aucune des licences exploitées par le Groupe ne représentait plus de 13,2 % de son chiffre d'affaires consolidé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012. En conséquence, le Groupe considère que la perte d'une licence (non renouvellement ou résiliation) ne serait pas, à elle seule, de nature à avoir une incidence significative sur son activité ou son résultat. Toutefois, la perte simultanée de plusieurs licences pourrait affecter sensiblement la situation financière, l'activité ou le résultat du Groupe, dès lors que ces pertes ne seraient pas compensées par de nouvelles licences ayant le même impact économique.

L'activité du Groupe dépend en partie de licences d'utilisation de consoles (hardware) concédées par les fabricants de consoles. Ces licences, dont la durée moyenne est de trois ans, permettent le développement et l'exploitation de produits sur un support propriétaire (PSP, Xbox 360, PS3, Wii, iPhone, etc.). Ces accords mettent également à la charge du Groupe une garantie contre les recours que des tiers pourraient tenter directement contre les fabricants du fait de ces produits. Cette garantie concerne le contenu, le marketing ou la vente de ces produits et couvre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers. En revanche, aucune licence de hardware n'est nécessaire pour les produits édités sur le format compatible PC.

RISQUES LIES AU SECTEUR DES JEUX VIDEO

Risques du changement de « business model »

Atari évolue vers un nouveau « business model » centré autour des jeux mobiles et en ligne permettant la promotion de

la marque Atari et des propriétés intellectuelles d'Atari, plutôt que sur les jeux vendus en magasin. Atari tire la plus grande partie de son chiffre d'affaires des activités de jeux mobiles des plateformes iOS d'Apple et Android de Google, et si Atari ne peut maintenir de bonnes relations avec ces deux sociétés, ou si l'App Store d'Apple, le Play Store de Google ou l'Appstore d'Amazon sont indisponibles pendant une période conséquente, les activités d'Atari en souffriront.

L'équipe d'Atari continue à élaborer une monétisation plus efficace des jeux mobiles et en ligne grâce à des micro-transactions (utilisant le modèle commercial « *freemium* » le plus connu), de la publicité et des téléchargements payants.

Afin d'augmenter le chiffre d'affaires généré par les activités numériques, Atari doit accroître le nombre d'utilisateurs jouant à ses jeux et les garder plus longtemps pour une monétisation plus efficace. Pour attirer et garder les joueurs, Atari doit allouer ses ressources de création et de développement à la création de contenu captivant. L'un des défis du « business model » « *freemium* » consiste à fidéliser les utilisateurs après leur téléchargement initial des jeux et il est possible qu'Atari ne parvienne pas à accroître la période de jeu moyenne de ses joueurs. Si Atari échoue à accroître le nombre de ses utilisateurs actifs, si les taux auxquels il attire et fidélise les joueurs n'augmentent pas ou si le montant moyen dépensé par les joueurs décline, la situation financière d'Atari en souffrira.

En outre, les goûts des utilisateurs sont en perpétuel changement et sont souvent imprévisibles. Les ventes pourraient en pâtir si Atari ne parvient pas à développer et éditer de nouveaux jeux numériques acceptés par le marché ou si Atari n'arrive pas à diriger l'intérêt des utilisateurs vers ses jeux plutôt que vers les autres formes de divertissement auxquelles les consommateurs ont accès.

Risques liés aux nouvelles plateformes

Grâce au changement de stratégie de ces dernières années, le Groupe est moins dépendant des fabricants de consoles.

La nouvelle stratégie d'Atari, centrée sur les jeux numériques (mobiles et en ligne), implique un développement significatif de nouveaux titres pour « *smartphones* », tablettes et contenu en ligne. Si Atari ne parvient pas à générer les chiffres d'affaires et les marges brutes prévues au budget pour ces jeux, la situation financière, le chiffre d'affaires et les résultats d'exploitation du Groupe en souffriront.

Pour l'exercice 2011/2012, le chiffre d'affaires des activités numériques représentait 52,5 % du chiffre d'affaires consolidé (pour l'exercice précédent, ce taux s'élevait à 24,8 %) sans tenir compte des activités de licence.

Pour la réussite d'Atari en 2012/2013 et au-delà, la direction pense que la Société doit éditer plus de jeux mobiles qui sont largement appréciés et qui rencontrent un large succès commercial sur les plateformes « *smartphones* » et tablettes, réussir la monétisation des jeux, mais aussi accroître de manière significative le nombre d'utilisateurs des jeux d'Atari et leur durée de jeu moyenne. Les efforts d'Atari pour accroître le chiffre d'affaires tiré des jeux pour « *smartphones* » et tablettes peuvent ne pas aboutir ou, même s'ils aboutissent, le délai pour que ce chiffre d'affaires devienne significatif peut être plus long que prévu. Les risques inhérents à ces jeux pour « *smartphones* » et tablettes tiennent à la nature changeante des plateformes telles que l'App Store d'Apple et le Play Store de Google. Pour cette raison, il est difficile pour Atari de prévoir les ventes avec précision. En outre, la nature directe de la vente sur ces vitrines numériques accroît la concurrence de manière significative ; cela rend aussi la promotion des jeux d'Atari plus difficile.

Certains de nos concurrents peuvent disposer de ressources plus importantes pour investir dans le développement et l'édition de ces jeux numériques, ce qui accentue la compétition. De plus, cela peut déboucher sur des possibilités de marketing moindres sur ces plateformes, compliquant ainsi les efforts de marketing coordonnés. Enfin, la sensibilité aux prix est augmentée du fait de la nature changeante des marchés mobiles et numériques.

Risques liés à la durée de vie et au succès des jeux

Les principaux risques intrinsèques au métier d'éditeur de jeux vidéo concernent la durée de vie fondamentalement courte d'un jeu donné et la mutation très rapide des technologies. Dans un marché du loisir interactif très concurrentiel et de plus en plus centré sur des phénomènes de « *hits* », la situation financière et les perspectives de la Société dépendent de la capacité de celle-ci à proposer régulièrement de nouveaux titres susceptibles de répondre aux attentes des joueurs et à obtenir des succès commerciaux sur ces produits et notamment sur ces produits phares. Le succès commercial des jeux est tributaire de l'accueil du public, qui n'est pas toujours prévisible.

Au-delà de l'ensemble des moyens créatifs et techniques mis en œuvre pour optimiser la qualité de chaque jeu lancé, Atari cherche à se prémunir contre ce risque en proposant une gamme de produits équilibrée et diversifiée mêlant titres originaux et franchises propres.

Risques liés à la dépendance à l'égard d'un nombre limité de jeux et à la sortie différée de jeux clés

Bien que la Société accorde une attention toute particulière à la qualité de ses jeux, elle se trouve néanmoins exposée à un risque de dépendance lié au fait qu'elle sort un petit nombre de jeux, qui correspond à une large portion de son chiffre d'affaires.

En outre, la volonté donnée par le Groupe de donner un nouvel élan à son plan d'édition dépend en partie de la sortie d'un nombre limité de franchises « clés ».

Le Groupe a principalement recours à l'externalisation de ses projets de développement auprès de développeurs indépendants sous contrat, qui peuvent potentiellement ne pas être capables de sortir le jeu à la date prévue ou qui pourraient être contraints à suspendre la production. De plus, le Groupe risque de ne pas trouver de développeurs appropriés pour certains jeux ou leur niveau de compétence peut être insuffisant pour obtenir la qualité nécessaire au succès d'un jeu. Le développeur peut également rencontrer des difficultés financières, changer des membres clés de son équipe ou toute autre difficulté pouvant provoquer des retards importants ou l'abandon d'un jeu.

Bien que le Groupe accorde une attention toute particulière au choix de ses développeurs externes et à la rigueur de leurs processus de production, le risque de sortie retardée, voire annulée, des jeux ne peut pas pour autant être

totalemment éliminé. La sortie retardée de jeux majeurs ou leur abandon serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière du Groupe. Aussi, afin de réduire ces risques, la Société tente d'accroître la compétence technique interne en embauchant du personnel clé (dans les domaines de la technologie, de l'art, de la production et de la conception) et en renforçant ses capacités de développement internes dans le domaine des jeux mobiles.

Risques liés à la saisonnalité de l'activité

Le secteur traditionnel du jeu vidéo vendu en magasin est exposé à de fortes variations saisonnières d'activité qui se traduisent par un niveau élevé d'activité sur le deuxième semestre de l'exercice et plus particulièrement le troisième trimestre de l'exercice avec la période de Noël. Ce phénomène d'amplitude variable est susceptible d'affecter les résultats intermédiaires et les résultats annuels du Groupe.

Toutefois, ce risque de variations saisonnières devrait être réduit par le changement de « *business model* » actuel, centré sur le segment mobile / en ligne.

en millions d'euros	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Réel	% du CA	Réel	% du CA
1 ^{er} trimestre (avril - juin)	11,2	28,3 %	15,3	25,5 %
2 ^e trimestre (juillet – sept.)	8,3	21,0 %	7,0	11,6 %
3 ^e trimestre (oct. – déc.)	11,0	27,8 %	8,9	14,8 %
4 ^e trimestre (janvier – mars)	9,1	23,0 %	28,9	48,1 %
TOTAL	39,6	100,0 %	60,1	100,0 %

(1) Le résultat net d'Eden, activité en cours de cession au 31 mars 2012, est comptabilisé comme « activité non poursuivie » à compter du 1^{er} avril 2010. Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant des exercices 2010/2011 et 2011/2012 du Groupe excluent Eden.

Risques liés à la dépendance à l'égard des clients et au déréférencement

La transition vers le segment numérique, dont le modèle économique est basé sur la publicité, les micro-transactions, la vente de jeux mobiles ou un abonnement pris directement par le client final, réduira significativement le risque du Groupe lié à la dépendance à l'égard des clients ainsi que le risque de déréférencement.

Pour l'exercice 2011/2012, le plus gros client, les 5 plus gros clients et les 10 plus gros clients représentaient respectivement 5,7 %, 16,3 % et 22,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Au 31 mars 2012, aucun client ne représentait plus de 9 % du solde des créances clients, à l'exception d'un important contrat de licence conclu quelques jours après la fin de l'exercice.

Risques liés à l'évolution de la réglementation relative aux jeux vidéo

L'activité du Groupe n'est soumise à aucune réglementation particulière et ne requiert pas d'autorisations administratives. Toutefois, une mauvaise évolution de la perception qu'a le public des jeux vidéo, et des jeux d'action en particulier, pourrait entraîner l'instauration d'un paysage réglementaire plus contraignant en ce qui concerne la classification et la distribution des produits.

RISQUES LIES AU PIRATAGE

La lutte contre le piratage fait l'objet d'une approche pragmatique en fonction des risques identifiés et des territoires concernés. En France et dans le reste de l'Europe, Atari collabore étroitement avec la cellule anti-piratage mise en place notamment par le SNJV (Syndicat National des Jeux Vidéo) et le service des douanes.

La Société travaille en collaboration avec les douanes américaines dans le cadre de leur mission de lutte contre le piratage.

Par ailleurs, le Groupe a recours à des sociétés spécialisées afin de lutter contre le téléchargement illégal de ses produits et associe à ses produits des logiciels ayant vocation à empêcher la réalisation de copies illégales. La Société travaille de pair avec une société de surveillance en ligne pour lutter contre le piratage et la contrefaçon de ses produits.

RISQUES LIES A LA SECURITE DES DONNEES

La législation et la réglementation relatives à la confidentialité et à la sécurité des données personnelles sont en constante évolution et si Atari ne s'y conformait pas, ou donnait l'impression de ne pas s'y conformer, ses activités pourraient en souffrir.

Le Groupe est soumis aux législations française, américaine et d'autres pays relatives à la confidentialité et à la sécurité des données personnelles qu'Atari recueille auprès de ses utilisateurs ; ces lois sont en pleine évolution et devraient le rester encore un certain temps.

Le gouvernement américain, notamment la *Federal Trade Commission* et le *Department of Commerce*, a annoncé qu'il examinait actuellement s'il était nécessaire de mettre en place des réglementations plus importantes sur la collecte des informations concernant le comportement des consommateurs sur Internet, et l'Union Européenne propose actuellement des réformes portant sur le cadre juridique existant sur la protection des données. Différents gouvernements et associations de consommateurs demandent également une nouvelle réglementation et des changements dans les pratiques du secteur. Si Atari ne se conforme pas aux législations et réglementations relatives à la confidentialité des données personnelles ou si ses pratiques dans ce domaine venaient à être mises en question par un consommateur, même de manière infondée, cela pourrait nuire à la réputation du Groupe et le résultat d'exploitation pourrait en souffrir.

La Société publie sa politique en matière de confidentialité et ses conditions de prestations de service sur le site Atari.com. Dans ces documents, Atari décrit ses pratiques en matière d'utilisation, de transmission et de divulgation des

informations collectées sur nos utilisateurs. Tout non-respect par Atari de sa politique en matière de confidentialité, de ses conditions de prestations de service ou des législations et réglementations relatives à la confidentialité des données personnelles peut entraîner des poursuites à l'encontre de la Société de la part d'autorités gouvernementales notamment, ce qui pourrait porter préjudice à l'activité d'Atari. De plus, l'interprétation des législations relatives à la protection des données et son application dans le secteur des jeux vidéo mobiles ou en ligne sont souvent peu claires. Il existe un risque que ces législations soient interprétées et appliquées de manière contradictoire d'un état à un autre, d'un pays à un autre ou d'une région à une autre, et selon une interprétation ne correspondant aux pratiques en vigueur dans la Société. La Société pourrait devoir engager des frais supplémentaires et modifier ses pratiques commerciales afin de se conformer à ces différentes obligations. Enfin, si Atari ne parvenait pas à protéger de manière suffisante les informations confidentielles de ses utilisateurs, ceux-ci pourraient perdre confiance dans ses services et cela pourrait affecter négativement les activités du Groupe.

Atari a engagé une entité d'autoréglementation externe à but non lucratif pour réaliser un examen de ses politiques relatives aux données confidentielles et lui fournir des conseils dans ce domaine.

RISQUES JURIDIQUES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales, administratives et fiscales. Les risques juridiques significatifs auxquels le Groupe est exposé sont présentés ci-dessous.

Hormis les litiges dont il est question dans le présent document, il n'a été engagé, à la connaissance de la Société, aucune poursuite de la part d'un gouvernement, aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage, en ce compris toute procédure en cours ou menace de procédure, qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe et sa rentabilité ou a eu un tel impact au cours des 12 derniers mois.

La société considère, qu'en l'état de la procédure et des éléments mis à sa disposition, la plupart des risques juridiques présentés ci-dessous doivent être traités comme des passifs éventuels selon les critères définis par IAS 37. En conséquence, la Société considère qu'il n'y a pas lieu de constituer de provisions sur ces litiges. En revanche, concernant certains litiges, la Société a été en mesure d'estimer le risque éventuel et a donc passé, le cas échéant, des provisions. Ainsi, au titre de l'exercice 2011/2012, il a été décidé de comptabiliser pour environ €1,2 million d'euros de provisions contre environ 1,7 million d'euros au titre de l'exercice 2010/2011.

Principaux litiges auxquels la Société est partie

Litige entre un ancien salarié et la Société

Au cours d'un exercice précédent, un litige significatif s'est révélé, opposant la Société à un ancien salarié du Groupe qui revendiquait la qualité de co-auteur d'une des principales franchises du Groupe. Le demandeur invoque un préjudice financier et moral né de la diffusion prétendument illégitime par le Groupe des jeux basés sur cet univers.

La demande avoisine les 17 millions d'euros. A ce stade de la procédure, la Société conteste catégoriquement la qualité d'auteur et/ou de co-auteur au demandeur et considère ses revendications infondées tant sur le fond que sur le montant. Les conclusions respectives des parties ont été déposées devant le juge de la mise en état, sans qu'il y ait eu d'avancée significative sur l'exercice 2009/2010. Aucune date n'a été fixée pour le procès et aucune décision ne devrait intervenir avant 2012. L'audience préliminaire a été repoussée à septembre 2012.

Hasbro, Inc. contre ATARI SA

L'affaire a été conclue en juillet 2011 et chaque partie a totalement déchargé l'autre. Atari continuera à développer et commercialiser plusieurs jeux sous licence d'Hasbro et de Wizards of the Coast, notamment *Dungeons & Dragons: Daggerdale*, véritable succès sur Xbox LIVE®, et *Heroes of Neverwinter* pour Facebook. Historique du litige : Hasbro, concédant de licence à Atari pour les droits exclusifs mondiaux de créer, concevoir, développer, fabriquer, faire fabriquer, commercialiser et vendre des jeux numériques basés sur les univers Dungeons & Dragons, a attaqué Atari devant la District Court (tribunal d'instance) fédérale de Rhodes Island, le 16 décembre 2009. La Plainte de Hasbro faisait valoir une rupture de contrat et alléguait qu'Atari avait conclu des sous licences non approuvées, avait autorisé l'accès d'un sous-licencié non autorisé à des informations confidentielles, ainsi que d'autres allégations telles que fausse déclaration délibérée et comptabilisation des montants versés pour certaines activités. Hasbro demande à la cour de juger que le contrat peut être résilié. Atari a contre-attaqué Hasbro le 22 décembre 2009 et demandé plus de 100 millions de dollars US de dommages et intérêts, en alléguant, entre autres, des ruptures de contrat comprenant la suppression non approuvée de certains domaines Dungeons & Dragons et une plainte en interférence délictuelle dans la relation d'Atari avec ses sous-licenciés potentiels. Les 1er et 2 juin 2010, Atari et Hasbro ont entamé une médiation. À la conclusion de la médiation, l'affaire n'était pas réglée. La procédure de communication des pièces (« *discovery* ») a ensuite débuté. Les parties ont introduit des requêtes sur certains points. Début 2011, il était question d'entamer une nouvelle médiation, mais cela s'est révélé inutile.

Walker Digital contre Atari, Inc., Cryptic Studios, Inc. et autres

Atari, Inc. et Cryptic Studios, Inc., anciennement une société du Groupe, de même que 20 autres sociétés du secteur des jeux vidéo, ont été poursuivies en justice pour contrefaçon de brevet par la société Walker Digital LLC. Walker Digital n'a pas précisé le montant des dommages qu'elle réclamait. L'action a été engagée le 11 avril 2011 auprès d'une cour fédérale du District du Delaware. Atari a reçu une signification dans le cadre de cette procédure. Le siège social de Walker Digital est situé à Stamford, dans l'Etat du Connecticut. Cryptic est poursuivie au titre des technologies utilisées dans le cadre des jeux Star Trek Online et Champions Online. La technologie supposée contrefaisante est associée à la conception et à l'utilisation de systèmes permettant de contrôler à distance les résultats générés par ordinateur, permettant de sauvegarder les résultats d'un jeu pour une utilisation ultérieure et de contrôler le temps passé par les

joueurs sur un jeu. Atari est poursuivie au titre des technologies prétendument utilisées dans le cadre des jeux Faeries vs. Darklings, Yar's Revenge et Asteroids Online au motif que le système développé par Atari permet de sauvegarder les résultats d'un jeu pour une utilisation ultérieure et de contrôler le temps passé par les joueurs sur un jeu. La Société participe à une défense commune. Atari a déposé des Conclusions en réponse et des Actions reconventionnelles. Une date va être définie pour le procès, qui devrait avoir lieu au dernier trimestre de l'année 2013. Atari indemnise Cryptic Studios pour ses frais de justice et conduit sa défense conformément à la convention entre Atari et Cryptic Studios (« *Share Purchase Agreement* »). La procédure de communication des pièces (« *discovery* ») a débuté.

Walker Digital contre Cryptic Studios, Inc. et autres

Cryptic Studios, anciennement une société du Groupe Atari, était poursuivie et assignée par Walker Digital l'été dernier pour une technologie relative à une technologie de carte de jeu prépayée. Les jeux concernés étaient Star Trek Online et Champions Online. Walker Digital n'a pas précisé le montant des dommages qu'elle réclamait. Cryptic n'était qu'une société de jeux vidéo parmi plusieurs à être poursuivies par Walker Digital. Cryptic Studios fait partie d'un groupe de défense commune. Cryptic Studios a déposé des Conclusions en réponse et des Actions reconventionnelles. Une date va être fixée pour le procès, qui devrait avoir lieu au premier trimestre de l'année 2014. Atari indemnise Cryptic Studios pour ses frais de justice et conduit sa défense conformément à la convention entre Atari et Cryptic Studios (« *Share Purchase Agreement* »).

Lodsys contre Atari Interactive, Inc.

Atari Interactive, Inc. a été poursuivie et assignée en justice par Lodsys en septembre dernier. La technologie liée aux brevets Lodsys concerne des systèmes et des méthodes destinés à des fournisseurs de produits et de services qui interagissent avec les utilisateurs et qui récoltent des informations sur ceux-ci pour les transmettre au fournisseur. Le jeu qui fait l'objet du litige est *Atari's Greatest Hits*. Lodsys n'a pas précisé le montant des dommages qu'elle réclamait. Atari n'était qu'une société de jeux vidéo parmi plusieurs à être poursuivies par Lodsys. Atari fait partie d'un groupe de défense commune. Atari a déposé des Conclusions en réponse et des Actions reconventionnelles. La date du procès n'a pas été fixée.

RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE DU GROUPE

Du fait de sa cotation en bourse en France le Groupe est notamment soumis à de nombreuses obligations en matière boursière et d'information financière. Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est ainsi sujet à des demandes d'informations et est susceptible d'être mis en cause dans le cadre d'enquêtes de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF), dont l'issue pourrait avoir des conséquences sur l'évolution du cours de bourse.

RISQUES LIES AUX RESSOURCES HUMAINES

Risque lié au départ d'hommes clés

En cas de départs d'hommes clés, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés pour les remplacer et ses activités pourraient s'en trouver ralenties. De même, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs pourraient en être affectés. Le Groupe n'a pas souscrit de police d'assurance des hommes clés, mais dispose d'une police d'assurance « Responsabilité des Dirigeants ».

Risque lié aux besoins de recrutement, plus particulièrement en période de restructuration

La réussite du Groupe est en grande partie due à la performance des équipes techniques et de leur encadrement. Le développement des nouvelles technologies et la volonté de faire des jeux de plus en plus performants et innovants nécessitent des compétences de plus en plus spécifiques.

Le Groupe procède actuellement à une adaptation de son organisation en même temps qu'il poursuit la refonte de sa stratégie éditoriale. Le Groupe est en phase de recherche de compétences clés, notamment dans les domaines du développement et des activités de jeux mobiles et en ligne.

Tout comme la plupart des acteurs du secteur des jeux vidéo, le Groupe s'expose à des difficultés de recrutement de ces compétences techniques spécialisées et expérimentées. La réussite de sa stratégie de croissance dépendra de sa faculté à conserver ses talents et à en attirer de nouveaux car la longue période de restructuration à laquelle le Groupe a dû faire face l'a grevé d'un certain nombre de ses actifs et compétences. Les risques d'exécution découlant de ces éléments sont susceptibles d'avoir un impact sur la réalisation du plan de relance et la situation financière du Groupe.

Néanmoins, notamment grâce à une politique active en matière de ressources humaines, le Groupe a toujours été capable d'attirer les meilleurs talents.

RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT

L'activité du Groupe consiste à éditer et distribuer des logiciels de loisirs. Cette activité n'a aucun impact significatif direct sur l'environnement. Le Groupe sous-traite intégralement la fabrication des supports (CD, cartouches, etc.) à des tiers. De fait, la Société ne publie pas d'informations supplémentaires dans le cadre de la loi NRE (Nouvelles Régulations Economiques) de 2001.

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS (ARTICLE L.441-6-1 DU CODE DE COMMERCE)

Le solde des fournisseurs échus n'est pas significatif au 31 mars 2012.

AUTRES RISQUES PARTICULIERS

A l'exception des risques ci-dessus, la Société n'a pas connaissance de risques particuliers susceptibles d'avoir une incidence significative sur son activité.

MOYENS MIS EN OEUVRE POUR SECURISER L'ACTIVITE

Ces informations sont fournies dans la partie « Présentation générale » du rapport annuel.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Ces informations sont fournies dans la partie « Présentation générale » du rapport annuel.

9. INFORMATIONS SOCIALES

Les informations suivantes sont publiées en vertu de la Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques.

Le périmètre de ce rapport comprend les entités de l'Unité Economique et Sociale (UES) Atari, c'est-à-dire la société holding, Atari S.A. et ATARI Europe S.A.S., hors Eden Games S.A.S. et hors dirigeants.

Au 31 mars 2012, les entités françaises précitées employaient au total 6 salariés. Sur ces 6 salariés, tous bénéficient d'un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) et sont cadres et comprennent 3 hommes et 3 femmes.

En 2011, les filiales françaises du Groupe n'ont pas recruté de nouveaux employés en CDI. Un total de 1 salarié a quitté les effectifs des filiales françaises entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011.

ORGANISATION, DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL ET ABSENTEISME

Les horaires de travail au sein des filiales françaises de l'UES se répartissent en plages fixes où la présence des salariés est obligatoire et en plages variables permettant une grande souplesse d'organisation personnelle, pour les personnes déclarant des horaires. Pour l'ensemble des cadres, le temps de travail est basé sur un nombre maximal de jours à travailler dans l'année. La durée moyenne de travail hebdomadaire est de 35 heures, selon l'accord en vigueur au sein de l'UES. Les chiffres sur l'absentéisme ne sont plus pertinents du fait du faible nombre de salariés encore employés en France.

Main-d'œuvre extérieure à la Société

Jusqu'en décembre 2011, la Société faisait appel à de la main-d'œuvre extérieure, notamment pour des tâches d'entretien de ses locaux ainsi que pour les services d'accueil et de standard, qui sont en partie mutualisés avec les autres locataires du site.

Rémunération

La masse salariale brute annuelle, (en excluant Eden, hors mandataires sociaux et stagiaires) pour l'ensemble des filiales françaises composant l'UES est de 0,9 million d'euros sur l'année civile 2011, contre 1 million d'euros en 2010. La Société ne paye pas d'heures supplémentaires à ses salariés. Celles-ci sont récupérées et prennent la forme d'un repos compensateur de remplacement du fait de l'accord 35 heures.

Condition d'hygiène et de sécurité

Le nombre d'accidents de travail et de trajet affectant les entités françaises du Groupe est extrêmement faible. En 2012, 2011, 2010 et 2009, aucun accident du travail n'a été à déplorer et aucun accident de trajet n'a été signalé. Aucune maladie professionnelle n'a été signalée sur la même période.

Formation

Le pourcentage consacré à la formation a été de moins de 0,05 % de la masse salariale en 2011.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Accord de participation

Un accord de participation des salariés aux résultats a été conclu le 15 décembre 1999. Il concerne les sociétés françaises du Groupe. Les sommes attribuées aux salariés sont calculées conformément à la formule de calcul légale de la participation et sont réparties entre les salariés des sociétés françaises de l'UES. Cet accord de participation prévoit la possibilité pour les salariés de verser les sommes attribuées au Plan d'Epargne Entreprise du Groupe (voir ci-dessous). Au 31 mars 2012 aucun montant n'a été provisionné au titre de la participation des salariés aux résultats. Il n'existe pas de contrat d'intéressement.

Plan d'épargne entreprise (PEE)

Un Plan d'Epargne Entreprise a été mis en place pour les salariés des entités françaises du Groupe, le 15 décembre 1999. Il peut recevoir les sommes versées aux salariés dans le cadre de l'accord de participation du Groupe ainsi que des versements volontaires des salariés dans les limites prévues par la loi.

Aucune action n'a été offerte aux salariés depuis l'exercice clos le 31 mars 2006. Au 30 juin 2011, les salariés français

détenaient moins de 0,005 % du capital de la Société par l'intermédiaire du Plan d'Epargne Entreprise.

Les sommes versées au Plan d'Epargne Entreprise sont investies, au choix du salarié, (1) dans un FCPE exclusivement constitué de produits monétaires, (2) dans des fonds communs de placement diversifiés (Actions Monde/Obligations), ou (3) dans un fonds de solidarité, conformément à la loi française du 4 août 2008.

10. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les informations au niveau Groupe sont données au paragraphe « Présentation générale - Politique d'investissement » du présent rapport. Le Groupe n'effectue pas de recherche fondamentale.

11. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Pour des informations sur les événements postérieurs à la clôture, reportez-vous à la Note 27 de l'annexe aux comptes consolidés, page 90 du présent document.

12. PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE

Pour l'exercice 2012/2013, la stratégie d'Atari sera de nouveau menée autour des quatre priorités suivantes :

- **Renforcer et monétiser les activités de jeux numériques** : Atari continuera son expansion sur ce segment de marché en forte croissance et se focalisera plus spécifiquement sur les jeux mobiles en tant que cœur de métier et sur les jeux en ligne dans le cadre d'initiatives multiplateformes.
- **Tirer parti de la marque Atari et du portefeuille de propriétés intellectuelles** grâce à des activités de licences et des partenariats stratégiques.
- **Rester opportuniste sur le marché du détail afin de promouvoir les propriétés intellectuelles d'Atari** : Atari étudiera des partenariats commerciaux au cas par cas dans le but de tirer le maximum de bénéfices de son vaste portefeuille de propriétés intellectuelles, de sa marque et de l'ensemble de ses actifs.
- **Continuer de chercher à améliorer la rentabilité** : Atari continuera d'appliquer un strict contrôle des investissements et des coûts.

La Société attend un résultat opérationnel courant stable ou en amélioration pour l'exercice 2012/2013.

Atari prévoit de continuer à lancer de nouveaux jeux mobiles et en ligne au cours de l'exercice 2012/2013 en s'appuyant sur la popularité de ses jeux et de sa marque au travers le monde. Les titres seront annoncés au moment de leur lancement.

13. RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE ATARI SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2009	31/03/2010	31/03/2011	31/03/2012
	12 mois				
Capital social	12 845	12 976	21 114	24 329	14 742
Nombre d'actions ordinaires existantes	12 844 860	12 975 860	21 113 623	24 328 970	29 483 404
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes et cumulatif	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	18 669 947	46 594 974	53 451 385	45 149 057	41 585 575
<i>Par conversion d'obligations</i>	13 400 379	36 783 347	43 597 202	40 780 571	35 808 497
<i>Par exercice d'options de souscription</i>	2 742 400	3 069 706	2 328 052	1 834 731	1 529 163
<i>Par exercice de droits de souscription</i>	1 887 584	2 288 504	2 311 232	2 310 755	2 310 625
<i>Par attribution d'actions gratuites</i>	639 584	487 417	237 732	223 000	1 937 290
<i>Autre (en cas de paiement en actions du complément de prix et du bonus de Cryptic)</i>	639 584	3 967 800	4 977 167	-	-
Chiffre d'affaires hors taxes	8 856	10 781	12 928	5 488	5 776
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (dotations nettes de l'exercice)	5 542	(2 321)	(11 460)	1 906	(24 723)
Impôts sur les bénéfices	1 871	6	-	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice (charge de l'exercice)	(20)	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(51 169)	(165 095)	22 563	(21 772)	(46 801)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (dotations nettes de l'exercice) par action	0,4	(0,2)	(0,5)	(0,1)	(0,8)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions par action	(4,0)	(12,7)	1,1	(0,9)	(1,6)
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	14	14	10	7	5
Montant de la masse salariale de l'exercice	6 770	5 067	3 232	1 167	905
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	2 159	1 225	778	636	469

14. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE ET UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS PENDANT L'EXERCICE 2010/2011 (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)

Le tableau ci-dessous résume les délégations en cours ainsi que celles qui ont été utilisées postérieurement au 31 mars 2011.

Nature de la délégation	Date de l'AG Référence de la résolution	Durée Terme	Montant nominal maximal d'augmentation de capital (m€)	Utilisation au cours de la période écoulée	Montant nominal disponible (m€)
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	30 septembre 2010	(26 mois)	40 ⁽²⁾	Non utilisée	40,0
	15ème résolution	29 novembre 2012	(sur la durée)		
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	30 septembre 2010	(26 mois)	40 ⁽²⁾	Non utilisée	40,0
	16ème résolution	29 novembre 2012	(sur la durée)		
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	30 septembre 2011	(18 mois)	40 ⁽²⁾	Non utilisée	40,0
	13ème résolution	29 mars 2013	(sur la durée)		
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	30 septembre 2010	(18 mois)	40 ⁽²⁾	Non utilisée	40,0
	17ème résolution	Remplacée par la 13ème résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011			
Délégation de compétence au Conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'effet de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée	30 septembre 2010	(26 mois)	Dans une limite de 10 % du capital social ⁽¹⁾	Non utilisée	
	18ème résolution	29 novembre 2012			
Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en cas d'offre publique initiée par la Société sur ses propres titres ou sur les titres d'une autre société	30 septembre 2010	(26 mois)	40 ⁽²⁾	Non utilisée	40,0
	19ème résolution	29 novembre 2012	(sur la durée)		
Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	30 septembre 2010	(26 mois)	Dans une limite de 10 % du capital social ⁽¹⁾	Non utilisée	
	20ème résolution	Remplacée par la 14ème résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011			
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	30 septembre 2010	(26 mois)	40 ⁽²⁾	Non utilisée	40
	22ème résolution	29 novembre 2012	(sur la durée)		
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	30 septembre 2011	(26 mois)	3 ⁽²⁾	Non utilisée	
	15ème résolution	29 novembre 2013			

Nature de la délégation	Date de l'AG Référence de la résolution	Durée Terme	Montant nominal maximal d'augmentation de capital (m€)	Utilisation au cours de la période écoulée	Montant nominal disponible (m€)
Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	30 septembre 2010 24ème résolution	(26 mois) Remplacée par la 15ème résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011	3 ⁽²⁾	Non utilisée	
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration aux fins d'attribuer des actions gratuites	30 septembre 2011 14ème résolution	(38 mois) 29 novembre 2014	Dans une limite de 10 % du capital social	En novembre 2011, 250 000 actions gratuites ont été attribuées to aux salariés américains occupant des fonctions supérieures, celles-ci seront acquises sous la forme d'actions nouvelles ou existantes, sous réserve de critères de performance.	0,4
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration aux fins d'attribuer des actions gratuites	30 septembre 2009 19ème résolution	(38 mois) Remplacée par la 14ème résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011	Dans une limite de 10 % du capital social	En mai 2011, 1 937 290 actions gratuites ont été attribuées to aux salariés français et aux salariés américains occupant des fonctions supérieures, celles-ci seront acquises sous la forme d'actions nouvelles ou existantes, sous réserve de critères de performance.	na
Délégation au Conseil d'administration aux fins d'attribuer des options de souscription d'actions	30 septembre 2010 23ème résolution	(38 mois) 29 novembre 2013	Dans une limite de 10 % du capital social avec un total plafonné à 20% du capital social pour l'ensemble des options de souscription d'actions en circulation	En avril 2011, le Conseil d'administration a attribué 95 000 options de souscription d'actions à des salariés américains, 55 000 de ces options ont déjà été annulées	1,4
Délégation au Conseil d'administration aux fins d'attribuer des options de souscription d'actions	27 septembre 2007 11ème résolution	(38 mois) 26 novembre 2010	Limite de l'article L. 225-182 du Code de commerce	Allocation d'options de souscription au profit de Mrs Hamaide (Conseil du 09/09/08), Lapin et Wilson (Conseil du 25/05/09), plan de février destiné à 14 salariés (Conseil du 12/02/10) et plan de juillet 2010 destiné à 6 salariés (Conseil du 22/07/10)	

1 - La valeur nominale d'une action est de 0,5 euro. Au 31 mars 2012, le capital social de la Société s'élevait à 14 741 702 euros, composé de 29 483 404 actions.

2 - Les plafonds en montant nominal au titre des 15ème à 24ème résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2010 et de 13ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2011 sont communs.

COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2012**SOMMAIRE**

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	46
BILAN CONSOLIDE.....	48
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	49
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	50
NOTE 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	51
NOTE 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	51
NOTE 3 – GOODWILL.....	61
NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	63
NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	65
NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS.....	67
NOTE 7 – STOCKS.....	67
NOTE 8 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES.....	67
NOTE 9 – AUTRES ACTIFS COURANTS.....	68
NOTE 10 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	68
NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES.....	68
NOTE 12 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - COURANTES / NON COURANTES.....	70
NOTE 13 – ENDETTEMENT.....	71
NOTE 14 – AUTRES PASSIFS - COURANTS / NON COURANTS.....	76
NOTE 15 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS.....	76
NOTE 16 – INFORMATIONS SECTORIELLES.....	78
NOTE 17 – COUTS DE RESTRUCTURATION.....	79
NOTE 18 – FRAIS DE PERSONNEL.....	79
NOTE 19 – PAIEMENT EN ACTIONS.....	80
NOTE 20 – RESULTAT FINANCIER.....	81
NOTE 21 – IMPOTS SUR LE RESULTAT.....	82
NOTE 22 – ACTIVITES NON POURSUIVIES.....	83
NOTE 23 – ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	86
NOTE 24 – GESTION DES RISQUES DE MARCHE.....	87
NOTE 25 – PASSIFS EVENTUELS.....	88
NOTE 26 – PARTIES LIEES.....	89
NOTE 27 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	90
NOTE 28 – SOCIETES CONSOLIDEES.....	90
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AUX ACTIONNAIRES.....	91

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011 retraité (1)
Chiffre d'affaires (2)	16	39,6	60,1
Coût des ventes		(9,4)	(25,6)
Marge brute		30,2	34,5
Frais de recherche et développement		(10,8)	(12,3)
Frais marketing et commerciaux		(6,3)	(9,8)
Frais généraux et administratifs		(9,4)	(10,0)
Paiements non cash en actions (*)	19	(1,7)	(0,1)
Résultat opérationnel courant	16	2,1	2,3
Coûts de restructuration	17	(0,4)	(0,4)
Résultat de cession d'actifs		-	(0,5)
Dépréciation des goodwill	3	-	-
Autres produits et charges		-	-
RESULTAT OPERATIONNEL	16	1,7	1,4
Coût de l'endettement financier	20	(2,7)	(1,9)
Autres produits et charges financiers	20	(0,1)	0,7
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence		1,9	
Impôt sur les bénéfices	21	-	(0,0)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		0,8	0,3
Résultat net des activités non poursuivies	22	(4,5)	(6,5)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(3,7)	(6,2)
Intérêts minoritaires		0,0	-
RESULTAT NET (Part du Groupe)	16	(3,7)	(6,2)
Résultat net par action en euros			
Activités poursuivies et non poursuivies			
- de base	11	(0,15)	(0,29)
- dilué	11	(0,15)	(0,29)
Activités poursuivies			
- de base	11	0,03	0,01
- dilué	11	0,03	0,01
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		24 290 603	21 064 412
Nombre moyen pondéré et dilué de titres en circulation		24 290 603	21 064 412

(1) Conformément à la norme IFRS 5, le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 mars 2011 a été retraité afin de présenter les activités non poursuivies (Eden Games et Game One) sur des lignes distinctes.

(2) Comme expliqué note 2.1.1. et note 2.22, la direction du groupe présente le résultat de ses secteurs opérationnels sur une base brute, avec les coûts correspondants reflétés dans le coût des ventes. Par souci de cohérence dans la présentation, la Société a tenu compte des chiffres d'affaires respectifs de distribution numérique de la même manière et retraité en conséquence les comptes de l'exercice 2010/2011, sans aucun impact sur la marge brute ou le reste du compte de résultat.

L'impact sur le chiffre d'affaires de ce changement de présentation est respectivement de 3,4 millions d'euros pour 2010/2011 et 4,8 millions d'euros pour 2011/2012.

(*)Charge associée aux options de souscription d'actions, actions gratuites et bonus « *incentive* » par paiement en actions. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, la Société a comptabilisé une charge de 1,7 million d'euros (voir Note 19 Paiement en actions).

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

(en millions d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(3,7)	(6,2)
Éléments directement reconnus en capitaux propres :		
Ecart de conversion	1,4	(2,8)
Total du résultat directement reconnu en capitaux propres	1,4	(2,8)
RESULTAT GLOBAL	(2,3)	(9,0)
Dont :		
Groupe	(2,3)	(9,0)
Intérêts minoritaires	-	-

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	31 mars 2012	31 mars 2011
Goodwill	3	5,8	5,4
Immobilisations incorporelles	4	9,2	12,7
Immobilisations corporelles	5	0,2	2,7
Actifs financiers non courants	6	0,4	2,1
Impôts différés actifs	21	-	-
Actifs non courants		15,6	22,9
Stocks	7	1,1	2,9
Créances Clients et comptes rattachés	8	6,6	9,7
Actifs d'impôts exigibles		0,3	0,6
Autres actifs courants	9	5,4	2,8
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	10	5,4	16,4
Actifs détenus en vue de la vente	22	3,2	42,3
Actifs courants		22,0	74,7
Total de l'actif		37,6	97,6
Capital		14,7	24,3
Primes d'émission, fusion, apports		267,4	257,8
Réserves consolidées		(289,7)	(286,1)
Capitaux propres, part groupe	11	(7,6)	(3,9)
Intérêts minoritaires		0,1	0,1
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		(7,5)	(3,8)
Provisions pour risques et charges non courantes	12	-	-
Dettes financières non courantes	13	2,0	3,4
Impôts différés passifs		-	-
Autres passifs non courants	14	0,1	4,8
Passifs non courants		2,1	8,2
Provisions pour risques et charges courantes	12	1,8	3,6
Dettes financières courantes	13	24,2	49,0
Fournisseurs et comptes rattachés		9,2	21,5
Dettes d'impôts exigibles		0,5	0,4
Autres passifs courants	14	6,3	7,3
Passifs détenus en vue de la vente	22	1,1	11,4
Passifs courants		43,1	93,2
Total passif		37,6	97,6

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011 retraité (1)
Résultat de l'exercice	(3,7)	(6,2)
Résultat net des activités non poursuivies	4,5	6,4
Charges et produits sans effets sur la trésorerie	-	
Dotation (reprise) aux amortissements et sur provisions sur actifs non courants	4,8	8,7
Charges (produits) liés aux stocks options et assimilées	1,7	0,1
Perte / (profit) sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	2,2	0,5
Autres	(3,6)	(3,8)
Coût de l'endettement financier	2,7	1,9
Charges d'impôts (exigible et différée)	-	-
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	8,7	7,6
Impôts versés	-	0,1
Variation du besoin en fonds de roulement	-	
Stocks	1,7	(0,7)
Créances Clients et comptes rattachés	3,8	(0,3)
Fournisseurs et comptes rattachés	(12,0)	(4,8)
Autres actifs et passifs courants	(1,9)	(19,3)
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité – Activités poursuivies	0,3	(17,4)
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité – Activités non poursuivies	(13,2)	1,3
Décaissements sur acquisition ou augmentation		
Immobilisations incorporelles	(4,4)	(12,5)
Immobilisations corporelles	(0,1)	(0,2)
Actifs financiers non courants	(0,2)	-
Encaissements sur cessions ou remboursement		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Actifs financiers non courants	1,9	0,3
Incidence des variations de périmètre	0,7	
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement – Activités poursuivies	(2,0)	(12,4)
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement – Activités non poursuivies	31,8	(4,5)
Fonds nets reçus par :		
Augmentation de capital		
Émission/conversion des ORANE		37,1
Augmentation	3,5	
Fonds nets décaissés par :		
Intérêts et frais financiers nets versés	(4,3)	(3,6)
Diminution des dettes financières	(28,1)	(1,1)
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement – Activités poursuivies	(28,9)	32,4
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement – Activités non poursuivies	-	7,6
Incidence des variations du cours des devises	0,4	(0,2)
Variation de la trésorerie nette	-11,7	6,8
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Solde à l'ouverture	17,1	10,3
Solde à la clôture (a)	5,4	17,1
Variation	(11,7)	6,8
(a) dont :		
Disponibilités		
Activité non poursuivies	0,1	1,0
Activité poursuivies	5,3	9,3
Valeurs mobilières de placement		
Activité non poursuivies	-	-
Activité poursuivies	-	-
Total	5,4	10,3

(1) Conformément à la norme IFRS 5, le tableau des flux de trésorerie consolidé de l'exercice clos le 31 mars 2011 a été retraité de manière à présenter les activités non poursuivies (Eden Games) sur des lignes séparées (voir Note 1).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Capital	Primes d'émission, fusion, apports	Actions auto-détenues	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Capitaux propres, part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Au 1er avril 2010	21,1	258,4	(0,1)	(259,2)	(18,4)	1,8	0,1	1,9
Résultat de la période				(6,2)		(6,2)		(6,2)
Ecart de conversion					(2,8)	(2,8)		(2,8)
Résultat global				(6,2)	(2,8)	(9,0)	-	(9,0)
Augmentation de capital						-		-
Exercice de BSA						-		-
Émission/conversion des ORANE	2,8	(2,8)				-		-
Paiements en actions				0,1		0,1		0,1
Acquisition de Cryptic Studios (1)	0,4	2,5		0,6		3,5		3,5
Autres mouvements		(0,3)		(0,1)		(0,4)		(0,4)
Au 31 mars 2011	24,3	257,8	(0,1)	(264,7)	(21,2)	(3,9)	0,1	(3,8)
Résultat de la période				(3,7)		(3,7)		(3,7)
Ecart de conversion					1,4	1,4		1,4
Résultat global				(3,7)	1,4	(2,3)		(2,3)
Augmentation de capital (2)	(12,3)	12,3				-		-
Exercice de BSA						-		-
Émission/conversion des ORANE	2,7	(2,7)				-		-
Paiements en actions				1,7		1,7		1,7
Cession de Cryptic (3)				(3,1)		(3,1)		(3,1)
Autres mouvements						-		-
Au 31 mars 2012	14,7	267,4	(0,1)	(269,8)	(19,8)	(7,6)	0,1	(7,5)

- (1) Au 31 mars 2011, la période prévue par la clause de « earn out » a pris fin. Le complément de prix total calculé à l'issue de cette période s'est élevé à 6,1 millions d'euros, 3,1 millions d'euros devant être versés en numéraire et 3,0 millions d'euros sous la forme d'actions (383 517 actions émises). Au cours de l'exercice 2010/2011, le complément de prix a eu un impact positif de 3,5 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés.
- (2) En novembre 2011, conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale du 30 septembre 2011, Atari S.A. a opéré une réduction de son capital (non motivée par des pertes) en diminuant la valeur nominale des actions de 1 euro à 0,5 euro. Le montant de la réduction (12,5 millions d'euros) a été affecté à un compte de prime d'émission et les statuts de la Société ont été modifiés en conséquence.
- (3) Le 9 août 2011, La cession des 100 % de participation détenus par Atari dans Cryptic Studios, Inc. s'est terminée. Selon les termes de l'accord (« *Stock Purchase Agreement* ») annoncé le 31 mai 2011, Atari a reçu de la part de l'acquéreur, Perfect World, un montant brut en numéraire d'environ 35 millions d'euros. Atari a utilisé le produit de cette vente pour rembourser la ligne de crédit BlueBay à hauteur de 21,6 millions d'euros (réduisant ainsi le montant de la ligne de crédit à 24,2 millions d'euros) et le solde pour financer ses activités et la poursuite de la mise en œuvre de sa stratégie. La cession des studios a eu un impact négatif de 3,1 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés.

PRESENTATION DU GROUPE

Atari (la « Société » ou le « Groupe ») est cotée sur le marché Euronext Paris, compartiment C (code ISIN : FR0010478248, mnémonique : ATA). Atari (www.atari.com) est une société mondiale de divertissement interactif et de licences multiplateforme. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command®, Pong®, Test Drive®, Backyard Sports® et Rollercoaster Tycoon®. De cet important portefeuille de propriété intellectuelle Atari tire des jeux attractifs disponibles en ligne (via un navigateur web, sur Facebook® et en téléchargement), sur les smartphones, les tablettes et les autres terminaux connectés. La Société développe et distribue également des divertissements interactifs pour les consoles de jeux vidéo de Microsoft, Nintendo et Sony. Enfin, Atari met à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence dans les secteurs des autres média, des produits dérivés et de l'édition.

Le siège social de la Société est situé au 78 rue Taitbout, 75009 Paris (France).

NOTE 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- **Restructuration d'Eden Games** : Eden, studio de développement d'Atari dont le siège social est situé à Lyon (France), a été restructuré au cours du 1er trimestre de l'exercice 2011/2012. Les effectifs ont été réduits à 20 employés environ, ajustant ainsi les coûts à la taille de l'entreprise et à son chiffre d'affaires. Pour l'exercice 2011/2012, la restructuration d'Eden a représenté un coût d'environ 3,6 millions d'euros. Au 31 mars 2012, la Société a entamé un processus de cession officiel d'Eden Games dont l'activité principale est le développement de jeux pour consoles, tandis que les jeux sur mobile ou en ligne représentent le cœur d'activité d'Atari.
Les états financiers d'Eden sont présentés en IFRS 5, se référer à la note 22.
- **Cession de Cryptic Studios** : La cession des 100 % de participation détenus par Atari dans Cryptic Studios, Inc. s'est terminée en juillet 2011. Selon les termes de l'accord (« *Stock Purchase Agreement* ») annoncé le 31 mai 2011, Atari a reçu de la part de l'acquéreur, Perfect World, un montant brut en numéraire d'environ 35 millions d'euros, dont 3,4 millions sont sous séquestre. Atari a utilisé le produit de cette vente pour rembourser la ligne de crédit BlueBay à hauteur de 21,6 millions d'euros et le solde pour financer ses activités et la poursuite de la mise en œuvre de sa stratégie.
- **Résolution du litige portant sur les droits de Dungeons & Dragons** : Le 15 août 2011, Atari S.A., Wizards of the Coast LLC et Hasbro, Inc. ont annoncé le règlement et la résolution de la plainte concernant la marque Dungeons & Dragons. Conformément à un accord modifié, Atari continuera à développer et commercialiser plusieurs jeux sous licence d'Hasbro et de Wizards of the Coast, notamment *Dungeons & Dragons: Daggerdale* et *Heroes of Neverwinter*.

Développements financiers et « corporate » pour l'exercice 2011/2012 :

- **Extension de la maturité de la ligne de crédit** : En décembre 2011, conformément à l'avenant 13 à la Convention de crédit, la Société et BlueBay ont convenu de proroger au 30 juin 2012 la maturité de la ligne de crédit de 24,2 millions d'euros.
- **Participation de BlueBay** : En novembre 2011, la participation directe de BlueBay dans Atari représentait 29,2 % du nombre d'actions en circulation, après la conversion par BlueBay d'une partie de ses ORANE. A cette date, sur une base entièrement diluée, la participation de BlueBay restait inchangée et représentait environ 63,7 % du capital social d'Atari. Comme indiqué dans le communiqué de presse d'Atari du 8 novembre 2011, BlueBay a précisé à Atari que le seul objectif de la conversion des ORANE susmentionnées est de simplifier la structure des participations détenues par BlueBay dans Atari et qu'elle n'entend pas accroître davantage, directement ou indirectement, sa participation dans Atari.
- **Réduction du capital d'Atari S.A.** : En novembre 2011, conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale du 30 septembre 2011, Atari S.A. a opéré une réduction de son capital (non motivée par des pertes) en diminuant la valeur nominale des actions de 1 euro à 0,5 euro. Le montant de la réduction (12,5 millions d'euros) a été affecté à un compte de prime d'émission et les statuts de la Société ont été modifiés en conséquence.
- **Evolution de la gouvernance** : Suite aux démissions de M. Dominique d'Hinnin, de M. Didier Lamouche et de The BlueBay High Yield Investment (Luxembourg) SARL, le Conseil d'administration d'Atari est composé de Frank Dangeard (Président, Administrateur indépendant), Tom Virden (Administrateur indépendant), The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, représenté par Gene Davis, Jim Wilson (Directeur Général, Administrateur) et Alexandra Fichelson (Secrétaire Générale, Administratrice).

NOTE 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes consolidés d'Atari au 31 mars 2012 ont été établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 1er avril 2011, à l'exception des nouvelles règles et interprétations, dont l'application est obligatoire pour l'exercice 2011/2012 ou qui sont appliquées par anticipation.

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont les mêmes qu'au 31 mars 2012.

La devise de présentation des comptes consolidés et des annexes aux comptes est l'euro. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 8 mai 2012. Ils seront soumis à l'Assemblée générale annuelle des

actionnaires du 30 septembre 2012 pour validation.

2.1.1. Changement de présentation

La direction de la Société a décidé, en liaison avec l'évaluation de ses secteurs opérationnels, que la part des activités mobiles et de jeux sociaux du secteur opérationnel « Activités numériques » devrait donner lieu à un changement de présentation et être présentée sur une base brute, avec les coûts correspondants reflétés dans le coût des ventes. Par souci de cohérence dans la présentation, la Société a tenu compte des chiffres d'affaires respectifs de distribution numérique de la même manière et retraité en conséquence les comptes de l'exercice 2010/2011, sans aucun impact sur la marge brute ou le reste du compte de résultat.

L'exercice 2011/2012 est la première année où les recettes des « activités numériques » sont significatives. En tant que tel la Société a évalué sa politique de constatation des produits tel que requis par la norme IAS 18.8. Les contrats passés avec les différents acteurs du marché, notamment Apple, Android et Facebook, stipulent que ces acteurs sont des agents à la transaction, et que tous les risques et avantages significatifs liés à la transaction restent supportés par la société Atari. D'autre part, les prix de vente des applications sont fixés par la société, et non par l'agent. Sur la base de ces faits, Atari traite dorénavant les revenus de distribution « mobile, social, et numérique » en montants bruts avec les coûts correspondants reflétés dans le coût des marchandises vendues.

Le groupe a également effectué une recherche quant au traitement de ces revenus par ses concurrents. La majorité des pairs sont des entreprises privées qui ne publient pas leurs états financiers, mais dans les conversations informelles qui ont eu lieu, il a été noté qu'il n'y avait pas d'uniformité dans les traitements.

L'impact de ce changement de présentation sur le chiffre d'affaires et la marge du groupe est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31-mars-12		31-mars-11	
	Base nette	Base brute	Base nette	Base brute
Chiffre d'affaires	34,8	39,6	56,7	60,1
Coût des ventes	(4,6)	(9,4)	(22,2)	(25,6)
Marge brute	30,2	30,2	34,5	34,5

2.1.2. Application du principe de continuité de l'exploitation

Au cours de l'exercice 2009/2010 et des exercices précédents, le Groupe a réalisé des pertes importantes qui ont dégradé ses capitaux propres et sa situation de trésorerie. Pour l'exercice 2010/2011, le Groupe a enregistré une perte de 6,2 millions d'euros réduite à 3,7 millions d'euros pour l'exercice 2011/2012. Au 31 mars 2012, les capitaux propres (part du Groupe) s'élèvent à -7,5 millions d'euros. A cette même date, l'endettement net s'élève à 20,8 millions d'euros et le Groupe ne possède pas de capacité de tirage sur sa ligne de crédit.

Afin de disposer des financements nécessaires à son exploitation au cours de l'exercice 2012/2013 (et au-delà) et de renforcer ses capitaux propres, la stratégie du Groupe se concentre sur quatre priorités :

- renforcer et monétiser les jeux numériques d'Atari : la stratégie d'Atari se concentre sur le segment numérique, dont la croissance est la plus forte du secteur des jeux vidéo, en particulier sur les jeux mobiles en tant que cœur de métier, tout en se concentrant également sur les jeux en ligne dans le cadre d'initiatives multiplateformes,
- promouvoir le portefeuille de marques et de propriétés intellectuelles d'Atari par l'octroi de licences et des partenariats stratégiques,
- rester opportuniste sur le marché de la distribution physique pour promouvoir les propriétés intellectuelles d'Atari,
- se concentrer sur la rentabilité.

Par conséquent, le Groupe a préparé ses comptes en appliquant le principe de continuité d'exploitation en se basant principalement sur les hypothèses suivantes :

- Extension de la maturité de la ligne de crédit accordée par BlueBay au-delà du 31 décembre 2012 à hauteur du montant de la ligne à la date de l'extension, et
- Les flux de trésorerie de l'exercice 2012/2013 générés par les activités en ligne avec business plan pour l'exercice à venir.

La Direction Générale de la société considère que les hypothèses retenues sont raisonnables. Néanmoins, du fait des incertitudes inhérentes aux processus de négociation financière et de recentrage stratégique dans un contexte de difficultés économiques, les résultats sont susceptibles de ne pas être conformes aux prévisions. De telles circonstances pourraient avoir pour effet de limiter la capacité de la Société à financer ses opérations en cours, et se traduire par un ajustement de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

Sur la base des mesures et hypothèses énoncées ci-dessus ainsi que du budget des douze prochains mois, la Direction Générale estime que les ressources financières de la Société - y compris l'extension de la ligne de crédit, mentionnée plus haut, seront suffisantes pour couvrir ses dépenses opérationnelles et ses investissements au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013. Dans l'hypothèse où les ressources financières de la Société seraient insuffisantes, la Direction Générale estime que la ligne de crédit BlueBay sera renouvelée au-delà du 31 décembre 2012.

Exemptions à la règle d'application rétrospective des IFRS retenues lors de la première application des IFRS (1er avril 2004)

Les exemptions suivantes autorisées par IFRS 1 ont été utilisées par le Groupe pour l'établissement du bilan à la date de première application des IFRS, le 1er avril 2004 :

- Regroupement d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement la norme IFRS 3 aux regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er avril 2004 ;
- Ecart de conversion : le montant cumulé des écarts de conversion au 1er avril 2004 a été transféré en réserves ;
- Paiements fondés sur des actions : le Groupe a choisi d'appliquer, à compter du 1er avril 2004, la norme IFRS 2 aux seuls instruments attribués après le 7 novembre 2004 et pour lesquels les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005.

Nouvelles normes, amendements et interprétations dont l'application était obligatoire à partir du 1er Janvier 2011:

Les normes, amendements et interprétations dont l'application était obligatoire à partir du 1er Janvier 2011 n'ont aucun impact significatif sur les états financiers du Groupe:

- IAS 24 (révisée) - Information relative aux parties liées, qui clarifie la définition d'une partie liée et élargit le champ d'application des exigences de divulgation d'inclure des engagements avec les parties liées, plutôt que seulement les transactions comptabilisées dans les états financiers;
- Amendement à IAS 32 - Instruments financiers: présentation, concernant la classification des questions relatives aux droits libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur;
- Amendement d'IFRIC 14 - Paiements anticipés des exigences de financement minimal. Cet amendement précise que lorsque l'entité ayant l'obligation de payer des cotisations, et qui effectue un paiement d'avance devait, dans certaines circonstances, comptabiliser ce paiement d'avance en tant que charge. Les modifications apportées à IFRIC 14 prévoient que lorsqu'un régime d'avantages destiné au personnel requiert des cotisations minimales, un tel paiement d'avance doit être comptabilisé en tant qu'actif, de même que tout autre paiement d'avance;
- IFRIC 19 - Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres, qui fournit des directives sur la comptabilisation des accords pour régler un passif financier totalement ou partiellement avec des actions ou autres instruments de capitaux propres;
- Amendement à IFRS 1 - Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants
- Améliorations aux IFRS (mai 2010), les clarifications concernent principalement: (i) l'application de la norme IFRS 3R - Regroupements d'entreprises et IAS 27R, et (ii) la présentation des états financiers conformément à IAS 1, notamment les informations requises concernant les éléments des « autres revenus ».

Le Groupe considère que ces nouvelles normes, ces nouveaux amendements et ces nouvelles interprétations, qui étaient applicables aux comptes consolidés de l'exercice 2011/2012, n'ont pas eu d'impact significatif sur ses résultats ou sa situation financière.

Nouvelles normes, amendements et interprétations non encore adoptées.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire à partir du 1er Janvier 2012 ou qui peuvent être appliqués même si ils ne sont pas adoptés par l'Union européenne, à condition qu'ils n'entrent pas en conflit avec les normes actuelles, n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe pour l'exercice 2012. Ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe;

- Amendements à IFRS 7 - Instruments financiers: informations à fournir, qui sont destinés à améliorer la compréhension des opérations de transfert d'actifs financiers en exigeant des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers: (i) comprendre la relation entre actifs financiers transférés qui ne sont pas sortis du bilan à leur intégralité et les passifs associés et (ii) évaluer la nature et les risques associés à l'implication continue de l'entité dans les actifs financiers décomptabilisés; Il n'y a aucun impact de ces nouveaux amendements sur les états financiers du groupe.
- Amendement à IAS1 - Présentation des autres éléments du résultat global (OCI). Il n'y a aucun impact de ce nouvel amendement sur les états financiers du groupe.
- Amendement à la norme IAS 12 - Impôts sur les bénéfices, concernant la mesure des impôts différés relatifs à certains actifs évalués à la juste valeur. Il n'y a aucun impact de ce nouvel amendement sur les états financiers du groupe.
- Amendements à la norme IAS 19 - Avantages du personnel, qui (i) élimine la possibilité de reporter la constatation des gains et pertes actuariels, connu sous le nom "méthode du corridor», (ii) clarifie la présentation de l'évolution des actifs et des passifs découlant des régimes à prestations définies, (iii) supprime la notion de rendement prévu des actifs des régimes, et (iv) introduit des nouvelles exigences de divulgation. La version modifiée de la norme IAS 19 sera applicable sur une base rétrospective à partir du 1er Janvier 2013. Il n'y a aucun impact de ces nouveaux amendements sur les états financiers du groupe.

Autres normes, amendements et interprétations qui ne sont pas encore entrées en vigueur

Le Groupe évalue actuellement l'impact potentiel de la mise en application desdits amendements dans le Compte de résultat, l'Etat de la situation financière, dans le Tableau des flux de trésorerie et dans les notes aux Etats Financiers. Ces impacts ne peuvent pas être raisonnablement estimés à ce stade.

2.2. METHODES DE CONSOLIDATION

Intégration globale

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques

financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités, sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe consolide les entités ad hoc qu'il contrôle en substance parce qu'il a le droit d'obtenir la majorité des avantages ou qu'il conserve la majorité des risques résiduels inhérents à l'entité ad hoc ou à ses actifs.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

L'influence notable est présumée exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

Sociétés non consolidées

Les titres de participation représentant les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées sont analysés comme des « titres disponibles à la vente ». Ces titres sont comptabilisés à leur juste valeur ou leur coût d'acquisition lorsque le groupe estime qu'il représente leur juste valeur en l'absence d'un marché actif et suivent les dispositions des normes IAS 32 et IAS 39 relatives aux instruments financiers. Les gains et pertes latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Le caractère définitif de la perte de valeur est analysé par référence à la valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes. Cette perte de valeur n'est pas réversible en compte de résultat si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur (le profit latent est alors enregistré dans la composante séparée des capitaux propres mentionnée précédemment).

Une liste des principales filiales et entreprises associées du Groupe, ainsi que leurs méthodes de consolidation respectives sont présentées en Note 29.

2.3. TRANSACTIONS INTERNES

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.4. OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de la période à l'exception des écarts sur les emprunts en monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement imputés sur les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net.

Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets dans les filiales étrangères sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

2.5. CONVERSION DES COMPTES SOCIAUX DES FILIALES ETRANGERES

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères est la monnaie locale en vigueur.

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste « Ecart de conversion », pour la part revenant au groupe et au poste Intérêts minoritaires, pour la part revenant aux tiers. Cette différence n'impacte le résultat qu'au moment de la cession de la société. Les cours des principales devises utilisées par le Groupe sont les suivants :

Euros	31 mars 2012		31 mars 2011	
	Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne
Dollar US	1,33560	1,37773	1,42070	1,32236
Livre sterling	0,83390	0,86307	0,88370	0,84982
Dollar australien	1,28360	1,31863	1,37360	1,40154

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des éléments de l'entité étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Ils sont convertis au taux de clôture à la fin de la période.

2.6. ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE & ACTIVITE NON POURSUIVIE

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs, sur la ligne « actifs détenus en vue de la vente » du bilan dès lors qu'ils sont significatifs. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Une activité non poursuivie est définie comme un composant de l'entreprise faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente, qui :

- représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- fait partie d'un plan global de cession d'une activité ou d'une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou est une filiale significative acquise uniquement dans le but de la revente.

Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

2.7. RECOURS AUX ESTIMATIONS

La préparation de comptes consolidés conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qu'il juge raisonnable et réaliste. Ces estimations et hypothèses affectent le montant des actifs et passifs, les capitaux propres, le résultat ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture.

Les comptes consolidés de l'exercice ont donc été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les stocks, les créances clients et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill, marques notamment), il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les autres principales estimations faites par le Groupe lors de l'établissement des comptes consolidés portent généralement sur les hypothèses retenues pour la valorisation des goodwill, des actifs incorporels, les provisions pour retour et discounts, les provisions pour dépréciation de créances clients, les provisions pour risques et charges et l'évaluation des impôts différés.

Notamment, le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année au 31 mars ou, plus fréquemment, dès qu'apparaissent des indices de perte de valeur. Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés utilisé pour déterminer la valeur actuelle nette des unités génératrices de trésorerie utilise un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie fondés sur une hypothèse d'une reprise de la croissance de l'activité, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables, et requiert en conséquence l'exercice du jugement de façon substantielle.

2.8. EVALUATION DES GOODWILLS

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode d'acquisition. En vertu de cette méthode, au moment de la consolidation initiale d'une entité dont le groupe a acquis le contrôle exclusif :

- les actifs identifiables acquis et le passif repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, et
- les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées à leur juste valeur ou selon la part des actifs nets identifiables du cessionnaire correspondant à ladite participation ne donnant pas le contrôle.

Cette option peut être appliquée selon les opérations.

A la date d'acquisition, le goodwill représente initialement la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, majorée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans le cessionnaire et, dans le cadre d'un regroupement d'entreprises graduel, la juste valeur à la date d'acquisition des participations préalablement détenues dans le cessionnaire ; et
- la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables repris à la date d'acquisition.

La mesure des participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur entraîne une augmentation du goodwill à hauteur de ces participations, ce qui implique de comptabiliser le « goodwill total ». La répartition du prix d'acquisition sera réalisée dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Si le goodwill est négatif, il est comptabilisé dans le Compte de résultat. Ultérieurement à la date d'acquisition, le goodwill est calculé à son montant initial, minoré des pertes de valeur enregistrées (voir Note 3).

En outre, les principes suivants sont appliqués aux regroupements d'entreprise :

- à la date d'acquisition, dans la mesure du possible, le goodwill est réparti entre les unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ;

- la contrepartie éventuelle dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition et tout ajustement ultérieur intervenant après la période de répartition du prix d'achat est comptabilisée dans le Compte de résultat ;
- les coûts liés à l'acquisition sont passés en charges lorsqu'ils sont encourus ;
- en cas d'acquisition d'une participation supplémentaire dans une filiale, Atari comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des participations acquises ne donnant pas le contrôle au poste « variation des capitaux propres imputable aux actionnaires d'Atari » ; et
- le goodwill n'est pas amorti.

Les Goodwill relatifs aux sociétés consolidées sont enregistrées à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwill ». Conformément à la norme IFRS 3, les Goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an. Pour ce test, les Goodwill sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

Les modalités de tests de perte de valeur des UGT sont détaillées dans la Note 3.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill et reconnue en résultat opérationnel sur la ligne « Dépréciation des Goodwill ».

2.9. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments tels que les logiciels de gestion acquis, les droits d'exploitation des licences acquises, les marques et les frais de développement de jeux vidéo.

Atari n'a pas capitalisé les intérêts financiers encourus au cours de la période d'acquisition des actifs incorporels, l'impact n'étant pas significatif sur les comptes consolidés du groupe.

Licences

Les licences de droit d'utilisation de propriétés intellectuelles sont comptabilisées en immobilisations incorporelles à partir de la date de signature du contrat lorsqu'aucune obligation significative n'est attendue de la part du bailleur ; le montant immobilisé correspond à la somme actualisée des redevances minimums annuelles prévues au contrat. Les montants payés au-delà des minimums garantis sont comptabilisés en charges.

Ces licences sont amorties à compter de leur date d'exécution sur la base du taux le plus important entre le taux contractuel appliqué aux unités vendues et le taux linéaire basé sur la durée de vie de la licence. La charge d'amortissement est enregistrée en « coût des ventes ».

Le Groupe s'assure régulièrement de la valeur recouvrable des montants capitalisés et effectue un test de dépréciation, tel que décrit au paragraphe 2.12, dès l'apparition d'indicateurs de perte de valeur. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée dans les postes « coût des ventes » si le jeu auquel est rattaché cette licence a été commercialisé et « frais de recherche et développement » dans le cas contraire.

Coûts de développement des jeux vidéo

Conformément à la norme IAS 38, une immobilisation incorporelle résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) doit être comptabilisée si, et seulement si, une entité peut démontrer tout ce qui suit :

- a) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- b) son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre.
- c) sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- d) la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- e) la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle.
- f) sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le groupe comptabilise une immobilisation incorporelle au titre des coûts de développement des jeux vidéo (dépenses de développement des studios internes ou externes) dès lors que la faisabilité technique du jeu est atteinte correspondant à la fin du stade de la pré-production. La faisabilité technique est appréciée titre par titre. Les coûts capitalisés correspondent aux « milestones » payés aux développeurs externes et coûts directement attribuables aux développements de projets internes. Les coûts relatifs à des développements dont le critère de faisabilité technique n'est pas atteint sont comptabilisés en charges dans le poste « frais de recherche et développement ».

L'amortissement des coûts capitalisés est constaté à partir de la date de commercialisation du jeu dans le poste « frais de recherche et développement » du compte de résultat, sur en général une durée de 12 mois, selon une méthode dégressive par trimestre qui reflète les perspectives commerciales des produits. Cette méthode dégressive revient à amortir en moyenne 90% de la valeur du jeu sur l'année qui suit sa date de commercialisation.

Le Groupe s'assure régulièrement de la valeur recouvrable des montants capitalisés et effectue un test de dépréciation, tel que décrit au paragraphe 2.12, dès l'apparition d'indicateurs de perte de valeur. Dans le cas des jeux en cours de développement, un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée dans le poste « frais de recherche et développement » du compte de résultat.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles incluent les actifs incorporels identifiables provenant d'acquisitions (marques, catalogues de jeux par exemple) et les logiciels acquis en vue d'un usage interne (logiciels comptables par exemple). À l'exception des marques, ces immobilisations sont amorties dans le poste « Frais généraux et administratifs » ou « Frais de recherche et développement » selon la méthode linéaire sur une période qui ne peut excéder leur durée d'utilité estimée (comprise entre 1 et 4 ans).

2.10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût, à leur valeur d'acquisition minorée des amortissements et pertes de valeur. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des actifs concernés. Les agencements locatifs sont amortis sur leur durée d'utilité estimée ou sur la durée du bail si celle-ci est plus courte. La durée du bail tient compte des périodes de renouvellement possibles. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées des immobilisations sont les suivantes :

- Bâtiments	25 ans
- Matériel informatique	1 à 3 ans
- Mobilier et agencements (y compris les agencements locatifs) et autres matériels	3 à 10 ans

Atari n'a pas capitalisé les intérêts financiers encourus au cours de la période d'acquisition des actifs corporels, l'impact n'étant pas significatif sur les comptes consolidés du groupe.

2.11. LOCATION - FINANCEMENT

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (« autres matériels, mobilier et agencements »).

A la signature du contrat de location financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte.

La dette correspondante est inscrite au passif.

2.12. TEST DE DEPRECIATION

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation de ses actifs : Goodwill, immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles. Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation déterminée, ce test de dépréciation est réalisé dès que des indicateurs de perte de valeur sont observables.

Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Lorsque la juste valeur d'une immobilisation incorporelle (hors Goodwill) ou corporelle s'apprécie au cours d'un exercice et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Pour les Goodwill et les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilisation non déterminée ainsi que les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est systématiquement effectué chaque année sur la base de la plus haute des valeurs suivantes et chaque fois qu'un indice de perte de valeur est observé :

- projection actualisée des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 4 ans et d'une valeur terminale,
- prix de vente net s'il existe un marché actif.

Lorsque le prix de vente net des coûts de sortie ne peut être déterminé de manière fiable, la valeur comptable des immobilisations est comparée à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts.

La valeur terminale résulte de l'actualisation à l'infini d'un flux de trésorerie normatif déterminé sur la base du flux de trésorerie de la dernière année du business plan auquel a été appliqué un taux de croissance à long terme. Le taux retenu pour l'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût moyen du capital du Groupe.

Dans le cas où le test de dépréciation annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable des immobilisations ou des goodwill à leur juste valeur.

Les pertes de valeur constatées sur les Goodwill ne sont jamais reprises en résultat.

2.13. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, de participations dans des entreprises associées, de dépôts et de prêts.

Les participations que le Groupe détient dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées selon les principes comptables décrits en Note 2.2.

Les actions en propre détenues par la société-mère ou l'une de ses filiales intégrées sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'entrée au bilan consolidé. Les plus ou moins values réalisées lors de la cession de ces actions sont éliminées du compte de résultat consolidé et imputées sur les capitaux propres consolidés.

2.14. STOCKS

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat. Les frais financiers sont exclus de la valeur des stocks. Une provision pour dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation lorsque leur valeur de marché probable est inférieure à leur coût de revient. Cette dépréciation est enregistrée en « Coût des ventes » dans le compte de résultat consolidé.

2.15. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients sont enregistrées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

Selon la norme IAS 39, les programmes de mobilisation de créances commerciales ne sont pas déconsolidés et sont donc maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque les risques et avantages inhérents aux créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

2.16. TRESORERIE

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

2.17. PAIEMENTS EN ACTIONS

Le Groupe effectue, en faveur de certains de ses salariés, des paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres sous la forme de stocks options ou d'attributions gratuites d'actions.

Les paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché). La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est enregistrée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel courant avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seules les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1er janvier 2005 sont évaluées et comptabilisées en charges de personnel.

La juste valeur des stocks options est déterminée selon le modèle Black-Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires.

Pour l'exercice 2011/2012, une décote de 25 % a été prise en compte en ce qui concerne les attributions gratuites d'actions lors de la valorisation concernant la période d'incessibilité.

2.18. INTERETS MINORITAIRES

Dans l'état consolidé de situation financière dans les capitaux propres, les participations ne donnant pas le contrôle doivent être présentées séparément de la participation des propriétaires de la société mère. Le résultat global total doit être attribué aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

2.19. TOTAL PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul

actualisé, dont les effets sont enregistrés en résultat financier.

2.20. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILES

Régimes à cotisations définies

Conformément aux lois et aux usages en vigueur dans chaque pays, les filiales du Groupe contractent des engagements liés aux régimes de retraite, aux régimes d'assurance vie et invalidité, à la couverture des frais médicaux des employés actifs et à d'autres régimes d'avantages sociaux. S'agissant d'engagements contractés exclusivement dans le cadre de régime à cotisations définies, le Groupe comptabilise les charges correspondantes au fur et à mesure que les cotisations sont dues.

Le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues dans les coûts opérationnels, en fonction des bénéficiaires du plan.

Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies sont calculées annuellement, conformément à IAS 19, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie, le taux d'actualisation et le taux de rotation du personnel.

Les écarts actuariels sont amortis au compte de résultat à partir des exercices suivant leur constatation pour la partie excédant un corridor fixé à 10 % du montant le plus élevé entre les obligations et la juste valeur des actifs de préfinancement, sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires (méthode dite du « corridor »).

La partie comptabilisée correspond à l'excédent divisé par la moyenne de la durée de vie active résiduelle attendue des salariés participants.

2.21. PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les passifs financiers incluent les dettes obligataires et autres emprunts, les dettes sur contrats de location-financement et les dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Dettes obligataires et autres emprunts

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur de la contrepartie reçue qui correspond au coût, net des frais directement attribuables à l'émission de la dette. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux de rendement interne qui permet d'actualiser la série de flux de trésorerie attendus sur la durée de l'emprunt.

Certains instruments financiers (tels que les obligations convertibles en actions type OCEANE et les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes) sont considérés comme des instruments financiers hybrides composés d'une composante dette et d'une composante capitaux propres. Les deux composantes doivent être évaluées à la date d'émission et présentées séparément au bilan.

La composante dette figure en dette financière pour un montant égal à la valeur des flux de remboursement contractuels futurs, actualisés au taux de marché en vigueur à la date d'émission pour une dette classique à échéances identiques, auquel s'ajoute une marge égale au « spread » de crédit pertinent à la date d'émission pour des obligations similaires. A chaque clôture, ce passif financier est ensuite évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valeur de la composante action enregistrée en capitaux propres est calculée par différence entre le montant nominal à l'émission et la composante passif financier telle que définie précédemment. Les frais sont affectés à chaque composante au prorata de leur quote-part dans le montant nominal émis.

Les renégociations des conventions d'emprunts et autres opérations similaires n'entraînent l'extinction de l'ancienne dette et la constatation d'une nouvelle dette que lorsqu'il existe des différences notables entre l'ancienne et la nouvelle convention. Si tel est le cas, les coûts engendrés par la renégociation sont inclus dans les charges financières de la période au cours de laquelle la renégociation a eu lieu.

Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale et évaluées ensuite à leur coût amorti.

2.22. RECONNAISSANCE DU REVENU - PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES

Au regard des dispositions de la norme IAS 18 - Produits des Activités Ordinaires, la reconnaissance des revenus nets prend en compte (en déduction) :

- certaines incitations commerciales telles que les frais de coopération commerciale
- certaines remises accordées pour paiements anticipés.

Ventes de logiciels de jeux

Les revenus correspondant aux ventes en magasin de logiciels de jeux sont constatés à la date de livraison des produits aux clients, une provision étant comptabilisée en diminution des ventes au titre des retours estimés pour le montant net de la vente. Aux termes des contrats avec ses clients, le Groupe n'est pas tenu d'accepter les retours, mais il peut autoriser l'échange des produits vendus à certains clients. En outre, le Groupe peut fournir des garanties de reprise ou accorder des remises en cas d'invendus ou d'autres avantages à certains clients. Dans ce cas, la direction du Groupe

estime le montant des avoirs à venir et constitue une provision qui figure dans le poste « Clients et comptes rattachés » au bilan consolidé. Par ailleurs, le Groupe évalue très régulièrement la solvabilité de ses clients et les provisions destinées à couvrir les pertes éventuelles sont constatées en « Frais marketing et commerciaux » et dans le poste « Clients et comptes rattachés ».

Chiffre d'affaires des jeux mobiles et sociaux

Atari tire son chiffre d'affaire de la vente de jeux en ligne, et sur smartphones et tablettes en utilisant les plateformes iOS Appstore d'Apple, Android de Google et Facebook. Le Groupe comptabilise un chiffre d'affaire quand existent des preuves indiscutables d'un accord, que le service a été fourni, que le prix payé est fixé ou déterminable et que la perception de redevances a été raisonnablement assurée. Parallèlement à la diversification des stratégies de monétisation du Groupe, celui-ci utilisera la méthodologie appropriée pour comptabiliser les recettes liées à la vente de jeux et d'éléments virtuels.

Changement de présentation

La direction de la Société a décidé, en liaison avec l'évaluation de ses secteurs opérationnels, que la part des activités mobiles et de jeux sociaux du secteur opérationnel « Activités numériques » devrait donner lieu à un changement de présentation et être présentée sur une base brute, avec les coûts correspondants reflétés dans le coût des ventes. Par souci de cohérence dans la présentation, la Société a tenu compte des chiffres d'affaires respectifs de distribution numérique de la même manière et retraité en conséquence les comptes de l'exercice 2010/2011, sans aucun impact sur la marge brute ou le reste du compte de résultat.

L'exercice 2011/2012 est la première année où les recettes des « activités numériques » sont significatives. En tant que tel la Société a évalué sa politique de constatation des produits tel que requis par la norme IAS 18.8. Les contrats passés avec les différents acteurs du marché, notamment Apple, Android et Facebook, stipulent que ces acteurs sont des agents à la transaction, et que tous les risques et avantages significatifs liés à la transaction restent supportés par la société Atari. D'autre part, les prix de vente des applications sont fixés par la société, et non par l'agent. Sur la base de ces faits, Atari traite dorénavant les revenus de distribution « mobile, social, et numérique » en montants bruts avec les coûts correspondants reflétés dans le coût des marchandises vendues.

Le groupe a également effectué une recherche quant au traitement de ces revenus par ses concurrents. La majorité des pairs sont des entreprises privées qui ne publient pas leurs états financiers, mais dans les conversations informelles qui ont eu lieu, il a été noté qu'il n'y avait pas d'uniformité dans les traitements.

Ventes de licences

Dans le cadre de certains contrats de licence, les concessionnaires sont autorisés à faire des copies des logiciels de jeux en contrepartie d'une redevance minimum garantie. Cette redevance est comptabilisée en revenus à la date de livraison de l'exemplaire original ou du premier exemplaire du logiciel. Le revenu complémentaire, provenant des ventes qui excèdent le nombre d'exemplaires couverts par la redevance minimum garantie, est comptabilisé au fur et à mesure que les ventes sont réalisées.

Services

Le revenu correspondant aux prestations de développement et d'édition effectuées pour le compte de tiers comprend les redevances ou autres rémunérations perçues, qui sont considérées comme acquises et comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure que le service est rendu.

2.23. FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement comprennent d'une part les coûts générés par les studios internes et externes sur des projets pour lesquels la faisabilité technique n'a pas été atteinte et d'autre part la charge d'amortissement et de dépréciation éventuelle réalisée sur les coûts de développement des jeux vidéo. Les coûts de recherche et développement intègrent également les coûts de localisation et de tests des produits commercialisés.

La Société est en train de céder Eden studios. Une fois cette cession accomplie, la Société ne possèdera plus aucun studio de développement interne.

2.24. FRAIS MARKETING ET COMMERCIAUX

Les frais de publicité et d'acquisition d'utilisateurs pour les jeux mobiles et en ligne sont passés en charges lorsqu'ils sont encourus et figurent dans le poste « Frais marketing et commerciaux » du compte de résultat consolidé.

2.25. RESULTAT OPERATIONNEL COURANT ET RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel courant est formé de la marge brute diminuée des frais opérationnels courants. Les frais opérationnels courants incluent les coûts de recherche et développement, les frais marketing et commerciaux, les frais généraux et administratifs et les coûts des paiements en actions.

Le résultat opérationnel correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte :

- des plus- et moins-values de cessions d'actifs ;
- des restructurations ;
- des pertes de valeur des goodwill ;
- des litiges ou événements très inhabituels.

2.26. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES

Coût de l'endettement financier

L'endettement financier net est constitué de l'ensemble des emprunts et dettes financières courants et non courants, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le coût de l'endettement financier net est constitué des charges et des produits générés par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux d'intérêt et de change y afférents. Le coût net de l'endettement inclut notamment les éléments suivants :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts obligataires, de la partie dette des instruments hybrides, des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les autres frais payés aux banques sur les opérations financières.

Comme indiqué à la Note 2.10, Atari n'a pas capitalisé les intérêts financiers encourus au cours de la période d'acquisition des actifs corporels et incorporels, l'impact n'étant pas significatif sur les comptes consolidés du groupe.

Autres produits et charges financiers

Le poste « autres produits et charge financiers » inclut les éléments suivants :

- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- l'effet d'actualisation des provisions ;
- Résultat de change

2.27. IMPOTS ET TAXES

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et simultanément.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

2.28. RESULTAT PAR ACTION

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action correspond au résultat net du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué le cas échéant des titres auto-détenus.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les options ou bons de souscription d'actions, les actions gratuites et les obligations convertibles en actions et les obligations remboursables en actions émises par le Groupe.

2.29. TAXE PROFESSIONNELLE - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE

La loi de finances pour 2010 a instauré la Contribution Economique Territoriale (CET) pour remplacer, à compter de l'exercice 2010, la Taxe Professionnelle (TP).

La CET est composée de deux taxes, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) assise sur les biens fonciers et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Le Groupe considère que ces deux taxes sont, par nature, attachées à son activité et à l'exploitation de ses différentes entités et les reconnaît, à compter du premier trimestre 2010, toutes deux dans la ligne « Charges d'exploitation » du compte de résultat.

NOTE 3 – GOODWILL

3.1. VARIATION DURANT LA PERIODE

Les goodwill, reconnus dans la devise de la société acquise conformément à IAS 21 et générés lors d'un regroupement

d'entreprises sont rattachés, dès l'acquisition, aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondantes.

L'activité continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. L'évolution des goodwill sur la période se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total
31 mars 2010	24,5
Variation de périmètre	-
Augmentation	-
Dépréciation de l'exercice	-
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	(19,8)
Ecart de conversion	(1,8)
Autres mouvements	2,5
31 mars 2011	5,4
Variation de périmètre	-
Augmentation	-
Dépréciation de l'exercice	-
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	-
Ecart de conversion	0,4
Autres mouvements	-
31 mars 2012	5,8

3.2. REPARTITION DES GOODWILL PAR UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE (« UGT »)

Conformément au principe comptable énoncé au paragraphe 2.12, le Groupe a procédé à une allocation de ses goodwill aux Unités Génératrices de Trésorerie. Les UGT représentent les axes métiers du groupe et sont indépendantes des entités juridiques. La valeur nette des goodwill se répartit par UGT ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Développement Edition numérique	Edition	TOTAL
31 mars 2012	-	5,8	5,8
31 mars 2011	-	5,4	5,4

Les 5,8 millions d'euros de goodwill restants ont trait à l'acquisition d'Atari, Inc. en octobre 2008.

3.3. TEST DE DEPRECIATION

Selon IFRS 3 (regroupement d'entreprises), les goodwill ne sont pas amortis et doivent subir un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Ce test est effectué en mars de chaque exercice comptable dans le cadre de l'arrêté annuel des comptes du Groupe. En cas de différence entre la valeur recouvrable de l'UGT et sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel sous le libellé « Dépréciation des Goodwill ».

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT du Groupe, aux actifs nets correspondants. Au 31 mars 2012, cette valeur recouvrable correspond, pour l'UGT Distribution Zone US, à la valeur d'utilité des actifs concernés et est essentiellement déterminée à partir des flux de trésorerie d'exploitation futurs basés sur l'activité des quatre prochaines années et complétée par une projection actualisée sur l'année suivante ainsi que d'une valeur terminale.

Les hypothèses clés sur lesquelles la Direction a fondé ses projections de flux de trésorerie portent sur le taux d'actualisation, les taux de croissance, les prévisions d'évolution des prix de vente et des coûts d'exploitation.

Les principaux paramètres retenus sont résumés dans le tableau suivant :

	31 mars 2012		31 mars 2011	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini
Développement Edition numérique	N/A	N/A	N/A	N/A
Edition	15,00%	3,00%	17,60%	3,00%

La Direction a déterminé le taux d'actualisation sur la base d'un coût moyen pondéré du capital reflétant l'estimation

actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques attachés aux différentes unités génératrices de trésorerie. Compte tenu de la répartition actuelle des activités du Groupe, de la répartition des goodwill par unité génératrice de trésorerie ainsi que de la prime de risque général attaché au Groupe prise en compte dans le taux d'actualisation, l'utilisation d'un taux unique pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie a été estimée suffisante dans le cadre du test de dépréciation. Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt, comme requis par la norme IAS 36.

Le Groupe a préparé les projections de flux de trésorerie sur la base, d'une part, du budget 2012/2013 et, d'autre part, du business plan. Les taux de croissance retenus dans le business plan reflètent les meilleures estimations de la Direction qui reposent notamment sur une hypothèse de croissance de l'activité Online et sur une structure de coût comparable à celle de l'exercice 2010/2011.

Au 31 mars 2012, la sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un point du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini est la suivante :

Unité génératrice de trésorerie	Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable	Impact d'une augmentation/diminution d'un point de			
		Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini	
(en millions d'euros)		+ 1 PT	- 1 PT	+ 1 PT	- 1 PT
Edition	76,4	-7,3	8,6	5,8	-4,9
Exercice précédent	105,8	-6,8	7,8	4,8	-4,2

La variation de l'écart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable entre le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011 est due à l'évolution du business model de la Société.

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles pour l'exercice clos le 31 mars 2012 se présentent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Jeux	Marques	Licences	Logiciels	Autres	Total
Valeur brute						
1er avril 2011	26,7	14,3	54,0	22,8	4,4	122,2
Variation de périmètre						-
Acquisitions / Augmentations	1,4	-	5,1	-	-	6,5
Cessions / Diminutions	-	-	(8,5)	-	-	(8,5)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	(1,4)	-	-	-	-	(1,4)
Autres mouvements	1,4	0,9	2,0	0,6	0,3	5,2
31 mars 2012	28,1	15,2	52,6	23,4	4,7	124,0
Amortissements et provisions						
1er avril 2011	(23,5)	(12,2)	(46,7)	(22,7)	(4,4)	(109,5)
Variation de périmètre						-
Dotations de l'exercice	(1,1)	(0,4)	(5,3)	(0,1)	-	(6,9)
Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Cessions / Diminutions	-	-	6,3	-	-	6,3
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	(1,2)	(0,8)	(1,8)	(0,6)	(0,3)	(4,7)
31 mars 2012	(25,8)	(13,4)	(47,5)	(23,4)	(4,7)	(114,8)
Valeur nette						
1er avril 2011	3,2	2,0	7,3	0,2	(0,0)	12,7
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Acquisitions / Dotations	0,3	(0,4)	(0,2)	(0,1)	-	(0,4)
Cessions / Reprises	-	-	(2,2)	-	-	(2,2)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	(1,4)	-	-	-	-	(1,4)
Autres mouvements	0,2	0,1	0,2	-	-	0,5
31 mars 2012	2,3	1,7	5,1	0,1	(0,0)	9,2

Les autres variations correspondent principalement à des écarts de change, des mises au rebut ainsi qu'à des reclassements.

La dotation aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles constatée dans le compte de résultat consolidé du groupe s'est élevée à 6,9 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012 contre 13,5 millions d'euros au 31 mars 2011.

Les tests de dépréciation d'actifs incorporels réalisés par la Société n'ont pas conduit à constater de dépréciation significative au titre de l'exercice 2011/2012.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2011, les immobilisations incorporelles se présentent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Jeux	Marques	Licences	Logiciels	Autres	Total
Valeur brute						
1er avril 2010	54,2	16,5	47,9	29,1	4,7	152,4
Variation de périmètre						-
Acquisitions / Augmentations	8,9	-	7,8	0,1	-	16,8
Cessions / Diminutions	-	-	-	(5,5)	-	(5,5)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	(33,8)	(1,3)		(0,2)		(35,4)
Autres mouvements	(2,6)	(0,9)	(1,7)	(0,6)	(0,3)	(6,2)
31 mars 2011	26,7	14,3	54,0	22,8	4,4	122,2
Amortissements et provisions						
1er avril 2010	(30,7)	(13,9)	(43,7)	(28,2)	(4,6)	(121,1)
Variation de périmètre						-
Dotations de l'exercice	(8,5)	-	(4,6)	(0,3)	(0,1)	(13,5)
Reprises de l'exercice	-	-	-	0,1	-	0,1
Cessions / Diminutions	-	-	-	5,0	-	5,0
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	14,1	1,0		0,2		15,3
Autres mouvements	1,6	0,7	1,6	0,5	0,3	4,6
31 mars 2011	(23,5)	(12,2)	(46,7)	(22,7)	(4,4)	(109,5)
Valeur nette						
1er avril 2010	23,5	2,6	4,2	0,9	0,1	31,3
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Acquisitions / Dotations	0,4	-	3,2	(0,3)	(0,1)	3,3
Cessions / Reprises	-	-	-	(0,4)	-	(0,4)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	(19,7)	(0,3)	-	(0,0)	-	(20,1)
Autres mouvements	(1,1)	(0,2)	(0,1)	(0,1)	(0,0)	(1,5)
31 mars 2011	3,2	2,0	7,3	0,2	(0,0)	12,7

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles se présentent sur l'exercice de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles				Total
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Autres matériels, mobilier et agencements	
Valeur brute					
1er avril 2011	0,4	5,1	5,0	7,0	17,5
Variation de périmètre					-
Acquisitions / Augmentations				0,1	0,1
Cessions / Diminutions			(1,4)	(5,8)	(7,2)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente			(0,2)		(0,2)
Autres mouvements		0,3	0,1	0,4	0,8
31 mars 2012	0,4	5,4	3,5	1,7	11,0
Amortissements					
1er avril 2011	(0,4)	(5,0)	(4,9)	(4,5)	(14,8)
Variation de périmètre					-
Dotations de l'exercice		(0,2)	(0,1)	(0,2)	(0,5)
Cessions / Diminutions		1,0	1,8	3,2	6,0
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente			0,1		0,1
Autres mouvements		(1,3)	(0,2)	(0,2)	(1,7)
31 mars 2012	(0,4)	(5,4)	(3,3)	(1,7)	(10,8)
Valeur nette					
1er avril 2011	-	0,1	0,1	2,5	2,7
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisitions / Dotations	-	(0,2)	(0,1)	(0,1)	(0,4)
Cessions / Diminutions	-	1,0	0,4	(2,6)	(1,2)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	-	-	(0,1)	-	(0,1)
Autres mouvements	-	(1,0)	(0,1)	0,2	(0,9)
31 mars 2012	-	(0,0)	0,2	0,0	0,2

La dotation aux amortissements et provision pour dépréciation des immobilisations corporelles constatée dans le compte de résultat consolidé du Groupe s'est élevée à 0,5 million d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012 contre 1,2 million d'euros au 31 mars 2011.

Les autres variations de la période correspondent principalement à des reclassements de compte à compte et à des écarts de change.

Les variations des immobilisations corporelles sur l'exercice précédent se présentent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles				Total
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Autres matériels, mobilier et agencements	
Valeur brute					
1er avril 2010	0,4	5,5	5,0	11,3	22,2
Variation de périmètre					-
Acquisitions / Augmentations			0,1	0,2	0,3
Cessions / Diminutions			-	(1,9)	(1,9)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente				(2,3)	(2,2)
Autres mouvements		(0,4)	(0,1)	(0,4)	(0,9)
31 mars 2011	0,4	5,1	5,0	7,0	17,4
Amortissements					
1er avril 2010	(0,4)	(5,5)	(4,8)	(7,5)	(18,2)
Variation de périmètre					-
Dotations de l'exercice		(0,2)	(0,2)	(0,8)	(1,2)
Cessions / Diminutions		-	-	1,9	1,9
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente				1,8	1,8
Autres mouvements		0,7	0,1	0,1	0,9
31 mars 2011	(0,4)	(5,0)	(4,9)	(4,5)	(14,8)
Valeur nette					
1er avril 2010	-	-	0,2	3,8	4,0
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisitions / Dotations	-	(0,2)	(0,1)	(0,6)	(0,9)
Cessions / Diminutions	-	-	-	-	-
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	(0,4)	(0,4)
Autres mouvements	-	0,3	-	(0,3)	-
31 mars 2011	-	0,1	0,1	2,5	2,7

NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Dépôts	Prêts	Autres (1)	Total
Au 31 mars 2011				
Valeur brute	1,5	0,6		2,1
Dépréciation	-		-	-
Valeur nette au 31 mars 2011	1,5	0,6	-	2,1
Augmentation	0,2			0,2
Variation de périmètre				-
Diminution	(1,3)	(0,6)		(1,9)
Dépréciation nette				-
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente				-
Ecart de conversion				-
Résultat des sociétés mises en équivalence				-
Autres				-
Valeur nette au 31 mars 2012	0,4	-	-	0,4
Au 31 mars 2012				
Valeur brute	0,4	-	-	0,4
Dépréciation				-
Valeur nette au 31 mars 2012	0,4	-	-	0,4

NOTE 7 – STOCKS

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

(en millions d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
Produits finis	1,8	3,3
Valeur brute	1,8	3,3
Provisions pour dépréciation	(0,7)	(0,4)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente		
Valeur nette	1,1	2,9

La variation des provisions pour dépréciation s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Solde à l'ouverture	0,4	0,4
Augmentations	0,6	0,2
Reprises		
Autres	(0,3)	(0,2)
Solde à la clôture	0,7	0,4

NOTE 8 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Clients et comptes rattachés », après déduction des retours sur ventes et autres remises commerciales futures, s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
Valeur brute	6,7	12,5
Provisions pour dépréciation	(0,1)	(2,4)
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente		(0,4)
Valeur nette	6,6	9,7

A l'exception d'une créance liée à un important contrat de licence conclu quelques jours après la clôture de l'exercice 2011/2012, au 31 mars 2012 et au 31 mars 2011, aucun client ne représentait respectivement plus de 0,9 % et 7,6 % du solde des créances clients.

La variation des provisions pour dépréciation s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Solde à l'ouverture	2,4	1,1
Augmentations		1,4
Reprises	(2,2)	
Ecart de conversion	(0,1)	(0,1)
Autres		
Solde à la clôture	0,1	2,4

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
Créances sur le personnel et sur l'Etat	1,5	1,7
Charges constatées d'avance	0,4	0,7
Autres (*)	3,5	0,4
Autres actifs courants	5,4	2,8

(*) Dont compte bloqué d'un montant de 3,5 millions d'euros (cession de Cryptic Studios).

NOTE 10 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend (i) la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) pour 5,4 millions d'euros ainsi que (ii) les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur) mesurés à la valeur du marché à la date du bilan.

Aux 31 mars 2012 et 2011, le montant de la trésorerie à accès restreint est nul.

NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES

11.1 CAPITAL

Actions ordinaires

Au 31 mars 2012, le capital se compose de 29 483 404 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,5 euro. En novembre 2011, après accord de l'Assemblée générale du 30 septembre 2011, Atari S.A. a opéré une réduction de son capital (non motivée par des pertes) en diminuant la valeur nominale des actions de 1 euro à 0,5 euro.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au gré du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote sur chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes et détenues nominativement par le même actionnaire pendant un minimum de deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

Dividendes

Le Conseil d'administration peut proposer la distribution de dividendes aux actionnaires de la Société à hauteur du bénéfice et des réserves distribuables de la société. Ces distributions se font sur décision des actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale. Le Groupe n'a effectué aucun paiement de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Les variations sur les exercices se présentent de la manière suivante :

(en unités)	31 mars 2012	31 mars 2011
Nombre d'actions en circulation à l'ouverture	24 326 500	21 111 153
Augmentation de capital	223 000	14 732
Exercice de BSA	138	488
Conversion d'ORANE	4 931 296	2 816 610
Conversion d'OCEANES	-	-
Création d'actions avec compensation de la dette dans le cadre du paiement du complément de prix lié à l'acquisition de Cryptic		383 517
Nombre d'actions en circulation à la clôture	29 480 934	24 326 500

Sur l'exercice clos le 31 mars 2012, les mouvements reflètent les éléments suivants :

- Exercice de 116 bons de souscription d'actions 2009 générant la création de 138 actions.
- Conversion de 250 641 ORANE pour 4 931 296 actions nouvelles
- Emission de 223 000 actions nouvelles suite à l'attribution de 223 000 actions gratuites à la précédente équipe dirigeante.

11.2 ACTIONS AUTO-DETENUES

La société et ses filiales détiennent 2 469 actions propres au 31 mars 2012 comme au 31 mars 2011.

11.3 BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

BSA 2009

En janvier 2009, la Société a émis des ORANE-BSA donnant lieu à la création de 405 438 BSA 2009.

Le 11 février 2009, la Société a finalisé l'offre publique d'échange simplifiée dans le cadre (i) des obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE 2008) émises par la Société le 4 janvier 2008 (code ISIN FR0010560615) et, (ii) des bons de souscription d'actions (BSA 2007) émis par la Société le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 167 350 200 BSA 2007, soit 88,9% des BSA 2007 encore en circulation, ont été apportés à l'offre publique d'échange. A l'issue de l'offre publique d'échange, 1 673 502 BSA 2009 ont été émis. Les BSA 2009 sont assortis des mêmes conditions que les BSA 2007 aux exceptions (i) du prix d'exercice, fixé à 6,00 euros par BSA 2009 (au lieu de 15,00 euros pour 100 BSA 2006/2007), et (ii) de la date d'échéance, fixée au 31 décembre 2012 (au lieu du 31 décembre 2009). Au total, 2 078 940 BSA 2009 ont été créés. Un BSA 2009 permet de souscrire à 1 action nouvelle au prix unitaire de 6 euros, jusqu'au 31 décembre 2012.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, 1,12 BSA peut être exercé pour une action nouvelle, au prix de 6 €.

Au 31 mars 2012, il reste 2 063 058 BSA 2009 en circulation, exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2012 et pouvant aboutir à la création de 2 310 625 actions, ayant un effet dilutif théorique de 7,8 % sur le capital social de la Société au 31 mars 2012 dans une hypothèse de dilution totale.

11.4. PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS D'ATARI SA

Le Conseil d'administration est autorisé, jusqu'au 29 novembre 2013, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires de la Société aux dirigeants, aux administrateurs et à certains salariés du Groupe pour un total ne pouvant excéder le montant prévu à l'article L 225-182 du Code de Commerce ; le prix d'exercice de ces options ne pouvant être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés de l'action ordinaire de la Société lors des 20 séances de bourse précédant immédiatement la date d'attribution des options. Ces options sont généralement acquises annuellement par tiers par leurs bénéficiaires sous certaines conditions et peuvent être exercées pendant une période maximale de 8 ans. Ces options ne peuvent être attribuées aux dirigeants, administrateurs ou salariés du Groupe détenant déjà plus de 10 % des actions ordinaires de la Société.

11.5 RESULTAT DE BASE PAR ACTION ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le rapprochement entre le résultat de base par action et le résultat dilué par action peut être présenté de la manière suivante :

	Résultat imputable de la période (en millions d'euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat par action (en euros)
2011-2012			
Résultat de base par action activités poursuivies et non poursuivies	(3,7)	24 290 603	(0,15)
Résultat de base par action activités poursuivies	0,8	24 290 603	0,03
Effet dilutif des ORANES	-	-	-
Effet dilutif des stocks options	-	-	-
Effet dilutif des BSA	-	-	-
Effet dilutif des attributions gratuites d'actions	-	-	-
Effet dilutif des OCEANES	-	-	-
Résultat par action dilué sur activités poursuivies et non poursuivies	(3,7)	24 290 603	(0,15)
Résultat par action dilué sur activités poursuivies	0,8	24 290 603	0,03
2010-2011			
Résultat de base par action activités poursuivies et non poursuivies	(6,2)	21 064 412	(0,29)
Résultat de base par action activités poursuivies	0,3	21 064 412	0,01
Effet dilutif des ORANES	-	-	-
Effet dilutif des stocks options	-	-	-
Effet dilutif des BSA	-	-	-
Effet dilutif des attributions gratuites d'actions	-	-	-
Effet dilutif des OCEANES	-	-	-
Résultat par action dilué sur activités poursuivies et non poursuivies	(6,2)	21 064 412	(0,29)
Résultat par action dilué sur activités poursuivies	0,3	21 064 412	0,01

Les instruments convertibles, les ORANE, les attributions gratuites d'actions, les options de souscription et les bons de souscription d'actions sont exclus des calculs de résultat dilué par action au titre des exercices 2010/2011 et 2011/2012 car ils sont anti-dilutifs.

NOTE 12 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - COURANTES / NON COURANTES

12.1. EVOLUTION DES PROVISIONS

(en millions d'euros)	Coûts de restructuration	Engagement de retraite	Autres	Total
Au 31 mars 2011				
Courant	1,9		1,7	3,6
Non courant	-			-
Provisions au 31 mars 2011	1,9	-	1,7	3,6
Variation durant la période				
Augmentations	4,4			4,4
Reprises (excédent)				-
Reprises (utilisation)	(5,3)		(0,5)	(5,8)
Variation de périmètre				-
Reclassement des passifs détenus en vue de la vente	(0,5)			(0,5)
Autres				-
Ecart de conversion	0,1			0,1
Provisions au 31 mars 2012	0,6	-	1,2	1,8
Au 31 mars 2012				
Courant	0,6		1,2	1,8
Non courant				-
Provisions au 31 mars 2012	0,6	-	1,2	1,8

Au 31 mars 2012 et au 31 mars 2011, la provision pour restructuration est composée des éléments suivants :

(en millions d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
Frais de personnel	-	-
Loyers de locaux non utilisés	-	1,4
Autres	0,6	0,5
Total	0,6	1,9

Sur l'exercice clos le 31 mars 2009, le Groupe a mis en œuvre le plan de restructuration « Atari Transformation » annoncé le 17 juin 2008. La provision pour restructuration comptabilisée au 31 mars 2012 couvre principalement la provision de risques futurs.

12.2. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

La majorité des avantages postérieurs à l'emploi sont à cotisations définies ou à des régimes de prestations définies mais de type multi-employeurs. Par ailleurs, même en situation de régime à cotisations définies, le taux de rotation des effectifs étant élevé l'engagement de la Société reste très marginal. Par conséquent, la Société n'a aucun montant significatif à communiquer.

NOTE 13 – ENDETTEMENT

13.1 ENDETTEMENT PAR NATURE

L'endettement financier du Groupe peut se présenter de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Océanes 2011	Océane s 2020	ORANE	Ligne de crédit BlueBay	Emprunts et dettes financières divers	Total
Courant	5,3			42,4	1,3	49,0
Non courant		0,6	2,6		0,3	3,5
Endettement au 31 mars 2011	5,3	0,6	2,6	42,4	1,6	52,5
Variation durant la période						
Augmentation				3,5		3,5
Remboursement	(5,3)		(0,8)	(21,7)	(1,6)	(29,4)
Application IAS 32/39 et augmentation des intérêts courus			(0,4)			(0,4)
Ecart de conversion						-
Endettement au 31 mars 2012	-	0,6	1,4	24,2	-	26,2
Courant	-			24,2		24,2
Non courant		0,6	1,4			2,0
Endettement au 31 mars 2012	-	0,6	1,4	24,2	-	26,2

OCEANE 2011

Le 18 mai 2000, la Société a émis 8 941 517 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2000-2005 ») d'une valeur nominale de 39,0 € dont le montant total en principal s'élève à 412,3 millions d'euros (dont une prime de remboursement totale d'environ 63,6 millions d'euros). Ces obligations, qui arrivaient initialement à échéance au 1er juillet 2005, portent intérêt à 1,5 % annuellement (soit un taux de rendement actuariel brut de 4,75 %, prime de remboursement incluse). Chaque obligation était initialement convertible immédiatement en une action Atari. Ce ratio de conversion a été porté à 1,05 action en janvier 2002, pour prendre en considération l'attribution d'actions gratuites à cette date. La Société a la possibilité de procéder à un remboursement anticipé, si, avant l'échéance des obligations, le cours de l'action ordinaire Atari devient supérieur à une valeur prédéfinie. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 00-823 en date du 18 mai 2000.

Ces OCEANE ont fait l'objet de deux Offres Publiques d'Echange Simplifiées successives :

Du 11 novembre au 1er décembre 2003, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 2000-2005 ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque OCEANE apportée à l'offre, 1,05 action de la Société à émettre et 5 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la Société (« OCEANE 2003-2009 ») assorties chacune d'un bon de souscription d'actions de la Société à émettre. En date du 19 décembre 2003, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n°203C2191, a informé que 2 191 180 OCEANE 2000-2005 avaient été apportées à l'offre.

En date du 4 mars 2005, l'Assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2000-2005 a approuvé les modifications

suivantes au contrat d'émission :

- report de l'échéance au 1er juillet 2011 ;
- annulation de la prime de remboursement et remboursement au pair (soit 39 € par OCEANE) ;
- ratio de conversion porté à 10,5 actions ordinaires Atari pour 1 OCEANE.

Du 9 au 31 mars 2005, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 2000-2005 ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque OCEANE apportée à l'offre, 11,2 € en numéraire, 10 actions de la Société à émettre et 1 obligation de la Société à émettre (Obligation 2006-2008). En date du 7 avril 2005, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n° 205C0605, a informé que 2 403 772 OCEANE 2000-2005 ont été apportées à l'offre, laissant ainsi en circulation au 31 mars 2005 135 031 OCEANE 2011.

La parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 21,524 actions pour 1 OCEANE 2011 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2007. La parité de conversion est par la suite passée à 24,718 actions pour 1 OCEANE 2011 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires et à 0,247 action pour 1 OCEANE 2011 afin de tenir compte du regroupement d'actions. Enfin, suite à l'émission des ORANE-BSA décidée le 9 décembre 2009, le nouveau ratio d'attribution d'actions s'élève à 0,24874 action pour 1 OCEANE 2011. Afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2010, le ratio de conversion s'élève désormais à 0,27266 action pour 1 OCEANE 2011.

Les OCEANE 2000/2011 ont été remboursées en numéraire au 1er juillet 2011 pour un montant total de 5,3 millions d'euros.

OCEANE 2003-2009 DEVENUES OCEANE 2003-2020

Le 23 décembre 2003, la Société a émis 16 487 489 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2020 ») d'une valeur nominale de 7 €, dont le montant total en principal s'élève à 124,30 millions d'euros (dont une prime de remboursement totale de 8,89 millions d'euros). Ces obligations, qui arrivaient initialement à échéance le 1er avril 2009, portent intérêt à 4% annuellement (soit un taux de rendement actuariel brut de 5,31 %, prime de remboursement incluse). Chaque obligation pouvait initialement être convertie en une action Atari. Ce ratio de conversion a été porté à 1,02 action en décembre 2004, pour prendre en considération l'attribution de BSA gratuits à cette date. La Société a la possibilité de procéder à un remboursement anticipé, si, avant l'échéance des obligations, le cours de l'action ordinaire Atari devient supérieur à une valeur prédéfinie. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 03-971, en date du 6 novembre 2003.

Le 29 septembre 2006, l'Assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2003-2009 a modifié ces OCEANE de la façon suivante :

- modification de la date d'échéance du 1er avril 2009 au 1er avril 2020 ;
- perte par les porteurs des OCEANE à partir du 1er avril 2009 de la faculté de conversion et/ou d'échange de leurs titres de créances en actions Atari nouvelles ou existantes ;
- modification du taux de l'intérêt nominal qui était initialement de 4% à 0,1% ;
- suppression de l'article 2.5.10 du contrat d'émission intitulé « Exigibilité anticipée des OCEANE 2020 en cas de défaut ».

La parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 2,091 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2007, puis à 2,401 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires.

Du 12 février au 9 mars 2007, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 2020 qui a fait l'objet d'une Note d'Information déclarée conforme par l'AMF le 2 février 2007 (avis n°207C O246 daté du 2 février 2007) ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque OCEANE apportée à l'offre, 32 actions de la Société à émettre. En date du 16 mars 2007, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n°207C0515, a informé que 16 403 083 OCEANE 2020 ont été apportées à l'offre, soit 99,5% des OCEANE qui étaient en circulation.

Au 31 mars 2008, la parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 0,024 actions pour 1 OCEANE 2020 afin de tenir compte du regroupement d'actions. En février 2009, ce ratio a été une nouvelle fois ajusté à 0,02416, suite à l'émission de droits préférentiels de souscription dans le cadre de l'émission d'ORANE-BSA de décembre 2008.

Depuis le 1er avril 2009, les détenteurs d'OCEANE 2020 n'ont plus la possibilité de souscrire, échanger ou acheter des actions Atari. Les OCEANE 2020 n'ont plus d'effet dilutif sur le capital social de la Société depuis cette date. Au 31 mars 2012, il reste en circulation 82 906 OCEANE 2020.

LIGNE DE CREDIT BLUEBAY

La Société et ses principales filiales européennes ont conclu le 21 avril 2006 (accord sur les modalités signé le 28 mars 2006) avec Banc of America un accord global de refinancement de l'ensemble de la dette à court et moyen terme de la Société et de ses filiales (hors Atari, Inc.).

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2008/2009, les avenants n°7 et n°8, respectivement en date du 27 février 2009 et du 31 mars 2009, ont permis (i) d'étendre la date de maturité au 31 décembre 2009 et (ii) d'augmenter le montant total de la ligne de crédit de 46,9 à 61,8 millions d'euros.

La ligne de crédit est subordonnée au respect par le Groupe de ratios financiers (« covenants ») basés sur les agrégats de chiffre d'affaires, d'EBIT et de flux de trésorerie d'exploitation. Au 31 mars 2008, Banc of America avait renoncé à exercer ses droits en cas de non-respect des ratios financiers et de nouveaux covenants devaient être renégociés pour les trimestres postérieurs à cette date. En conséquence le Groupe n'a, depuis cette date, plus de covenants à respecter au titre de cette ligne de crédit.

Le 10 décembre 2009, la Société, Atari Europe SAS et The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited se sont

rencontrées et ont signé l'avenant 9 au contrat de prêt du 21 avril 2006, aux fins de proroger la date de maturité de la ligne de crédit senior au 31 décembre 2010.

Le 30 juin 2011, la Société et BlueBay se sont accordées sur l'amendement 12 sur l'extension de la maturité de la ligne de crédit de 49 millions d'euros au 30 décembre 2011. En août 2011, après la cession de Cryptic Studios, le montant de la ligne de crédit a été réduit à 24,2 millions d'euros. Conformément à l'avenant 13 signé le 30 décembre 2011, la Société et BlueBay ont convenu de proroger au 30 juin 2012 la maturité de la ligne de crédit de 24,2 millions d'euros.

Au 31 mars 2012, le montant de la ligne de crédit s'élevait à 24,2 millions d'euros utilisables en numéraire ou en standby. L'utilisation de cette ligne en numéraire portait intérêt au taux Euribor 3M + 850 points de base. En cas d'utilisation sous forme de stand-by, la ligne portait intérêt à 3 %.

Les tirages effectués dans le cadre de la ligne de crédit BlueBay peuvent être analysés de la manière suivante au 31 mars 2012 et au 31 mars 2011 :

(en millions d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
Ligne de crédit court terme et moyen terme (historique)	-	-
Nouvelle ligne de crédit (numéraire)	24,2	42,4
Sous-total	24,2	42,4
Nouvelle ligne de crédit (Stand-by)	-	-
Total de la ligne BlueBay utilisée	24,2	42,4

ORANE 2008

Le 4 janvier 2008, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes (ORANE), ayant pour échéance le 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 150,0 millions d'euros et il est représenté par 1 500 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursables, après prise en compte de l'opération de regroupement d'actions, en 8,91 actions nouvelles ou existantes. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 40,5 millions d'euros et 37,6 millions d'euros. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

En décembre 2008, la Société a initié une offre publique d'échange simplifiée visant, d'une part, les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises par Atari le 4 janvier 2008 et, d'autre part, les bons de souscription d'actions émis par Atari le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 1 479 871 ORANE 2008, soit 99,6% des ORANE 2008 encore en circulation au 27 janvier 2009, ont été apportées à l'offre publique d'échange.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en date du 4 février 2009, le remboursement d'une ORANE 2008 donnait lieu à l'attribution de 8,94 actions nouvelles ou existantes. Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2008 donne désormais lieu à l'attribution de 9,97 actions nouvelles ou existantes.

Il y avait, au 31 mars 2012, 4 834 ORANE 2008 en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 48 195 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 0,2 % au 31 mars 2012.

ORANE 2009 (ISIN FR0010690081)

En janvier 2009, la Société a émis 405 438 obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE) à échéance au 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 40,5 millions d'euros et il est représenté par 405 438 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursables en 26,26 actions nouvelles ou existantes. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 40,5 millions d'euros et 37,6 millions d'euros. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2009 donne désormais lieu à l'attribution de 29,29 actions nouvelles ou existantes.

Au 31 mars 2012, 367 488 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 10 763 724 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 36,5 % au 31 mars 2012.

ORANE 2009 (ISIN FR0010696153)

Le 11 février 2009, la Société a finalisé l'offre publique d'échange simplifiée visant, d'une part, les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises par Atari le 4 janvier 2008 et, d'autre part, les bons de souscription d'actions émis par Atari le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 1 479 871 ORANE 2008, soit 99,6% des ORANE 2008 encore en circulation au 27 janvier 2009, ont été apportées à l'offre publique d'échange, impliquant l'émission de 1 479 871 ORANE 2009. Les ORANE 2009 sont assorties des mêmes conditions que les ORANE 2008, à l'exception du ratio de conversion qui est de 17 actions nouvelles ou existantes par ORANE 2009 (au lieu de 8,91 actions nouvelles ou existantes par ORANE 2008, après ajustement). Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2009 donne désormais lieu à l'attribution de 18,96 actions nouvelles ou existantes.

Au 31 mars 2012, 1 103 175 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 20 916 198 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 70,9 % au 31 mars 2012.

ORANE 2010 (ISIN FR0010833053)

En décembre 2009, Atari a lancé une opération financière, finalisée en janvier 2010, résultant de l'attribution gratuite à ses actionnaires de BSA leur permettant de souscrire, au choix des porteurs de BSA, des actions nouvelles et/ou obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (les « ORANE 2010 »), dans les conditions décrites dans le prospectus qui a reçu le visa numéro 09-367 de l'AMF le 10 décembre 2009.

En janvier 2010, Atari SA a procédé à l'émission de 156 428 obligations remboursables en actions nouvelles existantes (les « ORANE 2010 », ISIN FR0010833053), ayant pour échéance le 1er avril 2015. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 15,6 millions d'euros et il est représenté par 156 428 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursable en 26,39 actions nouvelles ou existantes. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Au 31 mars 2012, 154 768 ORANE 2010 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 4 084 328 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 13,9 % au 31 mars 2012.

Hormis les titres ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de la Société.

13.2 ENDETTEMENT PAR MATURITE

Les emprunts du Groupe se ventilent ainsi :

en millions d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013		31 mars 2014		31 mars 2015		31 mars 2016		31 mars 2017 et au-delà		Total	
		Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Emprunts obligataires	2,0		0,7		0,6		0,1			0,6	-	0,6	1,4
Emprunts bancaires	24,2	24,2										24,2	-
Autres emprunts et dettes financières divers	-											-	-
Total passifs financiers	26,2	24,2	0,7	-	0,6	-	0,1	-	-	0,6	-	24,8	1,4

Le montant de 26,2 millions d'euros dont la maturité est inférieure au 31 mars 2012 est principalement constitué de la ligne de crédit accordé par BlueBay (24,2 millions d'euros).

13.3 ENDETTEMENT PAR DEVISE

La répartition par devise des emprunts du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
Devises de l'Union Monétaire Européenne	26,2	51,2
Dollar US	-	1,2
Autres devises	-	-
Total	26,2	52,4

13.4 GARANTIES ET COVENANTS

Garanties

La société a accordé différents types de sûretés afin de garantir l'ensemble des sommes prêtées par Banc of America / BlueBay à Atari Europe SAS et certaines de ses filiales. Ces sûretés consistent en :

- une garantie à première demande,
- le nantissement de la totalité des actions des filiales suivantes : Cryptic Studios, Inc., Eden Games SAS, Atari Interactive, Inc., Atari, Inc. et Atari Europe SAS
- le nantissement sur certaines marques et sur les éléments composant certains jeux vidéo édités par Atari Europe SAS,
- le nantissement sur des créances inter-compagnies de certaines filiales du Groupe.
- BlueBay a effectué la résiliation du nantissement des actions de Cryptic au moment de la conclusion de la vente de Cryptic à Perfect World.

Le tableau ci-dessous résume les clauses d'exigibilité anticipée / ratios financiers dont sont assorties les différentes dettes consolidées du Groupe au 31 mars 2012 :

Nature de la dette	Montant au 31 mars 2012 (en millions d'euros)	Clauses d'exigibilité anticipée/Ratios financiers
<i>Emprunts obligataires</i>		
ORANE	1,4	Les ORANE ne sont assorties d'aucune clause d'exigibilité fondée sur des ratios financiers.
OCEANE 2020	0,6	<p>Les OCÉANES ne sont assorties d'aucune clause d'exigibilité fondée sur des ratios financiers.</p> <p>L'Assemblée générale des porteurs d'OCÉANES du 29 septembre 2006 a décidé (1ère résolution) la suppression de l'intégralité des hypothèses d'exigibilité anticipée liée à des cas de défaut (article 2.5.10 du contrat d'émission).</p> <p>Le contrat d'émission prévoit une obligation de maintien de l'emprunt à son rang interdisant à Atari de consentir à d'autres obligations une hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'elle pourra posséder ou de consentir un nantissement sur son fonds de commerce sans en faire bénéficier les OCÉANES 2020 pari passu. Cette obligation se rapporte exclusivement aux émissions d'obligations et n'affecte en rien la liberté d'Atari de conférer toute sûreté sur ses biens en toutes autres circonstances.</p> <p>Le lecteur est invité à consulter plus précisément les autres conditions du contrat d'émission des OCÉANES 29 (modifié par l'Assemblée générale des obligataires du 2006 septembre 6, dont le procès verbal est disponible sur le site www.atari.com) contenues dans la Note d'information ayant reçu le visa N° 0 3-971 de la COB en date du 6 novembre 2003 et disponible sur le site de la société ou sur simple demande.</p>
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>		
Ligne de crédit BlueBay	24,2	<p>Aux termes de l'avenant 13 au contrat de prêt du 21 avril 2006 signé en décembre 2011, la date de maturité de la ligne de crédit senior a été prorogée du 30 décembre 2011 au 30 juin 2012. Les autres conditions demeurent inchangées.</p> <p>Au 31 mars 2012, le Groupe n'avait aucun engagement à respecter concernant la ligne de crédit BlueBay.</p>
TOTAL	26,2	

13.5 ANALYSE DE LA DETTE PAR TAUX (FIXE - VARIABLE)

La répartition par taux des emprunts du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
Taux variable	24,2	42,8
Taux fixe	2,0	9,6
Total	26,2	52,4

Au 31 mars 2012, la dette à taux fixe est principalement constituée des OCEANES 2020 et des ORANE.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts, la charge complémentaire d'intérêts au 31 mars 2012 serait d'environ 0,2 million d'euros.

NOTE 14 – AUTRES PASSIFS - COURANTS / NON COURANTS

Les autres passifs se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
Minimums garantis Hasbro	-	4,7
Autres	0,1	0,1
Autres passifs non courants	0,1	4,8
Dettes sociales et fiscales	5,4	6,5
Dettes envers les actionnaires cédants de Cryptic	0,7	0,7
Minimums garantis Hasbro	0,1	0,1
Autres	0,1	0,1
Autres passifs courants	6,2	7,3

NOTE 15 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- En raison de leur courte maturité, les justes valeurs de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des créances sur clients et comptes rattachés et des dettes vis-à-vis des fournisseurs et comptes rattachés sont considérées identiques à leur valeur comptable.
- La juste valeur de la dette financière est déterminée sur la base de prix cotés pour les instruments négociés sur un marché.

15.1. CONTRIBUTION AU BILAN AU 31 MARS 2012

(en millions d'euros)	31 mars 2012			Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments				
	Valeur comptable inscrite au bilan	Dont valeur comptable des instruments financiers	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts, créances et dettes	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	0,3	0,3	0,3	-	-	-	0,3	-
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances Clients et comptes rattachés	6,6	6,6	6,6	-	-	-	6,6	-
Autres actifs courants	5,8	5,8	5,8	-	-	-	5,8	-
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5,4	5,4	5,4	5,4	-	-	-	-
Actif	18,1	18,1	18,1	5,4	-	-	12,7	-
Dettes financières non courantes	2,0	2,0	2,0	-	-	-	2,0	-
Autres passifs non courants	0,1	0,1	0,1	-	-	-	0,1	-
Dettes financières courantes	24,3	24,3	24,3	-	-	-	24,3	-
Fournisseurs et comptes rattachés	9,2	9,2	9,2	-	-	-	9,2	-
Autres passifs courants	6,8	6,8	6,8	-	-	-	6,8	-
Passif	42,4	42,4	42,4	-	-	-	42,4	-

15.2. CONTRIBUTION AU BILAN AU 31 MARS 2011

(en millions d'euros)	31 mars 2011			Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments				
	Valeur comptable inscrite au bilan	Dont valeur comptable des instruments financiers	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts, créances et dettes	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	2,1	2,1	2,1	-	-	-	2,1	-
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances Clients et comptes rattachés	9,7	9,7	9,7	-	-	-	9,7	-
Autres actifs courants	3,4	3,4	3,4	-	-	-	3,4	-
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	16,4	16,4	16,4	16,4	-	-	-	-
Actif	31,6	31,6	31,6	16,4	-	-	15,2	-
Dettes financières non courantes	3,4	3,4	2,9	-	-	-	3,4	-
Autres passifs non courants	4,8	4,7	4,7	-	-	-	4,8	-
Dettes financières courantes	49,0	49,0	49,0	-	-	-	49,0	-
Fournisseurs et comptes rattachés	21,5	21,5	21,5	-	-	-	21,5	-
Autres passifs courants	7,7	0,7	0,7	-	-	-	7,7	-
Passif	86,4	79,3	78,8	-	-	-	86,4	-

15.3. CONTRIBUTION AU RESULTAT FINANCIER AU 31 MARS 2012

(en millions d'euros)	Intérêts et frais	Cessions	Provisions pour dépréciation	Actualisation	Résultat de change et divers	Résultat financier à fin mars 2012
Instruments évalués à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et dettes au coût amorti	(2,4)	-	-	(0,2)	(0,2)	(2,8)
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
Total	(2,4)	-	-	(0,2)	(0,2)	(2,8)

15.4. CONTRIBUTION AU RESULTAT FINANCIER AU 31 MARS 2011

(en millions d'euros)	Intérêts et frais	Cessions	Provisions pour dépréciation	Actualisation	Résultat de change et divers	Résultat financier à fin mars 2011
Instruments évalués à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-	-	(0,1)
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et dettes au coût amorti	(0,6)	(1,0)	1,0	(1,0)	(0,3)	(1,9)
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
Total	(0,6)	(1,0)	1,0	(1,0)	(0,3)	(2,0)

15.5. RISQUES LIES AUX CREANCES COMMERCIALES

Le risque se présente comme suit respectivement au 31 mars 2012 et 31 mars 2011 :

(en millions d'euros)	Créances en souffrance à la date de clôture					Créances dépréciées	Créances ni dépréciées ni en souffrance	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	Au-delà d'un an	Total			
Clients et comptes rattachés au 31 mars 2012	3,8	2,6	0,2	-	6,6	-	-	6,6
Clients et comptes rattachés au 31 mars 2011	2,7	1,3	2,3	1,7	8,0	(2,3)	4,0	9,7

NOTE 16 – INFORMATIONS SECTORIELLES

La norme IFRS 8 définit un secteur opérationnel comme un composant d'une entité :

- qui a des activités commerciales dont il peut tirer des revenus et pour lesquelles il peut engager des dépenses (en ce compris des revenus et des dépenses liés à des opérations avec d'autres composants de la même entité),
- dont les résultats opérationnels sont examinés régulièrement par le principal décideur opérationnel de l'entité, afin de prendre des décisions d'affectation des ressources au secteur et d'évaluer sa performance, et
- pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

Le Groupe a adopté les dispositions de la norme IFRS 8 et présentera des informations sectorielles conformément à la manière dont le principal décideur opérationnel du Groupe examine les opérations financières. Le Groupe a concentré ses opérations futures sur l'expansion de ses activités de jeux numériques et d'octroi de licence, et présentera ses secteurs comme suit : jeux numériques, distribution physique, octroi de licence et autres. En outre, la direction estime que les analyses du chiffre d'affaires par région et par plateforme ne se justifient pas eu égard aux activités de l'entreprise. De plus, les informations concernant l'actif et le passif ne sont plus rapportées au principal responsable opérationnel ou utilisées par lui par segment ; par conséquent, le Groupe a cessé de présenter ces informations.

La contribution de chacun des segments au compte de résultat consolidé figure ci-après (1) (2). Se référer à la note 2.22 pour la description des segments opérationnels.

	31 mars 2012				Groupe
	Numérique	Distribution physique	Licences	« Corporate » et autres	
Chiffre d'affaires	20,8	12,0	6,8	-	39,6
Marge brute	15,5	7,9	6,8	-	30,2
Résultat opérationnel courant	6,8	(2,6)	5,7	(7,8)	2,1
Coûts de restructuration et autres coûts d'exploitation	-	-	-	(0,4)	(0,4)
Résultat opérationnel	6,8	(2,6)	5,7	(8,2)	1,7
Coût de l'endettement financier					(2,7)
Autres produits et charges					(0,1)
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence					1,9
Impôt sur les bénéfices					-
Résultat net des activités poursuivies					0,8
Résultat net des activités non poursuivies					(4,5)
Résultat de l'exercice					(3,7)
Intérêts minoritaires					-
Résultat net (part du groupe)					(3,7)

	31 mars 2011				Groupe
	Numérique	Distribution physique	Licences	« Corporate » et autres	
Chiffre d'affaires	14,9	44,1	1,1	-	60,1
Marge brute	10,7	22,7	1,1	-	34,5
Résultat opérationnel courant	1,2	6,5	1,0	(6,4)	2,3
Coûts de restructuration et autres coûts d'exploitation	-	-	-	(0,9)	(0,9)
Résultat opérationnel	1,2	6,5	1,0	(7,3)	1,4
Coût de l'endettement financier					(1,9)
Autres produits et charges					0,7
Impôt sur les bénéfices					-
Résultat net des activités poursuivies					0,2
Résultat net des activités non poursuivies					(6,4)
Résultat de l'exercice					(6,2)
Intérêts minoritaires					-
Résultat net (part du groupe)					(6,2)

(1) Note : Le résultat net d'Eden, activité en cours de cession du 31 mars 2011, est comptabilisé comme « activité non poursuivie » à compter du 1er avril 2010. Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant des exercices 2010/2011 et 2011/2012 du Groupe excluent les activités d'Eden.

(2) Le Groupe a réaligné ses informations sectorielles en attribuant à l'octroi de licence un segment particulier. Par conséquent, il a retraité ses informations sectorielles pour l'exercice précédent aux fins de comparaison.

Le Groupe a adopté les dispositions IFRS 8.5 et présentera l'information sectorielle, conformément à l'examen des opérations financières par le décideur opérationnel. Pour ses opérations futures, le Groupe a mis l'accent sur le renforcement et la monétisation de jeux mobiles et en ligne ainsi que le développement des activités de licences, tout en restant opportuniste sur les activités de détail. En conséquence, la direction a décidé de présenter les secteurs suivants : « Activités numériques », « Licences » et « Distribution physique ».

(3) Changement de présentation

La direction de la Société a décidé, en liaison avec l'évaluation de ses secteurs opérationnels, que la part des activités mobiles et de jeux sociaux du secteur opérationnel « Activités numériques » devrait donner lieu à un changement de présentation et être présentée sur une base brute, avec les coûts correspondants reflétés dans le coût des ventes. Par souci

de cohérence dans la présentation, la Société a tenu compte des chiffres d'affaires respectifs de distribution numérique de la même manière et retraité en conséquence les comptes de l'exercice 2010/2011, sans aucun impact sur la marge brute ou le reste du compte de résultat.

L'exercice 2011/2012 est la première année où les recettes des « activités numériques » sont significatives. En tant que tel la Société a évalué sa politique de constatation des produits tel que requis par la norme IAS 18.8. Les contrats passés avec les différents acteurs du marché, notamment Apple, Android et Facebook, stipulent que ces acteurs sont des agents à la transaction, et que tous les risques et avantages significatifs liés à la transaction restent supportés par la société Atari. D'autre part, les prix de vente des applications sont fixés par la société, et non par l'agent. Sur la base de ces faits, Atari traite dorénavant les revenus de distribution « mobile, social, et numérique » en montants bruts avec les coûts correspondants reflétés dans le coût des marchandises vendues.

Le groupe a également effectué une recherche quant au traitement de ces revenus par ses concurrents. La majorité des pairs sont des entreprises privées qui ne publient pas leurs états financiers, mais dans les conversations informelles qui ont eu lieu, il a été noté qu'il n'y avait pas d'uniformité dans les traitements.

L'impact de ce changement de présentation sur le chiffre d'affaires et la marge du groupe est le suivant :

(en millions d'euros)	31-mars-12		31-mars-11	
	Base nette	Base brute	Base nette	Base brute
Chiffre d'affaires	34,8	39,6	56,7	60,1
Coût des ventes	(4,6)	(9,4)	(22,2)	(25,6)
Marge brute	30,2	30,2	34,5	34,5

NOTE 17 – COÛTS DE RESTRUCTURATION

Les coûts de restructuration se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Effectifs	0,4	0,2
Bureaux inutilisés	-0,7	0,4
Actif	-	-
Honoraires et autres	0,6	-0,2
Total	0,4	0,4

NOTE 18 – FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel des activités poursuivies retraités selon la norme IFRS5 se ventilent comme suit :

Charges de personnel	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Salaires et traitements	7,3	8,1
Charges sociales	1,3	1,0
Intéressements et participation	0,1	0,1
Paiements en actions	1,7	0,1
Total des frais de personnel	10,4	9,3

L'effectif du Groupe à la clôture s'établit comme suit :

Effectifs	31 mars 2012	31 mars 2011
Cadres	61	202
Non cadres	10	152
Total des effectifs – Activités poursuivies et non poursuivies	71	354
Cadres	41	51
Non cadres	10	10
Total des effectifs – Activités poursuivies	51	61

NOTE 19 – PAIEMENT EN ACTIONS

19.1. MODELE DE VALORISATION

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 " Paiement fondé sur des actions ", les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les comptes consolidés selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution.

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle Black & Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires, tel que l'exercice des options avant la fin de période d'exercice.

19.2. CHARGES CONSTATEES RELATIVEMENT AUX PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Le groupe enregistre une charge compensatoire au titre des paiements fondés sur des actions, analysée comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Attributions de droits à des actions de performance Atari	1,6	-
Plans de stock options Atari SA	0,1	0,1
Plans de stock options Atari, Inc.	-	-
Cotisation patronale sur stocks options	-	-
Bonus « incentive »	-	-
Charge constatée au titre des paiements fondés sur des actions	1,7	0,1

19.3. STOCKS OPTIONS ATTRIBUEES AUX SALARIES

La société attribue des options de souscription d'actions. Ces options sont attribuées aux cadres dirigeants et aux cadres supérieurs ainsi qu'aux autres salariés qui ont contribué aux performances du groupe. Lors de la date d'attribution de ces options, le prix d'exercice fixé est proche de celui de la valeur de marché des actions. Les options sont attribuées pour huit ans et la période d'acquisition s'établit entre zéro et trois ans.

Les données relatives aux plans d'options sur actions en cours de la Société sont récapitulées ci-après :

	2011-2012		2010-2011	
	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen
Nombre d'options non levées à l'ouverture	53 360	23,1	57 605	18,2
Allouées	40	4,0	330	4,0
Annulées	(315)	4,1	(785)	4,7
Exercées	-	-	-	-
Caduques	(3 002)	160,0	(3 790)	165,6
Nombre d'options non levées à la clôture	50 083	15,0	53 360	23,1
Dont exerçables	-	-	-	-

Suite au regroupement d'actions réalisé le 4 mars 2008 et aux ajustements apportés à la parité d'exercice des options sur actions le 4 février 2009, la parité d'exercice des options sur actions de la Société est la suivante : 100,51 options donnent droit à 1 action pour les plans attribués avant le 4 mars 2008. La parité d'exercice des options sur actions attribuées après le 4 mars 2008 est de 1 option pour 1 action.

Les options annulées ont été attribuées en juillet 2010 à des administrateurs qui ont quitté la Société.

Les options caduques concernent les plans d'options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions de mars et juillet 2004.

La charge était de 0,1 million d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2012. La charge était de 0,1 million d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

19.4. JUSTE VALEUR DES OPTIONS ALLOUEES DURANT LA PERIODE

Comme décrit en Note 2.17, la juste valeur des options est calculée à la date d'octroi d'après le modèle de Black & Scholes. Les changements ultérieurs dans la juste valeur de l'instrument ne sont pas considérés.

Le groupe a déterminé la juste valeur des options octroyées par la Société en 2011/2012 sur la base des hypothèses :

Principales hypothèses	2011-2012	2010-2011	2010-2011	2010-2011
	# 1	# 1	# 2	# 3
Modèle de valorisation	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes
Prix de l'action à la date de l'attribution	€3,03	€5,26	€3,96	€4,03
Prix d'exercice à la date d'attribution (par action)	€4,00	€5,16	€4,28	€4,00
Volatilité attendue	72,00%	92,98%	81,30%	72,00%
Taux d'intérêt sans risque à la date d'attribution	2,38%	2,05%	1,62%	1,17%
Taux de dividende attendu	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Juste valeur de l'option à la date d'octroi	€1,25	€3,14	€1,86	€1,93

La volatilité mesure la propension d'un actif à varier significativement à la hausse ou à la baisse. Plus cet actif a tendance à varier fortement sur une courte période de temps, plus cet actif est dit volatil. Selon IFRS 2, la durée d'historique du prix du sous-jacent nécessaire à la détermination de la volatilité doit être égale à la durée de vie attendue des options. Sur la base de l'historique des distributions du Groupe, aucun dividende n'est anticipé.

Le taux sans risque retenu est le taux des OAT de même maturité que la durée de vie estimée du plan aux différentes dates d'octroi des plans.

19.5. ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

La Société a procédé, au cours de l'exercice 2011/2012, conformément aux autorisations aux assemblées générales extraordinaires du 30 septembre 2009 et du 30 septembre 2011, à l'attribution de droits à des actions de performance aux salariés français, à certains mandataires sociaux et membres de la direction générale.

L'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à une condition de présence au sein du Groupe à la date d'acquisition et généralement à la réalisation de conditions de performances. Une fois acquis les titres doivent être conservés pendant une durée de deux ans.

Le tableau ci-après présente une synthèse des mouvements ayant affecté les actions de performance attribuées au cours des exercices 2011/12 et 2010/11 :

	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Nombre de droits à des actions de performance attribués à l'ouverture	223 000	237 731
Attribution	1 937 290	-
Annulation	(150 090)	-
Acquisition définitive	(223 000)	14 731
Nombre de droits à des actions de performance attribués à la clôture	1 787 200	223 000

La juste valeur des actions de performance est déterminée sur la base du cours de l'action de la société à la date d'attribution. Cette juste valeur pondérée des actions attribuées au cours de l'exercice 2008/09 est égale à 7,96 euros par action.

La juste valeur pondérée des droits à des actions de performance attribués sur l'exercice était de € 2,17 par action.

Les charges enregistrées à ce titre au cours des exercices clos le 31 mars 2011 et le 31 mars 2012 se sont élevées à 1,7 million d'euros. Il n'y a pas de charge comptabilisée au 31 mars 2011.

La comptabilisation de cette juste valeur est fondée sur l'hypothèse de la réalisation à 75 % des conditions de performance pour l'exercice 2011/2012.

NOTE 20 – RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Intérêts sur endettement obligataire	0,3	(0,5)
Intérêts bancaires	(3,4)	(1,4)
Autres	0,4	-
Coût de l'endettement financier	(2,7)	(1,9)
Résultat de change	(0,2)	(0,2)
Dépréciation d'actifs financiers non courants		1,0
Autres	0,1	(0,1)
Autres produits et charges financiers	(0,1)	0,7
Total	(2,8)	(1,2)

NOTE 21 – IMPOTS SUR LE RESULTAT
21.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

Par destination

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Produit (charge) d'impôt exigible	-	-
Sociétés françaises	-	-
Sociétés étrangères	-	-
Produit (charge) d'impôts différés	-	-
Sociétés françaises	-	-
Sociétés étrangères	-	-
(Charge) / produit d'impôt	-	-
Taux effectif d'impôt	0,00%	0,00%

21.2. ANALYSE DES IMPOTS DIFFERES

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au bilan en conformité avec les principes décrits en Note 2.28.

La variation des impôts différés actifs nets durant les périodes présentées s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Impôts différés actifs nets au 1er avril	-	-
Produit (charge) d'impôt différé	-	-
Ecart de conversion	-	-
Constatés directement en capitaux propres	-	-
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	-	-
Variation de périmètre	-	-
Impôts différés actifs au 31 mars	-	-

La variation des impôts différés passifs durant les périodes présentées s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Impôts différés passifs au 1er avril	-	0,7
Produit (charge) d'impôt différé	-	(0,7)
Ecart de conversion	-	-
Constatés directement en capitaux propres	-	-
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente	-	-
Variation de périmètre	-	-
Impôts différés passifs au 31 mars	-	-

L'analyse par nature des impôts différés nets se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
Reports déficitaires	-	-
Différences temporaires	-	-
Impôts différés actifs au 31 mars 2012	-	-

Les impôts différés actifs sur reports déficitaires non reconnus respectivement au 31 mars 2012 et au 31 mars 2011 s'élèvent à 464,5 et 426,8 millions d'euros.

Les impôts différés actifs non reconnus sur autres différences temporaires s'élèvent respectivement au 31 mars 2012 et au 31 mars 2011 à 0,6 millions et 5,7 millions d'euros.

Aux 31 mars 2012 et 31 mars 2011, la provision pour dépréciation constatée porte essentiellement sur les déficits reportables du Groupe aux Etats-Unis (Atari, Inc.) et en France.

Atari SA a opté depuis le 1er juillet 1995, pour le régime de l'intégration fiscale au titre du groupe qu'elle constitue avec ses filiales françaises. L'option quinquennale a été reconduite au 31 mars 2005 ; les résultats fiscaux des sociétés membres du groupe étant tous déficitaires, le montant de l'économie d'impôt réalisé grâce à ce régime est nul au 31 mars 2012 comme au 31 mars 2011.

Aux 31 mars 2012 et 31 mars 2011, les pertes fiscales reportables du Groupe s'élèvent respectivement à 1 351 millions d'euros et 1 254 millions d'euros. Ces pertes ne peuvent être compensées avec l'impôt sur les bénéfices exigibles dans d'autres pays que celui où elles sont nées.

Les créances d'impôts nées des déficits reportables se ventilent par date d'expiration ainsi :

(en millions d'euros)	Total	À moins d' 1 an	À plus d' 1 an mais à moins de 5 ans	À 5 ans et plus
France	209,7	-	-	209,7
US (*)	246,3	-	-	246,3
UK	2,7	-	-	2,7
Australie	1,9	-	-	1,9
Autres	3,9	-	-	3,9
	464,5	-	-	464,5

(*) En application des règles fiscales américaines, la majorité des déficits reportables US peut être soumise à de significatives limitations ; ces dernières sont toujours en cours d'analyse au 31 mars 2012.

21.3. PREUVE D'IMPOT

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif en fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 mars 2012. En France, les impôts différés sont calculés sur la base d'un taux d'imposition de 33,33% au 31 mars 2012 et au 31 mars 2011.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Résultat net	(3,7)	(6,2)
Impôt sur les bénéfices	-	(0,7)
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat net des activités non poursuivies	2,6	(5,3)
Résultat avant impôts	(1,1)	(12,2)
Produits (charges) d'impôts théoriques	0,4	4,1
Dépréciation des goodwill	-	(1,2)
Autres différences permanentes	-	0,4
Utilisation de créances d'impôt sur déficits antérieurs	-	-
Créances d'impôt reconnues sur déficits antérieurs	-	-
Créances d'impôt non reconnues sur la période et limitation des impôts différés	(0,4)	(3,2)
Ecart de taux d'imposition entre les différents pays	0,6	0,6
Effet de variations de taux	-	-
Utilisation de créances d'impôts et de pertes reportables non préalablement reconnues	-	-
Paiements en actions	(0,6)	-
Autres (Crédits d'impôts....)	-	-
Produits (charges) réels d'impôt	(0,0)	0,7

NOTE 22 – ACTIVITES NON POURSUIVIES

22.1. RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES

Comme indiqué à la Note 1, Atari a rendu publique son intention de céder Eden au cours de l'exercice 2012/2013. Cryptic a été cédée au cours du premier semestre de l'exercice 2011/2012. Il convient de noter que l'activité liée à

Cryptic Studios et à Eden a été reclassée au poste « Résultat des activités non poursuivies » pour les deux exercices, conformément aux prescriptions de la Norme IFRS 5. Le détail du compte de résultat de ces activités reclassé dans la ligne " résultat net des activités non poursuivies " du compte de résultat consolidé d'Atari SA est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Produit des activités non poursuivies	4,5	15,9
Coût des ventes	(1,5)	(3,9)
Marge brute	3,0	12,0
Frais de recherche et développement	(4,4)	(16,8)
Frais marketing et commerciaux	-	-
Frais généraux et administratifs	(2,6)	(1,7)
Résultat opérationnel courant - activités non poursuivies	(4,0)	(6,5)
Résultat de cession d'actifs *	2,8	-
Coûts de restructuration	(3,2)	-
Autres produits et charges	1,9	-
RESULTAT OPERATIONNEL - activités non poursuivies	(2,5)	(6,5)
Coût de l'endettement financier	-	-
Autres produits et charges financiers	(0,1)	(0,7)
Impôt sur les bénéfices	-	0,7
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	(2,6)	(6,5)

Une activité abandonnée est définie comme telle lorsque l'entité qui a été cédée, ou est classée comme détenu pour la vente:

- représente une ligne d'activité principale distincte ou une zone géographique distincte des opérations,
- fait partie d'un plan coordonné de disposer d'une ligne d'activité principale distincte ou une zone géographique des opérations, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente la norme IFRS 5 § 32.

Eden est désormais le seul studio de développement du groupe, et répond donc aux critères de représentation d'un secteur d'activité distinct. De plus, le groupe a communiqué sur sa volonté de céder cette société. Voir note 1 sur les événements significatifs.

La stratégie de recentrage du groupe sur des activités plus rentables avait déjà été à l'origine de la cession du studio de développement Cryptic, déjà classé en IFRS 5 pour l'exercice 2010/2011. Les résultats de la cession de Cryptic sont également classés dans les résultats des activités non poursuivies.

22.2. ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Goodwill, net	-	19,7
Immobilisations incorporelles	-	20,1
Immobilisations corporelles	0,1	0,4
Actifs financiers non courants, net	1,9	0,6
Autres actifs non courants	-	-
Impôts différés actifs, net	-	-
Actifs non courants	2,0	40,8
Stocks, net	-	-
Créances Clients et comptes rattachés	-	0,4
Actifs d'impôts exigibles	-	-
Autres actifs courants	1,1	0,4
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	0,1	0,7
Actifs courants	1,2	1,5
Actifs détenus en vue de la vente	3,2	42,3

En mars 2012, le groupe a décidé de céder sa participation dans Game One. Les 1,9 millions d'euros correspondent à la valeur de la participation dans le joint-venture Game One. Pour plus d'information, se référer à la note 27.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Provisions pour risques et charges non courantes	-	-
Dettes financières non courantes	-	-
Impôts différés passifs	-	0,1
Autres passifs non courants	-	5,5
Autres passifs financiers non courants	-	-
Passifs non courants	-	5,6
Provisions pour risques et charges courantes	0,5	-
Dettes financières courantes	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	0,1	1,3
Dettes d'impôts exigibles	-	0,1
Autres passifs courants	0,5	4,4
Passifs courants	1,1	5,8
Passifs détenus en vue de la vente	1,1	11,4

22.3. INFORMATIONS SECTORIELLES SUR LES ACTIVITES NON POURSUIVIES ET ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

(en millions d'euros)	31 mars 2012				Total
	Activités numériques	Distribution physique	Licences	« Corporate » et autres	
Produit des activités non poursuivies	4,5				4,5
Résultat opérationnel courant - activités non poursuivies	(4,0)				-4,0
Résultat net des activités non poursuivies	(2,6)				-2,6
Bilan					
Evaluation des goodwill	-				-
Immobilisations sectorielles	0,1				0,1
Autres actifs sectoriels (1)	1,2			1,9	3,1
Autres actifs non alloués (2)					-
Total actifs détenus en vue de la vente	1,3	-	-	1,9	3,2
Passifs sectoriels (3)	1,1				1,1
Passifs non alloués (4)					-
Total passifs détenus en vue de la vente	1,1	-	-	-	1,1

(en millions d'euros)	31 mars 2011				Total
	Activités numériques	Distribution physique	Licences	« Corporate » et autres	
Produit des activités non poursuivies	15,9				15,9
Résultat opérationnel courant - activités non poursuivies	(6,5)				-6,5
Résultat net des activités non poursuivies	(6,5)				-6,5
Bilan					
Evaluation des goodwill	19,7				19,7
Immobilisations sectorielles	20,5				20,5
Autres actifs sectoriels (1)	1,4				1,4
Autres actifs non alloués (2)					0,7
Total actifs détenus en vue de la vente	41,6	-	-	-	42,3
Passifs sectoriels (3)	11,3				11,3
Passifs non alloués (4)					0,1
Total passifs détenus en vue de la vente	11,3	-	-	-	11,4

(1) Les autres actifs sectoriels comprennent les stocks et les créances d'exploitation et autres

(2) Les actifs non alloués comprennent les impôts différés actifs, les impôts courants, la trésorerie et les équivalents de trésorerie

(3) Les passifs sectoriels comprennent les provisions, les dettes d'exploitation

(4) Les passifs non alloués comprennent les emprunts et autres passifs financiers, les impôts différés passifs, les impôts courants

22.4. TRESORERIE NETTE DEGAGEE PAR LES ACTIVITES NON POURSUIVIES

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Résultat net des activités non poursuivies	(2,6)	(6,5)
Charges et produits sans effets sur la trésorerie	(5,9)	5,8
Coût de l'endettement financier	-	-
Charges d'impôts (exigible et différée)	-	(0,7)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	(8,5)	(1,4)
Impôts versés	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement	1,4	2,7
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité	(7,1)	1,3
Décaissements sur acquisition ou augmentation des actifs non courants	(2,3)	(9,0)
Encaissements sur cessions ou remboursement des actifs non courants	-	-
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement	(2,3)	(9,0)
Fonds nets reçus par :		
Augmentation	10,3	7,5
Fonds nets décaissés par :		
Intérêts et frais financiers nets versés	-	0,2
Diminution des dettes financières	-	-
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement	10,3	7,7
Incidence des variations du cours des devises	0,1	(0,1)
Variation de la trésorerie nette	1,0	(0,1)
TRESORERIE :		
Solde à l'ouverture	1,1	1,2
Solde à la clôture (a)	0,1	1,1
Var.	(1,0)	(0,1)

(a) dont :

Disponibilités	0,1	1,1
Valeurs mobilières de placement	-	-

NOTE 23 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan peuvent être synthétisés de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011	Observations
Engagements donnés			
Garanties données aux fournisseurs (lettre de crédit)		-	
Contrats de location simple non résiliables	1,4	11,3	1
Contrats de développement et contrats de licences	1,2	3,9	2
Mobilisation / cession de créances (Dailly, ...)		-	
Total des engagements donnés	2,6	15,2	
Engagements reçus			
Engagements par signature (Stand-by, LC, crédit doc.)	-	6,6	3
Autres lignes de crédit adossées à des créances commerciales		-	
Total des engagements reçus	-	6,6	

(1) Le groupe est engagé dans le cadre de contrats de location non résiliables. L'échéancier des loyers futurs minimum à payer relatif à des contrats de location non résiliables se présente comme suit :

	31 mars 2012	31 mars 2011
N+1	0,3	2,0
N+2	0,3	1,2
N+3	0,2	0,9
N+4	0,2	0,9
N+5	0,2	0,9
Au-delà	0,1	5,4
Total des loyers futurs – activités poursuivies	1,4	11,3

(2) Le groupe est, dans le cadre normal de ses activités, amené à verser des redevances à des tiers dans le cadre de contrats de développement conclus pour certains produits ou de contrats de licences. Au 31 mars 2012, le groupe s'est engagé, sous réserve que tous les critères de production définis par ces contrats soient remplis, à verser 1,2 millions d'euros sur le prochain exercice. Cet engagement était de 3,9 millions d'euros au 31 mars 2011.

(3) Au 31 mars 2011, l'engagement reçu de 6,6 millions d'euros correspond à la ligne de crédit BlueBay non utilisée en numéraire. Au 31 mars 2012, la ligne de crédit est entièrement utilisée.

Les nantissements octroyés en garantie de dettes sont indiqués dans la Note 13.

NOTE 24 – GESTION DES RISQUES DE MARCHE

24.1. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est assurée par la société Holding selon le contexte des marchés financiers et en fonction des procédures établies par la direction. Les opérations de change sont effectuées, en fonction des lois locales et des possibilités d'accès aux marchés financiers. Les filiales peuvent contracter directement avec des banques locales sous la surveillance de la société Holding et en accord avec les procédures et la politique du Groupe.

24.2. RISQUES LIES AU CHANGE

S'agissant des risques de change liés au financement des filiales, ils sont centralisés au niveau de la maison mère et, le cas échéant, des couvertures spécifiques sont mises en place en fonction des stratégies de financement envisagées. Le Groupe n'a pas, au 31 mars 2012, mis en place une politique de couverture de change sur l'ensemble de ces montants, s'agissant de financements à long terme des activités américaines du Groupe.

Chacune des principales zones de devises (€, US\$) est globalement équilibrée entre ses encaissements et ses décaissements. Pour cette raison, le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture de change sur ses opérations commerciales.

Toutefois, les comptes consolidés du Groupe étant présentés en euros, les actifs, passifs, produits et charges enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euros au taux de change applicable pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe. En cas d'appréciation de l'euro par rapport à toute autre devise, la valeur en euros des actifs, passifs, produits et charges du Groupe initialement libellés dans une tierce devise diminuera et inversement en cas de dépréciation de l'euro. En conséquence, les variations de change de l'euro peuvent avoir un effet sur la valeur en euros des actifs, passifs produits et charges hors de la zone euro du Groupe, même si leur valeur est restée inchangée dans leur devise d'origine. Le risque de conversion le plus critique concerne le chiffre d'affaires et le résultat des filiales qui enregistrent leurs transactions en US\$ ainsi que les actifs incorporels et écarts d'acquisition du Groupe en US\$.

Une variation défavorable de la parité euro/dollar n'aurait pas de conséquence significative sur la position globale en devise. A titre indicatif, une variation de 1% défavorable de l'US\$ par rapport à l'euro entraînerait, sur la base des comptes clos au 31 mars 2011, une variation de -0,4 million d'euros du chiffre d'affaires consolidé, de +0,04 million d'euros du résultat consolidé du Groupe et de +7 millions d'euros des capitaux propres consolidés.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de la société au dollar US :

(en millions USD)	31 mars 2012
Total de l'actif	39,8
Total des passifs	14,4
Net	25,4
Couverture	-
Position nette après couverture	25,4
<i>Position hors bilan</i>	3,5

24.3. RISQUES DE TAUX

Le Groupe n'a pas de politique de gestion dynamique de son risque de taux. Au 31 mars 2012, la position emprunteuse à taux variable s'élève à 24,2 millions d'euros.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts, la charge complémentaire d'intérêts serait d'environ 0,3 million d'euros, soit environ 11,3 % du coût de l'endettement net consolidé au 31 mars 2012.

Compte tenu de l'analyse de la sensibilité au risque de taux, le Groupe estime qu'une variation de taux n'aurait pas de conséquence significative sur sa situation financière.

24.4. RISQUES DE CREDIT

La répartition mondiale de la clientèle du Groupe et les procédures de gestion des risques commerciaux ont pour conséquence l'absence d'une concentration excessive du risque de crédit.

NOTE 25 – PASSIFS EVENTUELS

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales, administratives et fiscales. Les risques juridiques significatifs auxquels le Groupe est exposé sont présentés ci-dessous.

Hormis les litiges dont il est question dans le présent document, il n'a été engagé, à la connaissance de la Société, aucune poursuite de la part d'un gouvernement, aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage, en ce compris toute procédure en cours ou menace de procédure, qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe et sa rentabilité ou a eu un tel impact au cours des 12 derniers mois.

La société considère, qu'en l'état de la procédure et des éléments mis à sa disposition, la plupart des risques juridiques présentés ci-dessous doivent être traités comme des passifs éventuels selon les critères définis par IAS 37. En conséquence, la Société considère qu'il n'y a pas lieu de constituer de provisions sur ces litiges. En revanche, concernant certains litiges, la Société a été en mesure d'estimer le risque éventuel et a donc passé, le cas échéant, des provisions. Ainsi, au titre de l'exercice 2011/2012, il a été décidé de comptabiliser pour environ €1,2 million d'euros de provisions contre environ 1,7 million d'euros au titre de l'exercice 2010/2011.

25.1 LITIGE ENTRE UN ANCIEN SALARIE ET LA SOCIETE

Au cours d'un exercice précédent, un litige significatif s'est révélé, opposant la Société à un ancien salarié du Groupe qui revendiquait la qualité de co-auteur d'une des principales franchises du Groupe. Le demandeur invoque un préjudice financier et moral né de la diffusion prétendument illégitime par le Groupe des jeux basés sur cet univers.

La demande avoisine les 17 millions d'euros. A ce stade de la procédure, la Société conteste catégoriquement la qualité d'auteur et/ou de co-auteur au demandeur et considère ses revendications infondées tant sur le fond que sur le montant. Les conclusions respectives des parties ont été déposées devant le juge de la mise en état, sans qu'il y ait eu d'avancée significative sur l'exercice 2009/2010. Aucune date n'a été fixée pour le procès et aucune décision ne devrait intervenir avant 2012. L'audience préliminaire a été repoussée à septembre 2012.

25.2. LITIGES AUXQUELS ATARI EST PARTIE

25.2.1. Hasbro, Inc. contre ATARI SA

L'affaire a été conclue en juillet 2011 et chaque partie a totalement déchargé l'autre. Atari continuera à développer et commercialiser plusieurs jeux sous licence d'Hasbro et de Wizards of the Coast, notamment *Dungeons & Dragons: Daggerdale*, véritable succès sur Xbox LIVE®, et *Heroes of Neverwinter* pour Facebook. Historique du litige : Hasbro, concédant de licence à Atari pour les droits exclusifs mondiaux de créer, concevoir, développer, fabriquer, faire fabriquer, commercialiser et vendre des jeux numériques basés sur les univers *Dungeons & Dragons*, a attaqué Atari devant la District Court (tribunal d'instance) fédérale de Rhodes Island, le 16 décembre 2009. La Plainte de Hasbro faisait valoir une rupture de contrat et alléguait qu'Atari avait conclu des sous licences non approuvées, avait autorisé l'accès d'un sous-licencié non autorisé à des informations confidentielles, ainsi que d'autres allégations telles que fausse déclaration délibérée et comptabilisation des montants versés pour certaines activités. Hasbro demande à la cour de juger que le contrat peut être résilié. Atari a contre-attaqué Hasbro le 22 décembre 2009 et demandé plus de 100 millions de dollars US de dommages et intérêts, en alléguant, entre autres, des ruptures de contrat comprenant la suppression non approuvée de certains domaines *Dungeons & Dragons* et une plainte en interférence délictuelle dans la relation d'Atari avec ses sous-licenciés potentiels. Les 1er et 2 juin 2010, Atari et Hasbro ont entamé une médiation. À la conclusion de la médiation, l'affaire n'était pas réglée. La procédure de communication des pièces (« *discovery* ») a ensuite débuté. Les parties ont introduit des requêtes sur certains points. Début 2011, il était question d'entamer une nouvelle médiation, mais cela s'est révélé inutile.

25.2.2. Walker Digital contre Atari, Inc., Cryptic Studios, Inc. et autres

Atari, Inc. et Cryptic Studios, Inc., anciennement une société du Groupe, de même que 20 autres sociétés du secteur des jeux vidéo, ont été poursuivies en justice pour contrefaçon de brevet par la société Walker Digital LLC. Walker Digital n'a pas précisé le montant des dommages qu'elle réclamait. L'action a été engagée le 11 avril 2011 auprès d'une cour fédérale du District du Delaware. Atari a reçu une signification dans le cadre de cette procédure. Le siège social de Walker Digital est situé à Stamford, dans l'Etat du Connecticut. Cryptic est poursuivie au titre des technologies utilisées dans le cadre des jeux *Star Trek Online* et *Champions Online*. La technologie supposée contrefaisante est associée à la conception et à l'utilisation de systèmes permettant de contrôler à distance les résultats générés par ordinateur, permettant de sauvegarder les résultats d'un jeu pour une utilisation ultérieure et de contrôler le temps passé par les joueurs sur un jeu. Atari est poursuivie au titre des technologies prétendument utilisées dans le cadre des jeux *Faeries vs. Darklings*, *Yar's Revenge* et *Asteroids Online* au motif que le système développé par Atari permet de sauvegarder les résultats d'un jeu pour une utilisation ultérieure et de contrôler le temps passé par les joueurs sur un jeu. La Société

participe à une défense commune. Atari a déposé des Conclusions en réponse et des Actions reconventionnelles. Une date va être définie pour le procès, qui devrait avoir lieu au dernier trimestre de l'année 2013. Atari indemnise Cryptic Studios pour ses frais de justice et conduit sa défense conformément à la convention entre Atari et Cryptic Studios (« *Share Purchase Agreement* »). La procédure de communication des pièces (« *discovery* ») a débuté.

25.2.3. Walker Digital contre Cryptic Studios, Inc. et autres

Cryptic Studios, anciennement une société du Groupe Atari, était poursuivie et assignée par Walker Digital l'été dernier pour une technologie relative à une technologie de carte de jeu prépayée. Les jeux concernés étaient Star Trek Online et Champions Online. Walker Digital n'a pas précisé le montant des dommages qu'elle réclamait. Cryptic n'était qu'une société de jeux vidéo parmi plusieurs à être poursuivies par Walker Digital. Cryptic Studios fait partie d'un groupe de défense commune. Cryptic Studios a déposé des Conclusions en réponse et des Actions reconventionnelles. Une date va être fixée pour le procès, qui devrait avoir lieu au premier trimestre de l'année 2014. Atari indemnise Cryptic Studios pour ses frais de justice et conduit sa défense conformément à la convention entre Atari et Cryptic Studios (« *Share Purchase Agreement* »).

25.2.4 Lodsys contre Atari Interactive Inc.

Atari Interactive, Inc. a été poursuivie et assignée en justice par Lodsys en septembre dernier. La technologie liée aux brevets Lodsys concerne des systèmes et des méthodes destinés à des fournisseurs de produits et de services qui interagissent avec les utilisateurs et qui récoltent des informations sur ceux-ci pour les transmettre au fournisseur. Le jeu qui fait l'objet du litige est *Atari's Greatest Hits*. Lodsys n'a pas précisé le montant des dommages qu'elle réclamait. Atari n'était qu'une société de jeux vidéo parmi plusieurs à être poursuivies par Lodsys. Atari fait partie d'un groupe de défense commune. Atari a déposé des Conclusions en réponse et des Actions reconventionnelles. La date du procès n'a pas été fixée.

NOTE 26 – PARTIES LIEES

Ces opérations avec des apparentés sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du Code de Commerce et figurant ci-après page 125.

26.1 RELATION AVEC BLUEBAY RECOVERY FUND ET SES AFFILIES

La société BlueBay est l'actionnaire principal de la Société. Au 31 mars 2012, BlueBay possède un siège au Conseil d'administration : The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, représenté par Gene Davis.

Sur la période close le 31 mars 2012, BlueBay et ses fonds affiliés ont réalisé les opérations suivantes :

- Aux termes de l'avenant 12 au contrat de prêt du 21 avril 2006 signé le 1er octobre 2010, la date de maturité de la ligne de crédit senior a été prorogée du 30 juin 2011 au 30 décembre 2012.
- Aux termes de l'avenant 13 au contrat de prêt du 21 avril 2006 signé le 1er octobre 2010, la date de maturité de la ligne de crédit senior a été prorogée du 30 décembre 2012 au 30 juin 2012.
- Au 31 mars 2012, le montant total tiré sur la ligne de crédit s'élevait à 24,2 millions d'euros.

A la date du présent document, la Société et BlueBay se sont accordées sur l'extension de la maturité de la ligne de crédit de 24,2 millions d'euros au 30 décembre 2012.

26.2 CHARGES ENREGISTREES AU TITRE DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Le Groupe considère que les principaux dirigeants du Groupe au sens d'IAS 24 sont les membres du Comité exécutif à la date du 31 mars 2012. Au titre des exercices clos les 31 mars 2012 et 2011, les rémunérations et avantages attribués aux membres exécutifs et/ou administrateurs du Groupe se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2012	Exercice clos le 31 mars 2011
Avantages à court terme		
Rémunération fixe	0,8	1,1
Rémunération variable	0,4	0,3
Primes exceptionnelles	-	0,2
Indemnités de rupture	-	0,5
Jetons de présence	0,5	0,3
Autres avantages	-	-
Organismes sociaux	-	-
Rémunérations payées en actions (hors contribution patronale)	1,0	0,1
Total	2,7	2,5

Les principaux dirigeants bénéficient en cas de rupture de leur contrat de travail et/ou de leur mandat social, sauf licenciement pour faute grave ou lourde ou démission, d'une indemnité brute de départ dont le montant global est estimé

au maximum à 0,6 million d'euros environ.

NOTE 27 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Cession de la participation d'Atari dans GameOne : En avril 2012, Atari et Viacom ont conclu un accord par lequel Atari a cédé sa participation de 38,6 % dans GameOne à Viacom, pour un montant en numéraire d'environ 5,9 millions d'euros. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'Atari qui se focalise sur ses principaux actifs dans les jeux. Le produit de la cession a été utilisé à des fins « corporate » et pour la réduction de la dette. Au 31 mars 2012, le bilan de la Société présentait la participation dans GameOne en tant qu'« actifs détenus en vue de la vente ». La cession devrait générer une plus-value qui sera comptabilisée dans les comptes du 1^{er} semestre de l'exercice 2012/2013.

Extension de la maturité de la ligne de crédit : en juin 2012, la Société et BlueBay se sont accordés sur l'extension du 30 juin 2012 au 31 décembre 2012 de la maturité de la ligne de crédit de 21,0 millions d'euros.

NOTE 28 – SOCIETES CONSOLIDEES

Société	Fin de l'exercice fiscal	Pays	% contrôle		% intérêt	
			31/03/2012	31/03/2011	31/03/2012	31/03/2011
			Atari Asia Pacific Pty Ltd	31-mars	Australie	100,00
Infogrames Entertainment GmbH	31-mars	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Europe S.A.S.	31-mars	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Inc.	31-mars	Etats Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Interactive Australia Pty Ltd	31-mars	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Interactive Inc	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Japan KK	31-mars	Japon	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Melbourne House Pty	31-mars	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00
Atari Studio Asia Pty Ltd	31-mars	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00
California US Holdings Inc.	31-mars	Etats Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Cryptic Studios	30-juin	Etats-Unis	0,00	100,00	0,00	100,00
Curved Logic Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Dynamic System GmbH	30-juin	Autriche	100,00	100,00	100,00	100,00
Eden Studios SAS	31-mars	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Game Nation Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Gamecity GmbH	31-mars	Suisse	90,00	90,00	90,00	90,00
Gremlin Group Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Gremlin Holding Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Hartland Trefoil Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Humongous Inc	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Castlefield Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Entertainment SA	31-mars	France	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Entertainment Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Interactive Direct Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Interactive GmbH	31-mars	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Interactive Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Learning Interactive Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Learning Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Infogrames Studios Ltd.	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Maritquest Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Microprose Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Microprose Software Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean Europe Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean Holding Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean International Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean Media Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Ocean Software Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Game Nation.net Inc	31-mars	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Reflection Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Stewart Holdings Ltd	31-mars	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés mises en équivalence						
Game One	31-déc	France	38,63	38,63	38,63	38,63

Le Groupe a en outre entamé une démarche de rationalisation de son organigramme juridique.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AUX ACTIONNAIRES

Exercice clos le 31 mars 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ATARI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'incertitude relative à la continuité d'exploitation mentionnée dans la note 2.1.2 de l'annexe qui :
 - décrit les principales hypothèses sur lesquelles s'est fondée la Direction Générale du Groupe pour retenir l'application de ce principe, et
 - précise que, dans le cas où les ressources financières du Groupe seraient insuffisantes, la Direction Générale estime que la ligne de crédit de BlueBay sera renouvelée au-delà du 31 décembre 2012,
- les notes 2.1.1 et 2.22 qui exposent le changement de méthode comptable relatif au changement de présentation du chiffre d'affaires et du coût des ventes de l'activité " Numérique".

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- *Continuité de l'exploitation*
Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2.1.2 de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.
- *Evaluation des goodwill*
La société procède à des tests de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 2.12 aux états financiers. Les paramètres utilisés et les résultats de ces tests sont exposés dans la note 3.3 aux états financiers. Nous avons examiné ces modalités, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et paramètres utilisés, et nous avons vérifié que les notes 2.12 et 3.3 aux états financiers donnaient une information appropriée.
- *Evaluation des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie*
La société procède à des tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites dans la note 2.12 aux états financiers. Les résultats de ces tests sont exposés dans la note 4 aux états financiers. Nous avons examiné ces modalités, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et paramètres utilisés, et nous avons vérifié que les notes 2.12 et 4 aux états financiers donnaient une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne, le 27 juillet 2012

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Christine Dubus

DELOITTE & ASSOCIÉS

Dominique Valette

INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE MERE

COMPTES ANNUELS

1. BILAN

(en milliers d'euros)	Observations	31/03/2012	31/03/2011
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	3	-	-
Immobilisations corporelles	3	-	-
Immobilisations financières	4	190 223	239 264
Actif immobilisé		190 223	239 264
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-
Créances Clients et comptes rattachés	5	8 973	6 928
Autres créances	6	4 467	1 208
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	7	347	86
Actif circulant		13 787	8 222
Comptes de régularisation	8	24 906	42 352
Total de l'actif		228 915	289 838
Passif			
Capital		14 742	24 329
Primes d'émission, fusion, apports		217 372	182 720
Réserve légale		946	946
Autres réserves		-	-
Report à Nouveau		(164 304)	(142 532)
Résultat de l'exercice		(46 801)	(21 772)
Capitaux propres	9	21 955	43 691
Autres fonds propres	10	163 026	188 091
Provisions pour risques et charges	11	21 361	38 454
Emprunts obligataires	12	625	5 951
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Autres dettes financières	13	15 894	8 915
Dettes d'exploitation	14	5 693	3 338
Comptes de régularisation	8	361	1 397
Total du passif		228 915	289 838

2. COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Observations	31/03/2012	31/03/2011
Chiffre d'affaires		5 776	5 488
Autres produits		568	43
Produits d'exploitation	15	6 344	5 531
Autres achats et charges externes	16	(10 572)	(3 858)
Impôts et taxes		(58)	(26)
Charges de personnel	17	(1 374)	(1 549)
Dotations aux amortissements et provisions	18	(1 933)	(2 094)
Charges d'exploitation		(13 938)	(7 527)
Produits d'exploitation		(7 594)	(1 997)
Produits financiers		134 523	43 938
Charges financières		(158 411)	(64 040)
Résultat financier	19	(23 888)	(20 102)
Résultat courant avant impôt		(31 482)	(22 098)
Produits exceptionnels		14 455	334
Charges exceptionnelles		(29 774)	(8)
Résultat exceptionnel	20	(15 319)	326
Impôt sur les bénéfices	21	-	-
Participation des salariés aux bénéfices		-	-
Résultat de l'exercice		(46 801)	(21 772)

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2012 de la société Atari (ci-après la « Société ») dont le total du bilan se monte à 229 millions d'euros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, montre une perte de 46,8 millions d'euros.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2012 et au 31 mars 2011 ont une durée de 12 mois.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Extension de la maturité de la ligne de crédit : En décembre 2011, conformément à l'avenant 13 à la Convention de crédit, la Société et BlueBay ont convenu de proroger au 30 juin 2012 la maturité de la ligne de crédit de

24,2 millions d'euros.

Participation de BlueBay : En novembre 2011, la participation directe de BlueBay dans Atari représentait 29,2 % du nombre d'actions en circulation, après la conversion par BlueBay d'une partie de ses ORANE. A cette date, sur une base entièrement diluée, la participation de BlueBay restait inchangée et représentait environ 63,7 % du capital social d'Atari. Comme indiqué dans le communiqué de presse d'Atari du 8 novembre 2011, BlueBay a précisé à Atari que le seul objectif de la conversion des ORANE susmentionnées est de simplifier la structure des participations détenues par BlueBay dans Atari et qu'elle n'entend pas accroître davantage, directement ou indirectement, sa participation dans Atari.

Réduction du capital d'Atari S.A. : En novembre 2011, conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale du 30 septembre 2011, Atari S.A. a opéré une réduction de son capital (non motivée par des pertes) en diminuant la valeur nominale des actions de 1 euro à 0,5 euro. Le montant de la réduction (12,5 millions d'euros) a été affecté à un compte de prime d'émission et les statuts de la Société ont été modifiés en conséquence.

Restructuration d'Eden Games : Eden, studio de développement d'Atari dont le siège social est situé à Lyon (France), a été restructuré au cours du 1er trimestre de l'exercice 2011/2012. Les effectifs ont été réduits à 20 employés environ, ajustant ainsi les coûts à la taille de l'entreprise et à son chiffre d'affaires. Pour l'exercice 2011/2012, la restructuration d'Eden a représenté un coût d'environ 3,6 millions d'euros. Au 31 mars 2012, la Société a entamé un processus de cession officiel d'Eden Games dont l'activité principale est le développement de jeux pour consoles, tandis que les jeux sur mobile ou en ligne représentent le cœur d'activité d'Atari.

Cession de Cryptic Studios : La cession des 100 % de participation détenus par Atari dans Cryptic Studios, Inc. s'est terminée en juillet 2011. Selon les termes de l'accord (« *Stock Purchase Agreement* ») annoncé le 31 mai 2011, Atari a reçu de la part de l'acquéreur, Perfect World, un montant brut en numéraire d'environ 35 millions d'euros, dont 3,4 millions sont sous séquestre. Atari a utilisé le produit de cette vente pour rembourser la ligne de crédit BlueBay à hauteur de 21,6 millions d'euros et le solde pour financer ses activités et la poursuite de la mise en œuvre de sa stratégie. La cession des studios a généré une plus-value de 2,8 millions d'euros pour les comptes de l'exercice 2011/2012.

Résolution du litige portant sur les droits de Dungeons & Dragons : Le 15 août 2011, Atari S.A., Wizards of the Coast LLC et Hasbro, Inc. ont annoncé le règlement et la résolution de la plainte concernant la marque Dungeons & Dragons. Conformément à un accord modifié, Atari continuera à développer et commercialiser plusieurs jeux sous licence d'Hasbro et de Wizards of the Coast, notamment *Dungeons & Dragons: Daggerdale* et *Heroes of Neverwinter*.

Evolution de la gouvernance : Suite aux démissions de M. Dominique d'Hinnin, de M. Didier Lamouche et de The BlueBay High Yield Investment (Luxembourg) SARL, le Conseil d'administration d'Atari est composé de Frank Dangeard (Président, Administrateur indépendant), Tom Virden (Administrateur indépendant), The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, représenté par Gene Davis, Jim Wilson (Directeur Général, Administrateur) et Alexandra Fichelson (Secrétaire Générale, Administratrice).

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes retenus pour l'arrêté des comptes

Les comptes de la société Atari sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au plan comptable général 99-03 du 29 avril 1999 modifié par les règlements du *Comité de la Réglementation Comptable*.

Appréciation du principe de continuité de l'exploitation

Au 31 mars 2012, les capitaux propres de la société sont positifs à hauteur de €22.0 million d'euros après prise en compte de la perte de l'exercice 2011/2012 de €46.8 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2009/2010 et des exercices précédents, le Groupe a réalisé des pertes importantes qui ont dégradé ses capitaux propres et sa situation de trésorerie. Pour l'exercice 2010/2011, le Groupe a enregistré une perte de 6,2 millions d'euros réduite à 3,7 millions d'euros pour l'exercice 2011/2012. Au 31 mars 2012, les capitaux propres (part du Groupe) s'élèvent à -7,5 millions d'euros. A cette même date, l'endettement net s'élève à 20,8 millions d'euros et le Groupe ne possède pas de capacité de tirage sur sa ligne de crédit.

Afin de disposer des financements nécessaires à son exploitation au cours de l'exercice 2012/2013 (et au-delà) et de renforcer ses capitaux propres, la stratégie du Groupe se concentre sur quatre priorités :

- renforcer et monétiser les jeux numériques d'Atari : la stratégie d'Atari se concentre sur le segment numérique, dont la croissance est la plus forte du secteur des jeux vidéo, en particulier sur les jeux mobiles en tant que cœur de métier, tout en se concentrant également sur les jeux en ligne dans le cadre d'initiatives multiplateformes,
- promouvoir le portefeuille de marques et de propriétés intellectuelles d'Atari par l'octroi de licences et des partenariats stratégiques,
- rester opportuniste sur le marché de la distribution physique pour promouvoir les propriétés intellectuelles d'Atari,
- se concentrer sur la rentabilité.

Par conséquent, le Groupe a préparé ses comptes en appliquant le principe de continuité d'exploitation en se basant principalement sur les hypothèses suivantes :

- Extension de la maturité de la ligne de crédit accordée par BlueBay au-delà du 31 décembre 2012 à hauteur du montant de la ligne à la date de l'extension, et

- Les flux de trésorerie de l'exercice 2012/2013 générés par les activités en ligne avec business plan pour l'exercice à venir.

La Direction Générale de la société considère que les hypothèses retenues sont raisonnables. Néanmoins, du fait des incertitudes inhérentes aux processus de négociation financière et de recentrage stratégique dans un contexte de difficultés économiques, les résultats sont susceptibles de ne pas être conformes aux prévisions. De telles circonstances pourraient avoir pour effet de limiter la capacité de la Société à financer ses opérations en cours, et se traduire par un ajustement de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

Sur la base des mesures et hypothèses énoncées ci-dessus ainsi que du budget des douze prochains mois, la Direction Générale estime que les ressources financières de la Société - y compris l'extension de la ligne de crédit, mentionnée plus haut, seront suffisantes pour couvrir ses dépenses opérationnelles et ses investissements au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013. Dans l'hypothèse où les ressources financières de la Société seraient insuffisantes, la Direction Générale estime que la ligne de crédit BlueBay sera renouvelée au-delà du 31 décembre 2012.

2.2. Principes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La durée d'amortissement est fonction de la nature des immobilisations :

- Logiciels	1 à 3 ans
- Matériel et outillage	1 à 4 ans
- Agencements et aménagements	10 ans
- Mobilier	2 à 10 ans

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le système linéaire.

- **Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition de ces titres, y compris les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les valeurs des titres acquis avec clause de révision de prix indexés sur les résultats futurs (earn-out) sont ajustés en fonction du prix définitif.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur recouvrable est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation (notamment critère de multiples boursiers), la valeur de marché, les perspectives de rentabilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et les capitaux propres réévalués.

Le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

- **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

- **Frais et prime d'émission et de remboursement d'emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur d'émission. Les frais, primes d'émission et de remboursement sont portés dans le poste de l'actif « Comptes de régularisation » et amortis en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, sauf si le risque de remboursement fait l'objet d'une couverture.

- **Options de souscription d'actions**

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constituée, le cas échéant, une prime d'émission.

- **Attributions d'actions gratuites à émettre**

Atari comptabilise les actions gratuites définitivement acquises par les attributaires lors de leur émission, en contrepartie d'un prélèvement sur les réserves disponibles à concurrence du montant nominal des actions émises.

- **Intégration fiscale**

Atari et certaines de ses filiales françaises ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Atari et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Atari supporte le cas échéant une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ces filiales qu'elle a déjà déduits. Atari SA est pour l'exercice clos au 31 mars 2012, la société tête du groupe d'intégration fiscale composé d'Atari SA, Eden Games et Atari

Europe.

- **Tableau des flux de trésorerie consolidés**

La trésorerie comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les valeurs mobilières de placement.

Tous les flux de trésorerie liés à des avances, prêts et emprunts entre sociétés intégrées sont comptabilisés à leur valeur nette dans le poste Trésorerie nette dégagée par le financement, sur la ligne « Variation nette des soldes internes ».

- **Recours aux estimations**

La préparation des comptes sociaux, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction de la Société et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les montants d'actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les montants des charges et produits du compte de résultat. Il est possible que les montants définitifs soient différents des estimations et hypothèses retenues.

Les principales estimations faites par la société lors de l'établissement des comptes sociaux portent sur les hypothèses retenues pour la valorisation des provisions pour dépréciation relatives aux titres de participation en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont restées identiques au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31/03/2011	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Autres mouvements	31/03/2012
Logiciels	371			-	371
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Total valeur brute	371	-	-	-	371
Total amortissements et provisions	-371		-	-	-371
Total valeur nette	-				-

Les immobilisations corporelles ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31/03/2011	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Autres mouvements	31/03/2012
Installations techniques	74	-	(74)	-	-
Installations générales	1 591	-	(1 591)	-	-
Matériel de bureau et informatique	210	-	(210)	-	-
Total valeur brute	1 875	-	(1 875)	-	-
Total amortissements et provisions	(1 875)		1 875	-	-
Total valeur nette	-	-	-	-	-

Toutes les immobilisations corporelles qui ont cessé d'être utilisées ont été sorties du bilan cette année.

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

4.1. Evolutions du poste

(en milliers d'euros)	31/03/2011	Augmentations	Diminutions	Impact de change	31/03/2012
Titres de participation	735 250	119 051	(29 266)		825 035
Créances rattachées / participations	295 559	33 744	(145 110)	14 665	198 858
Intérêts courus s/ créances rattachées à des participations	5 811	3 139	(2 553)	(380)	6 017
Prêts et autres immobilisations financières	6 386	9 837	(15 406)	343	1 160
Total valeur brute	1 043 006	165 771	(192 335)	14 628	1 031 070
Total provisions	(803 742)	(131 856)	94 617		(840 981)
Total valeur nette	239 264	33 915	(97 718)	14 628	190 089

L'augmentation de 119 051 millions d'euros des investissements dans des filiales s'explique par la recapitalisation d'Atari Europe et d'Eden par assimilation de la dette intragroupe dans le capital social, à hauteur de 114 millions et

5 millions d'euros respectivement. La diminution de 29,3 millions d'euros est due à la cession d'actions de Cryptic studio. Au 31 mars 2012, la valeur brute des créances rattachées à des participations comprend principalement les comptes courants avec Atari Interactive Inc. pour 191 millions d'euros. Les intérêts courus sur créances correspondent principalement aux 5 millions d'euros d'intérêt liés à cette avance à Atari Interactive Inc.

La diminution des créances rattachées à des participations provient pour l'essentiel des opérations de recapitalisation concernant Atari Europe et Eden, pour 113 millions et 5 millions d'euros respectivement. Dans une moindre mesure, elle est également due à l'impact de la parité entre le dollar américain et l'euro sur le prêt consenti à Atari Interactive Inc.

Les créances rattachées à des participations ont une échéance à plus d'un an.

Au 31 mars 2012, la Société détient 2 469 actions propres.

4.2. Provision pour dépréciation des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31-mars-11	Dotations	Reprises	31-mars-12
Titres de participation	622 270	104 127	(82 353)	644 044
Créances rattachées à des participations	180 222	27 729	(12 264)	195 687
Prêts	1 249	-	-	1 249
Total	803 741	131 856	(94 617)	840 981

Les mouvements sur les "Provisions sur titres de participation et créances rattachées " s'expliquent principalement :

- Mouvements des provisions pour dépréciations des titres de participation et créances rattachées :
 - Dotation sur les titres de la société Atari Europe pour un montant de 25,6 millions d'euros
 - Dotation sur les titres de la société Atari Inc. à hauteur de 27,5 millions d'euros
 - Dotation sur la créance rattachée octroyée à la société Atari Japon à hauteur de 0,5 millions d'euros
- Ainsi que :
 - Reprise sur les titres de la société California US Holding à hauteur de 0,13 millions d'euros
 - Reprise sur les titres de la société Game One à hauteur de 3,5 millions d'euros
 - Reprise sur les titres de la société Eden Games à hauteur de 0,1 millions d'euros.

5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(en milliers d'euros)	31-mars-12			31-mars-11
	Brut	Dépréciation	Net	Net
<i>Créances Clients et comptes rattachés</i>				
- hors groupe		-		
- groupe	98	-	98	197
- factures à établir	8 875	-	8 875	6 731
Total	8 973	-	8 973	6 928

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an.

6. AUTRES CREANCES

(en milliers d'euros)	3/31/2012	3/31/2011
Etat, Impôt sur les bénéfices	242 ⁽¹⁾	530
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	246	371
Créances d'impôt envers le groupe liées à l'intégration fiscale	-	-
Autres créances	3,979 ⁽²⁾	307
Total	4,467	1,208

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an.

(1) Au 31 mars 2012, la créance de 242 K euros sur le poste Etat - impôt sur les bénéfices correspond essentiellement aux crédits d'impôt recherche du groupe

(2) Au 31 mars 2012, le poste « Autres créances » comprend un montant de 3 500 000 euros sur un compte bloqué, correspondant à la cession Cryptic.

7. DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	3/31/2012	3/31/2011
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	347	86
Total	347	86

8. COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)	31 mars 2012.	31 mars 2011.
Charges constatées d'avance	748	205
Primes de remboursement des obligations		14
Frais d'émission d'emprunt	4,060	5,993
Ecart de conversion actif sur immobilisations financières	20,098	36,140
Ecart de conversion actif sur créances et dettes		
Total comptes de régularisation Actif	24,906	42,352

Ecart de conversion passif sur créances et dettes	361	1,397
Produits constatés d'avance	-	-
Total comptes de régularisation Passif	361	1,397

Les charges constatées d'avance ont pour nature des charges d'exploitation (assurance, redevances).

La baisse de l'écart de conversion actif de 16 million d'euros est due principalement à la dépréciation de la parité euro/dollar.

Les frais d'émission d'emprunt concernent les ORANE émises et sont amortis sur la durée de l'emprunt. Ce poste a fait l'objet d'une dotation aux amortissements sur charges à répartir pour 1,9 million d'euro au cours de l'exercice.

9. CAPITAUX PROPRES

(€ milliers)	Nombre d'actions	Capital	Prime	Réserve légale	Report à nouveau	résultat	Total
Capitaux propres au 31 mars 2011	24 328 970	24 329	182 719	946	(142 531)	(21 772)	43 691
Exercice de BSA 2009 (1)	138	0	1				
Conversion des ORANEs 2008, 2009 et 2010 (2)	4 931 296	2 707	22 357				
Augmentation de capital par émission d'actions gratuites (3)	223 000	223	(223)				
Réduction de capital(4)		(12 517)	12 517				
Affectation du résultat 2011					(21 772)	21 772	
Apuration RAN et autres réserves							
Résultats au 31 mars 2012						(46 801)	
Capitaux propres au 31 mars 2012	29 483 404	14 742	217 371	946	(164 303)	(46 801)	21 955

(1) Au cours de l'exercice, 116 bons ont été exercés conduisant à la création de 138 actions nouvelles et générant un produit d'émission de 0,6 milliers d'euros. Les 2 063 058 bons restants au 31 mars 2012 pourraient générer un produit d'émission complémentaire de 8 millions d'euros.

(2) 250 641 ORANE ont été convertis au cours de l'exercice, générant la création de 4 931 296 actions nouvelles et un produit d'émission de 22,3 million d'euros.

(3) 223 000 actions ont été créées au cours de l'exercice suite à l'attribution de 223 000 actions gratuites à Fabrice Hamaide, conformément à la 16ème résolution adoptée lors de l'assemblée générale du 15 novembre 2006 donnant le droit au conseil d'administration de souscrire au gré des porteurs de bons à des actions nouvelles.

(4) En novembre 2011, conformément à l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 30 septembre 2011, la société a procédé à une réduction de capital non motivée par des pertes, en réduisant la valeur nominale de ses parts de 1 euro à 0,5 euro. Le montant total de la réduction de capital, soit 12,5 millions d'euros a été affecté en compte de prime, et les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

9.1. Actions ordinaires

Le 4 mars 2008, conformément à la décision de l'assemblée générale Mixte des actionnaires en date du 15 novembre 2006, les actions de la Société ont été regroupées par échange de 100 actions anciennes de la Société d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune contre une nouvelle action d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Les actions non regroupées ont été cotées sur le marché Euronext Paris, jusqu'au 4 septembre 2008. Les actionnaires avaient un délai de deux ans pour réclamer les actions regroupées. Au 4 mars 2010, les actions regroupées non réclamées par les ayants droit ont été vendues en Bourse et le produit net de la vente sera tenu à leur disposition pendant dix ans sur un

compte bloqué ouvert auprès de CACEIS Corporate Trust.

Au 31 mars 2012, le capital se compose de 29 483 404 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,5 euro.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au gré du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote sur chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes et détenues nominativement par le même actionnaire pendant un minimum de deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

9.2. Plan d'options de souscription d'actions d'Atari

Le Conseil d'administration est autorisé, jusqu'au 29 novembre 2013, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires de la Société aux dirigeants, aux administrateurs et à certains salariés du Groupe pour un total ne pouvant excéder le montant prévu à l'article L 225-182 du Code de commerce ; le prix d'exercice de ces options ne pouvant être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés de l'action ordinaire de la Société lors des 20 séances de bourse précédant immédiatement la date d'attribution des options. Ces options sont généralement acquises annuellement par tiers par leurs bénéficiaires sous certaines conditions et peuvent être exercées pendant une période maximale de 8 ans. Ces options ne peuvent être attribuées aux dirigeants, administrateurs ou salariés du Groupe détenant déjà plus de 10 % des actions ordinaires de la Société.

Au 31 mars 2012, un total de 50 081 957 options de souscription ont été attribuées, exerçables pour 1 529 162 actions de la société, et dont 95 000 ont été attribuées au cours de l'exercice 2010/2011 (55 000 de ces 95 000 actions ont été annulées durant le même exercice.

9.3. Plan d'épargne entreprise (PEE)

L'Assemblée Générale du 30 septembre 2011 a autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital par émission d'actions nouvelles réservées aux salariés dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise, et ce pour une durée de 26 mois.

Aucun nouveau Plan d'épargne entreprise n'a été mis en œuvre au cours de l'exercice.

9.4. Bons de souscription d'actions émis dans le cadre de l'émission d'ORANE-BSA en janvier 2009 et de l'Offre publique d'échange simplifiée en décembre 2008-janvier 2009

En janvier 2009, la Société a émis des ORANE-BSA donnant lieu à la création de 405 438 BSA 2009.

Le 11 février 2009, la Société a finalisé l'offre publique d'échange simplifiée dans le cadre (i) des obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE 2008) émises par la Société le 4 janvier 2008 (code ISIN FR0010560615) et, (ii) des bons de souscription d'actions (BSA 2007) émis par la Société le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 167 350 200 BSA 2007, soit 88,9% des BSA 2007 encore en circulation, ont été apportés à l'offre publique d'échange. A l'issue de l'offre publique d'échange, 1 673 502 BSA 2009 ont été émis. Les BSA 2009 sont assortis des mêmes conditions que les BSA 2007 aux exceptions (i) du prix d'exercice, fixé à 6,00 euros par BSA 2009 (au lieu de 15,00 euros pour 100 BSA 2006/2007), et (ii) de la date d'échéance, fixée au 31 décembre 2012 (au lieu du 31 décembre 2009). Au total, 2 078 940 BSA 2009 ont été créés. Un BSA 2009 permet de souscrire à 1 action nouvelle au prix unitaire de 6 euros, jusqu'au 31 décembre 2012.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, 1,12 BSA peut être exercé pour une action nouvelle, au prix de 6 €.

Au 31 mars 2012, il reste 2 063 058 BSA 2009 en circulation, exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2012 et pouvant aboutir à la création de 2 310 625 actions, ayant un effet dilutif théorique de 7,8 % sur le capital social de la Société au 31 mars 2012 dans une hypothèse de dilution totale.

9.5. Attributions de droits à des actions de performance

Au 31 mars 2012, le nombre total de droits à des actions de performance attribués en circulation au titre de l'ensemble des plans existants s'élève à 1 787 200 actions et représente 6,1 % du capital à la même date.

Les principales caractéristiques de l'ensemble des plans d'actions gratuites mis en place par Atari et en cours de validité sont présentées dans la partie « Mandataires sociaux » des « Informations relatives à la gestion et aux comptes ».

Le tableau suivant résume les transactions liées aux actions gratuites :

	2011/2012	2010/2011
Droits à des actions de performance attribués à l'ouverture de l'exercice	223 000	237 731
Attributions	1 937 290	-
Annulations	(150 090)	(14 731)
Acquisition	(223 000)	-
Droits à des actions de performance attribués à la clôture de l'exercice	1 787 200	223 000

La juste valeur des droits aux actions de performance est déterminée sur la base du cours de l'action de la société à la date d'attribution. La juste valeur pondérée des droits aux actions de performance attribués sur l'exercice 2011/2012 était de 2,17 euros par action.

La charge comptabilisée au 31 mars 2012, comprenant la charge liée aux cotisations patronales, est de 1,6 million d'euros. Il n'y a pas de charge comptabilisée au 31 mars 2011.

Pour l'exercice 2011/2012, la comptabilisation de cette juste valeur est fondée sur l'hypothèse de la réalisation à 75% des conditions de performance.

10. AUTRES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31-mars-12	31-mars-11	Variation
ORANE 2008 (FR0010560615)	483	525	(42)
ORANE 2009 (FR0010690081)	36 749	38 495	(1 746)
ORANE 2009 (FR0010696153)	110 318	133 559	(23 241)
ORANE 2010 (FR0010833053)	15 477	15 512	(35)
Total	163 027	188 091	(25 064)

Suite à l'OPE sur l'emprunt obligataire émis le 4 janvier 2008, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou en actions existantes le 11 février 2009, ayant pour échéance le 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 147 987 100 euros et il est représenté par 1 479 871 obligations d'une valeur nominale de 100 euros. Les obligations portent intérêts à un taux de 0,5% par an.

Le 27 janvier 2009, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou en actions existantes, ayant pour échéance le 1er avril 2014, assorti de BSA. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 40 543 800 euros et il est représenté par 405 438 obligations d'une valeur nominale de 100 euros. Les obligations portent intérêts à un taux de 0,5% par an.

Dans le cadre de l'opération financière réalisée en décembre 2009 et janvier 2010, le 22 janvier 2010 (voir note 1.4 « Evénements significatifs »), la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes, ayant pour échéance le 1er avril 2015. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 15 642 800 euros et il est représenté par 156 428 obligations d'une valeur nominale de 100 euros, dont 126 964 obligations libérées par voie de compensation de créance pour un montant de 12,6 millions d'euros. Les obligations portent intérêts à un taux de 0,5% par an.

11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31-mars-11	Dotations	Reprises		31-mars-12
			Utilisés	Non utilisés	
Provisions pour engagements futurs	0				0
Provisions pour risques de change	37 191	20 098		37 191	20 098
Provisions pour risques financiers envers des filiales	1 253				1 253
Provision pour risque salarié : indemnité de départ dans le cadre de la restructuration					
Autres provisions	10				10
Total	38 454	20 098	0	37 191	21 362
dont exploitation					
dont financier		20 098		37 191	
dont exceptionnel	0				

Les provisions pour risques financiers sont destinées à couvrir les risques envers des filiales présentant une situation nette négative. Au 31 mars 2011, la provision concernait uniquement le risque envers Atari Japon.

Les provisions pour risques de change concernent principalement le prêt intragroupe de 200 millions USD qui a été accordé à Atari Interactive Inc.

12. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

12.1. Position au 31 mars 2012

(en milliers d'euros)	ORANE 2008-2014	ORANE 2009-2014	ORANE-BSA 2009-2014	ORANE 2010-2015	Total Autres fonds propres
% des obligations converties/échangées	99,70%	9,74%	9,36%	1,06%	
Nombre d'obligations en circulation	4 834	1 103 175	367 488	154 768	
Montant nominal	483	110 317	36 749	15 477	
Prime de remboursement (1)					
TOTAL	483	110 317	36 749	15 477	163 026
dont échéance à moins d'un an					
dont échéance à plus d'un an	483	110 317	36 749	15 477	163 026

(en milliers d'euros)	OCEANE 2003-2020	Total Obligations Convertibles
% des obligations converties/échangées	99,49%	
Nombre d'obligations en circulation	82 906	
Montant nominal	580	
Prime de remboursement (1)	45	
TOTAL	625	625
dont échéance à moins d'un an		
dont échéance à plus d'un an	625	625

(1) Les titres acquis sous réserve d'un complément de prix ont par la suite été ajustés pour prendre en compte le prix d'acquisition définitif.

12.2. Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises en janvier 2008 (ORANE 2008) - ISIN FR0010560615

Le 4 janvier 2008, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes (ORANE), ayant pour échéance le 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 150,0 millions d'euros et il est représenté par 1 500 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursables, après prise en compte de l'opération de regroupement d'actions, en 8,91 actions nouvelles ou existantes. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 40,5 millions d'euros et 37,6 millions d'euros. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

En décembre 2008, la Société a initié une offre publique d'échange simplifiée visant (i) les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises par la Société le 4 janvier 2008 (code ISIN FR0010560615) et (ii) des bons de souscription d'actions émis par la Société le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 1 479 871 ORANE 2008, soit 99,6% des ORANE 2008 encore en circulation au 27 janvier 2009, ont été apportées à l'offre publique d'échange.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en date du 4 février 2009, le remboursement d'une ORANE 2008 donnait lieu à l'attribution de 8,94 actions nouvelles ou existantes. Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2008 donne désormais lieu à l'attribution de 9,97 actions nouvelles ou existantes.

Il y avait, au 31 mars 2012, 4 834 ORANE 2008 en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 48 195 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 0,2 % au 31 mars 2012.

12.3 Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises en janvier 2009 dans le cadre de l'émission d'ORANE-BSA (ORANE 2009) - ISIN FR0010690081

En janvier 2009, la Société a émis 405 438 obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE) à échéance au 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 40,5 millions d'euros et il est représenté par 405 438 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursables en 26,26 actions nouvelles ou existantes. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 40,5 millions d'euros et 37,6 millions d'euros. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2009 donne désormais lieu à l'attribution de 29,29 actions nouvelles ou existantes.

Au 31 mars 2012, 367 488 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 10 763 724 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 36,5 % au 31 mars 2012.

12.4 Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises en février 2009 dans le cadre de l'Offre publique d'échange simplifiée (ORANE 2009) - ISIN FR0010696153

Le 11 février 2009, la Société a finalisé l'offre publique d'échange simplifiée visant, d'une part, les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises par Atari le 4 janvier 2008 et, d'autre part, les bons de souscription d'actions émis par Atari le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 1 479 871 ORANE 2008, soit 99,6% des ORANE 2008 encore en circulation au 27 janvier 2009, ont été apportées à l'offre publique d'échange, impliquant l'émission de 1 479 871 ORANE 2009. Les ORANE 2009 sont assorties des mêmes conditions que les ORANE 2008, à l'exception du ratio de conversion qui est de 17 actions nouvelles ou existantes par ORANE 2009 (au lieu de 8,91 actions nouvelles ou existantes par ORANE 2008, après ajustement). Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2009 donne désormais lieu à l'attribution de 18,96 actions nouvelles ou existantes.

Au 31 mars 2012, 1 103 175 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 20 916 198 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 70,9 % au 31 mars 2012.

12.5 Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises en janvier 2010 dans le cadre de l'émission de BSA gratuits permettant d'acquérir des actions nouvelles ou ORANE (ORANE 2010) - ISIN FR0010833053

En décembre 2009, Atari a lancé une opération financière, finalisée en janvier 2010, résultant de l'attribution gratuite à

ses actionnaires de BSA leur permettant de souscrire, au choix des porteurs de BSA, des actions nouvelles et/ou obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (les « ORANE 2010 »), dans les conditions décrites dans le prospectus qui a reçu le visa numéro 09-367 de l'AMF le 10 décembre 2009.

En janvier 2010, Atari SA a procédé à l'émission de 156 428 obligations remboursables en actions nouvelles existantes (les « ORANE 2010 », ISIN FR0010833053), ayant pour échéance le 1er avril 2015. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 15,6 millions d'euros et il est représenté par 156 428 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursable en 26,39 actions nouvelles ou existantes. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Au 31 mars 2012, 154 768 ORANE 2010 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 4 084 328 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 13,9 % au 31 mars 2012.

Hormis les titres ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de la Société.

12.6. OCEANE 2003-2020 (anciennement OCEANE 2003-2009)

Le 23 décembre 2003, la Société a émis 16 487 489 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2020 ») d'une valeur nominale de 7 €, dont le montant total en principal s'élève à 124,30 millions d'euros (dont une prime de remboursement totale de 8,89 millions d'euros). Ces obligations, qui arrivaient initialement à échéance le 1er avril 2009, portent intérêt à 4% annuellement (soit un taux de rendement actuariel brut de 5,31 %, prime de remboursement incluse). Chaque obligation pouvait initialement être convertie en une action Atari. Ce ratio de conversion a été porté à 1,02 action en décembre 2004, pour prendre en considération l'attribution de BSA gratuits à cette date. La Société a la possibilité de procéder à un remboursement anticipé, si, avant l'échéance des obligations, le cours de l'action ordinaire Atari devient supérieur à une valeur prédéfinie. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 03-971, en date du 6 novembre 2003.

Le 29 septembre 2006, l'Assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2003-2009 a modifié ces OCEANE de la façon suivante :

- modification de la date d'échéance du 1er avril 2009 au 1er avril 2020 ;
- perte par les porteurs des OCEANE à partir du 1er avril 2009 de la faculté de conversion et/ou d'échange de leurs titres de créances en actions Atari nouvelles ou existantes ;
- modification du taux de l'intérêt nominal qui était initialement de 4% à 0,1% ;
- suppression de l'article 2.5.10 du contrat d'émission intitulé « Exigibilité anticipée des OCEANE 2020 en cas de défaut ».

La parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 2,091 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2007, puis à 2,401 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires.

Du 12 février au 9 mars 2007, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 2020 qui a fait l'objet d'une Note d'Information déclarée conforme par l'AMF le 2 février 2007 (avis n°207C O246 daté du 2 février 2007) ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque OCEANE apportée à l'offre, 32 actions de la Société à émettre. En date du 16 mars 2007, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n°207C0515, a informé que 16 403 083 OCEANE 2020 ont été apportées à l'offre, soit 99,5% des OCEANE qui étaient en circulation.

Au 31 mars 2008, la parité de conversion et /ou d'échange a été portée à 0,024 actions pour 1 OCEANE 2020 afin de tenir compte du regroupement d'actions. Enfin, suite à l'émission des ORANE-BSA décidée le 9 décembre 2009, le nouveau ratio d'attribution d'actions s'élève à 0,24874 action pour 1 OCEANE 2011.

Depuis le 1er avril 2009, les détenteurs d'OCEANE 2020 n'ont plus la possibilité de souscrire, échanger ou acheter des actions Atari. Les OCEANE 2020 n'ont plus d'effet dilutif sur le capital social de la Société depuis cette date. Au 31 mars 2011, il reste en circulation 82 906 OCEANE 2020.

12.7. Bons de souscription d'actions émis dans le cadre de l'émission d'ORANE-BSA en janvier 2009 et de l'Offre publique d'échange simplifiée en décembre 2008-janvier 2009

En janvier 2009, la Société a émis des ORANE-BSA donnant lieu à la création de 405 438 BSA 2009.

Le 11 février 2009, la Société a finalisé l'offre publique d'échange simplifiée dans le cadre (i) des obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE 2008) émises par la Société le 4 janvier 2008 (code ISIN FR0010560615) et, (ii) des bons de souscription d'actions (BSA 2007) émis par la Société le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 167 350 200 BSA 2007, soit 88,9% des BSA 2007 encore en circulation, ont été apportés à l'offre publique d'échange. A l'issue de l'offre publique d'échange, 1 673 502 BSA 2009 ont été émis. Les BSA 2009 sont assortis des mêmes conditions que les BSA 2007 aux exceptions (i) du prix d'exercice, fixé à 6,00 euros par BSA 2009 (au lieu de 15,00 euros pour 100 BSA 2006/2007), et (ii) de la date d'échéance, fixée au 31 décembre 2012 (au lieu du 31 décembre 2009). Au total, 2 078 940 BSA 2009 ont été créés. Un BSA 2009 permet de souscrire à 1 action nouvelle au prix unitaire de 6 euros, jusqu'au 31 décembre 2012.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, 1,12 BSA peut être exercé pour une action nouvelle, au prix de 6 €.

Au 31 mars 2012, il reste 2 063 058 BSA 2009 en circulation, exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2012 et pouvant aboutir à la création de 2 310 625 actions, ayant un effet dilutif théorique de 7,8 % sur le capital social de la Société au 31 mars 2012 dans une hypothèse de dilution totale.

13. AUTRES DETTES FINANCIERES

€ en milliers	31-mars-12	31-mars-11
Intérêts courus s/ emprunts obligataires	-	60
Découverts bancaires	-	-
Intérêts courus s/ ORANE	-	-
Intérêts courus s/ emprunts bancaires et découverts	-	-
Dettes envers des filiales du groupe	15 846	8 864
Autres	48	51
Total autres dettes financières	15 846	8 864
Total autres dettes financières et intérêts courus	15 894	8 915
<i>dont échéance à plus d'un an</i>	<i>15 846</i>	<i>8 864</i>
<i>dont échéance à moins d'un an</i>		

14. DETTES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31-mars-12	31-mars-11
Fournisseurs et comptes rattachés	2 574	867
Personnel	133	139
Organismes sociaux	269	266
Etat, impôts et taxes	756	1 443
Autres dettes fiscales et sociales	50	37
Autres dettes	911	587
Total	5 693	3 339

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

15. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
Chiffre d'affaires	5 776	5 488
Autres produits d'exploitation	568	43
Total	6 344	5 531

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué de prestations de services et de refacturations aux sociétés du Groupe.

16. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les « autres achats et charges externes » se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
Achats non stockés	13	-
Sous-traitance	33	6
Redevances de licence	2 460	1 160
Loyers immobiliers (y compris charges locatives)	73	117
Locations mobilières (y compris crédit bail)	-	27
Entretien, réparations, maintenance	213	14
Assurance	185	355
Honoraires	1 871	1 206
Publicité, publications, relations publiques	18	46
Déplacements, missions et réceptions	22	87
Frais postaux et télécommunication	13	13
Services bancaires (essentiellement frais d'émission d'ORANE)	7	78
Jetons de présence	167	546
Autres charges	5 498	203
Total	10 572	3 858

17. CHARGES DE PERSONNEL

L'effectif moyen employé pendant les deux derniers exercices était le suivant :

	Cadres	Employés	Total
31 mars 2012	5	0	5
31 mars 2011	6	0	6

Le montant des rémunérations versés par la société aux membres des organes d'administration pour l'exercice clos au 31 mars 2012 comprend 888 k€ de salaires et 467k€ de jetons de présence.

La loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 et L933-6 du *Code du travail*, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures). Ce droit n'a pas été utilisé par les salariés au cours de l'année civile 2010. L'engagement de la société au titre du DIF au 31 mars 2012 est de 236 heures contre 137 heures l'année précédente.

18. REPRISES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
Provisions pour risques et charges	0	0
Provisions pour dépréciation des actifs circulant	0	0
Total reprises	0	0
Dotations aux amortissements :		
- Immobilisations incorporelles	0	39
- Immobilisations corporelles	0	126
Dotations aux amortissements sur charges à répartir	1,933	1,928
Provisions pour risques et charges	0	0
Provisions pour dépréciation des actifs circulant	-	-
Total dotations	1,933	2,094

19. RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31-Mar-12	31-Mar-11
Produits financiers :		
- Différences de change	183	-
- Dividendes	-	-
- Intérêts et produits assimilés	3 504	3 838
- Reprises s/ provisions et transfert de charges	130 758	40 100
- Autres produits financiers	78	-
- Produits de cession valeurs mobilières	-	-
Total produits financiers	134 523	43 938
Charges financières :		
- Différences de change	1 782	8
- Intérêts et charges assimilées	1 975	2 057
- Dotations aux amortissements et provisions	150 901	61 990
- Autres charges financières	3 753	985
Total charges financières	158 411	65 040
Résultat financier	(23 888)	(21 102)

Les produits financiers de l'exercice clos le 31 mars 2012 intégraient :

- les intérêts et produits assimilés de 3,5 millions d'euros correspondent aux intérêts facturés au titre des prêts octroyés aux sociétés du Groupe.
- les reprises sur provisions pour risque de change, pour 36,1 millions d'euros
- les reprises sur provisions de 91,4 millions d'euros incluant principalement les reprises sur provisions pour :
 - actions Cryptic, pour 12,2 millions d'euros ;
 - compte courant Atari Europe, pour 79,2 millions d'euros.

Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2012 incluaient principalement :

- les intérêts au taux de 0,5% des ORANES, pour 1 million d'euros,
- les pertes de change, pour 1,8 millions d'euros,
- la dotation pour perte de change, pour 20 millions d'euros,
- les dotations pour dépréciation des titres de participations incluant principalement les dotations :
 - Atari Europe, pour 100,6 millions d'euros
 - Atari Inc à hauteur de 27,5 millions d'euros

Les produits financiers de l'exercice clos le 31 mars 2011 intègrent :

- les intérêts et produits assimilés de 3,8 millions d'euros correspondent aux intérêts facturés au titre des prêts octroyés aux sociétés du Groupe.
- la reprise de provision pour risque de change pour 22,2 millions d'euros
- les reprises de provisions de 17,9 millions d'euros incluant principalement les reprises de provisions :
 - la reprise de provision sur les titres de participation d'Atari Interactive Inc. pour 8,6 millions d'euros
 - la reprise de provision sur les titres de participation de California US Holding (7,6 millions euros)

Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2011 incluent principalement :

- les intérêts au taux de 0,5% des ORANES pour 1 million d'euros.
- la dotation pour perte de change pour 37 millions d'euros.
- les dotations pour dépréciation des titres de participations incluant principalement les dotations :
 - du compte courant d'Atari Europe pour 18 millions d'euros
 - des titres à hauteur de 6,5 millions d'euros (Cryptic pour 4,5 millions d'euros, et Eden Games pour 2 millions d'euros)
 - pour risques filiales relatifs à Atari Japan pour 1,2 million d'euros

20. RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Résultat
Exercice clos le 31 mars 2012			
- Opérations de gestion	-	16	(16)
- Opérations en capital	14 455	29 758	(15 303)
- Amortissement et provisions		-	-
Total	14 455	29 774	(15 319)
Exercice clos le 31 mars 2011			
- Opérations de gestion	-	1	(1)
- Opérations en capital	28	7	21
- Amortissement et provisions	306	-	306
Total	334	8	326

Au 31 mars 2012, le résultat exceptionnel est composé principalement du résultat brut de la cession de la société Cryptic :

Les produits exceptionnels sont constitués :

- du prix de cession net de 14,5 millions d'euros (après déduction des positions inter compagnie pour 18 millions d'euros et du résultat de change)

Les charges exceptionnelles sont composées de :

- la sortie de la valeur brute des titres de participation à hauteur de 29,3 millions d'euros
- l'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune accordée à Eden Games pour les management fees relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2012, à hauteur de 0,5 millions d'euros.

21. IMPOT SUR LES BENEFICES ET PARTICIPATION AUX BENEFICES DE L'ENTREPRISE

Dans la mesure où la société dispose de pertes fiscales importantes, la répartition de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel n'est pas pertinente.

La société est la tête d'un groupe fiscalement intégré (art. 223 A et suivant du CGI) comprenant les sociétés Atari Europe et Eden Games.

Accroissements et allègements de la charge fiscale future au 31 mars 2012

- Eléments entraînant une charge fiscale future :

Nature des éléments	Bases (en milliers d'euros)
Provisions déduites en N et à réintégrer en N+1	31 029

- Eléments entraînant un allègement de la charge fiscale future :

Nature des éléments	Bases (en milliers d'euros)
Provisions non déductibles	43 358
Reports déficitaires ordinaires	628 965

22. ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES FACTURES A RECEVOIR
Détail des charges à payer

(en milliers d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
Dettes fournisseurs et comptes rattachés - Factures non parvenues	1 976	513
Dettes fiscales et sociales :		
- Provision Bonus, CP, RTT et CET	133	139
- Autres charges sociales à payer	268	203
- Dettes fiscales	50	37
- Autres		
Total des charges à payer	2 427	892

La dette fournisseur au 31 mars 2012 concerne principalement la facture non encore parvenue d'Atari Europe, relative à la refacturation des intérêts de la ligne de crédit accordée par BlueBay à hauteur de 1,1 million d'euros.

Détail des produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31 mars 2012	31 mars 2011
Créances clients et comptes rattachés - Factures à établir	8 875	6 730
Dettes fiscales et sociales	488	
Total des produits à recevoir	9 363	6 730

23. ENGAGEMENTS HORS-BILAN
23.1. Engagements donnés
23.1.1 Garanties accordées par la société Atari dans le cadre du Protocole avec Banc of America (transféré à BlueBay)

La société a accordé des suretés de différentes natures afin de sécuriser l'ensemble des sommes prêtées à Banc of America à Atari Europe SAS et certaines de ses filiales. Ces suretés consistent en :

- une garantie à première demande,
- le nantissement de toutes les actions des filiales suivantes : Cryptic Studios, Inc., Eden Games SAS, Atari Interactive, Inc., Atari Inc. et Atari Europe SAS,
- le nantissement sur certaines marques et sur les éléments composant certains jeux vidéo édités par Atari Europe SAS,
- le nantissement sur des créances inter-compagnies de certaines filiales du Groupe.

23.1.2. Engagement Hasbro

La Société a commencé, dans le cadre de ses accords signés en juillet 2011 avec la société Hasbro, Inc. à verser à cette dernière un montant de 1 million de dollars américains (soit 0,7 millions d'euros) au titre des « minimum garanties » prévus dans les contrats de licence. Ce versement sera effectué selon l'échéancier suivant :

Période	Montants en USD	Montants en EUR
< 1 an	1.0m	0.7m
Total	1.0m	0.7M

23.1.3 Engagements consentis à des dirigeants et à des mandataires sociaux

Le Conseil d'administration de la Société a pris certains engagements à l'égard de M. Wilson portant sur les indemnités qui pourraient lui être versées à l'occasion de la cessation de son mandat au sein de la Société, sous réserve de la réalisation de critères de performance. La rémunération différée qui pourrait ainsi être versée à M. Wilson pourra atteindre une somme correspondant à 12 mois de sa rémunération fixe et variable, augmenté des bonus et participations comme déterminé par le conseil d'administration en fonction des critères de performance.

23.2. Engagements de location simple

La société a notamment conclu un contrat de bail relatif à son bureau lyonnais. Le bail a été résilié et de nouveaux bureaux ont été loués. Le nouveau bail est d'une durée de 3 ans et a débuté en avril 2012. Le loyer annuel est de 47k€.

La société a conclu un contrat de bail relatif à son siège parisien pour une durée 3 ans prenant effet au 15 juin 2010. Le loyer annuel est de 51k€.

23.3. Contrats de crédit bail

Il n'y a plus d'engagement de crédit bail au 31 mars 2012.

23.4. Indemnités de départ en retraite

Compte tenu des effectifs réduits de la Société, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont non significatifs.

24. LITIGES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives et fiscales. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, le groupe estime que les obligations qui pourraient en résulter ne devraient pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et ses résultats consolidés.

24.1. Litige entre un ancien salarié et la Société

Au cours d'un exercice précédent, un litige significatif s'est révélé, opposant la Société à un ancien salarié du Groupe qui revendiquait la qualité de co-auteur d'une des principales franchises du Groupe. Le demandeur invoque un préjudice financier et moral né de la diffusion prétendument illégitime par le Groupe des jeux basés sur cet univers.

La demande avoisine les 17 millions d'euros. A ce stade de la procédure, la Société conteste catégoriquement la qualité d'auteur et/ou de co-auteur au demandeur et considère ses revendications infondées tant sur le fond que sur le montant. Les conclusions respectives des parties ont été déposées devant le juge de la mise en état, sans qu'il y ait eu d'avancée significative sur l'exercice 2009/2010. Aucune date n'a été fixée pour le procès et aucune décision ne devrait intervenir avant 2012. L'audience préliminaire a été repoussée à septembre 2012.

24.2. Hasbro, Inc. contre ATARI SA

L'affaire a été conclue en juillet 2011 et chaque partie a totalement déchargé l'autre. Atari continuera à développer et commercialiser plusieurs jeux sous licence d'Hasbro et de Wizards of the Coast, notamment *Dungeons & Dragons: Daggerdale*, véritable succès sur Xbox LIVE®, et *Heroes of Neverwinter* pour Facebook. Historique du litige : Hasbro, concédant de licence à Atari pour les droits exclusifs mondiaux de créer, concevoir, développer, fabriquer, faire fabriquer, commercialiser et vendre des jeux numériques basés sur les univers Dungeons & Dragons, a attaqué Atari devant la District Court (tribunal d'instance) fédérale de Rhodes Island, le 16 décembre 2009. La Plainte de Hasbro faisait valoir une rupture de contrat et alléguait qu'Atari avait conclu des sous licences non approuvées, avait autorisé l'accès d'un sous-licencié non autorisé à des informations confidentielles, ainsi que d'autres allégations telles que fausse déclaration délibérée et comptabilisation des montants versés pour certaines activités. Hasbro demande à la cour de juger que le contrat peut être résilié. Atari a contre-attaqué Hasbro le 22 décembre 2009 et demandé plus de 100 millions de dollars US de dommages et intérêts, en alléguant, entre autres, des ruptures de contrat comprenant la suppression non approuvée de certains domaines Dungeons & Dragons et une plainte en interférence délictuelle dans la relation d'Atari avec ses sous-licenciés potentiels. Les 1er et 2 juin 2010, Atari et Hasbro ont entamé une médiation. À la conclusion de la médiation, l'affaire n'était pas réglée. La procédure de communication des pièces (« *discovery* ») a ensuite débuté. Les parties ont introduit des requêtes sur certains points. Début 2011, il était question d'entamer une nouvelle médiation, mais cela s'est révélé inutile.

24.3. Walker Digital contre Atari, Inc., Cryptic Studios, Inc. et autres

Atari, Inc. et Cryptic Studios, Inc., anciennement une société du Groupe, de même que 20 autres sociétés du secteur des jeux vidéo, ont été poursuivies en justice pour contrefaçon de brevet par la société Walker Digital LLC. Walker Digital n'a pas précisé le montant des dommages qu'elle réclamait. L'action a été engagée le 11 avril 2011 auprès d'une cour fédérale du District du Delaware. Atari a reçu une signification dans le cadre de cette procédure. Le siège social de Walker Digital est situé à Stamford, dans l'Etat du Connecticut. Cryptic est poursuivie au titre des technologies utilisées dans le cadre des jeux Star Trek Online et Champions Online. La technologie supposée contrefaisante est associée à la conception et à l'utilisation de systèmes permettant de contrôler à distance les résultats générés par ordinateur, permettant de sauvegarder les résultats d'un jeu pour une utilisation ultérieure et de contrôler le temps passé par les joueurs sur un jeu. Atari est poursuivie au titre des technologies prétendument utilisées dans le cadre des jeux Faeries vs. Darklings, Yar's Revenge et Asteroids Online au motif que le système développé par Atari permet de sauvegarder les résultats d'un jeu pour une utilisation ultérieure et de contrôler le temps passé par les joueurs sur un jeu. La Société participe à une défense commune. Atari a déposé des Conclusions en réponse et des Actions reconventionnelles. Une date va être définie pour le procès, qui devrait avoir lieu au dernier trimestre de l'année 2013. Atari indemnise Cryptic

Studios pour ses frais de justice et conduit sa défense conformément à la convention entre Atari et Cryptic Studios (« *Share Purchase Agreement* »). La procédure de communication des pièces (« *discovery* ») a débuté.

24.4. Walker Digital contre Cryptic Studios, Inc. et autres

Cryptic Studios, anciennement une société du Groupe Atari, était poursuivie et assignée par Walker Digital l'été dernier pour une technologie relative à une technologie de carte de jeu prépayée. Les jeux concernés étaient Star Trek Online et Champions Online. Walker Digital n'a pas précisé le montant des dommages qu'elle réclamait. Cryptic n'était qu'une société de jeux vidéo parmi plusieurs à être poursuivies par Walker Digital. Cryptic Studios fait partie d'un groupe de défense commune. Cryptic Studios a déposé des Conclusions en réponse et des Actions reconventionnelles. Une date va être fixée pour le procès, qui devrait avoir lieu au premier trimestre de l'année 2014. Atari indemnise Cryptic Studios pour ses frais de justice et conduit sa défense conformément à la convention entre Atari et Cryptic Studios (« *Share Purchase Agreement* »).

24.5. Lodsys contre Atari Interactive Inc.

Atari Interactive, Inc. a été poursuivie et assignée en justice par Lodsys en septembre dernier. La technologie liée aux brevets Lodsys concerne des systèmes et des méthodes destinés à des fournisseurs de produits et de services qui interagissent avec les utilisateurs et qui récoltent des informations sur ceux-ci pour les transmettre au fournisseur. Le jeu qui fait l'objet du litige est *Atari's Greatest Hits*. Lodsys n'a pas précisé le montant des dommages qu'elle réclamait. Atari n'était qu'une société de jeux vidéo parmi plusieurs à être poursuivies par Lodsys. Atari fait partie d'un groupe de défense commune. Atari a déposé des Conclusions en réponse et des Actions reconventionnelles. La date du procès n'a pas été fixée.

25. IDENTITE DES SOCIETES CONSOLIDANTES

La Société établit elle-même des comptes consolidés.

26. ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises liées	
	Montant brut	Montant net
ACTIF		
Titres de participation et titres immobilisés	826 036	106 399
Créances rattachées à des participations	204 784	84 689
Autres immobilisations financières	-	-
Créances de l'actif circulant	8 973	6 928
PASSIF		
Autres dettes financières	14 967	7 712
Dettes d'exploitation	879	1 152
PRODUITS ET CHARGES OPERATIONELLES		
Produits d'exploitation	5 776	5 488
Charges d'exploitation	-	-
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et produits assimilés	3 765	3 838
Intérêts et charges assimilées	1 100	34
Autres charges financières nettes	154 655	63 011
Autres produits financiers nets	130 757	40 100

La Société détient dans les entités liées une participation qui permet à la Société d'exercer un contrôle et une influence notable.

La Société est la société de tête, animatrice du Groupe Atari. Ses principaux revenus sont des facturations de services aux filiales de ce groupe. Elle entretient des relations de prêts-emprunts avec ses filiales, qui portent refacturation ou paiement d'intérêts.

Tableau des Filiales et participations (en millions d'euros)

Filiales et participations au 31 mars 2012	Capital	Capitaux propres (hors capital)	Pourcentage de capital détenu au 31/03/12	Valeur comptable des titres détenus :		Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et aval fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Observations
				Brut	Net					
1. Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société										
Filiales (détention supérieure à 50%)										
Atari Europe S.A.S.	0,2	0,7	1,0	314,3	10,9	-	-	2,2	(4,8)	-
Infogrames Interactive GmbH	-	3,8	1,0	0,2	-	-	-	-	-	1,0
Infogrames Interactive Ltd	-	(4,0)	1,0	14,1	-	-	-	-	-	1,0
Atari Japan	0,3	(4,3)	1,0	0,3	-	2,7	-	-	-	2,0
California US Holdings Inc.	-	36,9	1,0	429,4	92,2	-	-	-	5,6	-
Atari Interactive Inc.	-	(130,9)	1,0	43,6	-	193,7	-	-	(2,6)	3,0
Microprose Ltd	4,8	(0,2)	1,0	2,8	-	-	-	-	-	1,0
Eden Games SAS	-	0,1	1,0	15,4	-	-	-	-	(5,2)	-
Total Filiales détenues à plus de 50 %				820,1	103,1	196,4				
1.2.. Participations (détention entre 10% et 50%)										
Game One SAS	0,1	2,9	0,4	4,9	2,3	-	-	8,6	-	Ex. clos le 30/09/2011
2 Renseignements globaux sur les titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société										
2.1. Filiales et Participations françaises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.2. Filiales et Participations étrangères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL				825,0	105,4	196,4				

- (1) Sociétés dormantes.
- (2) La société est en cours de fermeture. Au 31 mars 2012, la totalité des titres et des créances a été provisionnée.
- (3) Les prêts et avances consentis à Atari Interactive Inc. sont dépréciés à hauteur de 113,4 millions d'euros dans les comptes de la Société au 31 mars 2012

Pour les filiales et participations dont les comptes sociaux sont tenus dans une monnaie autre que l'euro, les montants indiqués dans le tableau ci-dessus au titre du capital et des capitaux propres, ainsi que des chiffres d'affaires nets et résultats, ont été déterminés sur la base du taux de change à la date de clôture de l'exercice auquel ils se rapportent.

27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Cession de la participation d'Atari dans GameOne : En avril 2012, Atari et Viacom ont conclu un accord par lequel Atari a cédé sa participation de 38,6 % dans GameOne à Viacom, pour un montant en numéraire d'environ 5,9 millions d'euros. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'Atari qui se focalise sur ses principaux actifs dans les jeux. Le produit de la cession a été utilisé à des fins « corporate » et pour la réduction de la dette. Au 31 mars 2012, le bilan de la Société présentait la participation dans GameOne en tant qu'« actifs détenus en vue de la vente ». La cession devrait générer une plus-value qui sera comptabilisée dans les comptes du 1^{er} semestre de l'exercice 2012/2013.

Extension de la maturité de la ligne de crédit : en juin 2012, la Société et BlueBay se sont accordés sur l'extension du 30 juin 2012 au 31 décembre 2012 de la maturité de la ligne de crédit de 21,0 millions d'euros

28. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires comptabilisés au 31 mars 2012 au titre du contrôle légal des comptes annuels ainsi qu'au contrôle des comptes consolidés s'élèvent à 354 milliers d'euros ; aucun honoraire au titre des diligences directement liées à la mission de contrôle n'a été facturé au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	31-mars-12				31-mars-11			
	Mazars		Deloitte & Associés		Mazars		Deloitte & Associés	
	Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%
Audit								
- Comptes statutaires et audit légal								
* société mère	100		100		140		140	
* filiales consolidées	54		100		150		75	
- Travaux d'audit complémentaires								
* société mère								
* filiales consolidées								
Sous total (1)	154	100%	200	100%	290	100%	215	100%
Autres prestations								
- Autres prestations								
- Autres (préciser si > 10 % des honoraires des commissaires aux comptes)								
Sous total (1)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL (1)+(2)	154	100%	200	100%	290	100%	215	100%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ATARI SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation mentionnée dans la note 2.1 de l'annexe qui :

- décrit les principales hypothèses sur lesquelles s'est fondée la Direction Générale de la Société pour retenir l'application du principe de continuité d'exploitation,
- et précise que dans le cas où les ressources financières de la société seraient insuffisantes, la Direction Générale estime que la ligne de crédit de Blue Bay sera renouvelée au-delà du 31 décembre 2012.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- *Continuité d'exploitation*

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2.1 de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note 2.1 de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude mentionnée ci-dessus pesant sur la continuité d'exploitation.

- *Evaluation des titres de participation, des créances rattachées et des provisions pour risque sur les filiales*

La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes relatives à l'évaluation et à la dépréciation des titres de participation et créances rattachées, et à l'évaluation des provisions pour risque sur les filiales.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié de ces règles et méthodes comptables ainsi que des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à vérifier les calculs effectués et l'information donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Villeurbanne, le 30 juillet 2012

Les Commissaires aux Comptes

**DELOITTE &
ASSOCIES
MAZARS**

DOMINIQUE VALETTE

CHRISTINE DUBUS

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL (ARTICLES 3 ET 4 DES STATUTS)

Atari S.A.

Siège social : 78 rue Taitbout, 75009 Paris - France

Téléphone : + 33 (0) 4 26 68 93 59

FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION (ARTICLE 1 DES STATUTS)

Société anonyme à Conseil d'administration régie par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce. La Société est régie par le droit français.

DATE DE CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ ET DURÉE (ARTICLE 5 DES STATUTS)

15 juillet 1987. La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 15 juillet 2086, sauf cas de prorogation ou dissolution anticipée.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet, en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- la conception, la production, l'édition et la diffusion de tous produits et œuvres multimédia et audiovisuels notamment de loisirs, qu'elle qu'en soit la forme et notamment sous forme de logiciels, de traitement de données ou de contenu -interactif ou non-, sur tout support et à travers tout mode de communication actuel ou futur ;
- l'achat, la vente, la fourniture et plus généralement la diffusion de tous produits et services en liaison avec l'objet ci-dessus ;
- la création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle ou autres droits réels ou personnels, notamment par voie de cession, de concession de licences, de brevets, de marques ou autres droits d'usage ;
- l'acquisition, la recherche de partenariats et la prise de participations, qu'elle qu'en soit la forme et notamment par voie de création, émission, souscription, apport, dans toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou aux produits et thèmes développés par la Société ;
- et, plus généralement, toutes opérations quelles qu'elles soient se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles de faciliter le développement de la Société.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

PARIS B 341 699 106, Code APE/NAF : 5829C.

LIEUX OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS JURIDIQUES

Siège social de la Société.

EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 6 DES STATUTS)

L'exercice social commence le 1er avril et se termine le 31 mars de chaque année.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 14 ET 15 DES STATUTS)

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par le Code de commerce en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, pour une durée de trois ans.

Le Conseil d'administration nomme un Président choisi parmi ses membres personnes physiques. Le Président représente le Conseil d'administration et en assure la présidence. Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent. Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président. Des administrateurs, constituant au moins le tiers des membres du Conseil, peuvent demander au Président de convoquer le Conseil, en indiquant l'ordre du jour de la séance, si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois. Le cas échéant, le Directeur Général peut demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le règlement intérieur ainsi que les comités du Conseil d'administration sont décrits dans le rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (ARTICLE 16 DES STATUTS)

L'Assemblée générale des actionnaires du 17 décembre 2001 a approuvé une modification de l'article 16 des statuts de la Société pour tenir compte des dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce prévoyant le choix entre deux modalités d'exercice de la Direction Générale.

Sur décision du Conseil d'administration statuant à la majorité des membres présents ou représentés, la Direction Générale de la Société est assurée par le Président ou par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration qui porte le titre de Directeur Général. Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale et l'option retenue par le Conseil d'administration est prise pour une durée qui ne peut être inférieure à un an.

DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLE 11 DES STATUTS)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité qu'elle représente.

L'Assemblée générale du 26 octobre 1993 a décidé d'attribuer, en application de l'article L. 225-123 du Code de commerce (anciennement article 175 de la loi du 24 juillet 1966), un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent. Ce droit est conféré, d'une part, à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire et, d'autre part, à toutes les actions issues de ces mêmes titres. La période de deux ans court de la date d'inscription au nominatif de ces titres, quelle que soit la date d'acquisition.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Les statuts ne prévoient pas de conditions relatives à la nationalité de l'actionnaire pour bénéficier de ce droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article L. 225-123 du Code de commerce.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

L'égalité de traitement sera appliquée à toutes les actions qui composent ou composeront le capital social, en ce qui concerne les charges fiscales.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions anciennes pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange ou d'attribution donnant droit à des titres nouveaux contre remise de plusieurs actions anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leur porteur contre la Société, les actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES (ARTICLES 24 ET 25 DES STATUTS)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous les amortissements et toutes les provisions, constituent les bénéfices nets et les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices de l'exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds a atteint le dixième du capital, mais qui reprend son cours, si pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte ; et
- toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée générale pour être réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Le paiement des dividendes est effectué à la date et au lieu fixés par l'Assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration, dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Le Conseil d'administration peut, avant l'approbation des comptes de l'exercice, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur les dividendes. L'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre un paiement en numéraire et un paiement en actions.

Tous dividendes qui n'ont pas été perçus dans les cinq années à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits conformément à la loi.

MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 21 DES STATUTS)

L'Assemblée générale extraordinaire est compétente pour apporter aux statuts toutes les modifications autorisées par la loi. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, si ce n'est par décision unanime des actionnaires.

ASSEMBLEES GENERALES (ARTICLES 19, 20 ET 21 DES STATUTS)

Convocation et participation aux Assemblées

Les Assemblées générales de la Société sont convoquées conformément à la loi et se composent de tous les actionnaires dont les actions sont libérées, quel que soit le nombre d'actions possédées par chacun d'eux lors de la tenue des Assemblées. Les convocations sont faites quinze jours au moins à l'avance sur première convocation et six jours au moins à l'avance sur deuxième convocation, par avis inséré dans un journal habilité à recevoir des annonces légales dans le département du siège social ou par lettre simple adressée au dernier domicile connu de chaque actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

Il n'existe pas de clause restreignant la participation des actionnaires aux Assemblées :

- pour l'actionnaire nominatif, sa participation est subordonnée à l'inscription de ses actions sur les registres de la Société auprès de l'établissement teneur de compte de la Société au plus tard trois jours ouvrés avant la date de l'Assemblée ;
- pour l'actionnaire au porteur, sa participation est subordonnée à l'enregistrement comptable de ses actions à son nom au plus tard trois jours ouvrés avant la date de l'Assemblée dans son compte titres tenu par son intermédiaire banquier ou financier. L'enregistrement comptable de ses titres doit être constaté par une attestation de participation délivrée par un intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut assister à l'Assemblée générale :

- les actionnaires nominatifs doivent demander au teneur de compte de la Société une carte d'admission cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée. Ce document leur sera envoyé directement par le teneur de compte ;
- les actionnaires au porteur doivent effectuer cette demande auprès de leur intermédiaire financier. Ce dernier transmettra cette demande au teneur de compte (accompagnée d'une attestation d'inscription en compte, confirmée au plus tard trois jours ouvrés avant la date de l'Assemblée). L'actionnaire recevra sa carte d'admission par courrier.

Les actionnaires ne peuvent se faire représenter que par un autre actionnaire ou par leur conjoint. Les pouvoirs, établis conformément aux prescriptions des règlements en vigueur, doivent être adressés :

- en ce qui concerne les actionnaires nominatifs, au teneur de compte ;
- en ce qui concerne les actionnaires au porteur, à l'intermédiaire financier de l'actionnaire qui les transmettra au teneur de compte de la Société un jour au moins avant la réunion, accompagnés d'une attestation de participation.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire qui lui est adressé sans frais, à sa demande, par l'établissement chargé du service des titres de la Société, et qui doit être retourné à son intermédiaire financier, ou au teneur de compte pour les actionnaires nominatifs, 3 jours calendaires au moins avant la date de l'Assemblée. Une attestation de participation émise par l'intermédiaire financier doit être jointe au formulaire de vote par correspondance.

Le Conseil d'administration aura toujours la faculté de refuser le vote par correspondance ou l'accès à l'Assemblée à tout actionnaire ou mandataire qui ne se serait pas conformé aux prescriptions statutaires et réglementaires. Les actionnaires peuvent participer aux Assemblées générales par visioconférence ou par le biais de moyens de communication électroniques dans des conditions définies par décret.

Règles de quorum et de majorité

L'Assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement lorsqu'elle réunit le cinquième au moins des actions ayant droit de vote. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée est réunie à six jours au moins d'intervalle de la première. Les délibérations prises dans cette seconde réunion sont valables quelle que soit la fraction du capital représentée, mais elles ne peuvent porter que sur tout ou partie de l'ordre du jour de la première réunion.

Les décisions de l'Assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

L'Assemblée générale extraordinaire est quant à elle régulièrement constituée et délibère valablement si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote ; à défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle de sa réunion sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Les décisions de l'Assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES (ARTICLE 10 DES STATUTS)

L'Assemblée générale des actionnaires du 17 décembre 2001 a approuvé une modification des statuts de la Société pour tenir compte des dispositions de l'article L. 228-3-3 du Code de commerce prévoyant que l'inobservation des dispositions permettant l'identification des propriétaires des titres est sanctionnée soit par la privation du droit de vote, soit par la suspension ou la privation du droit au dividende.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (ARTICLE 10 DES STATUTS)

Conformément à la dix-septième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 décembre 1999, l'article 10 des statuts de la Société prévoit que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir ou cessant de détenir, directement ou indirectement, 2% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou un quelconque multiple de ce pourcentage, est tenue d'informer celle-ci sous forme de notification par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception adressée au siège social dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils et d'indiquer également le nombre de titres qu'elle détient ainsi donnant accès à terme au capital social, et le nombre de droits de vote qui sont attachés. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Le non-respect de cette obligation est sanctionné, à la demande, consignée dans un procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée à compter de ladite Assemblée et pour toute Assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification de capital social de la Société.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

MODIFICATION DU CAPITAL ET DES DROITS SOCIAUX

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent n'est soumise qu'aux seules prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

CAPITAL SOCIAL

Au 31 mars 2012, le capital souscrit et entièrement libéré s'élevait à la somme de 14 741 702 euros divisé en 29 483 404 actions, d'une valeur nominale de 0,5 euro, entièrement souscrites et libérées.

CAPITAL AUTORISE

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012 de renouveler les autorisations d'augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Les Assemblées générales extraordinaires du 30 septembre 2010 et du 30 septembre 2011 ont accordé au Conseil d'administration une délégation aux fins d'augmenter le capital par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise, pour une durée de 26 mois et dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 3 millions d'euros, ce montant s'imputant sur le plafond maximal d'augmentation de capital fixé par la quinzième résolution de l'Assemblée générale du 30 septembre 2010.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

INSTRUMENTS FINANCIERS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Plans d'options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions

Au 31 mars 2012, le nombre total d'options de souscription d'actions au titre de l'ensemble des plans existants s'élève à 50 081 957 (donnant droit à 1 529 162 actions) et représente 5,0 % du capital à la même date.

Agissant dans le cadre des autorisations accordées par les Assemblées générales extraordinaires, le Conseil d'administration a octroyé à certains des salariés et mandataires sociaux du Groupe des options de souscription ou d'achat d'actions dont la liste est détaillée dans la partie « Informations relatives à la gestion et aux comptes - Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe - Résumé des principales caractéristiques des plans d'options consentis » à la page 27 à 29 du présent document.

Attributions de droits à des actions de performance

Au 31 mars 2012, le nombre total de droits à des actions de performance attribués en circulation au titre de l'ensemble des plans existants s'élève à 1 787 200 actions, sous réserve de critères de performance et de présence, et représente 6,1 % du capital à la même date.

Les principales caractéristiques de l'ensemble des plans d'attribution d'actions de performance mis en place par Atari et en cours de validité sont présentées dans la partie « Mandataires sociaux » des « Informations relatives à la gestion et aux comptes », pages 29 à 32 du présent document.

Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises en janvier 2008 (ORANE 2008) - ISIN FR0010560615

Les caractéristiques des ORANE 2008 sont décrites à la Note 13.1 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2012, page 73 du présent document.

Il y avait, au 31 mars 2012, 4 834 ORANE 2008 en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 48 195 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 0,2 % au 31 mars 2012.

Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises en janvier 2009 dans le cadre de l'émission d'ORANE-BSA (ORANE 2009) - ISIN FR0010690081

Les caractéristiques des ORANE 2009 sont décrites à la Note 13.1 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2012, page 73 du présent document.

Au 31 mars 2012, 367 488 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 10 763 724 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 36,5 % au 31 mars 2012.

Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises en février 2009 dans le cadre de l'Offre publique d'échange simplifiée (ORANE 2009) - ISIN FR0010696153

Les caractéristiques des ORANE 2009 sont décrites à la Note 13.1 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2012, pages 73 et 74 du présent document.

Au 31 mars 2012, 1 103 175 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 20 916 198 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 70,9 % au 31 mars 2012.

Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises en janvier 2010 dans le cadre de l'émission de BSA gratuits permettant d'acquérir des actions nouvelles ou ORANE (ORANE 2010) - ISIN FR0010833053

Les caractéristiques des ORANE 2010 sont décrites à la Note 13.1 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2012, page 74 du présent document.

Au 31 mars 2012, 154 768 ORANE 2010 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 4 084 328 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 13,9 % au 31 mars 2012.

Bons de souscription d'actions émis dans le cadre de l'émission d'ORANE-BSA en janvier 2009 et de l'Offre publique d'échange simplifiée en décembre 2008-janvier 2009

Les caractéristiques des BSA 2009 sont décrites à la Note 11.3 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2012, page 69 du présent document.

Au 31 mars 2012, il reste 2 063 058 BSA 2009 en circulation, exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2012 et pouvant aboutir à la création de 2 310 625 actions, ayant un effet dilutif théorique de 7,8 % sur le capital social de la Société au 31 mars 2012 dans une hypothèse de dilution totale.

Hormis les titres ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de la Société.

INFORMATIONS RELATIVES À LA DILUTION POTENTIELLE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ CONSÉCUTIVEMENT AUX OPÉRATIONS INTERVENUES SUR SON CAPITAL

(Au 31 mars 2012)

Titres à effet potentiellement dilutif	Date d'émission	Nombre d'instruments en circulation au 31 mars 2011 (6)	Prix d'exercice en euros (1)	Identité des détenteurs	Maturité	Nombre d'actions maximum pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice (2)	Dilution potentielle résultant des titres (% du capital au 31 mars 2012)	
Options de souscription d'actions				Personnes visées dans les articles L225-177 et L-225-180 du Code de Commerce				
	27/07/2004	1 193 507	68,62		(4)	27/07/2012	11 935	
	07/09/2005	3 078 004	50,33		(4)	07/09/2013	30 780	
	30/01/2008	44 771 716	11,39		(4)	30/01/2016	447 717	
	09/09/2008	110 000	13,12			09/09/2016	110 000	
	25/05/2009	343 100	4,76			25/05/2017	343 100	
	25/05/2009	325 630	4,76			25/05/2017	325 630	
	12/02/2010	195 000	4,28			12/02/2018	195 000	
	22/07/2010	25 000	4,00			22/07/2018	25 000	Total =
	04/11/2011	40 000	2,96			04/11/2019	40 000	
Total		50 081 957				1 529 162	5,0%	
ORANE (FR0010560615)	04/01/2008	4 834		Public	01/04/2014	48 195	0,2%	
ORANE (FR0010690081)	27/01/2009	367 488		Bluebay environ 89% + public	01/04/2014	10 763 724	36,5%	
ORANE (FR0010696153)	10/02/2009	1 103 175		Bluebay environ 99% + public	01/04/2014	20 916 198	70,9%	
ORANE (FR0010833053)	22/01/2010	154 768		BlueBay environ 98% + public	01/04/2015	4 084 328	13,9%	
BSA (FR0010690099)	27/01/2009 06/02/2009	2 063 058	6,0	Bluebay environ 81% + public	31/12/2012	2 310 625	7,8%	
Droits à des actions de performance	23/05/2011 09/09/2008	1 787 200		(3)		1 787 200	6,1%	
Total						41 385 069	140,4%	

(1) Tous les chiffres ont été ajustés pour refléter les ajustements requis par la loi en conséquence des événements suivants : (i) les divisions d'actions approuvées par les Assemblées générales du 15 décembre 1997 et du 16 décembre 1999, (ii) l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour 20 actions détenues au 15 janvier 2002, (iii) l'émission de Bons de Souscription d'Actions (BSA) en date du 4 janvier 2005, (iv) l'attribution le 22 décembre 2006 de Bons de Souscription d'Actions au profit des actionnaires de la Société, (v) l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'attribution de bons de souscription en date du 24 janvier 2007, (vi) le regroupement d'actions du 4 mars 2008 approuvé par l'Assemblée générale du 15 novembre 2006, (vii) l'émission de droits préférentiels de souscription dans le cadre de l'émission des ORANE-BSA en décembre 2008, et (viii) l'émission de BSA gratuits convertibles en actions ou en ORANE en décembre 2009.

(2) Le nombre d'actions a été ajusté pour refléter le regroupement d'actions réalisé le 4 mars 2008 et approuvé par l'Assemblée générale du 15 novembre 2006.

(3) Au 31 mars 2012, comprend les droits à des actions de performance attribués à M. Wilson (jusqu'à 500 000 droits), M. Dangeard (jusqu'à 400 000 droits), l'équipe de direction et les salariés français.

(4) Les options de souscription d'actions émises antérieurement au regroupement d'actions du 4 mars 2008 donnent droit à une action pour cent options de souscription d'actions. Celles émises postérieurement donnent droit à une action pour une option de souscription.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Date et type d'opération		Nombre cumulé d'actions	En numéraire ou apports		Paiements par capitalisation	Capital social total (en euros)
				Primes d'émission, fusion, apports		
2010/2011						
22/07/2010						
Augmentation de capital	(1)	21 128 355	14 732	14 732		21 128 355
22/07/2010						
Exercice de BSA et d'ORANE	(2)	21 234 302	105 947	312 750		21 234 302
30/09/2010						
Exercice d'ORANE	(2)	23 886 590	2 652 288	11 301 812		23 886 590
27/02/2011						
Exercice de BSA	(2)	23 886 679	89	382		23 886 679

Date et type d'opération		Nombre cumulé d'actions	En numéraire ou apports		Paiements par capitalisation	Capital social total (en euros)
				Primes d'émission, fusion, apports		
2010/2011						
27/02/2011						
Exercice d'ORANE	(2)	23 936 523	49 844	133 056		23 936 523
27/02/2011						
Paiement du complément de prix de Cryptic	(3)	24 320 040	383 517	2 572 877		24 320 040
28/02/2011						
Exercice d'ORANE	(2)	24 328 871	8 831	31 869		24 328 871
31/03/2011						
Exercice de BSA	(2)	24 328 970	99	430		24 328 970
2011/2012						
30/04/2011						
Exercice de BSA	(2)	24 328 990	20			24 328 990
30/05/2011						
Exercice de BSA et conversion d'ORANE	(2)	24 348 907	19 917	50 697		24 348 907
30/06/2011 et 30/07/2011						
Exercice de BSA et conversion d'ORANE	(2)	24 811 025	462 118	1 154 285		24 811 025
30/08/2011 et 30/09/2011						
Exercice de BSA	(2)	24 811 035	10			24 811 035
09/09/2011						
Augmentation de capital	(4)	25 034 035	223 000	223 000		25 034 035
30/11/2011						
Exercice de BSA et conversion d'ORANE	(2)	29 481 835	4 447 800	33 663 223		14 740 918
30/11/2011 et 31/03/2012						
Exercice de BSA et conversion d'ORANE	(2)	29 483 404	1 569			14 741 702

(1) Augmentation de capital résultant de l'attribution de 14 732 actions gratuites à Mathias Hautefort, autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 novembre 2006 dans sa 16^{ème} résolution, ayant pour effet de déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs aux fins de réaliser les émissions d'actions requises du fait de l'acquisition d'actions gratuites.

(2) Conformément à l'autorisation donnée par les Assemblées générales ordinaires des actionnaires des 25 septembre 2008 et 19 janvier 2009

(3) Conformément à l'autorisation donnée par les Assemblées générales ordinaires des actionnaires des 25 septembre 2008 et 30 septembre 2009, émission de 383 517 actions dans le cadre du versement du complément de prix relatif à l'acquisition de Cryptic Studios.

(4) Augmentation de capital résultant de l'acquisition de 233 000 actions gratuites attribuées dans le passé à la direction précédente, autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 novembre 2006 dans sa 16^{ème} résolution, ayant pour effet de déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs aux fins de réaliser les émissions d'actions requises du fait de l'acquisition d'actions gratuites.

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Ces informations sont décrites à la page 20 du présent document, au chapitre « Informations relatives à la gestion et aux comptes - 5. Actionnaires - 5.1. Répartition du capital et droits de vote ».

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS AU COURS DE LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2011 AU 30 JUIN 2012

Ces informations sont décrites à la page 20 du présent document, au chapitre « Informations relatives à la gestion et aux comptes - 5. Actionnaires - 5.2. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la détention du capital ».

OPÉRATIONS PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES

Ces informations sont décrites à la page 20 du présent document, au chapitre « Informations relatives à la gestion et aux comptes - 5. Actionnaires - 5.3. Opérations par la société sur ses propres titres ».

OPERATIONS REALISEES SUR TITRES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)

Nom et position à la date de la transaction	Type de transaction	Date de transaction	Nombre de titres échangés	Prix unitaire (€)	Montant de la transaction (€)
The BlueBay Value Recovery Fund Limited Membre du Conseil d'administration	Echange	02/11/2009	1 320 547 BSA	100 BSA 2007 pour 1 BSA 2009	
The BlueBay Multi-Strategy Fund Limited Membre du Conseil d'administration	Echange	02/11/2009	119 028 ORANE	1 ORANE 2008 pour 1 ORANE 2009	
The BlueBay Value Recovery Fund Limited Membre du Conseil d'administration	Echange	02/11/2009	1 208 703 ORANE	1 ORANE 2008 pour 1 ORANE 2009	

Nom et position à la date de la transaction	Type de transaction	Date de transaction	Nombre de titres échangés	Prix unitaire (€)	Montant de la transaction (€)
The BlueBay Multi-Strategy Fund Limited Membre du Conseil d'administration	Echange	02/11/2009	649 BSA	100 BSA 2007 pour 1 BSA 2009	
The BlueBay Multi-Strategy Fund Limited Membre du Conseil d'administration	Souscription	22/01/2010	26 672 ORANE	100	22 667 200
The BlueBay Value Recovery Fund Limited Membre du Conseil d'administration	Souscription	22/01/2010	125 964 ORANE	100	12 569 400
The BlueBay Value Recovery Fund Limited Membre du Conseil d'administration	Exercice d'ORANE	10/08/2010	171 910 actions	NA	171 910 actions

MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA DÉTENTION DU CAPITAL

Au cours de l'exercice 2011/2012, aucun changement n'est intervenu concernant le nombre d'actions auto-détenues, qui s'élevait à 2 469 au 31 mars 2012.

MODIFICATIONS DE L'ACTIONNARIAT ENREGISTRÉES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

L'actionnariat a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices en termes de pourcentage du capital détenu et de droits de vote. Les écarts entre le nombre d'actions et les droits de vote détenus s'expliquent par le fait que les actions détenues nominativement pendant au moins deux ans bénéficient du double droit de vote :

Actionnaires	31 mars 2012			31 mars 2011			31 mars 2010		
	Actions	% capital	% droits de vote	Actions	% capital	% droits de vote	Actions	% capital	% droits de vote
Principaux fondateurs	(1)								
The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited & The BlueBay Multi-Strategy (Master) Fund Limited	8 616 298	29,22%	29,21%	4 216 801	17,33%	17,32%	4 044 891	19,16%	19,14%
GLG (3)	1 255 996	4,26%	4,26%	2 137 910	8,79%	8,78%	483 245	2,29%	2,29%
Actions auto-détenues	2 469	0,01%	-	2 470	0,01%	-	26 070	0,12%	-
Public (2)	19 608 641	80,60%	66,53%	17 971 789	73,87%	73,90%	16 559 417	78,43%	78,57%
Total	29 483 404	100%	100%	24 328 970	100%	100%	21 113 623	100%	100%

(1) Bruno Bonnell, Christophe Sapet et Thomas Schmider directement et indirectement. Aux 31 mars 2010, 31 mars 2011 et 31 mars 2012, les principaux fondateurs détiennent ensemble, directement et indirectement, moins de 0,05 % du capital et des droits de vote.

(2) Y compris les salariés, dont la participation est inférieure à 0.05 % du capital

(3) Conformément à la déclaration du 31 janvier 2012.

Note : les administrateurs, les fondateurs et les salariés détiennent moins de 1 % du capital.

PACTE D'ACTIONNAIRES

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Ces opérations avec des parties liées sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2011 et dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L.225-40 du Code de Commerce et figurant ci-après.

NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SÛRETÉS

Nantissements conférés pour le financement de l'exploitation

Dans le cadre de la renégociation de sa dette bancaire, Atari SA et Atari Europe SAS ont conclu, le 21 avril 2006, un nouvel accord bancaire avec un établissement bancaire de premier plan, Banc of America Securities Limited (« BoA »), prévoyant la mise en place d'une ligne de crédit destinée à financer l'exploitation pour un montant de 20 millions d'euros, et la possibilité de mettre en place des financements locaux sur le périmètre européen par mobilisation du poste clients jusqu'à 30 millions d'euros. Ce nouvel accord rend caducs les accords précédents avec les autres banques du Groupe (Les nantissements consentis au bénéfice des banques du Groupe ont été transférés à BoA le 13 avril 2006 et complétés de garanties supplémentaires au titre du financement court terme et moyen terme du Groupe.).

Cet accord a fait l'objet de multiples avenants. Deux nouveaux avenants à l'accord ont été signés au second et au quatrième trimestre de l'exercice 2011/2012 pour reporter la date d'expiration de la ligne de crédit au 30 juin 2012.

Au 31 mars 2012, la totalité de la ligne de crédit (soit 24,2 millions d'euros) a été tirée. L'utilisation de cette ligne en numéraire portait intérêt au taux Euribor 3M + 850 points de base. En cas d'utilisation sous forme de stand-by, la ligne portait intérêt à 3 %.

Aux termes de ces accords, la Société, California US Holding Inc. et Atari Europe SAS ont nanti (i) la totalité des actions des filiales suivantes : Eden Games SAS, Atari Interactive, Inc., Atari Inc. et Atari Europe SAS, (ii) certaines marques et éléments constitutifs des jeux édités par Atari Europe SAS, (iii) 66 % des actions de Distribution Partners SAS*, et (iv) des créances détenues par certaines filiales sur d'autres sociétés du Groupe.

Par ailleurs, Atari et Atari Europe ont également chacune concédé une garantie autonome au profit de BoA.

Ces sûretés garantissent les engagements bancaires d'Atari Europe et de ses filiales emprunteuses au titre des financements à court terme et moyen terme, et sont assorties d'une garantie d'Atari sous forme d'un cautionnement réel et d'une garantie donnée par Atari Europe SAS pour les engagements de ses filiales.

Par ailleurs, en Europe, les lignes de crédit court terme sont adossées aux comptes clients, le montant variant régulièrement en fonction des tirages.

Le tableau ci-dessous résume la valeur comptable des immobilisations nanties par le Groupe (hors Atari, Inc.) au 31 mars 2012 (en millions d'euros) :

Type de nantissement	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a)	Total poste du bilan (b)	% (a) / (b)
Sur immobilisations incorporelles (1)	16 avril 2003 (renouvelé au 13 avril 2006)	31 septembre 2012	-	9,2	0,0%
Sur immobilisations financières (2)	16 avril 2003 (renouvelé au 13 avril 2006)	31 septembre 2012	190,2	190,2	

(1) La valeur nette comptable consolidée de la plupart des jeux nantis par Atari Europe n'est pas significative dans la mesure où ils sont amortis pour la plus grande part ; le montant de 9,2 millions d'euros est issu des comptes consolidés.

(2) La valeur comptable de ces participations et des comptes courants rattachés est celle ressortant des comptes sociaux au 31 mars 2012, seule valeur pertinente dans la mesure où ces participations sont consolidées. Le total du poste de bilan pris en compte est celui figurant dans les comptes sociaux.

* Au 7 juillet 2009, en raison de la cession des 66% de participation encore détenus par la Société à Namco Bandai Games Europe SAS, ces nantissements ont été levés.

Engagements de nantir ou de maintenir certains actifs libres de toute sûreté

Dans le cadre du refinancement bancaire précité, Atari et ses principales filiales se sont engagées, sauf accord de BoA, à ne pas conférer de sûretés sur leurs actifs présents ou futurs (y compris par voie de contre garantie d'une garantie accordée par un membre quelconque du Groupe) sans faire bénéficier au prêteur de la même sûreté au même rang ou lui conférer une sûreté équivalente.

MARCHÉ DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Service des titres : CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de Lisle, 92130 ISSY LES MOULINEAUX.
Téléphone : +33(0)1.57.78.00.00

ACTIONS - CODE ISIN : FR0010478248

Place de cotation : Euronext Paris - Compartiment C

L'action n'est pas éligible au système de règlement différé (SRD)

Appartenance aux indices : Next Economy ; CAC All shares

Code Reuter : ATARI.PA

Code Bloomberg : ATA:FP

	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en m€)
	Cours le + haut (euros)	Cours le + bas (euros)		
2011				
Janvier	3,44	2,73	3 936 920	12,2187
Février	3,66	2,93	4 041 484	13,1568
Mars	3,26	2,80	2 842 640	8,5545
Avril	3,29	2,85	2 810 053	8,4431
Mai	3,23	2,81	3 138 416	9,2163
Juin	2,92	2,63	1 807 003	4,9703
Juillet	2,88	2,04	3 696 258	8,7652
Août	2,13	1,28	6 169 521	10,3079
Septembre	1,74	1,35	1 704 846	2,5995
Octobre	1,51	1,18	3 890 313	5,0843
Novembre	1,37	0,90	2 427 347	2,6761
Décembre	2,24	1,04	14 658 190	23,3325
2012				
Janvier	2,07	1,54	12 915 973	23,0753
Février	2,23	1,76	11 039 480	21,8241
Mars	1,98	1,71	5 842 844	10,6216

(Source : NYSE Euronext)

BONS DE SOUSCRIPTION 2009 - CODE ISIN FR0010690099

	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en m€)
	Cours le + haut (euros)	Cours le + bas (euros)		
2011				
Janvier	1,50	0,88	9 683	0,0100
Février	1,44	0,92	8 201	0,0087
Mars	1,09	0,81	15 082	0,0149
Avril	1,18	0,84	14 632	0,0142
Mai	0,99	0,79	13 627	0,0113
Juin	0,77	0,70	2 241	0,0016
Juillet	0,97	0,65	11 530	0,0083
Août	0,64	0,30	3 437	0,0020
Septembre	0,35	0,30	9 985	0,0030
Octobre	0,30	0,21	1 200	0,0003
Novembre	0,23	0,20	4 232	0,0009
Décembre	0,40	0,22	12 800	0,0037
2012				
Janvier	0,48	0,22	15 761	0,0056
Février	0,50	0,36	19 964	0,0083
Mars	0,39	0,34	4 065	0,0014

(Source : NYSE Euronext)

ORANE 2008 (OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES) - CODE ISIN FR0010560615

	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en m€)
	Cours le + haut (euros)	Cours le + bas (euros)		
2011				
Janvier	29,45	20,01	305	0,0088
Février	31,50	21,00	29	0,0007
Mars	26,61	26,60	58	0,0015
Avril	27,50	25,10	13	0,0003
Mai	-	-	-	-
Juin	26,00	25,10	12	0,0003
Juillet	-	-	-	-
Août	23,40	23,40	10	0,0002
Septembre	20,00	20,00	15	0,0003
Octobre	-	-	-	-
Novembre	-	-	-	-
Décembre	18,00	16,20	16,00	0,0003
2012				
Janvier	-	-	-	-
Février	-	-	-	-
Mars	-	-	-	-

(Source : NYSE Euronext)

ORANE 2010 (OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES) - CODE ISIN FR0010690081

	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en m€)
	Cours le + haut (euros)	Cours le + bas (euros)		
2011				
Janvier	88,00	76,00	582	0,0466
Février	87,50	80,02	254	0,0216
Mars	84,00	77,00	301	0,0244
Avril	76,50	75,00	4	0,0003
Mai	90,00	72,80	379	0,0304
Juin	80,10	72,01	189	0,0146
Juillet	72,01	72,00	142	0,0102
Août	72,00	46,55	629	0,0296

Septembre	39,85	39,85	76	0,0030
Octobre	37,50	36,00	76	0,0028
Novembre	36,00	36,00	29	0,0010
Décembre	52,00	35,95	211	0,0095
2012				
Janvier	50,00	44,47	93	0,0043
Février	54,18	46,75	51	0,0025
Mars	49,02	49,02	35	0,0017

(Source : NYSE Euronext)

**ORANE 2009 (OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES) -
CODE ISIN FR0010696153**

	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en m€)
	Cours le + haut (euros)	Cours le + bas (euros)		
2011				
Janvier	71,00	71,00	8	0,0006
Février	71,00	65,00	171	0,0121
Mars	-	-	-	-
Avril	66,00	65,00	64	0,0042
Mai	65,00	65,00	77	0,0050
Juin	-	-	-	-
Juillet	-	-	-	-
Août	-	-	-	-
Septembre	-	-	-	-
Octobre	-	-	-	-
Novembre	-	-	-	-
Décembre	20,50	19,00	286	0,0057
2012				
Janvier	21,02	21,02	9	0,0002
Février	21,00	21,00	21	0,0004
Mars	21,52	21,52	17	0,0004

(Source : NYSE Euronext)

**ORANE 2010 (OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES) -
CODE ISIN FR0010833053**

	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en m€)
	Cours le + haut (euros)	Cours le + bas (euros)		
2011				
Janvier	-	-	-	-
Février	60,01	58,00	32	0,0019
Mars	-	-	-	-
Avril	69,50	68,00	5	0,0003
Mai	65,86	65,86	2	0,0001
Juin	65,86	65,86	2	0,0001
Juillet	66,00	66,00	23	0,0015
Août	-	-	-	-
Septembre	-	-	-	-
Octobre	-	-	-	-
Novembre	-	-	-	-
Décembre	64,99	64,99	20	0,0013
2012				
Janvier	-	-	-	-
Février	-	-	-	-
Mars	-	-	-	-

(Source : NYSE Euronext)

OCEANE 2003-2020 (PRÉCÉDEMMENT 2003-2009) - CODE ISIN : FR0010032839

	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en m€)
	Cours le + haut (euros)	Cours le + bas (euros)		
2011				
Janvier				-
Février	1,08	1,08	1 066	0,0012
Mars	1,19	1,19	383	0,0005
Avril	-	-	-	-
Mai	1,26	1,26	350	0,0004
Juin	1,32	1,32	300	0,0004
Juillet	1,42	1,32	700	0,0009
Août	-	-	-	-
Septembre	1,32	1,32	350	0,0005
Octobre	-	-	-	-
Novembre	1,41	1,41	200	0,0003
Décembre	-	-	-	-
2012				
Janvier	-	-	-	-
Février	-	-	-	-
Mars	1,33	1,33	50	0,0001

(Source : NYSE Euronext)

DIVIDENDES

La Société n'a pas, au cours des cinq derniers exercices, distribué de dividende et le Conseil d'administration n'envisage pas d'en proposer le versement au titre de l'exercice 2011/2012.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE
ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITES DU CONSEIL

À la date du présent document, le Conseil d'administration est composé de cinq administrateurs, dont 40 % d'administrateurs indépendants.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans.

Le Conseil a créé deux Comités permanents en charge de l'assister dans l'exécution de sa mission ; il s'agit du Comité d'audit et du Comité des nominations et des rémunérations.

Le bilan d'activité du Conseil est présenté dans le rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce (Voir « Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne », page 128).

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les personnes physiques ou morales qui ont été membres du Conseil d'administration au cours de la période allant du 1er avril 2010 à la date de dépôt du présent document sont les suivantes :

Nom	Date de nomination	Echéance du mandat (AG approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars)	Principale fonction au sein de la Société	Principale fonction actuellement détenue en dehors de la Société	Age et nationalité	Autres mandats et fonctions détenus au cours des cinq dernières années
Frank E. Dangeard	15 mars 2009	2012	Administrateur indépendant Administrateur et Président du Conseil d'administration Président du Comité d'audit (depuis avril 2011) et membre du Comité des nominations et des rémunérations		54 ans Française	<u>Mandats et fonctions actuels :</u> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de Crédit Agricole CIB, Moser Baer (Inde), Sonaecom (Portugal), Symantec (USA), Telenor (Norvège). Membre ou président de conseils d'administration ou de comités stratégiques de sociétés non-cotées et d'organisations non gouvernementales. <u>Mandats et fonctions passés :</u> <ul style="list-style-type: none"> de sept. 2002 à sept. 2004 : Directeur Général Adjoint de France Telecom De sept. 2004 à fév. 2008 : PDG de Thomson Jusqu'en 2009 : Administrateur, Président du comité d'audit d'EDF
Tom Virden	16 avril 2010	2012	Administrateur indépendant Président du Comité des nominations et des rémunérations Membre du Comité d'audit	Fondateur et « Managing Director » de Boatbookings.com	55 ans Américaine	<u>Mandats et fonctions actuels :</u> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur de SweetBeam Networks SAS Administrateur de MicroFocus PLC (Royaume Uni) <u>Mandats et fonctions passés :</u> <ul style="list-style-type: none"> Vice-président à l'international de Lastminute.com Grand nombre de positions de direction dans des sociétés de technologie, dont Responsable des sites Europe chez Netscape Communications, Vice-Président, Marketing chez Digidesign et diverses fonctions marketing et de « product management » chez Apple
Jim Wilson	Administrateur et Directeur Général depuis le 23/12/10 Administrateur et DGD (du 25/10/2010 au 23/12/2010)	2012	Directeur Général (depuis le 23/12/2010) et Administrateur (depuis octobre 2010)	NA	48 ans Américaine	<u>Mandats et fonctions passés :</u> <ul style="list-style-type: none"> Directeur Général Délégué d'Atari SA Directeur Général et Président d'Atari Inc VPE/DG de Sony Wonder
BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited	Nov. 15, 2006	2013	Administrateur			<u>Mandats et fonctions actuels :</u> <ul style="list-style-type: none"> Président d'Atlas Air Worldwide Holdings, Inc. Directeur de DEX One Corp., Global Power Equipment

Nom	Date de nomination	Echéance du mandat (AG approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars)	Principale fonction au sein de la Société	Principale fonction actuellement détenue en dehors de la Société	Age et nationalité	Autres mandats et fonctions détenus au cours des cinq dernières années
Représenté par : Eugene Davis	Nommé par BlueBay le 10 décembre 2009		Membre du Comité d'audit et du Comité des nominations et des rémunérations	Président du groupe Pirinate Consulting Group, LLC	57 ans Américaine	Group Inc., Spectrum Brands, Inc., U.S. Concrete, Inc., et WMI Holdings Corp., Trump Entertainment Resorts, Inc. et Lumenis Ltd. <u>Mandats et fonctions passés :</u> <ul style="list-style-type: none"> Président indépendant du conseil d'administration et président du comité d'audit de plusieurs sociétés
Alexandra Fichelson	Le 13 juillet 2011	2014	Administrateur Secrétaire général	NA	36 ans Française	<u>Mandats et fonctions passés :</u> Diverses fonctions financières chez Vivendi et SFR
Membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2011/2012 et n'étant plus en fonction au 30 juin 2012						
Didier Lamouche	Nov. 26, 2007	2011	Démission en juin 2011 Administrateur indépendant	Depuis janvier 2011 : Directeur Général Délégué de ST Microelectronics	52 ans Française	<u>Mandats et fonctions actuels :</u> <ul style="list-style-type: none"> Depuis 2005 : Administrateur de Soitec <u>Mandats et fonctions passés :</u> <ul style="list-style-type: none"> De 2004 à 2010 : Administrateur puis Directeur Général du Groupe Bull : Directeur de ST Microelectronics De 1999 à 2009 : Directeur général et associé gérant d'Altis Semiconductor De 2005 à 2007 : Administrateur de Cameca De 2003 à 2005 : Vice-président en charge des opérations semi-conducteurs au sein d'IBM

Organisation du Conseil d'administration

L'article 14 des statuts prévoit que le Conseil d'administration de la Société est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sauf dérogation résultant des dispositions légales.

Le Conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés. Les membres du Conseil d'administration ont été choisis en raison de leurs compétences reconnues dans les domaines du management, de la finance, de la comptabilité, d'une part, et du secteur du loisir interactif, d'autre part.

Conformément au Règlement intérieur de la Société approuvé par le Conseil d'administration le 12 mars 2012, le Conseil d'administration dispose des plus larges pouvoirs de gestion pour agir en toutes circonstances pour et au nom de la Société. Il définit la politique de gestion générale de la Société et veille à sa mise en œuvre.

Le Conseil d'administration valide les orientations stratégiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la direction générale. En particulier, le Conseil d'administration fixe des seuils d'autorisation préalable nécessaires pour que le Directeur général (ou les autres cadres dirigeants) finalise et donne effet aux principales opérations de la Société et approuve le Budget annuel et le plan pluriannuel d'édition de jeux. Le Conseil d'administration approuve également toute modification importante du Budget ou du plan d'édition en cours d'exercice.

Conformément à la loi et au Règlement intérieur du Conseil, les administrateurs disposent des moyens nécessaires pour obtenir toute information essentielle pour procéder à une analyse indépendante et critique de l'activité du Groupe, de sa situation financière, de ses résultats et de ses perspectives.

Le Conseil d'administration est assisté de deux comités permanents : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Chaque comité se réunit aussi souvent que nécessaire, sur convocation émanant de son président ou d'au moins la moitié de ses membres, pour examiner tout point relevant de son champ de compétence. Les administrateurs indépendants constituent au moins la moitié des membres des comités. Chaque comité est présidé par un administrateur indépendant, nommé par le Conseil d'administration. Chaque comité dispose d'un règlement intérieur spécifique, décrit dans le Règlement intérieur, précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement.

Le Conseil d'administration veille à ce qu'au moins un tiers de ses membres soit des administrateurs indépendants. A la date du présent document, le Conseil d'administration comptait deux administrateurs indépendants sur ses cinq membres (soit 40 %). MM. Frank Dangeard et Tom Virden. Les critères retenus pour qualifier un administrateur indépendant sont détaillés dans le rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce (Voir « Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne », page 128 à 133).

Condamnations et liens de parenté

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, et sauf ce qui est indiqué ci-après, aucun des membres des organes d'administration :

- n'a subi de condamnation pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a subi d'incrimination, ni de sanction publique officielle de la part d'une quelconque autorité statutaire ou réglementaire, y compris des organismes professionnels,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la date du présent document, les administrateurs ne sont liés entre eux par aucun lien de parenté.

Comités du Conseil

La composition, les règles et les fonctions du Conseil sont présentées en détail dans le « Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne », page 128 à 133 du présent document.

PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des membres du Conseil d'administration ou des organes de direction.

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ORGANES DE DIRECTION

Ces informations se trouvent à la partie 7 « Mandataires sociaux » des « Informations relatives à la gestion et aux comptes - Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe », page 21 à 26 du présent document.

L'EQUIPE DE DIRECTION

Afin d'accompagner au mieux chaque étape de la profonde transformation du Groupe au cours des dernières années, l'équipe de direction a continué d'évoluer. A la date du présent document, elle est composée comme suit :

- Jim Wilson – Directeur général
- Robert Mattes – Directeur Financier

- Lee Jacobson – Vice-président Senior, Licence & Distribution
- Kristen Keller – Vice-président marketing, Direction Juridique
- Maria Pacheco – Vice-président, Marketing
- Alexandra Fichelson – Secrétaire Général

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ces informations sont présentées dans la Note 28 « Honoraires des commissaires aux comptes » aux Comptes annuels aux pages 108 et 109 du présent document.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Ces informations se trouvent à la partie 9 « Informations sociales - Renseignements concernant l'intéressement du personnel » des « Informations relatives à la gestion et aux comptes - Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe », page 40 du présent document.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le détail des conventions réglementées figure dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes ci-après.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES – EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Approbation des avenants n°13 et 14 à la convention de crédit BlueBay

Votre Conseil d'administration a autorisé, en date du 29 juin 2011, la signature d'un avenant n° 12 à la convention de crédit régissant la créance BlueBay, entre votre société, Atari Europe SAS et le Fonds BlueBay Garant aux fins (i) de proroger la date de maturité finale de la convention de crédit du 30 juin 2011 au 30 décembre 2011, et (ii) de permettre de réduire le montant total de la ligne de crédit à environ 24 millions d'euros une fois la cession du studio Cryptic réalisée. Cette convention a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Votre Conseil d'administration a autorisé, en date du 20 décembre 2011, la signature d'un avenant n° 13 à la convention de crédit régissant la créance BlueBay, entre votre société, Atari Europe SAS et le Fonds BlueBay Garant aux fins (i) de proroger la date de maturité finale de la convention de crédit du 30 décembre 2011 au 30 juin 2012, et (ii) de prévoir la conclusion de nouvelles conditions spécifiques de remboursement par anticipation, en cas de cession d'actifs.

Nous avons, par ailleurs, été avisé de la convention suivante, autorisée depuis la clôture de l'exercice écoulé :

Votre Conseil d'administration a autorisé, en date du 11 juin 2012, la signature d'un avenant n° 14 à la convention de crédit régissant la créance BlueBay, entre votre société, Atari Europe SAS et le Fonds BlueBay Garant afin de proroger la date de maturité finale de la convention de crédit du 30 juin 2012 au 31 décembre 2012.

Personnes intéressées : BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, représenté par Monsieur Gene Davis.

Cession d'une créance d'Atari Europe SAS sur Eden Games SAS à Atari SA

En vertu des dispositions du contrat de cession de créances du 15 mars 2012 entre Atari Europe SAS et Atari SA, Atari Europe SAS a cédé sa créance d'un nominal de 10 080 619,40 euros sur Eden Games SAS à Atari SA pour un montant nominal 1 euro. Cette cession fait partie d'une opération plus générale ayant pour objectif de recapitaliser Eden Games SAS.

Date d'autorisation : Conseil d'administration du 12 mars 2012

Personne intéressée : Atari SA représenté par Monsieur Jim Wilson, Atari Europe SAS et Eden Games SAS.

Rémunération de Monsieur Franck Dangeard au titre d'une mission exceptionnelle

Le Conseil d'administration avait décidé le 15 Mars 2009 de confier à Monsieur Frank Dangeard la présidence du Comité « Finances et Ressources » et du Comité stratégique. Pour cette mission spéciale, Monsieur Franck Dangeard, a perçu une rémunération de 30 000 euros par mois.

Lors du Conseil d'administration du 9 février 2012, il a été décidé, avec effet rétroactif au 1er janvier 2012, que le Comité stratégique avait atteint ses objectifs et n'était donc plus nécessaire. Toutefois, le Conseil a décidé de conserver le Comité « Finances et Ressources », toujours présidé par Monsieur Franck Dangeard. Le conseil d'administration a également convenu que cette rémunération spéciale prendra fin lorsque le Comité « Finances et Ressources » aura atteint ses objectifs, c'est-à-dire lorsque la structure financière et l'actionariat auront été stabilisés.

Au titre de ce qui précède, Monsieur Franck Dangeard a perçu une rémunération brute de 30 000 € par mois jusqu'à fin décembre 2011 et de 15 000 € par mois à compter du 1er janvier 2012.

Au cours de l'exercice 2011-2012, Monsieur Franck Dangeard a ainsi perçu 315 000 euros au titre de cette convention.

Personne intéressée : Monsieur Frank Dangeard

Refacturation des intérêts au titre de la ligne de crédit BlueBay par Atari Europe à Atari SA et Atari Inc.

En date du 31 mars 2012, votre Conseil d'Administration a autorisé la société Atari Europe à refacturer à votre société, ainsi qu'à la société Atari Inc., le coût de la ligne de crédit Bluebay sur la base d'un taux de 10% correspondant au coût moyen de la dette appliqué par Bluebay.

Cette refacturation vise à couvrir le coût d'utilisation de la ligne de crédit pour l'exercice clos le 31 mars 2012, et rétrospectivement pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Le montant comptabilisé en charge par Atari SA à ce titre au 31 mars 2012 s'élève à 1,1 M€.

Personne intéressée : Atari SA représenté par Monsieur Jim Wilson, Atari Europe SAS et Atari Inc.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés, que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Détermination des modalités de cessation des fonctions de Monsieur Jim Wilson

Votre Conseil d'administration a fixé les termes et conditions de la nomination de Monsieur Jim Wilson en qualité de Directeur Général, et notamment les engagements pris en sa faveur en cas de cessation de ses fonctions.

Dans l'hypothèse où Monsieur Wilson serait révoqué de ses fonctions de Directeur Général en tant que « Bon Partant », votre société s'engage à lui payer une indemnité qui équivaldra à douze mois de salaire sur la base de sa rémunération annuelle brute et variable en cours à la date de son départ. Le versement de cette indemnité est subordonné à un départ de Monsieur Wilson en tant que « Bon Partant », tel que ce terme est défini dans le cadre de l'allocation des options de souscription ou d'actions de la Société, ainsi qu'à la réalisation de critères de performance.

« Bon Partant » signifie que Monsieur Jim Wilson :

- est atteint d'une incapacité physique ou mentale (deuxième et troisième catégorie d'invalidité telle que définie par l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale) l'empêchant de remplir pour la Société substantiellement les mêmes missions que celles remplies avant l'apparition de l'incapacité pendant une durée cumulée de trois (3) mois calendaires au cours d'une période de douze (12) mois calendaires ; ceci étant déterminé par un médecin dont le choix sera acceptable pour la Société et le bénéficiaire et dont le diagnostic s'imposera à la Société et au bénéficiaire ;
- est révoqué de son mandat social, ou il est mis fin à son mandat social pour quelque cause que ce soit en accord avec le Conseil d'administration, autrement qu'en qualité de Mauvais Partant ;
- quitte son mandat social après avoir atteint l'âge requis ou autorisé par la loi à compter duquel il peut faire valoir ses droits à la retraite en vertu de la réglementation applicable et des statuts de la Société.

"Mauvais Partant" signifie que le bénéficiaire des options :

- démissionne de son mandat social, ou refuse d'accepter le renouvellement de son mandat social à l'arrivée de son terme ; sauf s'il démissionne pour accepter un autre poste dans la Société auquel cas il ne sera pas considéré comme "Partant" ;

- est révoqué de son mandat social pour une faute grave ou une faute lourde ou parce qu'il a commis une fraude, un vol, un détournement de fonds ou un acte de malhonnêteté envers la Société dans le cadre de ses fonctions, ou a commis une faute de gestion contraire aux intérêts de la Société ou ;
- démissionne de son mandat social avant d'atteindre l'âge légal requis pour l'obtention de l'ensemble de ses droits à la retraite en vertu de la réglementation applicable et des statuts de la Société.

Ladite indemnité serait soumise à des critères qualitatifs et quantitatifs, définis par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations. En raison du changement de modèle de gestion, de la taille de la Société et de la conjoncture actuelle, des critères triennaux et indexés à un groupe de pairs ne sont pas pertinents. Pour cette raison, le Conseil d'administration revoit les critères de performance chaque année, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations. A titre indicatif, lors de sa réunion du 13 mai 2011, le Conseil d'administration a approuvé le principe de critères quantitatifs et qualitatifs applicables pour l'exercice 2011/2012, avec les critères quantitatifs (relatifs au « cash flow » opérationnel, résultat opérationnel courant et chiffre d'affaires) pondérés à 60 %, et les critères qualitatifs à 40 %. Les critères qualitatifs prennent en compte la restructuration, le plan d'édition, la stratégie de « licensing », la poursuite de la réorientation de l'organisation vers l'octroi de licences, les jeux « casual » et sur mobile, et l'obtention d'accords de coédition.

Date d'autorisation : Conseil d'administration du 23 décembre 2010

Personne intéressée : Monsieur Jim Wilson

Cette convention n'a pas été appliquée au cours de l'exercice 2011-2012, Monsieur Jim Wilson exerçant pleinement ses fonctions.

Détermination des modalités de cessation des fonctions de Monsieur Frank Dangeard

Le Conseil d'administration a fixé les termes et conditions de la nomination de Monsieur Frank Dangeard en qualité de Président, et notamment les engagements pris en sa faveur en cas de cessation de ses fonctions.

Dans l'hypothèse d'une révocation pour tout motif autre qu'une faute lourde, Monsieur Dangeard percevrait une indemnité s'élevant à 100.000 euros, soit l'équivalent d'une année de rémunération en sa qualité de Président du Conseil.

Ladite indemnité serait soumise à des critères qualitatifs et quantitatifs. Les critères de performance envisagés, qui comprennent la qualité de la gouvernance, de l'orientation de la stratégie, et de la préparation des travaux du Conseil déterminée par le Conseil d'administration pendant la durée du mandat du Président, ainsi que l'évolution de la position relative de la Société par rapport à son secteur d'activité en termes de parts de marché, de performance financière et de valorisation boursière, seraient tous affectés de la même importance.

Cette convention n'a pas eu d'application au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012, Monsieur Frank Dangeard exerçant toujours pleinement ses fonctions à cette date.

Date d'autorisation : Conseil d'administration du 22 mars 2009

Personne intéressée : Monsieur Frank Dangeard.

Fait à Villeurbanne, le 30 juillet 2012

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE ET ASSOCIES

Dominique Valette

Mazar SA

Christine Dubus

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PREVU A L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Il a pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, des limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Pour l'élaboration du présent rapport, la Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP-MEDEF en décembre 2008 et révisé en avril 2010 (le « Code AFEP-MEDEF »). Ce Code AFEP-MEDEF peut être consulté sur le site Internet du MEDEF (www.medef.fr).

Ce rapport renvoie au « Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe » contenu dans le document de référence de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2012 en ce qui concerne la publication des informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatif à la structure du capital de la Société et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Conformément à l'article L. 225-37 alinéa 10, le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance en date du 29 mai 2012. Les informations contenues dans ce rapport se décomposent de la façon suivante :

- Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ;
- Limitation des pouvoirs du Directeur général ;
- Le contrôle interne ;
- Principes et règles arrêtés pour les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux ;
- Publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce ;
- Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

1. COMPOSITION ET CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Direction générale

La Société est une Société Anonyme à Conseil d'administration. Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont séparées.

1.2 Règlement intérieur

Lors de sa réunion du 12 mars 2012, le Conseil d'administration d'Atari SA a adopté à l'unanimité un nouveau Règlement intérieur qui reflète les principes de gouvernance d'entreprise contenus dans les recommandations applicables, notamment les principes de gouvernance d'entreprise recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF de décembre 2008, mis à jour en avril 2010.

Le Règlement intérieur est un document interne adopté aux termes de l'acte constitutif et des statuts de la Société, qu'il complète. Il a pour objet de décrire en détail la composition, l'organisation, les obligations, les pouvoirs et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités.

1.3 Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration de la Société est détaillée dans la partie du présent document de référence traitant du Gouvernement d'entreprise (voir « Organes d'administration, de direction et de contrôle »), page 121.

Le Conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés.

Les membres du Conseil d'administration ont été choisis en raison de leurs compétences reconnues dans les domaines du management, de la finance, de la comptabilité, d'une part, et de l'industrie du loisir interactif, d'autre part.

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2010, les Administrateurs sont élus ou réélus pour des mandats de trois ans par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le Conseil d'administration veille à ce qu'au moins un tiers de ses membres soit des administrateurs indépendants. A la date du présent document, le Conseil d'administration comptait 2 administrateurs indépendants sur ses 5 membres (soit 40 %), et était composé de :

- Frank E. Dangeard, Président, Administrateur indépendant ;
- Tom Virden, Administrateur indépendant ;
- Jim Wilson, Directeur Général ;
- The BlueBay Value Recovery (Master) Fund Limited, représenté par Gene Davis ;
- Alexandra Fichelson - Secrétaire Général.

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que les administrateurs sont considérés comme indépendants s'ils n'ont aucune relation avec la Société, le groupe auquel elle appartient ou sa direction,

susceptible d'affecter le libre exercice de leur jugement ou de donner lieu à des conflits entre leurs intérêts et ceux de la Société, du groupe auquel elle appartient ou sa direction. Ainsi un administrateur indépendant doit non seulement ne pas exercer de fonctions de Directeur général ou Directeur général délégué de la Société ou de son groupe, mais il doit également être dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci.

Un administrateur est considéré comme indépendant s'il satisfait aux critères suivants :

- Ne pas être salarié ou Directeur général ou Directeur général délégué de la Société ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 dernières années ;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- Ne pas être directement ou indirectement un client, un fournisseur, un banquier d'affaires, ou un banquier de financement significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- Ne pas être actionnaire significatif ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années ; et
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Les administrateurs qui représentent des actionnaires importants de la Société, directs ou indirects, peuvent être considérés comme indépendants si ces actionnaires ne contrôlent pas la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code du commerce.

Chaque fois qu'un administrateur représente un actionnaire ou les intérêts d'un actionnaire détenant plus de 10 % des actions ou droits de vote de la Société, le Conseil doit toujours examiner si cet administrateur peut être considéré comme indépendant, sur la base d'un rapport du Comité des nominations et des rémunérations du Conseil et en tenant dûment compte de la structure de l'actionnariat de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Comité des nominations et des rémunérations estime si les membres remplissent les conditions d'admissibilité au statut d'administrateurs indépendants et en rend compte au Conseil.

Les administrateurs ont été priés de suivre les recommandations de l'AFEP-MEDEF concernant leur investissement dans le capital de la Société (et le Règlement intérieur de la Société stipule : « Il est recommandé à tous les administrateurs de détenir personnellement des actions de la Société, qu'ils doivent impérativement s'engager à conserver pendant toute la durée de leur mandat »)

1.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Conformément au Règlement intérieur de la Société approuvé par le Conseil d'administration le 16 avril 2010, le Conseil d'administration est un organe collégial représentant tous les actionnaires et qui doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société. Le Conseil d'administration dispose des plus larges pouvoirs de gestion pour agir en toutes circonstances pour et au nom de la Société. Il définit la politique de gestion générale de la Société et veille à sa mise en œuvre.

Le Conseil d'administration valide les orientations stratégiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la direction générale. En particulier, le Conseil d'administration fixe des seuils d'autorisation préalable nécessaires pour que le Directeur général (ou les autres cadres dirigeants) finalise et donne effet aux principales opérations de la Société et approuve le Budget annuel et le plan pluriannuel d'édition de jeux. Le Conseil d'administration approuve également toute modification importante du Budget ou du plan d'édition en cours d'exercice.

Conformément à la loi et au Règlement intérieur du Conseil, les administrateurs disposent des moyens nécessaires pour obtenir toute information essentielle pour procéder à une analyse indépendante et critique de l'activité du Groupe, de sa situation financière, de ses résultats et de ses perspectives.

Le Conseil d'administration de la Société s'est réuni 13 fois au cours de la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012 avec un taux de présence moyen des administrateurs supérieur à 98,3 %. Toutes les réunions du Conseil ont été présidées par son Président. Y ont assisté, le secrétaire du Conseil et, selon les sujets traités, les commissaires aux comptes, des dirigeants du Groupe ou des tiers experts.

Outre l'arrêté des comptes annuels et semestriels, le Budget et les décisions de nature financière ou juridique dans le cours normal des affaires, les sujets traités par le Conseil ont principalement concerné : (i) le financement de l'exploitation et notamment la négociation de nouveaux accords relatifs à la Ligne de crédit, (ii) la restructuration financière et opérationnelle du Groupe, (iii) la mise en œuvre et le suivi du plan stratégique de la Société, (iv) les modifications de la composition du Conseil d'administration, (v) la structure et le niveau de rémunération de l'équipe de direction, les critères de performance et la réalisation des critères, (vi) l'examen des principales cessions effectuées au cours de l'année, y compris la cession de Cryptic Studio et celle de la participation minoritaire détenue dans GameOne, (vii) les principaux litiges, les contrats clés et l'ensemble des autres sujets liés aux affaires courantes et (viii) la structure de l'actionnariat de la Société.

Le Conseil d'administration est assisté de deux comités permanents : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Chaque comité se réunit aussi souvent que nécessaire, sur convocation émanant de son président ou d'au moins la moitié de ses membres, pour examiner tout point relevant de son champ de compétence. Les administrateurs

indépendants constituent au moins la moitié des membres des comités. Chaque comité est présidé par un administrateur indépendant, nommé par le Conseil d'administration. Chaque comité dispose d'un règlement intérieur spécifique, décrit dans le Règlement intérieur, précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement.

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans l'examen et la vérification des états financiers et la vérification de la clarté et de l'exactitude des informations fournies aux actionnaires et aux marchés financiers.

Au 31 mars 2012, le Comité d'audit se composait de trois membres. Il est présidé par Frank Dangeard, administrateur indépendant, et composé pour 2/3 d'administrateurs indépendants. Le Conseil d'administration estime que la taille et la composition du Comité sont adéquates, eu égard à la taille de la Société et à l'expertise des membres du Comité. Au cours de l'exercice 2011/2012, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois (le taux de présence moyen était de 100 %) pour traiter de questions telles que l'examen des états financiers annuels et trimestriels de la Société, la recommandation des auditeurs externes du Groupe, l'analyse du risque global et des procédures de contrôle interne.

Le Comité des nominations et des rémunérations assiste le Conseil d'administration dans son devoir de surveillance de la politique de rémunération des employés de la Société, y compris des cadres dirigeants, et participe à la sélection des administrateurs et dirigeants de la Société, et à l'examen des conditions d'indépendance des administrateurs indépendants. En outre, une fois par an, sous l'autorité du Comité des nominations et des rémunérations et avec l'aide du Secrétaire général, le Conseil procède à une autoévaluation de sa capacité à s'acquitter de la mission de gestion de la Société qui lui est confiée par les actionnaires.

Eu égard à la taille de la Société, de son Conseil et de sa direction générale, le Comité des nominations et des rémunérations n'a pas formellement mis en place de plan de succession pour les dirigeants de la Société, mais prévoit d'ajouter ce point à son ordre du jour de l'exercice à venir. Au 31 mars 2012, le Comité des nominations et des rémunérations était composé de trois membres. Il est présidé par Tom Virden, administrateur indépendant, et composé pour 2/3 d'administrateurs indépendants. Au cours de l'exercice 2011/2012, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni cinq fois (le taux de présence moyen était de 100 %) pour traiter de questions telles que les attributions de jetons de présence aux administrateurs, les changements au sein de l'équipe de direction, la rémunération des dirigeants et les critères de performance connexes, ainsi que la mise en place des plans d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions de performance.

Au 31 mars 2012, le Conseil possède également un Comité ad hoc : le Comité Finance et Ressources. Ce Comité est présidé par M. Frank Dangeard et ses membres sont Frank Dangeard, Jim Wilson et Robert Mattes. Le rôle de ce Comité ad hoc est d'aider la direction dans le cadre du remboursement de la dette et de la stabilisation de la base des actionnaires d'Atari. Comme par le passé, les membres de ce Comité ad hoc se réunissent physiquement ou par téléconférence au moins une fois par semaine, et en pratique plusieurs fois par semaine, des entretiens approfondis ont lieu avec la direction aussi souvent que nécessaire, physiquement ou par téléphone, et des réunions sont également organisées avec des tiers.

Fin 2011, comme la restructuration d'Atari était achevée, la stratégie était en bonne voie et une équipe de direction dirigée par de Jim Wilson avait été mise en place et fonctionnait correctement, le Conseil a convenu que le Comité ad hoc « stratégie » (dont les membres étaient Messieurs Dangeard et Wilson, avec la participation des membres de l'équipe de direction) avait rempli sa mission.

2. LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il préside les réunions du Comité exécutif du Groupe. Il dispose des plus larges pouvoirs pour agir en toutes circonstances pour et au nom de la Société, sauf lorsque ce pouvoir est conféré au Conseil d'administration et à l'assemblée des actionnaires par la loi et le Règlement intérieur.

À chaque réunion du Conseil, le Directeur général rend compte des opérations courantes et des développements significatifs ayant affecté la Société.

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit toutefois que l'autorisation préalable dudit Conseil est nécessaire pour que le Directeur général (ou les autres cadres dirigeants) finalise et donne effet aux opérations suivantes :

- La création de co-entreprises ou l'acquisition d'activités d'une valeur supérieure à 750 000 euros, l'acquisition de participations ou d'activités ou la signature d'accords de co-entreprise chaque fois que l'opération implique plus de 750 000 euros,
- La vente ou la cession d'activités ou d'actifs pour plus de 750 000 euros, la cession de toute participation ou activité impliquant un montant supérieur à 750 000 euros,
- Les fusions ou projets de fusion concernant la Société ou, de manière générale, toutes les opérations impliquant la cession ou la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société,
- En cas de contentieux, la signature de toute convention ou règlement amiable négocié ou l'acceptation d'un règlement négocié, chaque fois que le montant dépasse 750 000 euros,
- L'octroi de garanties sur les actifs de la Société, chaque fois que l'obligation garantie ou la valeur du nantissement est supérieure à 750 000 euros,
- La signature de tout accord de licence ou de propriété intellectuelle, chaque fois que le montant impliqué est supérieur à un million d'euros.

Le Conseil d'administration approuve le Budget annuel et le plan d'édition de jeux. Le Conseil d'administration approuve également toute modification importante du Budget ou du plan d'édition en cours d'exercice. Le Conseil d'administration approuve la politique de communication financière de la Société.

3. LE CONTROLE INTERNE

Au cours de l'exercice 2011/2012, le Groupe s'est efforcé de se mettre en conformité avec le « Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » de l'AMF. En juillet 2010, le Comité d'audit, la direction du Groupe et les commissaires aux comptes se sont rencontrés, et ont notamment discuté de l'analyse du risque global et du contrôle interne, qui constituait la première étape de la mise en œuvre des recommandations de l'AMF.

En outre, depuis 2010, la Société a mis en place un fonds annuel de 150 000 euros pour les audits internes, destiné principalement à financer les enquêtes pour fraude et toute autre enquête nécessaire. Ce fonds peut être utilisé par le Directeur Général à sa discrétion et n'a pas été utilisé pour l'exercice 2011/2012.

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Directeur Général et les dirigeants, sous le contrôle du Conseil d'administration, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- le bon fonctionnement des processus internes de la Société,
- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des opérations financières,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

3.1 Démarche d'analyse des risques mise en œuvre dans le Groupe

Le processus de contrôle interne s'appuie sur une démarche d'analyse des risques menée par les directions des entités opérationnelles et du Groupe, dans le cadre de la revue annuelle et des processus budgétaires. Un projet d'Analyse du risque global (« ARG ») a été lancé, en vue d'identifier, d'évaluer et de classer le risque par ordre de priorité. Les conclusions de l'ARG sont présentées au Comité d'audit et au Conseil d'administration pour délibération et approbation. À partir de ces délibérations, le Groupe définit, le cas échéant, des plans de remédiation. Les risques sont divisés en quatre grandes catégories : stratégique, opérationnel, « reporting » et conformité. L'ARG de l'exercice 2010/2011 a été approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 22 juillet 2010. L'ARG de l'exercice 2011/2012 a été approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du mois de juillet 2011.

Les facteurs de risques sont décrits dans la section 8 du « Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe » intégrée dans le présent document de référence (Voir « Risques liés à l'activité »).

3.2 Acteurs du contrôle interne dans le Groupe

Outre le Conseil d'administration et conformément à la politique de contrôle interne du Groupe, le contrôle interne relève de la responsabilité directe des directions des entités opérationnelles. L'application du processus est, quant à elle, confiée localement aux directeurs financiers.

Le contrôle interne des processus ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière du Groupe, qu'il s'agisse des processus financiers (consolidation, comptabilité, ...) ou des processus opérationnels amont (achats, ventes), il est plus particulièrement placé sous la responsabilité :

- des responsables financiers en place au niveau du Groupe et des branches en ce qui concerne la définition et l'élaboration des procédures de contrôle interne ;
- des directions des entités opérationnelles, des zones géographiques, des filiales et du Groupe, en ce qui concerne la supervision de la mise en œuvre effective des contrôles internes ;
- dans le cadre de la réorganisation opérationnelle et juridique du Groupe, ces acteurs vont prochainement évoluer. A l'occasion de cette évolution, les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne seront redéfinis.

3.3 Documentation du contrôle interne

Les procédures du Groupe sont mises à la disposition des entités affiliées. Elles comportent les méthodes de « reporting » et les règles comptables édictées par la Direction Générale du Groupe. Ces procédures sont mises à jour en permanence de manière à intégrer les changements de règles comptables, d'exigences en matière de « reporting » financier et des méthodes de consolidation. Le Groupe prévoit de formaliser ces procédures par écrit au cours de l'année prochaine.

La documentation détaillée des contrôles clés des processus ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière sera d'autre part poursuivie dans les principales zones géographiques suite à la réorganisation des entités opérationnelles.

En ce qui concerne spécifiquement les processus d'élaboration des informations financières publiées, des outils et des procédures spécifiques sont mises en œuvre, incluant notamment :

- de nouvelles procédures de « reporting » financier et de consolidation, conformes aux normes IFRS, permettant d'établir les états financiers du Groupe. Ces nouvelles procédures apportent simplicité, fiabilité et homogénéité dans le traitement de l'information financière,
- un processus de remontée et d'analyse des autres informations publiées dans le document de référence du Groupe.

Ce dispositif est sous la responsabilité des responsables financiers des entités juridiques et du directeur financier du Groupe.

3.4 Evaluation du contrôle interne des processus ayant un impact sur la fiabilité de l'information financière

Chaque zone géographique dispose d'une structure de contrôle de gestion, responsable du suivi de la performance opérationnelle (produits / charges / investissements) et des flux de trésorerie. L'animation du processus global est réalisée par une structure de contrôle de gestion basée au siège du Groupe.

Le processus de planification financière du Groupe comprend :

- une phase stratégique permettant la présentation du business plan,
- une phase budgétaire précédée d'un cadrage précisant les objectifs clés annuels,
- une phase de re-budget permettant de faire un point d'étape sur le réalisé au premier semestre et la nouvelle prévision annuelle afin de vérifier que les objectifs budgétaires sont toujours poursuivis,
- des ré-estimations à intervalles réguliers du chiffre d'affaires à l'occasion de réunions mensuelles de suivi des performances comprenant les équipes financières de zone et les directeurs généraux des entités.

La direction financière du Groupe procède à des revues de chacune des entités opérationnelles. Les revues portent notamment sur le suivi des performances et des risques métiers, des procédures, des plans d'actions déterminés à l'occasion du processus de planification financière ainsi qu'à l'audit de sujets ponctuels.

Par ailleurs, les auditeurs externes informent la Direction Générale du Groupe de toute insuffisance de contrôle qu'ils auraient pu identifier dans le cadre de leur mission de contrôle lors de leurs interventions sur les comptes semestriels et annuels.

Les activités de contrôle sont menées à divers niveaux hiérarchiques et fonctionnels et comprennent des actions aussi variées qu'approuver et autoriser, vérifier et rapprocher, apprécier les performances opérationnelles, s'assurer de la protection des actifs ou de la séparation des fonctions.

Les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe sont destinées à maîtriser l'information comptable et financière des filiales et visent à fournir des informations comptables et financières consolidées exhaustives, fiables et sincères.

Procédure de reporting

La direction financière du Groupe est chargée de veiller à ce que la procédure de « reporting » soit conforme aux directives du Groupe. Cette procédure prévoit notamment la transmission par les filiales d'un rapport d'activité mensuel qui comprend l'analyse des données d'activité déterminantes, ainsi que l'analyse de la formation des résultats, selon le modèle et les normes de gestion retenus par le Groupe. Dans le cadre de la restructuration du Groupe, les revues hebdomadaires de la trésorerie et du chiffre d'affaires sont remis au Directeur Général et la préparation des comptes de résultat mensuels par entité et les comptes de résultat et bilans trimestriels a été mise en œuvre.

Processus de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont élaborés par la Direction Financière sur la base des informations transmises par les Directions Générales et Financières des filiales. La présentation de ces informations doit être conforme aux formats diffusés par le Groupe. Ces informations sont préparées sous la responsabilité des filiales.

Pour fiabiliser le contrôle de l'information financière provenant des filiales consolidées, la Direction financière du Groupe s'appuie sur les notes internes réalisées par les directions financières de zone. Ces notes internes prévoient notamment une revue analytique des évolutions des principaux agrégats financiers en se comparant par rapport au budget et une revue spécifique des risques inhérents à leur activité. Elles seront en outre utilisées comme support lors des présentations trimestrielles effectuées par les directions de zones.

Dans le cadre de leur mission de certification des comptes consolidés, les commissaires aux comptes procèdent à une revue des liasses de consolidation transmises par les filiales incluses dans le périmètre retenu pour leurs travaux. Les Directions financières de zone sont également amenées, dans le cadre de leurs interventions et déplacements, à valider de manière ponctuelle la correcte mise en œuvre par les filiales des référentiels Groupe relatifs à la préparation des états financiers consolidés et portent à la connaissance de la Direction Générale les éventuels points d'attention relevés.

En dernier lieu, les comptes consolidés sont soumis à la revue du directeur financier du Groupe et du comité d'audit préalablement à leur arrêté par le Conseil d'administration.

4. PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Le Comité des nominations et des rémunérations, constitué de trois administrateurs dont deux indépendants, a pour mission d'émettre des propositions au Conseil d'administration en matière de rémunération du Groupe (dont principalement des dirigeants) et d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions ou d'actions gratuites. La rémunération des administrateurs est répartie au prorata de leur participation au Conseil d'administration et

aux différents Comités placés sous la responsabilité du Conseil. Depuis l'exercice 2010/2011, la politique de jetons de présence favorise également l'assiduité, afin d'améliorer la cohésion du Conseil.

Au 31 mars 2012, la rémunération brute versée au Président du Conseil d'administration comprend une rémunération fixe, des jetons de présence et une rémunération mensuelle de 15 000 euros versée en numéraire au titre de ses fonctions de Président du Comité ad hoc Finances et Ressources. Ce Comité ad hoc se tient par téléconférence entre ses membres au moins une fois par semaine, des entretiens approfondis avec la direction ainsi que des réunions avec des tiers aussi souvent que nécessaires en personne ou par téléphone.

La rémunération brute du Directeur Général est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable déterminée chaque année par le Conseil d'administration sur la base des propositions du Comité des nominations et des rémunérations. La partie variable est conditionnée à la réalisation de critères de performance appréciés annuellement.

Par ailleurs, des mandataires sociaux, membres de la direction et certains responsables clés ont bénéficié d'options de souscription ou d'actions gratuites.

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration sont décrites dans la section 7 du « Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe » intégré dans le document de référence.

5. PUBLICATION DES INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Le « Rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe », intégré au document de référence, contient les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

6. MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE.

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont énoncées à l'article 19 des statuts de la Société, lesquels statuts sont mis en ligne à la disposition du public sur le site Internet de la Société.

Frank E. Dangeard - Président du Conseil d'administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ATARI

Exercice clos le 31 mars 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ATARI et en application des dispositions de l'article L.225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du code de commerce.

Villeurbanne, le 30 juillet 2012

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS SA

Christine Dubus

DELOITTE & ASSOCIÉS

Dominique Valette

EVOLUTION RECENTE

CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1ER TRIMESTRE DE L'EXERCICE FISCAL 2012/2013

(données non auditées)

(suite à la réunion du conseil d'administration du 27 juillet 2012)

Paris, France, le 30 juillet 2012 – Atari annonce un chiffre d'affaires net consolidé pour le 1^{er} trimestre de l'exercice 2012/2013 (clos au 30 juin 2012) de 6,8 millions d'euros, en recul de 39,3 % à taux de change courant. Cette baisse est principalement due au mix de chiffre d'affaires évoluant vers des jeux mobile contre des jeux plus orienté console précédemment et au calendrier de lancement des jeux pour mobiles au cours du trimestre en comparaison avec l'année précédente. Les jeux pour mobile et les autres jeux en ligne généreront l'essentiel des revenus pour le reste de l'exercice en cours, et la Société entend donc atteindre ses perspectives. A la fin du trimestre, Atari a lancé deux nouveaux jeux pour mobiles et a annoncé sa participation au programme de partenariat d'édition mobile de Zynga. La Société a soutenu ces lancements avec le déploiement d'une campagne promotionnelle liée au 40^{ème} anniversaire d'Atari et a étendu ses relations avec des développeurs indépendants grâce au concours de développeurs sur le jeu *Pong*.

La répartition du chiffre d'affaires¹ par segments est la suivante :

En millions d'euros	T1 2012/2013	% du chiffre d'affaires	T1 2011/2012	% du chiffre d'affaires	Variation en M€	Variation en %
Numérique	1,9	27,9 %	6,9	61,6 %	-5,0	-72,5 %
Distribution physique	4,5	66,2 %	3,8	33,9 %	0,7	18,4 %
Licences	0,4	5,9 %	0,5	4,5 %	-0,1	-20,0 %
Chiffre d'affaires net	6,8	100,0 %	11,2	100,0 %	-4,4	-39,3 %

Note : Le chiffre d'affaire du 1^{er} trimestre de l'exercice 2012/2013 de 6,8 millions d'euros représente un recul de 43,6 % à taux de change constant.

Le chiffre d'affaires des activités numériques, comprenant principalement le chiffre d'affaires généré par les activités de distribution numérique et les plateformes de jeux mobiles et de jeux casual/sociaux, s'est élevé à 1,9 million d'euros, en recul de 5,0 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement liée au calendrier de sorties des nouveaux titres sur la période comparé à l'année précédente. Au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice précédent Atari avait lancé plusieurs titres de distribution numérique premium aux prix plus élevés, sur Xbox Live, Playstation Network et PC, comme *Dungeons & Dragons : Daggerdale* et *The Witcher 2*, tandis que les ventes de *Test Drive Unlimited 2* se poursuivaient. Au cours du trimestre, Atari a lancé *Centipede : Origins* (iOS et Android), *Atari Circus* (iOS) et a continué de bénéficier du succès de *Atari's Greatest Hits*.

Le chiffre d'affaires de l'activité de licences, comprenant principalement les revenus des licences pour des produits créés, développés et financés par les licenciés (comme par exemple *Atari Flashback* ou *Atari Arcade*) a été de 0,4 million d'euros, en légère baisse de 0,1 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

¹ Le résultat net d'Eden Games, activité en cours de cession au 31 mars 2012, est comptabilisé sur la ligne « activités non poursuivies » à compter du 1^{er} avril 2010. En 2011/2012 et 2012/2013 le chiffre d'affaires du Groupe n'inclut pas les activités d'Eden Games. Le Groupe a adopté les dispositions IFRS 8 et présente l'information sectorielle, conformément à l'examen des opérations financières par le décideur opérationnel. Pour ses opérations futures, le Groupe a mis l'accent sur le renforcement et la monétisation de jeux mobiles et en ligne ainsi que le développement des activités de licences, tout en restant opportuniste sur les activités de détail. En conséquence, depuis l'exercice 2011/2012, la direction a décidé de présenter les secteurs suivants : « Activités numériques », « Licences » et « Distribution physique ». En outre, depuis l'exercice 2011/2012, la direction de la Société a décidé, en liaison avec l'évaluation de ses secteurs opérationnels, que la part des activités mobiles et de jeux sociaux du segment opérationnel « Activités numériques » devrait donner lieu à un changement de présentation et être présentées sur une base brute, avec les coûts correspondants reflétés dans le coût des ventes. Par souci de cohérence dans la présentation, la Société a tenu compte des chiffres d'affaires respectifs de distribution numérique de la même manière et retraité en conséquence les comptes du 1^{er} trimestre de l'exercice 2011/2012, sans aucun impact sur la marge brute ou le reste du compte de résultat.

Le chiffre d'affaires des activités de distribution physique, comprenant principalement les revenus associés à l'édition et à la distribution physique de divertissements interactifs, a atteint 4,5 millions d'euros, en augmentation de 0,7 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. La Société concentre ses efforts dans la distribution physique sur un nombre de produits plus restreint mais plus rentables, une stratégie opportuniste illustrée ce trimestre par le succès du lancement de *Tera Online*, distribué pour PC dans la grande distribution et via certains distributeurs numériques aux Etats-Unis. La Société a également lancé *Test Drive : Ferrari Racing Legends* pour Xbox 360® et PlayStation®3.

Perspectives 2012/2013

Compte tenu des jeux prévus pour le reste de l'exercice et de l'évolution des compétences en interne, le Conseil d'administration a noté avec satisfaction les progrès continus accomplis par la Société dans sa transition vers les jeux mobiles et en ligne. Ainsi, la Société confirme ses perspectives et attend donc un résultat opérationnel courant stable ou en amélioration pour l'exercice 2012/2013.

En tant qu'actionnaire principal et seul prêteur du Groupe, BlueBay a déclaré : « *Nous réaffirmons notre soutien total à l'équipe de direction qui mène une transition stratégique cruciale et complexe dans un environnement économique très difficile.* »

Cela illustre les progrès accomplis au cours des deux dernières années et contraste avec les performances de la Société avant cela. En mai 2009 (avant l'arrivée de l'équipe de direction actuelle), la perte nette du Groupe s'élevait à 222 millions d'euros, soit 1,6 fois son chiffre d'affaires, et les engagements financiers auxquels le Groupe devait faire face s'élevaient à plus de 100 millions d'euros, après plus de 10 années de pertes consécutives. Depuis, une transformation vigoureuse de la Société a été mise en place, et les efforts concentrés sur les segments de marché en croissance du jeu pour mobile et en ligne. Cette stratégie a permis au Groupe de revenir à l'équilibre tout en réduisant son endettement à un peu plus de 20 millions d'euros.

Pendant l'exercice 2012/2013 Atari anticipe de poursuivre le lancement de nouveaux jeux pour mobiles et online basés sur ses marques populaires et connues dans le monde entier. Les annonces seront faites à l'occasion du lancement de chacun des jeux.

Faits marquants du 1^{er} trimestre 2012/2013

Cession de la participation détenue par Atari dans GameOne : En avril 2012, Atari et Viacom ont conclu un accord par lequel Atari a cédé sa participation de 38,6 % dans GameOne à Viacom, pour un montant en numéraire d'environ 5,9 millions d'euros. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'Atari qui se focalise sur ses principaux actifs dans les jeux. Le produit de la cession a été utilisé à des fins « *corporate* » et pour la réduction de la dette. Au 31 mars 2012, le bilan de la Société présentait la participation dans GameOne en tant qu'« actifs détenus en vue de la vente ». La cession devrait générer une plus-value qui sera comptabilisée dans les comptes du 1^{er} semestre de l'exercice 2012/2013.

Extension de la maturité de la ligne de crédit : en juin 2012, la Société et BlueBay se sont accordés sur l'extension de la maturité de la ligne de crédit de 21 millions d'euros du 30 juin 2012 au 31 décembre 2012. Les autres termes et conditions de cet accord restent inchangés.

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DES ATTESTATIONS

PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE

PERSONNE RESPONSABLE

Jim Wilson, Directeur général

ATTESTATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence déposé le 30 juillet 2012 auprès de l'AMF sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer sensiblement la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport financier figurant en pages 12 à 41 du présent document présente un tableau fidèle des principaux événements survenus au cours de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales opérations avec des apparentés ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes, Mazars S.A. et Deloitte & Associés, une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes figurant dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du présent document.

La lettre de fin de travaux des contrôleurs légaux ne contient pas d'observation.

Les informations financières présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant aux pages 91, 109 et 110 du présent Document de référence au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012, dans lequel ils ont attiré l'attention du lecteur sur l'incertitude relative à la continuité

d'exploitation mentionnée dans la Note 2.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés et dans la Note 2.1 aux comptes annuels, ainsi que sur le changement de méthode comptable relatif au changement de la présentation du chiffre d'affaires et du coût des ventes de l'activité « Numérique » exposé dans les notes 2.1.1 et 2.22 aux comptes consolidés.

Les informations financières historiques relatives aux exercices clos les 31 mars 2011 et 31 mars 2010 sont incorporées par référence au présent document. Le rapport sur l'exercice 2010/2011 clos le 31 mars 2011 attirait l'attention du lecteur sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation mentionnée dans la Note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés et dans la Note 2.1 aux comptes annuels. Le rapport sur l'exercice clos le 31 mars 2010 attire l'attention sur l'incertitude mentionnée à la note 2.1 aux comptes annuels et à la note 2.1 aux comptes consolidés, ainsi qu'à la note 16 aux comptes consolidés relative aux changements de principes comptables résultant de l'application de nouvelles règles et interprétations comptables à partir du 1er avril 2009.

Le 30 juillet 2012

Jim Wilson

Directeur Général d'Atari S.A.

RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Mazars S.A.

Représenté par Christine Dubus

Tour Exaltis, 61, rue Henri Regnault - 92075 La Défense - France

Désigné lors de l'Assemblée générale du 30 septembre 2010 pour une durée de six exercices. Echéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

Deloitte & Associés

Représenté par Dominique Valette

185, avenue Charles de Gaulle 92203 Neuilly sur Seine, France

Désigné en octobre 1993. Renouvelé lors des Assemblées générales du 16 décembre 1999 et du 20 octobre 2005, pour une durée de six exercices.

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Bruno Balaire

Tour Exaltis, 61, rue Henri Regnault - 92075 La Défense - France Désigné en septembre 2010.

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2016.

B.E.A.S. SARL

7/9 Villa Houssaye 92200 Neuilly sur Seine, France

Désigné en décembre 1999. Renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 20 octobre 2005, pour une durée de six exercices.

Echéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

POLITIQUE D'INFORMATION

RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Jim Wilson - Tél. : + 33 (0) 4 26 68 93 59

Robert Mattes – Tél. : + 33 (0) 4 26 68 93 59

RELATIONS INVESTISSEURS

Alexandra Fichelson - Tél. : + 33 (0) 4 26 68 93 59

L'ensemble des informations relatives à l'activité et à la situation financière de la Société est disponible sur le site <http://corporate.atari.com>.

CALENDRIER PREVISIONNEL (INDICATIF)

Assemblée générale des actionnaires : 28 septembre 2012

Les dates mentionnées ci-dessus sont des dates indicatives, susceptibles de modification ; pour obtenir les dates définitives, le lecteur est invité à prendre contact directement avec la Société.

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

COMMUNIQUES FINANCIERS ET GROUPE (http://corporate.atari.com et siège de la Société)	Date de parution	
Gouvernement d'entreprise	11 avril 2011	
Résultats du second semestre et de l'exercice 2010/2011	17 mai 2011	
Perfect World et Atari annoncent un accord pour l'acquisition de Cryptic Studios	31 mai 2011	
Chiffre d'affaires du 1er trimestre de l'exercice fiscal 2011/2012	18 juillet 2011	
Finalisation de la cession de Cryptic Studios	9 août 2011	
Atari et Hasbro mettent fin à leur litige sur les droits liés à Dungeons & Dragons	15 août 2011	
Atari renforce son management	17 août 2011	
Attribution gratuite d'actions ordinaires	7 octobre 2011	
Résultats du 1er semestre de l'exercice 2011/2012	8 novembre 2011	
Mise à disposition du Rapport Financier Semestriel pour l'exercice 2011/2012	29 novembre 2011	
Déclaration sur l'évolution récente du cours de bourse	2 décembre 2011	
Atari : Breakout Boost™ dépasse le million de téléchargements et Atari's Greatest Hits a dépassé les 5 millions de téléchargements	30 décembre 2011	
Chiffre d'affaires 9 mois et 3e trimestre exercice 2011/2012	13 février 2012	
Résultats consolidés du 2 nd semestre et de l'exercice 2011/2012	10 mai 2012	
Atari célèbre son 40 ^{ème} anniversaire avec la sortie de nouveaux jeux et des promotions spéciales	28 juin 2012	
Assemblée Générale des actionnaires du 16 septembre 2011 (première convocation) et du 30 septembre 2011 (seconde convocation)		
Avis de convocation (première convocation et seconde convocation), Document d'information des actionnaires, Présentation des actionnaires, Rapport annuel 2010/2011, Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne, Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions, Rapport du Conseil d'administration sur l'attribution de stocks options, Rapport du Conseil d'administration sur l'attribution d'actions de performance, Rapport complémentaire du Conseil d'administration, Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président, Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émission de valeurs mobilières, Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'attribution d'actions gratuites, Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservées aux adhérents d'un PEE, Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur la réduction du nominal, Modalités pratiques pour voter, Formulaire de vote, Modèle d'attestation de participation.		
RAPPORTS FINANCIERS		
(http://corporate.atari.com et siège de la Société)		
Rapport annuel 2009/2010		
Rapport semestriel 2010/2011		
PUBLICATIONS AU BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES OBLIGATOIRES (BALO) (www.balo.journal-officiel.gouv.fr)	N° d'affaire	Date de parution
Convocation - Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts	1105120	05/08/2011
Convocation - Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts	1105461	31/08/2011
Convocation - Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts	1105676	19/09/2011
Comptes annuels d'Atari SA au 31 mars 2011	1106020	26/10/2011
Comptes annuels d'Atari SA au 31 mars 2011	1106021	28/10/2011

TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE N° 809/2004

N°	Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen N° 809/2004	Pages
1	Personnes Responsables	
1.1	Responsables du document de référence	135-136
1.2	Attestation des responsables du document de référence	135-136
2	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Identification des contrôleurs légaux	136
2.2	Informations relatives à la démission, au renvoi ou la non re-désignation des contrôleurs légaux	N/A
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Présentation des informations financières historiques	13 ; 51 ; 93
3.2	Périodes intermédiaires	N/A
4	Facteurs de risque	32-40
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	6 ; 13 ; 51 ; 93
5.2	Investissements	9-10
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	7-8
6.2	Principaux marchés	6-7 ; 12
6.3	Evénements exceptionnels ayant influencé les informations des points 6.1 et 6.2	51 ; 93
6.4	Dépendance de la Société à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	8-9 ; 36 ; 37
6.5	Position concurrentielle de la Société	6-7 ; 12
7	Organigramme	
7.1	Description sommaire du groupe	12
7.2	Principales filiales	12 ; 90 ; 108
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	65-66
8.2	Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	39
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	13-19
9.2	Résultat d'exploitation	13-19
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux de la Société	19 ; 68-70 ; 97-99
10.2	Informations relatives aux flux de trésorerie de la Société	19 ; 68 ; 97
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société	19 ; 51 ; 71-75 ; 90 ; 99-102
10.4	Restriction à l'usage des capitaux pouvant ou ayant influé sur les opérations de la Société	19 ; 32-34 ; 117-118
10.5	Sources de financement attendues et nécessaires pour honorer des investissements futurs et certains ou des immobilisations corporelles importantes	9-10
11	R&D, brevets et licences	9-10 ; 14
12	Information sur les tendances	
12.1	Principales tendances ayant affecté l'activité de la Société depuis la fin du dernier exercice et jusqu'au dépôt du présent document de référence	12-13 ; 51 ; 90 ; 92-93 ; 108
12.2	Tendances et événements divers susceptibles d'affecter l'activité de la Société au cours de l'exercice 2012/2013	7 ; 41 ; 134-135
13	Prévisions ou estimations de bénéfices	N/A
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	122-123
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	20 ; 33-34
15	Rémunération et avantages	
15.1	Montant de la rémunération des dirigeants	21-26 ; 89
15.2	Retraites et autres avantages	40-41
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Mandats du conseil d'administration et de la direction	137-139
16.2	Contrats de service liant les membres du Conseil d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	125-127
16.3	Information sur les comités	130
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernance d'entreprise	128
16.5	Rapport du Président sur le contrôle interne	128-133
16.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	133-134
17	Salariés	
17.1	Informations relatives aux effectifs de la Société, à leur répartition géographique	40 ; 79 ; 103
17.2	Participations et <i>Stock-Options</i>	26-32 ; 80-81 ; 98
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	40
18	Principaux actionnaires	
18.1	Identification des actionnaires non membres des organes d'administration et/ou de direction et détenant 2% au moins du capital ou des droits de vote	20 ; 116-117
18.2	Principaux actionnaires disposant de droits de vote spéciaux	20 ; 111 ; 116-117
18.3	Informations relatives au contrôle de l'émetteur	20 ; 116-117
18.4	Accords/pactes d'actionnaires connus de la Société et pouvant entraîner un changement de contrôle de cette dernière	117

N°	Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen N° 809/2004	Pages
19	Opération avec des apparentés	33 ; 89 ; 125-127
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	
20.1	Informations financières historiques consolidées	45-90
20.2	Informations financières pro-forma consolidées	N/A
20.3	Etats financiers annuels	92-109
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	109-110
20.4.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	91
20.4.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	109-110
20.5	Dates des dernières informations financières	134-136
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	135-136
20.7	Politiques et distribution de dividendes	21 ; 34 ; 68 ; 112 ; 121
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	38-39 ; 88-89 ; 106-107
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	90 ; 108
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	68-69 ; 97-99 ; 113
21.2	Actes constitutifs et statuts	110-113
22	Contrats importants	8-9 ; 57
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24	Documents accessibles au public	137-138
25	Informations sur les participations	20 ; 111 ; 116-117

TABLEAU DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Afin de faciliter la lecture du Rapport Financier Annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier.

N°	Rubriques de l'article L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier	PAGES
1	Comptes annuels 2011/2012	92-109
2	Comptes consolidés 2011/2012	45-90
3	Rapport de gestion 2011/2012 du Conseil d'administration	12-44
4	Déclaration du Responsable du Rapport Financier Annuel 2011/2012	135-136
5	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2011/2012	91
6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2011/2012	109-110



ATARI
78 rue Taitbout – 75 009 PARIS - FRANCE